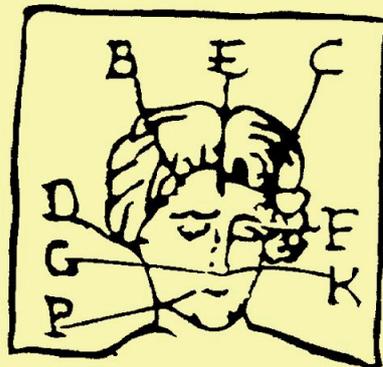


CORPUS

revue de philosophie

n° 26/27
Destutt de Tracy



**CORPUS DES ŒUVRES DE PHILOSOPHIE
EN LANGUE FRANÇAISE**

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CNL, DES MINISTÈRES DE LA CULTURE ET DE LA RECHERCHE
ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS X NANTERRE

N° ISSN : 0296-8916

A.L.C. DESTUTT DE



ET L'IDEOLOGIE

Corpus n° 26/27

Textes et documents édités et annotés par

Henry DENEYS, Première supérieure, Nice
et Anne DENEYS-TUNNEY, New York University, New York



Au recto :

DESTUTT DE TRACY, philosophe (1754-1836)

Médailon par David d'ANGERS (1830)

ROGER-VIOLLET, Collection VIOLLET, Paris.

Editorial

Après avoir connu des difficultés, la revue *Corpus* a procédé à plusieurs aménagements. Elle tient à remercier tous ceux qui lui ont manifesté leurs encouragements ou leur appui. Désormais rattachée au Centre de Recherche d'Histoire de la Philosophie de Paris X-Nanterre, elle reçoit une subvention du Conseil scientifique de l'Université. L'imprimerie intégrée de Paris-X est chargée de sa fabrication. Elle reçoit également une subvention du Centre National des Lettres.

Voici aujourd'hui le numéro "Destutt de Tracy". Nous avons rempli en 1994, avec du retard, nos engagements de 1993. Pour éviter toute confusion lors des demandes d'abonnement, nous vous prions de toujours mentionner les numéros en même temps que les années.

En 1995, la revue publiera

- un numéro de *Varia* avec un dossier Nicolas FRERET préparé par Catherine VOLPILHAC-AUGER [Université de Grenoble] ;
- un numéro spécial sur l'histoire au XVII^e siècle, préparé par Philippe DESAN [University of Chicago].

Elle publiera également des textes de LA MOTHE LE VAYER, un inédit de Charles BONNET.

Nous attendons vos articles et vos suggestions.

Le courrier doit désormais être adressé

à l'ASSOCIATION POUR LA REVUE CORPUS
99 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris,

et les chèques de commande des numéros de la revue et des abonnements libellés à l'ordre de l'Association pour la revue *Corpus*.

La revue est en vente en librairie, en particulier à Paris, chez Vrin et aux PUF, ainsi qu'à la librairie Compagnie.

FRANCINE MARKOVITS

SOMMAIRE

ÉTUDES

Emmet Kennedy :	
<i>Aux origines de l' "Idéologie"</i>	11
Elisabeth Schwartz :	
<i>Idéologie et Grammaire générale</i>	33
Rose Goetz :	
<i>Destutt de Tracy et le problème de la liberté</i>	57
Michèle Crampe-Casnabet :	
<i>Du système à la méthode :</i>	
<i>Tracy observateur lointain de Kant</i>	75
Anne Deneys-Tunney :	
<i>Destutt de Tracy et Corinne</i>	
(à propos de la Lettre de Tracy à Mme de Staël,	
pour la remercier de l'envoi de <i>Corinne</i> , 1807).....	91
Henry Deneys :	
<i>Le crépuscule de l'Idéologie : sur le destin de</i>	
<i>la philosophie "idéologiste" de Destutt de Tracy</i>	99
Bibliographie des rééditions d'œuvres de Tracy	133

DOCUMENTS ET TEXTES

édités et annotés par Henry Deneys et Anne Deneys-Tunney

Réception et interprétation de l'Idéologie de Tracy

<i>Lettre de Maine de Biran à l'abbé de Feletz</i>	139
<i>L'acception napoléonienne péjorative</i>	
<i>des mots "idéologues", "idéologie"</i>	143
<i>Le compte-rendu par Augustin Thierry du</i>	
<i>Commentaire sur l'Esprit des Lois de Montesquieu</i>	
<i>de Tracy, Le Censeur, 1818</i>	149

<i>La "cristallisation" et le "fiasco" stendhaliens à propos de Tracy et l'Idéologie</i>	157
<i>Marx, Critique de l'économie politique de Tracy</i>	167
<i>La "Grammaire générale" selon Michel Foucault (1966)</i>	173
<i>J.-P. Sartre : les deux idéologies des Flaubert (1971)</i>	183

Textes de Destutt de Tracy

<i>M. de Tracy à M. Burke (1794)</i>	189
<i>Deux Lettres à Joseph Droz (sur les Écoles centrales), 1801</i>	201
<i>Pièces relatives à l'instruction publique (1800) (1824-26)</i>	209
<i>Aux rédacteurs de la Revue, La Décade, 1805</i>	231
<i>Trois Lettres inédites à Daunou (1816-18)</i>	235
<i>Trois Lettres à Thomas Jefferson (1811, 1818, 1822)</i>	249

Notice abrégée sur Tracy , par Edna Hindie Lemay	267
---	-----

Éléments de bibliographie des études consacrées

<i>à Destutt de Tracy, de 1830 à nos jours, Jean-Pierre Cotten, Centre de Documentation et de Bibliographie philosophique de l'Université de Besançon [avec la participation de M^{lle} Marie-Thérèse Peyreton]</i>	273
---	-----

ETUDES

Aux origines de l' "Idéologie" *

Un ex-noble, ex-général comme Tracy, libéré de prison après thermidor n'était pas condamné à l'inactivité ou à l'obscurité. La Terreur s'apaisant, quelques ex-nobles furent réintégrés dans l'armée¹, les églises réouvrirent, le maximum sur les prix et les salaires fut supprimé ; le soulagement, la gaieté, le dévergondage même succédaient au terrible règne de la vertu. Au moment où la Convention était en train d'élaborer une nouvelle Constitution et de rétablir nombre des principes de 1789-1791, Tracy ne chercha pas à revenir aux mortifications de l'arène de la politique et de la guerre révolutionnaire. L'Assemblée Constituante et la Terreur l'avaient durablement dégoûté de la carrière publique. Dix années plus tard il désignerait les Jacobins comme «des hommes moitié fanatiques, moitié hypocrites qui tendaient avec une violence effrénée à tout bouleverser» (...).² En 1821 il faisait la réflexion suivante : «Pourquoi les hommes sont-ils toujours plus occupés du moyen de s'emparer du pouvoir que d'apprendre à connaître ce qu'ils devront vouloir quand ils seront puissants ? C'est un travers

* Nous sommes très reconnaissants à l'égard du Professeur Emmet Kennedy qui nous a aimablement autorisé à traduire et à publier ici une partie d'un chapitre de son ouvrage fondamental : *A Philosopher in the age of Revolution. Destutt de Tracy and the origins of "Ideology"*, Philadelphia (1978) 360 p.

Tous droits de reproduction réservés, Emmet Kennedy, the George Washington University, Department of History, Washington DC, U.S.A.

Nous avons traduit le chapitre II : The origins of "Ideology", pp. 38 à 58 exclusivement. L'ouvrage d'E. Kennedy n'est pas une étude d'histoire ou une biographie ordinaire de l' "Idéologue", encore qu'il soit totalisant à ces points de vue. Il réussit la gageure d'être une *intellectual life* de Tracy, où les explications conceptuelles très précises et approfondies sont mises en perspective historique et biographique, sans cesser d'être proprement philosophiques. Son ouvrage comporte en outre une bibliographie extrêmement complète des ouvrages publiés, documents et lettres originaux (pp. 347-360).

1 L. Hartmann, *Les Officiers de l'Armée Royale et la Révolution*, Paris, 1910, pp. 527-528.

2 "Aux Rédacteurs de la Revue" (texte signé D.T.) *Revue philosophique*, 20 vendémiaire an XIV (12 oct. 1805) p. 123.

CORPUS, revue de philosophie

apparemment inhérent à notre espèce. Il nous a fait bien du tort pendant la Révolution française, ou plutôt c'est lui qui l'a fait échouer, et c'est lui qui, il y a déjà longtemps a fait dire à Swift dans son style mordant que les hommes aiment à monter à l'échelle comme les singes, et que, comme eux, quand ils sont en haut, ils ne savent plus rien faire que montrer leur derrière».³

Tracy avait appris à ses dépens sous la Terreur que la nature humaine devait être entièrement explorée et expliquée avant qu'on puisse espérer la voir capable de se gouverner elle-même avec succès. L'idée que la vertu et l'éducation étaient indispensables à sa survie était de celles que peu d'américains ou de français auraient mise en doute vers 1790. Mais les guerres civiles depuis 1789 avaient convaincu Tracy de la nécessité d'irréfutables principes préalables, de même que trois siècles de querelles scolastiques avaient convaincu Bacon de la nécessité d'un *Novum Organum*.

De nombreux intellectuels réagirent de la même façon aux "fureurs" de la Révolution. Parmi ceux qui fréquentaient le Salon de Madame Helvétius et étaient membres de la "Société de 1789", Pierre Louis Ginguené, Constantin François Volney, Pierre Louis Roederer, Marie Joseph Chénier, Pierre Samuel Du Pont de Nemours et Pierre Claude François Daunou (ancien prêtre oratorien, membre de la Convention et co-auteur de la Constitution de 1795) avaient tous été emprisonnés. Il semblait à tous que Robespierre avait déclaré la guerre aux Lumières. Les Universités avaient été fermées fin 1792. Un mois avant l'accession de Robespierre au pouvoir, les Académies furent abolies, comme Tracy l'avait expressément redouté.⁴ Robespierre, imbu de l'esprit religieux de Rousseau, avait dénoncé l'Encyclopédie en 1794, dans sa campagne contre l'athéisme, substitué le culte de l'Être suprême à celui de la raison, et le buste

3 Tracy, *Lettre à Henri Beyle* du 10 oct. 1821, in : A. Doyon, M.A. Fleury, *Nouvelle Correspondance stendhalienne, Stendhal club*, 42 (15 janv. 1969), p. 129.

4 En juillet 1793, un mois avant leur abolition, il écrivait : «N'est-il pas affreux que nous soyons réduits en ce moment à souhaiter qu'on ne s'en occupe pas, de peur qu'on détruise le tout ?», cité par Mignet, *Notice sur la vie et le travail de M. le Comte Destutt de Tracy*, Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, Paris, 1843, I, p. 416.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

d'Helvétius avait été enlevé du club des Jacobins⁵ : «Robespierre, écrivait Condorcet en novembre 1782, est un prêtre, et ne sera jamais que cela». ⁶ Depuis sa prison, après avoir protesté contre la révolution jacobine du 30 mai 1793, Daunou avait rédigé et adressé à ses électeurs un Mémoire qui exhortait à faire de l'éducation l'antidote du jacobinisme.⁷ Par la suite il parlera avec répulsion des «factions plus ou moins obscures, plus ou moins intrigantes quant aux agrégations partielles, qui agitent, qui divisent, qui assassinent, et que l'on s'obstine à nommer le Peuple. Elles ne sont pas plus le peuple que les marais ne sont la nature et que les reptiles ne sont la vie»⁸ ! Au printemps de 1795, Daunou persuada la Convention d'imprimer trois mille exemplaires de l'œuvre posthume de Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, que Daunou édita avec Madame Condorcet, répondant ainsi à l'idée du philosophe

5 Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, pp. 487-493 ; Picavet, *Les Idéologues*, Paris, 1891, pp. 89-90 ; Sergio Moravia, *Il tramonto dell'illuminismo : Filosofia e politica nella società francese, 1770-1810* (Bari, 1968) p. 202 ; C.G. Gillispie, "The Encyclopedie and Jacobin Philosophy", and L.P. Williams, "The Politics of Science in the french Revolution", in : M. Clagett, éd. *Critical problems in the History of Science* (Madison, Wisconsin, 1959) pp. 255-320 ; et Henri Guerlac, "The anatomy of vandalism", Communication lue à la réunion annuelle de l'Association américaine d'Histoire, 1954. Williams met en garde contre l' "identification du Jacobinisme à un anti-intellectualisme ou à une position intellectuelle quelconque. Il suffit de dire que les intellectuels du Directoire considéraient que les Jacobins étaient ennemis de la raison autant que l'étaient les prêtres. Sur l'opposition de Robespierre à Helvétius, voir Robespierre, *Œuvres*, éd. Société des Etudes robespierristes (10 vol. à ce jour, Paris, 1910) 9 (s.d.) p. 142. *La Décade philosophique* du 10 messidor IX affirmait : "Pour Robespierre un savant et un philosophe étaient des aristocrates" (p. 16). Sur le vandalisme et les Jacobins, voir Cabanis, *Œuvres philosophiques*, éd. Claude Lehec et Jean Cazeneuve (2 vol. Paris, 1956) 2, p. 520.

6 Condorcet dans *Chronique de Paris*, 9 nov. 1792, cité in Moravia, *ouvr. cit.* p. 203.

7 Daunou, "Extraits d'un Mémoire destiné à ses commettants, et écrit dans la prison de Port Libre au mois d'août 1794", cité in Moravia, *Il tramonto*, p. 199.

8 Cité in Ernest Seillière, "Les sciences morales et politiques dans l'Institut de France à l'époque révolutionnaire", *Revue internationale de l'enseignement*, 15 janv. 1940, p. 24.

CORPUS, revue de philosophie

selon laquelle le progrès était un résultat direct de la connaissance plutôt que de la vertu.⁹

Philosophie et éducation devaient remédier à l'«anarchie barbare» de la Terreur. Était en jeu, non une vague philosophie des Lumières, mais une discipline rigoureuse, encore en mal de nom, l'analyse des sensations et des idées de feu l'abbé de Condillac. Ses champions étaient naturellement les champions et continuateurs des Lumières, mais ils étaient pressé de découvrir une définition et systématisation de leur vaste et encombrant héritage. L'instrument en était la méthode analytique de décomposition de toutes les idées en leurs éléments, de leur recomposition en systèmes complexes d'idées. La revue qui avait leur faveur, *La Décade philosophique*, écrivait que grâce à cette "analyse" «nous pouvons être certains de pénétrer dans le sanctuaire de la science»...¹⁰ Ainsi Daunou avait-il adopté ce "sensualisme" dans son *Essai sur l'instruction publique* de 1793 et Dominique Joseph Garat était en train d'enseigner Locke et Condillac à l'École Normale nouvellement fondée.¹¹ La caractéristique principale de ce sensualisme était son analyse des facultés humaines de connaissance, sens et facultés intellectuelles. Une telle connaissance de soi était la seule à pouvoir s'assurer des limites du connaissable et de l'inconnaissable, et à pouvoir se prononcer infailliblement sur les questions qui avaient si cruellement divisé les hommes durant la Révolution. Aussi, dans sa retraite d'Auteuil, Tracy adressait-il à Cabanis des lettres sur les problèmes que Condillac, semblait-il, avait laissés sans solution dans son *Traité des sensations*. Avec application il se mit à la recherche de "propositions intermédiaires appropriées" aux amples équations qu'il avait découvert en prison,

9 Imprimé en 1795 à la suite d'un décret de la Convention du 16 avril. Voir Taillandier, *Documents bibliographiques sur P.C.F. Daunou* (2e éd. Paris, 1847), p. 69.

10 *La Décade philosophique, littéraire et politique*, par Une Société de Républicains (citée ci-après : *La Décade*) 20 frimaire III (10 déc. 1794), pp. 462-463. Sur *La Décade*, voir Joanna Kitchin, *Un Journal philosophique : La Décade* (1794-1807), Paris, 1965.

11 Moravia, *Il tramonto*, p. 345 n. ; Van Duzer, *The contribution of the Ideologues to french revolutionnary thought* (Baltimore, 1935), pp. 118-122.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

qui posaient l'identité de la connaissance, de la liberté et de l'égalité.¹² Mais il n'était pas facile de resserrer l'enquête à ce qui est empiriquement connaissable : aussi, quand Du Pont de Nemours montra à Tracy ses *Principes sur la philosophie de l'Univers*, où l'on voyait «des Anges [...], l'Assemblée des puissances aériennes [...], les Chœurs de séraphins» combattre le principe du Mal, «au pied du trône de Dieu»¹³, Tracy déclara à Du Pont, qu'en les publiant, celui-ci ruinerait sa réputation.¹⁴

Fin 1795, les disciples de Condillac accédèrent au pouvoir avec la création de l'Institut national. Depuis 1794, Mirabeau, Talleyrand et Condorcet avaient proposé l'idée d'un tel institut dans leurs projets successifs de réforme de l'éducation, et vanté les avantages du rôle de direction qu'un tel corps savant pourrait exercer sur l'ensemble du système d'instruction. Ces plans avaient été rejetés par les Jacobins, qui se méfiaient d'une aristocratie intellectuelle.¹⁵ Par contre, après thermidor, Daunou présenta avec succès ce plan le 25 octobre 1795, créant ainsi les premiers établissements secondaires, les Ecoles centrales.¹⁶

12 Mignet, *ouvr. cit.* p. 414. Mignet donne un exposé de la doctrine de Tracy qui aurait été confié à Cabanis. Cependant, à l'exception des passages déjà cités *supra*, il ne donne pas de dates, et apparemment emprunte aux ouvrages ultérieurs de Tracy pour rendre compte des premiers travaux de celui-ci. La p. 413 de son article, citant Tracy (probablement en 1794) est tirée pratiquement mot à mot des *Eléments d'Idéologie*, 4 (Paris, 1815), p. 120, rédigés en 1805 ; Mignet, manifestement, portait peu d'intérêt à la chronologie exacte de la pensée de Tracy, il n'a pas vu certaines de ses modifications importantes, et a ainsi accredité la légende d'après laquelle Tracy conçut l'ensemble de l'Idéologie en prison, ou peu après. Picavet adopte la même approche erronée, *ouvr. cit.* p. 300 et ch.V, *passim*.

13 Du Pont de Nemours, *Principes et recherches sur la philosophie de l'Univers*, s.l., 1794, pp. 146-147.

14 *Du Pont de Nemours à Madame Du Pont de Nemours*, à l'occasion de la 4e édition, 30 juin 1815, Eleutherian Mills Historical Library (de la famille Dupont) (EMHL). Acc. 8-3.

15 David M. Vess, "The Collapse and Revival of Medical Education in France : A consequence of Revolution and war (1789-1795)", *History of Education Quart*, 7,2 (1967), p. 78.

16 Voir la loi du 3 brumaire IV, réimprimée in : Tracy, *Observations sur le système actuel d'instruction publique* (Paris, an IX-1801, pp. 74 et suiv., spécialement article III, p. 75 ; C. Hippeau, *L'instruction publique en*

CORPUS, revue de philosophie

L'Institut était un substitut des Académies de la royauté, mais non leur restauration, quarante d'entre elles étant réunies dans la troisième classe de "*Littérature et des Beaux Art*". Symboliquement on constitua l'Académie des sciences "*première classe*", composée des plus prestigieux savants français : Lagrange (géométrie), Laplace (astronomie), Berthollet, Fourcroy, Chaptal (chimie), Cuvier (biologie), Jussieu (botanique). Plus significative était la création d'une nouvelle classe des "*Sciences morales et politique*", inaugurant l'institutionnalisation de la nouvelle science des Lumières, comme on l'avait conçue au sein de la "*Société de 1789*". Le nouveau Directoire exécutif de la République nomma les quarante-huit premiers membres, qui à leur tour élirent quatre-vingt seize membres titulaires parisiens et cent-quarante quatre membres "*associés*", représentant «les différentes parties de la République»¹⁷. A la section de la "*Moralité*" siégeaient Bernardin de Saint-Pierre, un admirateur de Rousseau ; l'écrivain Louis Sébastien Mercier ; l'évêque constitutionnel et ex-Conventionnel Henri Grégoire ; le Directeur La Revellière-Lépeaux ; le régicide et réformateur de l'instruction, Lakanal ; et l'athée Naigeon. A la section de «la science sociale et de la législation» siégeaient Daunou, bientôt président de l'Institut ; Cambacérès, le futur second Consul de Napoléon ; et l'ex-jacobin et futur Directeur Merlin de Douai. A la section d'économie politique on trouvait Siéyes, Du Pont de Nemours, Talleyrand et Roederer. En histoire siégeaient l'abbé Raynal et l'ancien professeur de Tracy, Christophe Koch, associé. La section de géographie comprenait Bougainville, le voyageur des Lumières.¹⁸ Jamais ou presque jamais, dans les Académies de France ou à l'Institut, n'ont été réunis autant d'hommes politiques. Des régicides siégeaient à côté d'adversaires des Jacobins, des théistes à côté d'incroyants. Cependant, la prépondérance des révolutionnaires – d'apparte-

France pendant la Révolution française, Discours (Paris, 1881) pp. 102 et suiv., 228 et suiv. ; Taillandier, pp. 1-9, 71, 76-77.

17 Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques, *Notices biographiques et bibliographiques*, Membres titulaires et libres, associés étrangers (Paris, 1960), p. XI.

18 Ibidem, pp. 401-403, 406 ; Jules Simon, *Une Académie sous le Directoire* (Paris, 1885), pp. 103, 145, 167-180, *passim* ; Jay W. Stein, *The Mind and the Sword* (New-York, 1961), pp. 17 et suiv.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

nance très diverse, il est vrai – le nombre des prêtres défroqués et d'anciens membres d'ordres religieux, le serment d'hostilité à l'encontre de la royauté exigé de tous¹⁹ signalaient la révolution politique et religieuse accomplie. L'entité "classe" était républicaine et sécularisée. L'Institut, désigné comme «une Encyclopédie vivante»²⁰, devait associer théorie et application, «perfectionner les sciences et les arts» et «poursuivre conformément aux lois et arrêtés du Directoire exécutif les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République». ²¹

En tête de ces disciplines de la classe des "sciences morales et politique" – dont la modernité est frappante et qu'aucun monarque d'ancien régime n'aurait pris le risque de fonder – se trouvait la section de l' "analyse des sensations et des idées". Qu'elle fut la seule section de philosophie, cela révélait clairement l'influence de Condillac. Si Voltaire et Condillac avaient vécu assez longtemps pour connaître cet Institut, commente son historien, Condillac aurait été son chef plutôt que Voltaire.²² Tracy fut élu "membre associé" le 18 février 1796²³, rejoignant les membres de la section : Cabanis, Garat, Volney et Ginguéné – ce dernier alors à la tête du Comité d'instruction publique de la France. L'organisation de l'Institut – à savoir l'unification des Académies antérieurement séparées, l'élection prononcée en commun où des chimistes choisissaient des poètes, les sessions communes de toutes les sections de chaque classe – toutes ces procédures manifestaient une recherche éclairée de l'unité et de la simplicité de sciences. Les tâches pratiques imposées, comme dresser des listes de manuels de morale, appointer des inspecteurs d'agriculture, demander le patronage de l'Etat pour les sciences et

19 Simon, pp. 140-154, 165-305, *passim* ; aux côtés de Daunou, Siéyes et Talleyrand, un tiers de la section de Tracy était composé d'ex-membres d'ordres religieux ou d'ex-prêtres : Deleyre ex-Jésuite, Lebreton ex-Théatin, Laromiguière ex-Doctrinaire et Jacquemont antérieurement curé.

20 Picavet, p. 70, citant Daunou.

21 Institut de France, *Notices biographiques et bibliographiques*, p. XI.

22 Simon, p. 55.

23 Institut de France, *Notices biographiques et bibliographiques*, p. 367.

CORPUS, revue de philosophie

les arts, révélèrent une obsédante préoccupation de l'utilité, qui contrastait avec l'inutilité reprochée aux vieilles Académies.²⁴

Le 4 avril 1796 Daunou prononça le discours inaugural, lors d'une session publique de l'Institut, alors installé au Louvre, où quinze cents personnes se rassemblèrent autour des Directeurs. Il s'écarta de l'idée chère à Talleyrand et Condorcet d'un Institut dirigeant toute l'instruction publique, insista plutôt sur son rôle pédagogique dans la diffusion des divers savoirs. Sous le despotisme monarchique les sciences morales et politiques étaient persécutées, affirmait-il, mais elle s'étaient libérées après avoir préparé la Révolution, laquelle dévoila des noirceurs secrètes de la nature humaine : «Les traits moraux se grossissent, les facultés de l'homme apparaissent sous des formes plus prononcées (...). C'est alors que la philosophie, placée plus que jamais en présence de la nature morale, peut en poursuivre l'analyse, en recréer la théorie et s'instruire à ce spectacle de bouleversements et de destructions».²⁵

L' "Idéologie", la super-science

Deux semaines plus tard, le 2 floréal (21 avril) Tracy vint depuis Auteuil lire un Mémoire de philosophie²⁶ devant la classe des sciences morales et politiques. Comme il approchait du Louvre, il traversa le marché aux puces et aux vieux vêtements voisin. Durant plusieurs mois Paris avait été en proie à l'agitation et au mécontentement. les conversations roulaient sur "la misère publique". Le froid extrême, les prix exorbitants du pain et de la viande causaient de nombreux morts. L'inflation avait échappé à

24 Simon, pp. 93, 103-108, 417-425, 439, *passim*.

25 Taillandier, p. 106. Voir l'expression de vues semblables par Garat, in *Journal de la société de 1789*, 10 juin, p. 40, cité par K.M. Baker, "The early History of the term 'Social science' ", *Annals of Science*, 20 (1964), pp. 217-218.

26 "Sur la manière dont nous acquérons la connaissance des corps extérieurs et du nôtre", cité dans le Registre des Mémoires, archives de l'Institut (A.I.), *Registre des Procès verbaux de classe des Sciences morales et politiques* (R.P.V./S.M.P), p. 8, et incorporé dans l'ouvrage *Mémoire sur la faculté de penser, Mémoires de l'Institut national/Classe des Sciences morales et politiques* (M.I.N./S.M.P.), 1, pp. 286 et suiv.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

tout contrôle. Partout on dénonçait les spéculateurs. Les travailleurs parvenaient difficilement à faire accepter par les marchands et propriétaires leurs assignats dévalués, et la nouvelle Constitution était dénoncée comme "le code du million doré". Des prêtres étaient de retour qui sollicitaient des confessions en condamnant la République impie. On apercevait çà et là des placards royalistes proclamant "Vive le Roi". Dans le jardin des Tuileries, quelques jours seulement avant la venue de Tracy au Louvre, des Babouvistes, premiers communistes en France, avaient déclenché des escarmouches contre la police.²⁷

La réponse de Tracy à ces pressions parisiennes immédiates était indirecte, ceci demeurera une caractéristique de sa pensée. Il souhaitait que sa classe de l'Institut se préoccupât «de quelques uns de ces grands ouvrages qui ont une influence immédiate sur la prospérité de la société» ; mais il ne les concevait pas sous la forme de l'assistance sociale ou des travaux publics ; davantage sous la forme d'une saine «théorie des sciences morales et politiques, qui ont languï jusqu'à présent dans une incertitude funeste».²⁸ La France commençait à remporter en Italie les victoires qui feraient d'elle la dominatrice de l'Europe : Tracy accordait autant d'intérêt à son prestige international qu'à sa prospérité publique. «C'est donc principalement en affermissant les sciences morales sur une base stable et certaine, faisait-il valoir, que vous répondrez aux espérances que l'Europe éclairée conçoit du premier corps savant qui s'occupe de ces matières (...). C'est ce motif qui m'engage à reporter votre attention vers la connaissance de la formation de nos idées».²⁹ Si les idées pouvaient être analysées, les motifs des passions humaines démêlés, on présumait alors que la plupart des problèmes

27 Edmond et Jules Goncourt, *Histoire de la société française pendant le Directoire* (nouvelle éd. Paris, 1880), p. 84 ; Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne* (5 vol. Paris, 1898-1902), 3 (1899), pp. 1-140, *passim*.

28 *Mémoire sur la faculté de penser*, M.I.N./S.M.P., I, 285. Cette version imprimée de 1798, dont aucun manuscrit n'a été retrouvé, porte la date du 2 floréal an IV, M.I.N./S.M.P. A (an VI, 1789). Néanmoins l'ensemble du Mémoire fut lu en cinq séances entre le 21 avril 1796 et le 15 février 1798. On le cite ci-dessous sous la forme "*Mémoire*".

29 *Ibid.*, p. 286.

CORPUS, revue de philosophie

auxquels le Directoire était confronté pourraient se trouver résolus. En effet, d'accord avec toute la tradition anti-substantialiste depuis Locke, Tracy maintenait que l'homme ne pouvait pas connaître les choses en elles-mêmes, mais seulement les idées formées à partir des sensations de ces choses : «Rien n'existe pour nous que par les idées que nous en avons, puisque nos idées sont tout notre être, sont notre existence elle-même». ³⁰

L'analyse des idées humaines ne dérivait plus d'hypothèses, mais du simple "fait" reconnu par Locke que «nos sensations sont la source et l'origine de toutes nos idées». ³¹ Il était difficile de trouver des «faits" plus immédiats dans le royaume disputé des idées complexes morales et politiques. Comme Descartes, Tracy se sentait obligé de commencer par le commencement : aussi, dans un second mémoire lu le 2 messidor an IV (20 juin 1796) – une *analyse de la faculté de penser* ³² – son "sensualisme" se réduisait à une adaptation du cartésianisme : si penser est sentir, «qu'est-ce qu'exister, si ce n'est le sentir ?» ³³

Tracy pensait, comme Lavoisier, que la réforme d'une science impliquait nécessairement celle de sa nomenclature. Cette science des idées, affirmait-il, ne pouvait être nommée "Métaphysique", puisque Condillac avait rabattu les prétentions chimériques et fausses de cette étude de substances, premières causes, intelligences angéliques – de la nature des êtres – en somme de tout ce que les philosophes des Lumières considéraient comme excédant les limites de la raison. Avec une nuance d'ironie assez rhétorique, Tracy demandait à ses auditeurs quelle méthode d'analyse pourrait convenir à l'étude de telles matières ! Prenant l'acception de la métaphysique comme désignant l'opposé des sciences physiques, Tracy affirmait que «ce mot est si cruellement discrédité que je verrais avec peine qu'on s'en servit pour désigner la science de la pensée». ³⁴ Mais "psychologie" ne convenait pas davantage, car celle-ci supposait, disait-il à ses auditeurs, une science de l'âme, «que sûrement vous ne vous flattez pas de

30 *Ibid.*

31 *Ibid.* p. 289.

32 R.P.V./S.M.P., p. 19.

33 *Mémoire*, p. 321.

34 *Mémoire*, p. 323.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

posséder». ³⁵ Excluant l' "âme" du lexique de la science des idées, Tracy s'associait à d'Holbach, La Mettrie et Voltaire pour penser que ce concept était le produit vague et trompeur de rêveries métaphysiques. ³⁶ Mais aucun penseur des Lumières n'était parvenu à éviter l'emploi de ce mot dans les analyses psychologiques. La survivance du terme dans la psychologie matérialise de La Mettrie, d'Holbach et Helvétius eux-mêmes frappait Tracy qui la jugeait aussi obsolète que l'emploi persistant par Condillac du terme de "Métaphysique".

Le nouveau nom dont Tracy proposait l'emploi pour désigner l'embarrassante science de «l'analyse des idées et sensations» était celui d' "idéologie", qui, expliquait-il, était la traduction littérale en grec de : "science des idées" ou "étude des perceptions" (Eïdos = l'image visuelle). Le nom d' "Idéologie", assurait-il, décrivait exactement ce dont on s'occupait dans cette section de l'Institut : ce mot «est très sage, car il ne suppose rien de ce qui est douteux ou inconnu ; il ne rappelle à l'esprit aucune idée de cause. Son sens est très clair pour tout le monde». ³⁷ L' "Idéologie" était la véritable science de la pensée, opposée à la Métaphysique, c'est à dire à la fausse science, comme la science astronomique est opposée à l'astrologie. L' "Idéologie" devrait guérir les sciences morales et politiques de préjugés séculaires. Elle était à la fois un moyen et une fin, une méthode et un corps de vérités scientifiques.

Rares sont les concepts qui, comme celui d'idéologie, sont divisés entre leur signification d'origine et leur emploi présent. La question se pose de savoir comment ce changement de signification s'est produit : à la suite d'un coup de force intellectuel soudain ? d'une variation graduelle, soit logique soit fortuite ? ou à partir d'éléments que son inventeur et ses contemporains comprirent, dès l'origine, dans ce mot et cette science – et qu'on ne peut expliquer qu'à partir des circonstances où Tracy et ses compagnons se trouvaient ? Cette dernière

35 *Ibid.* pp. 323-324.

36 Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article "âme" ; La Mettrie, *L'Homme machine*, éd. Aram Vartanian (Princeton, 1960), p. 180 ; D'Holbach, *Système de la nature, ou des lois du monde physique et du monde moral*, éd. Diderot, Y. Béval (2 vol., 1821 ; Hildelsheim, 1966), 1, p. 120.

37 *Mémoire*, p. 324.

CORPUS, revue de philosophie

hypothèse n'a pas retenu suffisamment l'attention des chercheurs, parce que ceux-ci – surtout préoccupés du sens premier du terme introduit par Tracy – ont négligé l'ensemble de ses significations dérivées, ou se sont à ce point passionnés en faveur du système, qu'ils ont négligé son nom.³⁸

Tracy n'a jamais considéré l' "Idéologie" comme se limitant à l'analyse psychologique ou comme une philosophie pure séparée de ses applications. Ses griefs à l'encontre de la Métaphysique étaient essentiellement ceux de Bacon : la Métaphysique outrepassait la portée des capacités humaines et méprisait ses biens premiers. L' "Idéologie" devait être «positive, utile et susceptible d'une exactitude rigoureuse».³⁹ "Le but de tous vos travaux, dit-il aux membres de l'Institut, est la connaissance des effets et de leurs conséquences pratiques».⁴⁰ L' "Idéologie" était, au point de vue généalogique, la première des sciences, puisque toutes les autres consistaient en combinaisons d'idées diverses. Mais elle était aussi la base de la Grammaire, ou science de la communication des idées ; de la Logique, ou science de leur combinaison et de la découverte de nouvelles idées ; de l'éducation, ou science de la formation des hommes ; de la moralité, ou science de la régulation des désirs ; «et enfin du plus grand des arts, au succès duquel doivent coopérer tous les autres, celui de régler la société de façon que l'homme y trouve le plus de secours et le moins de gêne possible de la part de ses semblables».⁴¹

Le lien étroit de l' "Idéologie" à la politique en fait clairement quelque chose de proche davantage de l'idéologie au sens moderne que d'une simple "analyse des idées et des sensations". Ses potentialités d'application pratique l'opposaient aux systèmes discrédités du passé et la rapprochaient des idéologies ultérieures orientées vers l'action.

38 Cf. les travaux de Mignet, Picavet, Van Duzer, Stein, Chinard, Moravia, Kitchin et Lichtheim.

39 *Mémoire*, p. 318. L'adjectif "*positif*" avait déjà été utilisé par Buffon comme synonyme de "scientifique" et d' "exact".

40 *Ibid.* p. 324.

41 *Ibid.* p. 287. sur les néologismes révolutionnaires ,voir Ferdinand Brunot et Charles Bruneau, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, G. Antoine, G. Gougenheim, R. Wagner (nouv. éd. en 13 vol., Paris, 1966-1968), 10, 1, pp. 83 et suiv., pp. 115 et suiv.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

Le correctif des préjugés et excès idéologiques du passé se trouvait dans la méthode de Descartes et de Condillac consistant à avancer pas à pas du connu à l'inconnu. Les résultats, croyait Tracy, devraient répondre aux vœux de la mathématique sociale de Condorcet : les sciences morales et politiques devraient jouir «du même degré de certitude que (...) les sciences mathématiques»⁴². Un tel projet rapproche Tracy aussi bien du dogmatisme idéologique du futur que la systémicité mathématico-philosophique du passé. Car si Tracy répudiait avec Condillac, d'Alembert et Diderot les "systèmes" du passé, il croyait néanmoins avec Condillac en la possibilité d'un système "complet" et vrai dans le futur.⁴³

Ceci devint plus clair un an plus tard quand Tracy publia une critique du *Système complet de bibliographie ou ordre des facultés* de Debure.⁴⁴ L' "Idéologie" devrait achever la très ancienne quête de l'unité des sciences ou un système universel des sciences. Bacon avait cherché à réduire toutes les sciences à une science naturelle première, conçue en termes purement naturalistes.⁴⁵ L'*Encyclopédie*, quoique suivant Bacon de près, donnait entre le premier rang à la Métaphysique générale, qui comprenait la science de Dieu, la Théologie naturelle ou révélée. En dépit de la réputation infâmante que les milieux ecclésiastiques avaient faite au *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie* de d'Alembert, on doit noter que ce fut Tracy le premier, non les Encyclopédistes⁴⁶, qui s'attaqua systématiquement à la hiérarchie médiévale des sciences. «...Quelque respect que nous puissions avoir pour la Théologie (...), écrivait-il, j'en appelle à l'ancien adage, primo vivere deinde philosophari ; et je réclame la priorité pour les Traités de chasse et de pêche». Si toutes les sciences religieuses devaient être exclues du système des sciences de Tracy, «ce n'est ni par respect ni par mépris», mais parce que la Théologie «soit (...) vient de Dieu

42 *Mémoire*, p. 288.

43 *Ibid.*, p. 345.

44 *Moniteur*, 8-9 brumaire an VI (29-30 oct. 1797) pp. 151-152, 156.

45 Robert Mc Rae, *The problem of the unity of sciences : Bacon to Kant* (Toronto, 1961).

46 *Ibid.* p. 115 ; D'Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* (Paris, 1965) pp. 61-65.

CORPUS, revue de philosophie

(...) ou est une rêverie (...). Ainsi elle est au-dessus ou au-dessous de la raison humaine". A la place de la Théologie, il faudrait mettre l' "Idéologie", car «il faut savoir comment on connaît, on exprime, on enseigne avant de croire et d'enseigner». Réduisant les sciences baconiennes de la mémoire et de l'imagination à de simples parties d'autres sciences ou non-sciences, Tracy se débarrassait ainsi de l'histoire, qui ne serait qu'une manière de considérer le passé des autres sciences, et des belles-lettres, diminuées comme «purs amusements de l'esprit». Au second rang, au -dessous de l' "Idéologie", il plaçait les mathématiques, les sciences physiques et leurs applications, suivies des sciences morales et politiques.⁴⁷

Mais comment l' "Idéologie" pouvait-elle garantir l'unité des sciences après avoir usurpé le rang de la "reine" de ces dernières, la Théologie ? Descartes avait conçu cette unité des sciences du point de vue méthodique plutôt que suivant la nature de leurs objets, changeant le titre de son *Projet d'une Science universelle* en celui d'un *Discours de la méthode*. Leibniz s'était plaint de la chaotique accumulation des savoirs, il avait espéré appliquer le calcul à tout le raisonnement humain, découvrir un "alphabet" de toutes les pensées et faire de sa science universelle un "art combinatoire". Plus récemment, Condillac avait espéré réduire toute science à une seule vérité, dont les propositions successives ne seraient que l'analyse⁴⁸. Tracy avait ranimé l'espérance de Condillac en posant que la sensibilité était le premier fait. Mais cette sensibilité était-elle analysable en termes de nombre, comme Descartes, Leibniz, Condorcet et même Condillac l'avaient cru ? A la fin de 1796, Tracy s'était éloigné de sa première position : l' "Idéologie" ne pouvait plus s'énoncer par les équations qu'il avait découvertes en prison, ni n'était capable d'une certitude mathématique parfaite : «Raisonnement, écrivait-il, c'est calculer des idées de beaucoup d'espèces différentes, considérées sous une multitude de rapports divers. Calculer, c'est raisonner sur des idées d'une seule espèce, sur des idées de quantités considérées sous le seul rapport de leur nombre».⁴⁹ Avec Locke, Tracy avait reconnu que les constructions mathématiques n'existent pas dans

47 *Moniteur*, 8-9 brumaire VI, pp. 152, 156.

48 Mc Rae, pp. 1-26, 47-105 *passim*.

49 *Mémoire*, p. 385, note ; cf. 389-390.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

la nature ; la plus grande partie de la réalité n'était pas quantifiable. Cinq années plus tard il maintiendrait que les sciences morales et politiques «sont plus ou moins certaines à proportion que les objets dont elles s'occupent sont plus ou moins réductibles à des quantités appréciables par des mesures parfaitement exactes». ⁵⁰ Mais, puisque l'essentiel de leur objet était non mesurable, une charlatanesque application des statistiques ne pourrait les rendre plus scientifiques. Vers 1805, sa rupture avec Condorcet devint explicite quand il opposa sa propre logique à la mathématique sociale de Condorcet. ⁵¹ L'annonce par Diderot d'une "grande révolution", qui ferait que les sciences naturelles remplaceraient les sciences mathématiques, avait presque semblé réalisée. La notion condillacienne du raisonnement conçu comme série de propositions identiques n'était plus applicable. ⁵² Le raisonnement consistait plutôt en une série de propositions, où chacune était implicitement contenue dans la précédente, comme des boîtes d'enfants emboîtées les unes dans les autres. On pouvait découvrir par l'observation et la déduction – non par le calcul et la géométrie – les propositions contenues dans la proposition première "l'homme est un être sensible" ; et réduire par conséquent toutes les sciences humaines à quelques vérités élémentaires. Cette science de l'observation et de la déduction, "l'analyse des idées" – de toutes les idées, pas exclusivement des idées mathématiques – c'était l' "Idéologie", à laquelle toutes les autres sciences devaient être subordonnées ; l' "Idéologie" qui, elle-même, ne l'était à aucune autre devait

50 *Projet d'Eléments d'Idéologie à l'usage des Ecoles centrales de la République française* (Paris, an IX, 1801), p. 172.

51 D'abord in *Eléments d'Idéologie*, IVe et Ve parties, *Traité de la volonté et de ses effets* (Paris, 1815), pp. 1-53.

52 Diderot, *Pensées sur l'interprétation de la nature, Œuvres complètes*, éd. Assezat et Tourneux (20 vol. 1875-1877), 2, p. 11 ; Condillac, *Art de raisonner*, in : *Cours d'études, Œuvres*, éd. G. Le Roy (3 vol. Paris, 1947-1951), 1, p. 621. Sergio Moravia, in *La scienza della società in Francia alla fine del secolo XVIIIe* (Firenze, 1968) retrace brillamment l'ascension et le déclin, de Condorcet à J.B. Say, de cette idée d'après laquelle mathématiques et statistique étaient la panacée dans l'incertitude des sciences sociales. Cependant il ne mentionne pas que Tracy, dans son *Mémoire*, anticipait sur le rejet, par Say en 1802, du modèle mathématique.

CORPUS, revue de philosophie

garantir l'unité des sciences. «La connaissance de l'entendement humain est proprement la science unique ; (...) toutes les autres, sans exception, ne sont que des applications de celle-là aux divers objets de notre curiosité, et (...) elle doit en être le flambeau». ⁵³

Changer le nom d'une science vénérable, lui faire présider les travaux de toutes celles où œuvraient des savants célèbres tels que Laplace et Lagrange, dresser la carte de la marche de l'Institut – ces initiatives venant d'un "membre associé" ont dû passer pour abusive présomption d'autorité. Pour Tracy, c'était peut-être une façon de regagner le statut qu'il avait perdu, en sa qualité de noble et de colonel, durant la Révolution. On pouvait dresser un parallèle, Tracy le suggérera en 1796, entre l'état de l'astronomie à l'aube de la révolution copernicienne, la fondation de l'Académie des sciences en 1666 et l'état des sciences morales et politiques à l'Institut en 1796. Quand il appelait de ses vœux un «Newton de la science de la pensée»⁵⁴, c'est peut-être à lui-même qu'il songeait. En sa qualité de ci-devant aristocrate, il devait avoir ressenti les pressions du mépris public. Le coup d'état de fructidor 1797 allait annuler les résultats d'élections favorables aux royalistes. Invariablement associés au complot clérical et royaliste redouté tendant à restaurer la monarchie et l'Eglise, d'anciens nobles, dans les Conseils législatifs, se trouvaient menacés de déportation.⁵⁵ L' "Idéologie" de Tracy devait dissiper tout soupçon sur ses sympathies en faveur du cléricalisme et de la contre-révolution. Ses collègues, dans l'ensemble, accueillirent favorablement son énergique activité. Talleyrand introduisit le mot "idéologue" dans la presse française, dans un résumé des Mémoires de Tracy de juin et octobre 1796.⁵⁶ En 1797, *The Monthly Magazine* de Londres donna une explication succincte de l'invention du terme par Tracy.⁵⁷ Bien qu'il ne fut pas membre titulaire de l'Institut, Tracy reçut le salaire normal de 1500 francs annuels, dont 1200 F lui furent payés directement ; les 300 francs

53 *Mémoire*, p. 286.

54 *Ibid.* p. 320.

55 Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne...* 4, pp. 354, 393, 398, 400-403.

56 *Décade*, 30 nivose V (19 janv. 1797) pp. 137-138.

57 3 avril 1797, p. 285.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

restants furent mis en commun et intégralement distribués aux auditeurs assidus. On appelait "jetoniers" les académiciens assidus, à cause des jetons qu'ils déposaient avant d'encaisser cinq ou six francs d'encouragement. Bien que ce fut à l'époque le seul salaire de Tracy, les revenus que celui-ci tirait de son domaine de Paray-le-Frésil étaient suffisants pour lui permettre d'acquitter, en juin 1796, 8100 francs de loyer trimestriel pour sa maison d'Auteuil, qui appartenait à l'Etat. Ayant peu à faire, si ce n'est lire, écrire et discuter "Idéologie" avec Cabanis et ses autres amis dans le Salon de Madame Helvétius, peut-être se sent-il obligé, pour sa propre estime autant que par conscience révolutionnaire, de consacrer ses loisirs à une existence laborieuse susceptible de procurer des bienfaits au public.⁵⁸

Le contenu de l' "Idéologie"

Alors que le champ de l' "Idéologie" comprenait toutes les sciences humaines, elle ne parvenait – après avoir établi rigoureusement ses fondements dans la nature de l'homme sensible – à s'étendre qu'à la grammaire, à la logique et à la politique. Le 21 avril 1796, à l'Institut, Tracy débuta par le problème de l'existence de la réalité extérieure, plutôt que par celui de l'existence personnelle – point de départ de Descartes – que Tracy tenait toujours pour assuré. Il était naturel que Tracy – qui n'apercevait pas la radicale distinction que Descartes avait établie entre la pensée et le corps, qui suivait la tradition sensualiste concevant la pensée comme sensation transformée – fut plus préoccupé des sources externes de nos idées que de leurs sources internes, réflexives : «*Je pense donc je suis*». En fait, la question qui faisait le titre de son Mémoire "Sur la manière dont

58 Simon, pp. 123-129 ; Guillois, pp. 103 et suiv. ; Copie de documents de l'Hôtel de ville, carton n° 111, Dépt de la Seine (19 prairial IV) des *Archives de la Bibliothèque du XVI^e arrondissement*, 31 K, "Histoire topographique d'Auteuil", s.v. Destutt de Tracy. A.N. : Minutier central, 772 étude XX. Par cet acte du 28 prairial IV (16 juin 1796) Tracy fit d'Olivier Ducloseaux son *procureur* pour administrer «tous ses biens et propriétés aussi bien que ceux de sa femme dans toute l'étendue de la République», et en particulier à Paray-le-Frésil, où les titres et obligations des métayers et fermiers devaient être régularisés.

CORPUS, revue de philosophie

nous acquérons la connaissance des corps extérieurs et du nôtre" supposait que nous connaissons les corps à l'extérieur du moi, et contredisait ce que l'idéaliste évêque Berkeley avait lui-même opposé "aux sceptiques et athées", à savoir que le monde extérieur n'existe pas indépendamment du sujet connaissant et des idées qu'il en a.⁵⁹ Comme la plupart des hommes des Lumières, Tracy s'indignait de l'immatérialisme de Berkeley et ne cessait d'attaquer le procédé de l'idéaliste sacrifiant la réalité matérielle au profit du supra-sensible. Ainsi, après avoir posé la proposition idéologiste d'après laquelle nos idées sont toute notre existence, il s'efforçait d'échapper au solipsisme de Berkeley au moyen d'une solution intermédiaire entre les positions du réalisme substantialiste et de l'idéalisme absolu, qui s'affrontaient depuis deux siècles. Désormais Tracy s'efforçait d'établir le fait de l'existence réelle du monde matériel et le caractère illusoire du spirituel. Il avait toujours «*désiré savoir*», écrira-t-il plus tard, «ce que c'est que tout ce qui nous entoure, comment nous le connaissons, et de quoi nous sommes sûrs».⁶⁰ Bien que le *Traité des sensations* de Condillac ne lui semblât «ni complet ni exempt d'erreurs»⁶¹, néanmoins Tracy avait été très influencé par la théorie condillacienne, selon laquelle le toucher et la résistance sont les moyens par lesquels nous acquérons la connaissance de la réalité extérieure. Mais le toucher et la résistance semblaient supposer quelque chose d'autre. Il lui semblait toujours, expliqua-t-il plus tard, qu'il vivait dans une sorte de brouillard ou de fog, à cause du mouvement ! Il avait émergé de ce brouillard en s'en tenant à certain "fil", c'est-à-dire en réalisant que tout un chacun se trouvait dans la même situation que lui-même : «...Et ne pouvant espérer de me transporter dans un point d'où je puisse l'observer sans le partager, j'ai pris le parti de m'en regarder comme le centre. J'ai remarqué que tout ce qui s'agite autour de moi ne peut jamais me frapper que par mes organes, et m'affecter que par mes facultés intellectuelles ; et j'ai commencé par étudier mon propre

59 G. Berkeley, *Three Dialogues between Hylas and Philonöus, in oposition to sceptics and Atheists*, in *Works* (4 vol. Oxford, 1871), 1, pp. 304, 330 et *passim*.

60 Cité par Mignet, p. 404.

61 *Ibid.*, p. 411.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

individu. J'ai bientôt observé que tous les autres êtres de l'espèce humaine, et même tous les êtres sensibles, étaient exactement dans le même cas que moi, et qu'ils avaient chacun leurs facultés de sentir, de vouloir et d'agir en conséquence, qui en font autant de petites puissances actives dans l'univers ; et j'ai tout de suite reconnu que tout ce qui existe dans le monde moral devait être l'effet de l'action et de la réaction perpétuelle de toutes ces puissances les unes sur les autres, tantôt en s'aidant, tantôt en se croisant...». ⁶²

Il y a plusieurs explications possibles de l'insistance de Tracy sur le problème du mouvement. Sa jeunesse agitée à Turin et Versailles lui avait laissé le souvenir d'un "mouvement". La Révolution avait causé une succession d'événements plus rapide peut-être qu'aucune autre époque de l'histoire, Derrière les barreaux de sa prison des Carmes, Tracy dut sentir la notion condillacienne de la résistance au toucher particulièrement pertinente ! En Italie, la nerveuse armée révolutionnaire de Bonaparte appliquait la stratégie militaire moderne chère à Guibert, qui privilégiait les foudroyants avantages de la rapidité de manœuvre. Opposition et contrainte, action et réaction se disputaient toute la scène révolutionnaire et rendaient apparemment le monde extérieur plus réel que peut-être il ne l'avait été pour l'impassible abbé de Condillac, dont l'artificiel homme-statue se meut seulement aux dernières pages du *Traité des sensations*. A eux seuls, le toucher et la perception visuelle des différences de couleurs ne suffisaient pas à renseigner l'homme sur la réalité extérieure.⁶³ Bien que Tracy n'ait jamais cité *Système de la nature* du baron d'Holbach, c'est le chapitre de celui-ci au sujet du mouvement qui fut certainement l'antécédent sinon la source directe de la propre doctrine de Tracy : «C'est le mouvement», avait écrit d'Holbach, «qui seul établit des rapports entre nos organes et les êtres qui sont au-dedans ou hors de nous ; ce n'est que par le mouvement que ces êtres nous impriment que nous connaissons leur existence, que nous jugeons

62 Introduction biographique à son *Analyse raisonnée de l' "Origine de tous les Cultes"*... Paris, an XII, 1804, pp. VIII-IX.

63 Tracy, *Mémoire*, pp. 291-299 ; Condillac, *Traité des sensations*, parties II et III *passim*.

CORPUS, revue de philosophie

de leurs propriétés, que nous les distinguons les uns des autres, que nous les distribuons en différentes classes». ⁶⁴ Tracy combinait la notion condillacienne du toucher et de la résistance avec la notion holbachienne du mouvement pour énoncer la doctrine dont il est crédité couramment par les historiens aussi bien que les philosophes. Le mouvement et la conscience du mouvement seuls – cette dernière baptisée «*sixième sens*» – peuvent nous apprendre «qu'il existe ce que nous appelons corps (...) par la résistance que ces corps opposent à nos mouvements». ⁶⁵ Ici apparaissait la faille de l'argumentation de Condillac : il ne pouvait y avoir de résistance sans un mouvement antécédent. Le mouvement rend chacun de nous capable de «rapporter les idées aux êtres» ⁶⁶, comme des effets à leurs causes, et nous rend ainsi capables d'affirmer l'existence réelle du monde extérieur. Ceci semblait résoudre en même temps le vieux problème irrésolu de la connaissance des distances et figures. Berkeley, dans son *Essai sur une nouvelle théorie de la vision*, avait montré que cette connaissance résultait d'un jugement composé à partir de notre expérience du toucher et de celle de la vision – genre d'explication à laquelle Condillac avait reproché d'«*attribuer sans fondement*» à l'âme certaines opérations "*inconscientes*" et «*mystérieuses*». ⁶⁷ Aux yeux de Tracy, l'association du mouvement et du toucher peut dissiper le mystère de cette connaissance, en tant que le mouvement y est intimement uni à l'expérience sensible ; et cette explication le peut, parce que cette expérience sensible, dans la tradition de Locke, est supposée infaillible, en opposition aux jugements, sujets à erreurs en tant que combinaisons complexes de différentes sensations. Cette expli-

64 *Système de la nature*, 1, p. 15, cf. *Essai de psychologie* de Bonnet, cité par H. Gouhier : *Les conversions de Maine de Biran* (Paris, 1947), p. 127 : «Que sont toutes les opérations de l'esprit, sinon des mouvements et répétitions de mouvement ?»

65 Tracy, *Mémoire*, p. 301.

66 *Ibid.* p. 290.

67 Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, part. I, sect. 6 ; Berkeley, *An Essay towards a new theory of vision*, in : *Works*, 1, pp. 35 et suiv.

Aux origines de l' "Idéologie", Emmet KENNEDY

cation de Tracy voudrait éviter le dualisme matérialiste-spiritualiste propre à la tradition Locke-Condillac.⁶⁸

Non seulement le mouvement apprenait à l'homme l'existence du monde, mais surtout il était ce à partir de quoi l'environnement physique humain pouvait être expliqué. Une nouvelle fois Tracy était redevable à Maupertuis⁶⁹, Diderot⁷⁰ et d'Holbach, qui avaient compris que la nature ne pouvait être expliquée qu'à partir de la matière et du mouvement. Cependant Tracy n'en était pas encore au point de spéculer sur la nature physiologique de la matière et du mouvement et ses implications matérialistes. Il se limitait encore aux relations de l'individu avec l'univers.

La théorie tracyenne de la perception à travers le mouvement ajoute une nouvelle dimension aux théories de la relativité de la connaissance du XVIIIe siècle.⁷¹ Personnellement, Tracy a été capable de se «transporter dans un point de vue d'où (il) puisse (l')observer sans le partager». Ainsi décrivait-il l'univers du point de vue de celui qui perçoit, plutôt que dans une perspective centrale et objective (...).

Mais le problème se pose de savoir quelle unité et cohérence l'individu qui perçoit possède lui-même ? (...) La plupart des *Philosophes* du XVIIIe siècle avaient sérieusement modifié, sinon tous abandonné le concept substantialiste du moi ou de l'âme (...).

Se trouvait en jeu dans ces discussions rien moins que l'explication du phénomène de la conscience de soi, du sens de l'identité dans le temps, et de la distinction entre sensations et relations ou abstractions de l'esprit (...).

68 J. Locke, *An Essay concerning human understanding*, éd. J.W. Yolton (2 vol. London, 1961), II ch.32. Voir aussi Sergio Moravia, "Aspetti della 'Science de l'homme' nella filosofia degli 'Ideologues' ", *Rivista critica di storia della filosofia*, 21 (1966), pp. 401-402. Moravia indique que Tracy n'était pas conscient des conséquences que son idéologie produirait sur le sensualisme dualiste modéré. Sur ce point, voir dans notre ouvrage le ch. IV. Emile Cailliet remonte, dans *La tradition littéraire des Idéologues* (Philadelphia, 1943), la tradition idéologiste loin en arrière jusqu'au matérialisme grec et romain de Démocrite, Epicure et Lucrèce, p. 39 et ch.1-4, *passim*.

69 *Système de la nature, Essai sur la formation des corps organisés, Œuvres* (4 vol. Lyon, 1756), 2 : pp. 139 et suiv.

70 *Rêve de d'Alembert, Œuvres cit.* 2 ; pp. 125 et suiv.

71 Voir E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 6, s.v. relativité.

CORPUS, revue de philosophie

Ce qui fait défaut dans l'analyse du moi par Tracy, c'est une explication de la conscience, car la volonté ne remplace pas un moi central capable de perception. Ce point est crucial, car Tracy cherche à expliquer le développement de toutes les facultés intellectuelles – la généalogie condillacienne des facultés – à partir du mouvement et de la conscience de mouvement. Mais il n'a jamais expliqué comment cette conscience de mouvement se produisait. Tracy, dans un véritable esprit empirique, parlait seulement d'effets, et non de causes, d'opérations, et non de la nature ou du moteur de ces opérations. En quête d'une formule simple "newtonienne", il réduisait la douzaine de facultés de Condillac à quatre, qui n'étaient plus réductibles généalogiquement à la sensation, comme elles l'avaient été pour Condillac. A la sensibilité, à la mémoire, au jugement et au désir, ou à la volonté, Tracy ajoutait quelquefois la motilité, qu'il tenait déjà pour un sixième sens. Tous constituaient des parties – non de l'esprit, comme chez Locke, non de l'âme, comme chez Condillac, ni d'une conscience ou de l'entendement – mais d'une autre faculté, la «faculté générale de penser».72 Non seulement il n'y avait plus d'âme ou de substance pour recevoir des sensations ou produire des idées, plus d'esprit ou d'intelligence, mais seulement une faculté ou un pouvoir. Semblablement, il croyait pouvoir se passer de toute activité de l'esprit : l'échelon intermédiaire entre sensation et idée était éliminé, et Tracy trouvait la perception synonyme de l'idée, sans expliquer adéquatement quel mécanisme produisait l'une ou l'autre. (*)

EMMET KENNEDY

Traduction d'Anne Deneys-Tunney et Henry Deneys

72 *Mémoire sur la faculté de penser* ; p. 312, note, et 326-335, 343.

* Nous arrêtons p. 58 la traduction du chapitre II, "The origins of 'Ideology' ", de l'ouvrage de référence d'Emmet Kennedy, *A Philosopher in the Age of Revolution. Destutt de Tracy and the origins of "Ideology"*. – Concernant les importantes objections, sur l'identité et la nature du moi, ainsi que sur la logique, que Maine de Biran adressera plus tard à partir de 1804, à Tracy, voir E. Kennedy, *ouvr. cité*, ch.IV, "The Elements of Ideology and Spiritualism : Têtu de Tracy and Maine de Biran", pp. 122-166.

Idéologie et Grammaire générale

Le mot "idéologie" est une invention d'Antoine Louis Claude Destutt, Comte de Tracy.¹ L'auteur exaltait devant la nouvelle Classe d'Analyse des sensations et des idées à l'Institut, l'avènement attendu de la métaphysique comme science. Il n'est pas sûr que ces prolégomènes aient eu la consistance de la version kantienne du même problème. Ses adeptes, les "idéologistes", devaient illustrer et inaugurer l'"ère française", renouveau moderne de la Raison après épuisement des vertus de l'"ère grecque".² Il est sûr qu'ils ont dû d'abord contrer, puis subir l'avenir de l'ère allemande. Quel avenir, ou quel passé, ont-ils à trouver ou à offrir à l'ère "anglo-saxonne" ?

Le mot "idéologue" est de Napoléon Bonaparte. Il rabaisait un adversaire politique, écarté après avoir servi. L'injure, après la flatterie, servira doublement : d'abord dans le processus d'élimination politique des anciens alliés du coup de Brumaire ; ensuite dans la polémique ouverte contre la philosophie française du XVIIIe siècle, bientôt rebaptisée "sensualiste" dans l'Université de la Restauration.

Cette impuissance de certaines constructions de l'esprit à en maîtriser les effets sociaux ou politiques étrangers, voire opposés à leur dessein apparent ou prémédité, détermine à son tour le mot "idéologie", tel que repris par Karl Marx pour en désigner à la fois le ressort général et la forme historique propre au système français du "grand logicien" Tracy et à son "crétinisme bourgeois".³

En proposant d'articuler Idéologie et Grammaire Générale, de quoi parlons-nous ? : des deux ouvrages qui inaugurent les *Eléments d'Idéologie* de Tracy dont le premier tome est l'*Idéologie proprement dite* et le second, la *Grammaire*, de l'Idéologie des

1 *Mémoire sur la Faculté de penser*, p. 324 dans la collection des Mémoires de l'Institut ; réédition Corpus, Fayard, 1992, p. 71.

2 *Grammaire*, Introduction, p 10 de l'édition Vrin.

3 K. Marx, *Le Capital*, livre II, ch XX.

CORPUS, revue de philosophie

Idéologues, ou de ses traits d'idéologie au sens moderne ? et, s'il s'agit des trois choses à la fois, en quel sens ?

L'Idéologie des Idéologues est-elle une idéologie?

1.1. Je défendrai à nouveau ici l'idée qu'il convient de prendre en compte les trois choses à la fois. Mais c'est sur ce que veut dire "idéologie au sens moderne" qu'il convient d'abord de s'entendre, même seulement par provision. Il y va de l'idée que l'on se fait de l'histoire des sciences, de celle de la philosophie, et de celle des idées ; pour peu, bien sûr, qu'on ne les confonde pas, ce qui réglerait la question par impossibilité de la poser. Je continue de penser qu'il faut l'entendre ici en un sens que j'emprunte à G. Canguilhem, c'est-à-dire aussi proche que possible, et plus que je ne l'avais d'abord pensé⁴, de ce que l'auteur nomme une "*idéologie scientifique*".⁵ Aussi proche que possible, parce que l'auteur introduit et illustre ce concept dans l'histoire et la philosophie des sciences de la nature et de la vie, et que nous abordons avec l'Idéologie à celle des "sciences humaines", où la scientificité se démarque moins clairement de ce qui ne fait qu'y prétendre, et demeure pour plusieurs et sur plusieurs exemples, matière à discussion. Mais proche en deux points cruciaux : parler d' "idéologie scientifique" permet, d'abord, de distinguer ce qu'on nommera *contenu* idéologique d'un ensemble de concepts de son éventuelle *fonction* idéologique, comme nous y invite, selon Canguilhem, Marx lui-même. La fonction peut ne venir qu'ensuite, ou pas du tout ; tandis que la substitution de la science à l'idéologie de contenu pourrait être le signe universel de l'historicité des constructions humaines, et d'une « certaine antériorité de l'aventure intellectuelle sur la rationalisation »⁶ dans l'histoire des sciences, et de la science comme travail. Si le caractère "idéologique" de l'Idéologie tient à son caractère

4 Je me permets de renvoyer à ma thèse, E. Schwartz (1981), "*Les Idéologues et la fin des Grammaires Générales Raisonées*", publiée à Lille, et chez Didier-Larousse en microfiches, et à un petit ouvrage, *Les Idéologues*, en préparation et à paraître aux éditions Vrin.

5 *Idéologie et Rationalité dans l'Histoire des Sciences de la Vie*, pp. 35-38.

6 *Ibid.*

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

circulaire, comme j'avais tenté de le montrer, et comme j'en vois ici ou là aujourd'hui l'idée admise⁷, c'est au niveau du contenu, et tout particulièrement dans le jeu des renvois circulaires entre l'*Idéologie* et la *Grammaire*. Il possède une réelle indépendance par rapport au niveau de la fonction, dont on sait, au reste, que l'impact est ailleurs, dans la théorie de la circulation des richesses, et, pourrait-on ajouter, dans celle de la transmission des idées ; c'est-à-dire au niveau de «l'application de nos moyens de connaître», non à celui de leur "*histoire*", c'est-à-dire de la métaphysique scientifique, ou philosophie naturelle de l'esprit.⁸

Et nous touchons au second point de contact avec l'idée d'"idéologie scientifique" : parler d'idéologie scientifique, c'est pouvoir la distinguer d'une idéologie de scientifiques. Si la seconde est idéologie philosophique, discours de savants thématissant leur méthode, leur rapport à l'objet, la place de la science dans la culture, la première serait «plutôt idéologie(s) de philosophes, discours à prétention scientifique tenus par des hommes qui ne sont encore en la matière que des scientifiques présomptifs ou présomptueux». ⁹ Ce clivage scinde un concept comme celui de Nature ou d'Expérience au XVIIIe siècle, et le concept d'échelle des êtres chez Bonnet ou de molécule organique chez Buffon. Peut-être sépare-t-il la métaphysique de d'Alembert et celle de Condillac. Il la sépare des Idéologues, condillaciens qui ont pris au sérieux l'idée de science naturelle de la génération des idées, et présumé pour elle des succès comparables à ceux de la science du mouvement matériel.

7 Je pense en particulier à l'Avant-Propos de F. Azouvi pour l'ouvrage collectif publié cette année sous sa direction : *L'Institution de la raison – La révolution culturelle des Idéologues*. L'auteur cite à l'appui de l'idée de cercle le texte de la lettre de Tracy à Biran que je citais dans une communication faite, à son invitation et celle d'H. Gouhier, à une Journée "Idéologues", dont les actes sont réunis, introduits par F. Azouvi, dans un numéro spécial de la Revue *Les Etudes Philosophiques*, janvier-mars 1982.

8 Toutes ces expressions renvoient au plan d'ensemble des *Eléments*, qui figure à la pp. 434-435 de la réédition Vrin d'*Idéologie proprement dite*, 1970.

9 Canguilhem, *loc. cit.*, *ibid.*

CORPUS, revue de philosophie

1.2. C'est donc une fois précisée la différence entre contenu et fonction idéologique de l'Idéologie que l'on peut, et que l'on doit considérer les trois choses à la fois : Idéologie, idéologie et Idéologues.

Je suis convaincue de longue date de l'impossibilité de cerner la consistance, et même le contenu du système ou de la méthode idéologiste de Tracy sans convoquer les Idéologues en regard de son texte ; et de l'impossibilité d'ordonner l'ensemble "flou", au sens strict, des textes relevant du *corpus* idéologiste, sans faire intervenir les niveaux multiples de projection dans une autre histoire que celle de la philosophie ou des sciences. Du reste, naguère encore largement ignorés du public français, n'est-ce pas aux circonstances du Bicentenaire de la Révolution française que les Idéologues, et non le seul Destutt de Tracy, doivent en partie de revenir occuper une petite place sur le devant des scènes parisiennes ? Et n'est-il pas tout aussi clair que les rôles et emplois tenus sont marqués par une actualité qui déborde largement l'actualité scientifique ? Les "crétins bourgeois" d'hier sont les "révolutionnaires culturels" d'aujourd'hui. A chacun sa Révolution française, à chacun son marxisme, à chacun ses Idéologues.

Mais il peut y avoir d'autres motifs pour relire les Idéologues, d'autres leçons à tirer aujourd'hui de la lecture de leurs textes lorsqu'on admet la relative autonomie de l'analyse du contenu par rapport à celle de la fonction, comme je propose en effet de faire, s'agissant de l'articulation de la Grammaire à l'Idéologie proprement dite, et comme y invite l'entreprise à laquelle s'associe la présente Revue, et qui vise à rendre à leurs lecteurs les textes menacés de disparition d'auteurs tombés dans l'oubli. Non qu'il s'agisse de discuter l'étiquette de "*minores*", mais plutôt de comprendre qu'elle a d'autres justifications que celles d'une réaction et d'une censure, dont les causes sont devenues inactuelles ; de comprendre, donc, les raisons d'un commun échec de l'Idéologie à s'inscrire dans l'histoire de la philosophie plutôt que dans celle des idées (l'Idéologue de génie, ce sera Henri Beyle), et dans l'histoire des sciences autrement que dans celles des "idéologies scientifiques".

C'est à cette articulation, d'abord interne à la conceptualisation idéologiste, de la Grammaire à l'Idéologie qu'invite à

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

s'intéresser l'histoire de la Grammaire philosophique. On peut même dire qu'elle y presse, en cette fin d'un siècle qui fut aussi fasciné que le XVIII^e siècle français finissant avec Tracy, par l'expérience du langage ; aussi sûr, sinon plus, que celui de Beauzée d'en tenir la science, en un sens inédit ; aussi empreint que celui de Condillac de ce que M. Dummett nommait il y a peu, au moment de l'amender, le «dogme de la philosophie analytique», la préséance des questions de langage sur celles d'essence ; et peut-être enfin aussi pressé que le furent Cabanis et Tracy par l'articulation toujours problématique d'une science des idées, devenues des "contenus", définie sur le double registre du fonctionnement du système nerveux des animaux humains et des lois de la pensée symbolique.

Idéologie et Grammaire : le style philosophique de la Grammaire Générale raisonnée.

2.1. Le petit livre intitulé *Grammaire*, ou *Seconde Partie des Éléments d'Idéologie*, par Destutt de Tracy, ne peut se lire isolément. Il suppose, d'abord, le cercle – le terme est de l'auteur¹⁰, ou le renvoi mutuel des trois parties *Idéologie*, *Grammaire*, *Logique*.

L'avertissement en est donné dès l'Introduction de l'*Idéologie* :

*Cette science peut s'appeler Idéologie, si l'on ne fait attention qu'au sujet ; Grammaire générale, si l'on n'a égard qu'au moyen, et Logique, si l'on ne considère que le but. Quelque nom qu'on lui donne, elle renferme nécessairement ces trois parties ; car on ne peut en traiter une raisonnablement sans traiter les deux autres. Idéologie me paraît le terme générique, parce que la science des idées renferme celle de leur expression et celle de leur déduction. C'est en même temps le nom spécifique de la première partie.*¹¹

10 Lettre à Biran du 30 vendémiaire an XIII, pp. 295-296 du tome VII de l'édition Tisserand des *Œuvres de Maine de Biran*.

11 *Grammaire*, pp. 4-5, note, dans l'édition Vrin.

CORPUS, revue de philosophie

Cette solidarité sera redite maintes fois par l'auteur.¹² Elle est revendiquée par tous les auteurs qui relèvent de l'Idéologie : Garat, de Gérando, l'abbé Sicard, Roederer, Thurot, le jeune Biran ; auteurs qui, à des degrés divers, l'avouent et vont jusqu'à la reconnaître chez leurs maîtres ou ancêtres, Condillac et Locke, Aristote et Hippocrate, tandis qu'ils la croient ignorée par le kantisme.¹³

Solidaire de l'Idéologie et de la Logique, la Grammaire l'est, ensuite, comme le "système" ou la "méthode" de Tracy lui-même, d'un ensemble plus vaste de textes, et des réinterprétations qu'il se propose à lui-même, dont je viens justement de donner idée. L'auteur avertit également dès l'Introduction que la Grammaire ne l'intéresse pas pour le détail de son contenu "immense", mais, comme l'Idéologie, en vue de son articulation au plan d'ensemble : «Par les mêmes raisons, dans cette seconde partie, je ne ferai point de vains efforts pour épuiser mon sujet. Je ne veux expliquer l'expression de nos idées qu'en conséquence de ce que nous avons dit de leur formation, et pour reconnaître les véritables lois de leur déduction. Ma marche est donc toute tracée, mon plan circonscrit».¹⁴ Or, ni dans cette étape dans le plan d'ensemble, cette Grammaire générale présentée comme "moyen", et qui ne se singularise que rarement en matière de description des faits grammaticaux, et pour des raisons idéologistes, comme sur l'exemple du "conjonctif" ; ni dans l'idée qu'il se fait de ce plan d'ensemble, Tracy ne peut être compris, ni son originalité appréciée indépendamment de la contribution qu'il apporte à un mouvement plus large. Lui-même encore la revendique chaque fois, par exemple, qu'il entend opposer la méthode scientifique, et donc anonyme, de la métaphysique idéologiste, à ce qu'il stigmatise comme le règne du système et de la secte dans la métaphysique allemande. Quel est ce mouvement ? La

12 *Idéologie*, ch. XVI, pp. 347-348, note ; ch. XVII, p. 368 ; *Logique*, Discours préliminaire, p. 17, et chapitre I, p. 174. (je cite d'après l'édition de 1824-1825).

13 Garat, *Leçons de l'Ecole Normale*, tome 2, p. 33 ; Sicard, *ibid.*, tome des débats, pp. 154 sqq. ; tome 1, p. 254 sqq. ; Gérando, *Des signes*, Introduction, p. XVII ; Thurot, Introduction à la traduction de l'*Hermès* de Harris, p. XI.

14 *Grammaire*, p. 16.

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

contribution tracéenne y fournit-elle cet exercice anonyme d'une science advenue, ou la dernière pièce d'un puzzle dont le dessin complet réservait une surprise ?

2.2. Une enquête de détail menée sur ce *corpus*, et, d'abord, l'exigence préalable d'en établir les limites, m'avait conduite à proposer, faute de mieux, et sous réserve d'éclaircissements, l'idée de «grammaire générale raisonnée» pour ce mouvement, et à le circonscrire entre Port-Royal et l'Idéologie. C'est ce que je voudrais, à la réflexion, maintenir, mais surtout, le domaine étant aujourd'hui moins vierge que naguère, clarifier.

Dire que la Grammaire de Tracy s'inscrit dans un mouvement de grammaire *générale*, c'est opposer cette tradition à celle d'une grammaire purement descriptive, voire aux défenseurs de l'usage contre la norme rationnelle ; opposition qu'il fut parfois du reste facile à réduire, au plan conceptuel, comme on le voit à la critique beauzéenne du Père Buffier¹⁵ ; c'est surtout distinguer les grammairiens de métier, tenants ou non, de la conception de la grammaire générale, et de l'existence de catégories universelles pour la description des langues, et les grammairiens philosophes au sens de Condillac, de Tracy ou de Sicard, pour qui la description des langues n'est ni le métier ni l'objectif premier. Le cas de l'abbé Sicard serait même exemplaire, comme est exemplaire le choix par la Convention de l'Instituteur des Muets pour enseigner la Grammaire à l'École Normale de l'an III. Mais ce n'est pas dire que cette grammaire philosophique épuise l'ensemble de ce que l'on a pu désigner, et publier comme "grammaire générale" : Tracy n'arrête pas, de ce point de vue, un mouvement qui se prolonge, par exemple en Allemagne, et dans la période de constitution de la "linguistique historique". Il n'y a pas, à ce niveau, à choisir entre la thèse de M. Foucault et celle de D. Droixhe.

Dire qu'il s'agit de grammaire "*générale raisonnée*" renvoie, une fois précisé que nous parlons de "grammairiens philosophes", et non pas seulement de grammairiens soucieux de "raisonner" leur art, ou leur science à partir de principes universels, à un style

15 Article *Grammaire*, p. 842 A ; pp. 68-69 de la petite édition de ce texte chez Mame avec notes de S. Auroux.

CORPUS, revue de philosophie

spécifique de philosophie, celle que Destutt nomme Idéologie et que lui-même entend faire remonter pour l'ère moderne à «messieurs de Port-Royal»¹⁶, et au "commencement de leur 'Grammaire raisonnée' ». D'où mon choix de ce titre inaugural pour désigner l'ensemble dont les *Eléments* de Tracy me paraissent, cette fois, épuiser le style. C'est d'un style philosophique qu'il s'agit. L'hypothèse n'est donc pas incompatible avec le titre d'un ouvrage récemment consacré à Port-Royal¹⁷, ni avec l'idée que la Grammaire des Messieurs fasse date dans l'histoire de la grammaire moderne. Que de leur philosophie l'on puisse passer directement à la linguistique comme science, est une autre question, que permettrait d'instruire la réponse à la question de savoir si l'Idéologie est la science qu'elle prétendait. Ce style de philosophie distingue les grammairiens philosophes entre Port-Royal et Tracy dans l'ensemble plus vaste naguère découpé par J. Stefanini : *La Grammaire Générale des Modistes aux Idéologues*, la métaphysique de référence étant profondément différente au Moyen-Age et à l'époque moderne marquée par le primat de la subjectivité et de l'idée, de la pratique et du jugement, matière et but, on l'a vu, entre lesquels joue la doctrine de l'expression grammaticale, plutôt qu'articulée directement à une ontologie. C'est justement cette rupture que souligne l'Introduction de la *Grammaire* de Tracy avec l' "*impatience*" de l'ère grecque. Ce style de philosophie semble aussi profondément distinct de ceux qui l'ont suivi, soit qu'ils paient tribut à l' "*idéalisme abstrait*", soit qu'ils supposent disjoints les domaines d'objectivité linguistique et biologique dont les médecins et grammairiens philosophes avaient présumé l'unité naturelle dans la science des idées.

Comment caractériser ce style de grammaire philosophique ?

16 *Grammaire*, p. 7.

17 M. Dominicy, *La naissance de la grammaire moderne. Langage, logique et philosophie à Port-Royal*. Je ne parviens pas toujours à m'accorder avec le détail des analyses de l'auteur, en particulier en ce qui concerne la logique, et je ne saisis pas quel est au juste son concept de "*grammaire moderne*". Mais c'est une autre question.

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

2.3. Je propose de caractériser cette articulation conceptuelle par la présence de trois traits, dont la conjonction serait faite à Port-Royal, et défaite après Tracy :

l°) *le primat de la théorie des idées sur celle des signes :*

Si les "Messieurs" n'ont en effet, et sans doute pour des raisons historiques autant que théoriques, pas jugé inutile la rationalisation de la grammaire qu'avait négligée Descartes, ce n'est certes pas pour destituer la théorie des idées au profit de celle des signes. J.-C. Pariente cite un texte d'Arnauld qui ne laisse aucun doute : «la nécessité de se servir des mots pour exprimer les pensées étant un défaut à l'homme, elle l'incommode effectivement : il voudrait s'en passer s'il le pouvait». ¹⁸ Et ce n'est pas la grammaire que les Idéologues reprocheront aux Messieurs d'avoir laissée trop schématique, c'est la théorie des idées, dont ils auraient vu mieux qu'Aristote qu'elle doit précéder la grammaire et la logique, mais que la "*précipitation*" leur aurait fait réduire à "*quatre mots*" ou à des "*morceaux détachés*". ¹⁹ Aussi bien la *Grammaire* de Tracy procède-t-elle à une «Décomposition du Discours dans quelque langage que ce soit», c'est-à-dire dans tout système de signes, y compris le "langage" des animaux, celui des gestes, le langage d'action ou celui des Muets, avant de passer aux universaux syntaxiques (ou plutôt morpho-syntaxiques) fondateurs des grammaires de langues particulières, ou "Décomposition de la Proposition dans tous les langages, principalement dans le langage articulé, et spécialement dans la langue française". Théorie du codage de la pensée en signes, la Grammaire à Port-Royal, n'a pas, comme le remarquait très tôt J.-C. Pariente ²⁰, l'autonomie d'une algorithmique formelle. Le remarquable développement de la théorie syntaxique et l'importance philosophique croissante donnée aux signes au XVIIIe siècle, ne modifient pas le primat de l'idée : Il serait plus exact de dire qu'ils font passer, par la manœuvre du langage d'action et diverses

18 Pariente (85), p. 112.

19 *Grammaire*, p. 7 ; cf. aussi le Discours Préliminaire de la *Logique*, pp. 148 sqq.

20 Pariente (75) *Grammaire générale et grammaire générative*, remanié en ch. 1 de Pariente (85), *L'analyse du langage à Port-Royal*, p. 48.

CORPUS, revue de philosophie

variantes du "langage de la nature", dont celui présumé des Muets, d'une hypothèse faible de *codage* de la pensée dans les signes à une hypothèse forte, que S. Auroux et d'autres avec moi reconnaissent au siècle de l'*Encyclopédie* comme hypothèse du *langage-traduction* des idées. Hypothèse que l'exemple de la Grammaire de Sicard conduit assez inéluctablement au cercle, comme devait le remarquer Gérando.²¹

2°) L'universalité présumée du fonds de nos idées ou de leur formation conduit au second trait : *la mise en relation nécessaire de la grammaire et de la logique*. Ces disciplines entretiennent à Port-Royal un jeu de renvois qui se poursuivent au siècle suivant. Plutôt qu'à une articulation, qui supposerait une autonomie de deux registres distincts, et objectivés, du formel, logique ou linguistique en notre sens contemporain, nous serions en présence d'une distinction concernant moins les objets de connaissance que leur rapport à nos "moyens de connaître". Grammaire et Logique se partageraient la doctrine et la critique de l'exercice universel de la pensée qui s'exprime dans le langage.

3°) L'absence d'objectivation du formel tiendrait au troisième trait ou *primat de la critique sur la doctrine du jugement*. On en sait la profondeur dans la version kantienne, et la troisième *Critique*, où la critique "tient lieu de théorie", une fois la réflexion désintéressée du problème de l'objet. Est-il compatible avec l'idée d'une *science* de nos idées, dont les Idéologues ont forcé l'ambition bien au-delà de ce que supposaient les Messieurs ? Il est incompatible avec l'idée de la dignité et de l'autonomie du formel : les Messieurs ne s'arrêtaient pas à "l'écorce des règles". Pour Tracy, la "logique proprement dite" ne sera plus qu'un "*pur néant*".

2.4. Il n'est pas question de nier que ces trois traits, à supposer qu'on les accorde, subissent au XVIIIe siècle les modifications qu'imposent le relais du cartésianisme de référence à Port-Royal par un condillacisme, et la substitution d'un empirisme des données sensibles à la doctrine des idées innées. Il me semble, et c'est ce que soulignait récemment F. Dagognet à propos du *Traité des Animaux*, que les inversions locales de signe et de valeur

21 *De l'Education des Sourds-Muets de naissance*, Paris, 1827, partie 2, ch.6, p. 459.

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

peuvent laisser intacte l'architecture d'ensemble d'un cartésianisme qu'il s'agit surtout de contester dans son point de départ, le *Cogito*, éprouvé par son antithèse.²² Pourtant, il est bien vrai que la théorie de la formation de nos idées introduit du nouveau dans l'idée que l'on se fait, non seulement du contenu et de l'origine de notre pensée, mais de la relation de l'idéologie à la grammaire et à la logique, et de leur commun statut. C'est ce qu'il faut préciser.

Voyons d'abord la relation des trois parties : une Grammaire et une Logique, un Art de parler et un Art de penser se répondent à Port-Royal et renvoient chacun à sa manière, plus doctrinale pour l'une, plus critique pour l'autre, aux "quatre mots" d'une idéologie dont un Tracy déplore la brièveté mais reconduit le principe : le primat du *jugement* dans la théorie des trois opérations ; à Port-Royal déjà, l'on ne parle que pour exprimer ce que l'on juge, et non simplement ce que l'on conçoit, et l'art de penser est d'abord art de former le jugement, et de rectifier les effets d'une volonté précipitée ou prévenue par les sens avant d'être art de composer les idées et les jugements dans le raisonnement. Chez Tracy, la *Grammaire* s'ouvre par la thèse selon laquelle «L'essence du discours est donc d'être composé de propositions, d'énoncés de jugements» (par où paraît davantage selon lui le fonds commun à l'animal et à l'homme).²³ Quant à la *Logique*, elle s'embarrasse moins encore que celle des Messieurs de l' "écorce des règles" et des questions de forme, réduites au "pur néant" ou à une "*superfétation inutile*" ; la grammaire suffit à la doctrine, et la logique est réduite soit à la répéter de façon plus nuisible qu'utile au jugement, soit à fournir l'appréciation de son bon usage, les causes de sa certitude ou incertitude.²⁴ Où doit-on assigner une différence entre ces deux façons si profondément semblables d'apprécier le rapport des trois parties idéologique, grammaticale et logique ? D'abord dans l'évaluation par les auteurs de leurs poids respectifs : les "quatre mots" de Port-Royal deviennent au siècle suivant une partie mise sur le même plan que les deux autres, et donnant son nom à l'ensemble. Telle est la conséquence d'une philosophie de la genèse mise au principe d'un

22 Introduction au *Traité des Animaux*, Vrin, 1987, p. 37.

23 *Grammaire*, ch. 1, p. 33, et note 1.

24 *Idéologie*, ch. 16, pp. 47-348, note 3.

CORPUS, revue de philosophie

cogito reconduit à l'évidence sensible. Elle en entraîne trois autres, qui en dérivent, par application à chacun de nos trois traits : la radicalisation du point de vue de la critique, qui doit atteindre même le simple ; la quasi-confusion de la logique avec la grammaire, qui tend au siècle de l'*Encyclopédie* à s'y substituer sans partage comme doctrine du formel : réinterprétée, et malmenée par Port-Royal, la syllogistique voit totalement éliminée sa "*fausse subtilité*" dans l'aboutissement tracé d'une logique du jugement, et c'est dans la grammaire que d'autres formes de logique, comme celle des relations, se cherchent un chemin ; la répudiation, enfin, pour l'une comme pour l'autre, de toute autonomie par rapport à l'Idéologie, avec laquelle elles doivent, on l'a dit, se confondre. La doctrine grammaticale n'est doctrine que fondée dans la théorie de la formation de ce "*point de vue de l'esprit*" qui gage la catégorisation morpho-syntaxique, et dont la constante révision n'autorise aucune objectivation stable du formel.²⁵ «La Grammaire est, dit-on, la science des signes. J'en conviens. Mais j'aimerais mieux que l'on dit, et sur-tout que l'on eût dit de tout temps, qu'elle est la continuation de la science des idées».²⁶ La critique logique, but de l'entreprise dont la grammaire est moyen, ne joue son rôle propre, qui est d'offrir «les principes de l'art de raisonner, c'est à dire de conduire son esprit dans la recherche de la vérité»²⁷, et non les recettes de cet art, comme la grammaire générale et non particulière, qu'à condition de se fonder, au point de disparaître, dans l'Idéologie «Suivant l'opinion commune, la Logique est l'art de raisonner. Telle que je la conçois, elle n'est pas cela : elle est, ce me semble, ou doit être, une science uniquement spéculative, consistant uniquement dans l'examen de la formation de nos idées, du mode de leur expression, de leur combinaison et de leur déduction».²⁸

L'extrait raisonné sera plus clair encore : «La science logique» («seule vraie métaphysique», et identifiée dès la Dédicace au Sénateur Cabanis comme «Philosophie première, Idéologie et

25 *Grammaire*, ch. 4. p. 155 et ch 6, p. 378 ; *Idéologie*, ch. 17, p. 385.

26 *Grammaire*, p. 1.

27 *Logique*, Discours préliminaire, p. 12.

28 *Ibid.*, pp. 11-12.

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

Logique») ne consiste que dans l'étude de nos moyens de connaître. C'est l'*Idéologie*.²⁹

2.5. Que signifient ces déplacements ? Ils s'éclairent à la lumière de la seconde modification que je signalais : celle de l'évaluation faite par les auteurs de cette Idéologie elle-même, plutôt que celle de la distribution des parties qu'elle commande, et, peut-être éclaire rétrospectivement. Cette modification est l'objet d'une emphase particulière chez Tracy : Idéologie, Grammaire et Logique sont une seule et même chose, et cette chose a le statut de science.

L'idéologie comme science, ce n'est pas celle de Descartes, ou d'Arnauld, mais cette métaphysique future, qui pour les Idéologues comme pour Kant, n'avait pas encore d'existence ni de nom avant "le siècle de la critique", mais il ne s'ensuit pas qu'il ait existé nulle part une vraie métaphysique. Il y a eu et il y a encore un certain fantôme imposant en apparence et ressemblant en quelque sorte à la métaphysique, quoiqu'il ne soit composé que de «supercherries et de vilénies». ³⁰ Il faut s'interroger sur la possibilité d'une métaphysique comme science ; c'est-à-dire au sens où l'entendait le XVIIIe siècle et Kant lui-même, sens renouvelé du grec, et, même du sens galiléo-cartésien, par le triomphe de la philosophie naturelle. Aux voies et détours imprévus pour Kant lui-même qu'ouvrait sa question, répond le court-circuit idéologue : cette science existe, c'est la philosophie naturelle de l'esprit, de la genèse des idées, répondant à la science des mouvements des corps matériels.

Considérée dans sa partie logique, on l'a vu, comme dans sa partie grammaticale, cette science demeure une science, et non un art. Tracy revendique pour elle ce statut dès l'Introduction de la *Grammaire*, corrigeant l'expression malheureuse d' "*art de parler*" qui lui avait "*échappé*" à la fin du premier tome et que ne reprend pas la seconde édition «ce n'est ni de l'art de parler, ni de l'art de raisonner qu'il sera question dans la suite de cet ouvrage ; mais seulement de la partie de la science des idées qui se rapporte à leur expression et à leur déduction». Puisqu'un art a des maximes

29 *Logique*, Dédicace, p. VII, et Extrait Raisoné, p. 444.

30 *Logique*, ch. 1, pp. 173-174.

CORPUS, revue de philosophie

ou préceptes pratiques et une science des vérités à exposer « nul art ne peut avoir des principes certains, que quand les vérités de la science, ou des sciences dont il émane, sont découvertes et bien prouvées »³¹ : d'où l'opposition de la grammaire particulière, qui est un art, à la grammaire générale, qui est une science, « la science générale de l'expression des idées ». L'opposition est déjà dans l'*Encyclopédie*, à l'article *Grammaire* : *La Grammaire Générale* est donc la science raisonnée « des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues » ; principes qui « tiennent à la nature de la pensée même ; ils en suivent l'analyse ; ils n'en sont que le résultat ».³² « Une *Grammaire particulière* est l'art d'appliquer aux principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière » (*ibid.*).

Tel est donc le changement d'accent : la Grammaire Générale est une science, par l'universalité qui la distingue de la particularité faisant des grammaires particulières des arts. Mais, surtout, cette « science de l'instrument du discours », que d'Alembert classait encore dans « *l'art de communiquer* », voire même qu'il continue de nommer « *art de parler* » dans la même phrase où il la dit science inséparable des sciences logique et métaphysique³³, cette science ressemble bien à ce que G. Canguilhem nomme « *idéologie scienti-fique* » dans la mesure où elle « louche » vers le statut de sciences constituées hors des mathématiques pures, et, au premier chef, la Mécanique : En changeant la métaphysique de référence, l'Idéologie ouvre-t-elle vraiment à la science ce que Port-Royal aurait laissé à l'art, celui de parler et celui de penser ? ou ne met-elle pas plutôt à jour un cercle que la métaphysique des Messieurs, et même celle de Condillac, faisaient fonctionner sans être contraintes à le thématiser ? C'est ce qu'il faut voir de plus près.

Analytique des principes de la parole ou cercle de la Grammaire Générale ?

31 *Grammaire*, pp. 12-13.

32 Article *Grammaire*, pp. 841 B-842 A.

33 *Essai sur les Éléments de Philosophie*, rééd. Olms, p. 243.

Idéologie et Grammaire générale, *Elisabeth SCHWARTZ*

3.1. La *Grammaire* et la *Logique* de Port-Royal ne s'opposent pas à des sciences qui seraient universelles, en tant qu'elles seraient des arts particuliers. Comme le montre le détail de leurs titres, et comme y a insisté naguère J.-C. Pariente³⁴, la seconde est art de penser, mais cet usage de notre faculté de connaître est par nature universel ; la première n'est pas directement assimilée à l'art spontané de la parole, qui peut, dans ses formes, varier selon les grammaires particulières, elle donne ses *fondements*. Ces fondements sont les mêmes pour les deux disciplines, et justifient, au dire même des Messieurs, leurs renvois, voire doublets mutuels, dont ils prennent acte au fil des rééditions. J'extrais du dossier établi par J.-C. Pariente les dernières lignes de la *Grammaire*, ajoutées après parution de la *Logique* : «Mais on est bien aise d'avertir que depuis la première impression de ce livre, il a paru un ouvrage intitulé LA LOGIQUE, ou L'ART DE PENSER, qui, étant fondé sur les mêmes principes, peut extrêmement servir pour l'éclaircir, et prouver plusieurs choses qui sont traitées dans celui-ci», et les lignes ajoutées après 1683 au début de la Seconde Partie de la *Logique*, au début de deux chapitres "doublets". Il est peu important d'examiner si c'est à la Grammaire ou à la Logique d'en traiter, et il est plus court de dire que «tout ce qui est utile à la fin de chaque art lui appartient, soit que la connoissance lui en soit particulière, soit qu'il y ait aussi d'autres arts et d'autres sciences qui s'en servent». J.-C. Pariente en tire le constat que «Les Messieurs avaient donc le sentiment que les deux textes reposaient sur un même fondement théorique. Ils n'ont pas exposé ce fondement pour lui-même».³⁵ C'est bien au niveau de ce fondement que gît la différence entre les Messieurs et les Idéologues. Est-ce la «théorie du langage sous-jacente aux deux œuvres»³⁶ qui ne serait définie qu'en creux ? et dont la restitution par l'interprète aurait le mérite de faire réfléchir nos contemporains sur l'absence, aujourd'hui, d'une telle théorie unitaire ? Je propose de répondre "oui", comme J.-C. Pariente, si ladite théorie est en fait une philosophie des actes de l'esprit, et si l'on admet qu'une fois explicités, et une fois développés en

34 Pariente (85), ch. 4, p. 111.

35 *Ibid.*, p. 106.

36 *Ibid.*

CORPUS, revue de philosophie

"science" fondamentale, l'Idéologie, les "quatre mots" mettent bien au jour une cohérence, mais circulaire, entre la science de la pensée et celle des signes qui l'expriment. Le cercle explicite de l'Idéologie éclairerait rétrospectivement celui de Port-Royal, dont je remarque que J.-C. Pariente me l'accorde : «L'ambiguïté de Port-Royal vient de ce que rien ne permet de s'évader de la langue naturelle, qui constitue le cercle dans lequel logique et grammaire tournent à la suite l'une de l'autre». ³⁷

3.2. Pour préciser ce cercle, il faut revenir à l'idée d'art à Port-Royal. Elle ne renvoie pas à la particularité, puisque la Logique est un art, et d'un usage si universel que la spécification de logiques générales et particulières n'a pas cours, et puisque les fondements universels de la Grammaire générale demeurent ceux d'un art, l'art de parler. Il revient à J.-C. Pariente d'avoir montré qu'ici l'art renvoie à l'obstacle à vaincre : il faut un art pour penser, parce qu'il faut discipliner les effets induits sur nos idées par l'existence du corps et la menace de précipitation et prévention que l'origine sensible de la pensée fait peser sur nos jugements ; il faut un art pour parler parce que le langage exprime une pensée, par essence inécoutée et immatérielle, en lui donnant corps et aspect sensible. L'art de parler est le propre de l'homme, «art à la fois supra-animal et infra-angélique». ³⁸ Le langage animal exprime sans art, car les bêtes ne pensent pas ; les anges pensent, et même communiquent sans art une pensée qui n'a pas à vaincre l'obstacle de la nature matérielle sensiblement affectée : «parler est un art parce que nous pensons, penser est un art parce que nous parlons». ³⁹

Mais, parce qu'ils témoignent à la fois de la Création et de l'union de l'âme et du corps, ces arts sont à la fois fondés en raison et *naturels*. Ouvrons la Logique à l'endroit incriminé par Tracy pour sa brièveté, la présentation des opérations de l'esprit : «Ainsi cet art ne consiste pas à trouver le moyen de faire ces opérations, puisque la nature seule nous le fournit en nous donnant la raison : mais à faire des réflexions sur ce que la nature

37 Pariente (85), dans un autre chapitre, p. 147.

38 Pariente, p. 108.

39 Pariente, p. 117.

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

nous fait faire, qui nous servent à trois choses». ⁴⁰ Ces choses relèvent bien de ce que Tracy nommait l'attention au but, plutôt qu'au moyen ou à la matière de l'Idéologie. (On y relève diverses finalités pratiques, et, déjà, le lien avec l'art d'instruire autrui). ⁴¹ «Faire des réflexions sur ce que la nature nous fait faire», d'autre part, c'est encore l'idée de Condillac, et c'est celle de Tracy. La philosophie de la genèse et de l'analyse des idées ne contredit aucun des "dogmes" d'une métaphysique de la nature et de l'esprit fondés sur la division des substances, pensée et étendue et leur union dans la créature humaine. Sa nouveauté tient plutôt à ce qu'elle cherche à assurer à une théorie, réduite à quatre mots, quatre dogmes précipités et prévenus dans le cartésianisme, la théorie des opérations de l'esprit, le statut d'une science nouvelle, en tant que telle aussi neutre que la Mécanique par rapport aux questions d'essence, mais aussi dépendante, dans ce qu'on appellera sa métaphysique, que l'est celle de cette science, au siècle de d'Alembert, du partage cartésien des substances.

Et cette nouveauté représente une menace plutôt qu'un progrès pour la *Grammaire Générale*. Pourquoi ?

3.3. La réponse pourrait tenir en un mot : l'*analyse*, entendue comme principe et méthode d'une genèse du système des idées, qui aurait l'efficacité de celle des géomètres pour le système du monde.

A Locke et Condillac, les Idéologues rendent régulièrement hommage, dans les tableaux qu'ils font de la science idéologique, de ses ancêtres et fondateurs, pour avoir introduit la genèse et

40 L. A. P., p. 38. (P. U. F., 65, édition Clair et Girbal).

41 Le lien de la logique comme art de penser avec l' "*institution de la raison*" n'a donc pas attendu pour s'établir à l'époque moderne la Révolution française et les Idéologues. La Révolution française apportait autre chose, de radicalement nouveau, en matière d'instruction ; des institutions républicaines, et le principe du droit de tous à l'instruction. Qu'il ait fallu attendre l'an III pour établir les premières est un fait. Mais c'est un fait aussi que la République avait été instituée avant Thermidor, et qu'elle est redevable du principe du droit du peuple à l'Instruction, comme de l'idée d'Ecole normale, à la période jacobine ; un fait, enfin que la majorité thermidorienne n'a voté, et établi, contre l'opposition montagnarde d'un Gilbert Romme, ancien défenseur du projet Condorcet, la Loi organique et les institutions de l'an III qu'en sacrifiant l'enseignement primaire.

CORPUS, revue de philosophie

l'analyse et réduit le dogme de l'inné et du simple. L'hypothèse méthodologique de la statue progressivement animée cherche à éprouver par l'histoire naturelle de l'esprit la fécondité du *Cogito*. Ce qui est propre à sa version condillacienne, et à sa postérité idéologiste, c'est le rôle des signes pour cette analyse, et le médecin philosophe Cabanis lui-même le maintiendra. Cette hypothèse de la statue possède un symétrique dans le domaine grammatical, c'est le Sourd-Muet de naissance, tel que se le représente toute une philosophie, dont l'abbé Sicard est le représentant exemplaire. Il a noté lui-même cette symétrie : «qu'est-ce qu'un Sourd-Muet de naissance» demande-t-il au début du *Cours d'Instruction*, si on le considère avant l'éducation ? «c'est un être parfaitement nul dans la société, un automate vivant, une statue, telle que la présente Charles Bonnet, et d'après lui, Condillac ; une statue dont il faut ouvrir, l'un après l'autre, et diriger tous les sens». ⁴² Il est, comme la statue, délivré du poids des préventions et précipitations qui guettent notre jugement parce que «nous avons été enfants avant d'être hommes», et qui supposent un art, en l'homme, de penser parce que nous parlons ; il en est délivré, non par la reconduction du jugement à un socle primitif de sensations, mais parce qu'en lui le langage est délivré du poids de l'usage et de la norme arbitraires des langues articulées qui dissimulent le socle primitif de tout système de signes : le langage d'action, véritable langage de la nature. La logique lui est donc naturelle ; l'obstacle mis à la pensée par la parole se trouve levé ; l'abbé, et avant lui l'abbé de l'Épée, en sont convaincus au point de déclarer, à maintes reprises, que la «langue universelle dont le savant Leibniz avait conçu le projet si hardi» a «son fondement dans la pantomime» méthodique, qu'elle «est toute trouvée» dans celle des signes des Muets. ⁴³ C'est cette logique naturelle qui fournit directement les principes de la Grammaire Générale, assez générale pour remonter à des universaux plus profonds que ceux des langues articulées, c'est-à-dire instituées. D'où le choix de Sicard pour l'enseigner en l'an III. Avait-on pour autant quitté le domaine de l'art ? Nous savons qu'il

42 *Cours d'Instruction d'un Sourd-Muet*. Discours préliminaire, p. VI.

43 *Théorie des Signes*, tome 1, p. 15 ; Séance du 19 floréal à l'École Normale ; L'Épée est cité par Gérando, *loc. cit.*, p. 491.

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

n'en est rien, et qu'il s'agit plutôt de réfléchir à ce que la nature nous fait faire, et la pédagogie sicardienne consiste à raisonner la pantomime, à compliquer les signes naturels par des signes méthodiques, pour retrouver, comme chez Condillac, le langage des signes arbitraires en germe dans celui des signes naturels. Mais la nécessité d'un art pour parler s'éclaire différemment. C'est ce qu'il faut voir.

3.4. L'art cherche en effet, chez les grammairiens philosophes du XVIIIe siècle, à s'autoriser d'une science naturelle, et d'une technique théorique éprouvée dans le domaine matériel, l'analyse. Qu'est-ce à dire ? Le modèle général de la parole comme moyen non nécessaire de communication de la pensée, et comme produit d'un art, est conservé à *l'Encyclopédie*. En témoigne l'article *Construction*, attribué à Du Marsais. Ce que spécifie cet article, qui suppose résolu par l'art naturel le problème de l'expression de la pensée immédiate dans le langage «des gestes, des mimes, des regards, des soupirs, des larmes», c'est le problème de l'analyse de la pensée. C'est sa simplicité, non sa spiritualité, qu'il faut concilier avec les parties, non la matérialité, que lui donne le discours. Pour communiquer avec un autre être uni à un corps notre pensée, il faut, comme le voulait déjà Cordemoy, du mouvement corporel. Mais il faut aussi introduire étendue et mouvement dans la pensée même, dès qu'il faut, pour les besoins de la communication, détailler les impressions que l'on veut exciter : «or pour exciter ces impressions, nous sommes contraints de donner à notre pensée de l'étendue, pour ainsi dire, et des parties, afin de la faire passer dans l'esprit des autres, où elle ne peut s'introduire que par leurs sens.

Ces parties que nous donnons ainsi à notre pensée par la nécessité de l'élocution, deviennent ensuite l'original des signes dont nous nous servons dans l'usage de la parole».⁴⁴

J.-C. Pariente proposait récemment⁴⁵ de voir dans un texte de Beauzée presque identique à celui-ci, la formule même de l'idée classique de "grammaire générale", et d'y lire une clef du problème symétrique de la solution kantienne du problème résolu par la

44 Article *Construction*, p. 74 A.

45 Conférence faite à Aix en 1990.

CORPUS, revue de philosophie

Déduction Transcendantale : les conditions de la Grammaire s'identifieraient à celles de la production de la parole comme les conditions de l'objet de l'expérience aux conditions de l'expérience de l'objet. J'avais, pour ma part, avancé⁴⁶ l'idée d'une comparaison entre la philosophie transcendantale, en tant que science des actes intellectuels par lesquels l'homme pense la Mécanique rationnelle, dans l'interprétation de J. Vuillemin, et l'Idéologie comme science des actes de pensée qui fondent la Grammaire Générale. Mais la comparaison ne va pas sans différences, et ces différences sont cruciales pour l'appréciation du statut "idéologique" de l'Idéologie.

En effet, le texte cité par J.-C. Pariente à l'appui de cette comparaison permet de comprendre qu'elle va plus loin que je n'avais d'abord cru. Mais elle ne peut aller, me semble-t-il, jusqu'à l'assimilation du statut théorique de l'Idéologie à celui d'une Analytique des Principes de la parole, pour des raisons qui tiennent à la différence de statut entre la Mécanique rationnelle et la Grammaire raisonnée. Sérions les deux choses.

3.5. La comparaison va loin. Il est significatif que le texte de Du Marsais apparaisse à l'article *Construction*, dans le cadre d'une définition de la *syntaxe*. C'est sur cette partie de la Grammaire, volontairement négligée à Port-Royal, qu'a porté l'éblouissante contribution du XVIIIe siècle. C'est elle qui fait l'originalité de Beauzée et Du Marsais par rapport aux Messieurs, mais aussi celle de Sicard, qui a su raisonner la syntaxe pour les Muets, et celle même de Tracy, qui ne revendique d'innovation grammaticale qu'à propos de son analyse du "conjonctif". Or, quel problème cherchent à résoudre les concepts d'"adjectif métaphysique", de "signe de second ordre" ou la théorie des "mots-liens" et la prolifération fascinante d'architectures de signes que propose le siècle ? des problèmes logiques tels ceux que pose l'expression des relations, ou le calcul des opérations, et qui ne pouvaient se résoudre dans le cadre de la syntaxe logique aristotélicienne ? Peut-être. Et il est significatif que Charles Babbage ait apprécié Gérando. Par là se ferait un lien avec la philosophie de l'algèbre,

46 Je me permets de renvoyer à ma thèse et à une communication faite au colloque franco-allemand d'Aix en 1972.

Idéologie et Grammaire générale, *Elisabeth SCHWARTZ*

riche d'avenir, mais que nos auteurs, loin de prévoir, ont cru, au nom d'une conception étroite du lien nécessaire des mathématiques avec les idées de quantité, devoir refuser par avance. Par contre, ils se posaient un problème idéologiste que l'on pourrait brutalement caractériser, pour suggérer l'analogie visée avec la mécanisation du continu commencée avec succès par d'Alembert, comme celui de sa grammaticalisation, lorsque les phénomènes sont ceux de la pensée, c'est-à-dire, comme disait Garat, obéissent aux lois de la genèse des idées à partir des sensations. L'analyse de la pensée simple dans le temps de la genèse renvoie à sa spatialisat-ion dans la syntaxe et les parties du discours.

Certes, les auteurs n'ignoraient pas que cette spatialisation n'avait à sa disposition aucun des moyens mathématiques qu'ils entendaient réserver au traitement des idées de quantité. S'ils l'ont crue pourtant scientifique, c'est pour les mêmes raisons qui leur rendaient incompréhensible l'idée même de formes *a priori* de la subjectivité : Décrivant les mouvements naturels de l'esprit, l'Idéologie n'entendait pas "loucher vers" la Mécanique en imitant son caractère *mathématique*, mais son caractère de science *naturelle* du mouvement.

3.6. Reste à montrer que cette comparaison tourne court, et que l'introduction de la continuité dans les opérations du *Je pense* n'induit pas, comme dans le kantisme, une téléologie du système des Principes métaphysiques de la Science de la Nature sur celui des Catégories, mais un cercle de la Grammaire Générale et de l'Idéologie.

Ce cercle me semble tenir à l'impossibilité où l'on se trouve de distinguer ces deux sciences sans faire l'hypothèse de mouvements réels dans la pensée, qui formeraient l'original des signes. Or, tous les exemples le montrent, le langage ne *code* plus la pensée chez nos auteurs, il la *traduit*. La pensée est déjà langage. Et Gérando prendra acte dans les termes les plus clairs de ce cercle vicieux dans la *Théorie des Signes* de Sicard.⁴⁷ C'est qu'en effet, lorsqu'il s'agit de décrire ce "langage naturel" que

47 Cf. supra, note 21 ; et Schwartz (93) à paraître : "*Dictionnaire et nomenclature à l'époque révolutionnaire*". In *Encyclopédies et dictionnaires français, Actes de la 2e Table Ronde d'APRODELFF, AIX. U. P.*

CORPUS, revue de philosophie

parlent les bêtes et celui que la Nature parle en nous en nous donnant le germe des arts institués, les condillaciens ne se comportent pas en naturalistes. Le modèle du "tableau" doit autant aux beaux-arts et aux formes recensées par la grammaire des langues instituées, qu'il doit peu, et même presque rien, et bien moins que chez Descartes, à la nature physique du modèle. Le cas de Sicard, encore, est ici exemplaire, en ce qu'il tente une audacieuse "*analyse numérale*" de la proposition, et fait intervenir des signes postiches dans la représentation syntaxique, en prétendant coller au modèle de la nature. C'est qu'il conçoit la continuité du tout de la pensée simple décomposée par l' "*esprit communicateur*" sur le modèle de la peinture et des moyens qu'elle a de "*fondre*" les valeurs en un tout pour le regard. Gérando est assez conscient de l'impossibilité de raccorder l'intégralité de l'architecture générale de signes qu'il propose à celle de la pensée, qu'il voit pourtant dans ce même rapport de tableau à modèle, qu'il accueille des "signes de signes" qui ne sont plus signes d'idées et ne peuvent l'être. Et le jeune Biran suspectait déjà l' "énigme de la sensation transformée" de faire passer l'algèbre pour la science du vivant.

Supposer institué le commerce entre les hommes, et déjà décrites les formes du langage articulé, dans l'Idéologie supposée en fournir la science, ce n'était pas seulement, comme dans la téléologie du système kantien de l'expérience, trouver dans la science du mouvement ce minimum requis, l'existence du mouvement, pour le mouvement de la science ; c'était projeter la totalité de l'expérience du langage institué sur les principes de la pensée, et les y réduire.

Logique et Grammaire tournaient, on s'en souvient, dans ce cercle à Port-Royal ; mais rien ne contraignait dans la doctrine des Messieurs à le thématiser. La forme de naturalisme propre à Condillac permettait, encore, de l'éviter. Avec les prétentions pédagogiques d'un Garat en l'an III quant à ce que nous nommerions aujourd'hui une "science de la communication" pour enseigner les mathématiques, ou ladite science dans les Ecoles Normales, déjà ; mais surtout avec la présomption tracéenne de tenir dans l'Idéologie «une partie de la Zoologie», le cercle était à découvert.

Idéologie et Grammaire générale, Elisabeth SCHWARTZ

«On ne sera jamais idéologue», disait le *Mémoire sur la Métaphysique de Kant* «sans être auparavant physiologiste, et par conséquent physicien et chimiste ; sans connaître plusieurs langues, et nommément celle particulière aux idées de quantité, et sans en démêler la théorie de la génération, c'est-à-dire sans être grammairien et algébriste philosophe». ⁴⁸ C'était bien décrire le programme d'une philosophie positive assez éloignée du kantisme. Mais sa consistance, et celle de la version française de la métaphysique comme science tenait à la possibilité de naturaliser le langage humain. Privée des ressources offertes par la fiction de la statue, que la physiologie générale de Cabanis déclare incompatible avec une analyse réelle de notre système nerveux, c'est-à-dire cessant de postuler l'accord de la sensibilité avec la sensation condillacienne ⁴⁹, et reconduite par Tracy aux conditions sociales du langage articulé, issu de la seule branche "réelle" du langage d'action, le cri ⁵⁰, c'est-à-dire privée des ressources du cercle sicardien du langage traduction, *stricto sensu*, de la Nature, l'Idéologie s'épuise avec la forme illusoire de philosophie naturelle dont elle avait entendu revendiquer la scientificité.

Une remarque nous tiendra lieu de conclusion. Si l'illusion que j'ai tenté de décrire tenait au cercle d'une pensée accordée d'avance, même dans la sensibilité, à la grammaire des langues, et d'une syntaxe réduite à l'expression des contenus sensibles, elle condamne en effet l'Idéologie du XVIIIe siècle au statut d'idéologie scientifique. Mais de tels cercles ne peuvent-ils pas renaître et la conquête de moyens mathématiques pour l'analyse des syntaxes suffit-elle à en garantir nos contemporains ? Nos sociétés ont, sans doute, aussi, leurs raisons pour avoir abandonné la référence à la Création divine pour celle des sciences de l'ingénieur, et pour

48 *De la Métaphysique de Kant*, p. 604 dans la collection des Mémoires de l'Institut, réédition Fayard, *Corpus*, p. 292.

49 Cf. Cabanis, *Rapports*, Second Mémoire, p. 174 de l'édition du *Corpus général des philosophes français* (1ère formule), 1956 et Dixième Mémoire, p. 552 pour la critique de la statue.

50 Cf. Tracy, *Grammaire*, ch. 5, p. 259 pour l' "hypothèse réelle", et *Idéologie*, ch. 17, p. 367, en particulier la note, pour le privilège du langage articulé sur les autres systèmes de signes, qui en sont les traductions, et non les langues sources.

CORPUS, revue de philosophie

penser les performances idéales de la pensée finie sur le modèle de l'automate abstrait plutôt que sur celui de la statue animée, plus fascinées par les ordinateurs que par les anges. Mais c'est une autre histoire, où il n'est plus question de métaphysique.

ÉLISABETH SCHWARTZ

Université de Provence, Séminaire d'Epistémologie Comparative

Destutt de Tracy et le problème de la liberté

La liberté dans la philosophie de Tracy, se présente à la fois comme un effet nécessaire de la faculté de vouloir et comme la finalité d'un art très ardu supposant la constitution préalable de toutes les sciences, l' "art social". Donnée immédiate de la nature humaine, antérieure à toute convention, elle ne trouve les conditions de son plein exercice qu'au terme d'un long processus de libération dont les institutions s'avèrent les principaux agents.

Il n'y a là de paradoxe qu'en apparence. Mais il ne se laisse pas d'emblée dissiper par la réduction de la liberté originelle à une "idée" située parmi celles dont l'analyse idéologique de la volonté déploie la généalogie : personnalité et propriété, besoins et moyens, richesse et dénuement, liberté et contrainte, droits et devoirs. Car l'inventaire de ces idées ne fournit à Tracy le jeu des concepts nécessaires à l'élaboration des sciences morales et politiques qu'autant qu'elles expriment des attributs effectifs de l'espèce dont dérivent, avec les modifications que leur impose l'établissement des conventions, tous les types d'institutions. Définie par «la puissance d'exécuter sa volonté, d'agir conformément à son désir», la liberté est une propriété de l'individu voulant : «lorsqu'une volonté est née dans l'être animé, lorsqu'il a conçu une détermination quelconque, ce sentiment de vouloir, qui est toujours une souffrance, tant qu'il n'est pas satisfait, a, en récompense, l'admirable propriété de réagir sur les organes, de régler la plupart de leurs mouvements, de diriger l'emploi de presque toutes les facultés, et par là de créer tous les moyens de jouissance et de puissance et de l'être sensible». C'est parce que cette puissance est exposée à l'action contraire de quantité d'autres puissances qu'il faut ajouter : «quand aucune force étrangère ne l'en empêche, c'est-à-dire quand l'être voulant est libre».¹ Réduite à l'impuissance, la liberté est anéantie *ipso facto*. Elle ne l'est que dans ses effets cependant, les obstacles lui venant toujours de l'extérieur. S'ils s'écartent, le désir tend à

1 *Éléments d'Idéologie IV-V (Traité de la Volonté et de ses effets)*, Introd. § V, éd. de Bruxelles, 1827, p. 43.

CORPUS, revue de philosophie

nouveau vers sa réalisation. Nécessairement libre en tant que doué de volonté, l'être humain, «atome dans l'immensité des êtres»², est tout aussi nécessairement soumis à une multitude de forces qui entravent sa volonté tant qu'il ne trouve pas comment s'y soustraire ou en tirer parti.

Dans ce constat s'esquisse la problématique idéologique de la liberté conçue non comme l'impossible préservation de la puissance naturelle de chaque individu, mais comme son expansion et son épanouissement par la domination des contraintes qui l'assujettissent. L'extension de ces moyens d'action a requis, dès les origines, l'état de société «dont le but et le motif sont toujours d'augmenter la puissance de chacun en faisant concourir celle des autres avec elle».³ Indispensable aux hommes qui, isolés, végéteraient misérablement – l' "état de nature" est «celui de la stupidité et de l'incapacité absolue»⁴ – l'état social a néanmoins engendré, au cours de l'histoire, d'innombrables formes d'asservissement des volontés. Toutes sont imputables à l'ignorance ou au mépris des lois fondamentales de la nature humaine et de la nature universelle dans laquelle elle s'inscrit. Le véritable art social, qui culmine dans l'avènement du "bonheur des hommes" ou, selon l'équation constamment posée par Tracy, dans l'avènement de leur liberté, repose, lui, sur ces lois. Il implique leur parfaite compréhension et la mise en œuvre des dispositions propres à en assurer le règne.

Ainsi que toute réalité en ce monde, la volonté humaine est rigoureusement déterminée à être ce qu'elle est. Il n'y a rien dans la nature, dans l'ordre des choses, qui ne soit absolument nécessaire : «Tout ce qui est est nécessairement en vertu d'une cause quelconque qui le produit». Pour Tracy, comme pour Spinoza, il n'y a de contingence que relative à un défaut de connaissance : «Nous appelons *contingents* les effets dont nous voyons la cause sans voir l'enchaînement des causes de cette

2 *Commentaire sur l'Esprit des Lois de Montesquieu*, Paris, 1819 ; Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 227.

3 *Éléments* IV-V, Introd. § VII, p. 63.

4 *Éléments* I (*Idéologie proprement dite*), Fac-similé de l'éd. de 1817 (3e éd., Paris, Courcier), Paris, Vrin, 1970, p. 287.

Destutt de Tracy et le problème de la liberté, *Rose GOETZ*

cause ; comme nous nommons *fortuits* les effets dont nous ne voyons pas même la cause immédiate». ⁵ L'homme est soumis «à toutes les lois de la nature et spécialement à celles de sa propre nature». ⁶ Selon l'une des plus impératives de ces lois, il faut qu'il soit «jouissant ou souffrant, c'est-à-dire qu'il s'opère en lui, à l'occasion de ses perceptions, une sorte de jugement qui n'est que la conscience qu'elles le font jouir ou pâtir ; qu'en conséquence de ce jugement, il naisse en lui une volonté, un désir de se procurer ces perceptions ou de les éviter, et qu'il soit heureux ou malheureux suivant que ce désir est accompli ou non». ⁷

La liberté qui procède de la faculté de vouloir n'est donc pas le libre-arbitre imaginé par la théologie et la métaphysique avant que la *science des idées* n'ait montré le non-sens d'une «volonté libre de naître», d'une liberté supposée antérieure à la volonté. Elle réside exclusivement pour chacun dans la puissance de satisfaire ses désirs, d'exécuter ses desseins. En proposant cette définition, Tracy souligne sa dette à l'égard de Locke. Le philosophe anglais avait en effet dénoncé l'absurdité de la question qui hante les controverses stériles au sujet de la liberté : l'homme est-il libre de vouloir ? Il avait débouté de leurs prétentions les partisans du libre-arbitre dédaigneux d'une liberté réduite à la capacité d'agir à sa guise : «si l'homme n'a aussi bien la liberté de *vouloir* que de faire ce qu'il *veut*, c'est, à leur avis, une fort bonne preuve que l'Homme n'est point libre». ⁸ Or, dans la plupart des cas – et l'exception ne fait que confirmer la règle avec éclat – l'être humain ne dispose pas d'une telle liberté. *L'uneasiness*, l'inquiétude, le pousse à fuir la douleur et à augmenter son plaisir. Le désir le contraint à «produire un acte de sa Volonté d'où s'ensuit l'existence ou la non-existence de l'action proposée». ⁹ Ce processus est suspendu lorsqu'il érige un bien lointain en fin à obtenir, mais c'est qu'alors son désir de la chose à venir fait davantage partie de son bonheur présent que les biens actuels

5 *Éléments III (Logique)*, 2e éd. Paris, Courcier, 1818, pp. 308-309.

6 *Commentaire sur l'Esprit des Lois...*, p. 228.

7 *Ibid.*, p. 3.

8 Locke, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, trad. Coste, éd. E. Naert, Paris, Vrin, 1972, p. 190.

9 *Ibid.*, p. 209.

CORPUS, revue de philosophie

qu'il lui sacrifie. Comme la plus haute perfection d'un être intelligent est la quête du bonheur véritable, le soin de ne pas confondre félicité réelle et félicité imaginaire est finalement «le fondement nécessaire de notre liberté».¹⁰ Toute la question devient, pour Locke, d'éviter les jugements erronés qui suscitent des désirs préjudiciables au bonheur. Elle le reste pour Tracy qui en complique apparemment les données par l'attribution d'une étiologie physiologique ("physique" et "morale", c'est-à-dire cérébrale) à nos actions et aux sentiments qui semblent les motiver. A l'école de Cabanis, c'est bien en-deçà de l'inquiétude qu'il en cherche les déterminations : ils résultent de mouvements qui «se suivent, s'enchaînent, se produisent nécessairement les uns les autres, suivant les lois constantes de notre organisation».¹¹ Comme l'avait déjà soupçonné Hume, la «prétendue conviction intime» que le sentiment de vouloir est la cause efficiente de nos actes, parce qu'il les précède ou les accompagne toujours, n'est qu'un leurre : comment pourrait-il induire la série prodigieuse de phénomènes inconscients que requiert sa réalisation ? Cette thèse pourtant, quoique seule pertinente du point de vue de l'Idéologie physiologique, ne rend pas, selon Tracy, nos désirs et nos conduites plus nécessaires qu'ils ne le seraient s'ils découlaient effectivement du sentiment de vouloir que l'Idéologie rationnelle, de son point de vue propre, s'estime en droit de considérer comme leur vraie cause.

Ce n'est donc pas elle qui oblige à récuser la fiction du libre-arbitre, mais la nature même de notre volonté : «la volonté elle-même naissant nécessairement, tout ce qui s'ensuivrait, tout ce qui serait déclaré en être l'effet immédiat, serait dans le même cas ; et on n'y gagnerait rien en faveur de cette prétendue liberté que les casuistes s'efforcent de défendre sans la comprendre, et dont l'amour les a obligés à se jeter dans toutes les subtilités et les obscurités relatives à la grâce efficace ou non efficace. On voit donc que, dans toutes les hypothèses, tout ce qui est nécessaire ; et cela encore est nécessaire, car autrement il faudrait admettre des effets sans cause».¹² Le mirage d'une volonté

10 *Ibid.*, p. 206.

11 *Éléments*, V, p. 367.

12 *Ibid.*, p. 372.

Destutt de Tracy et le problème de la liberté, *Rose GOETZ*

dépourvue de mobiles ou arbitrant souverainement ses mobiles provient de «l'ignorance des causes qui déterminent invinciblement cette volonté». ¹³ En imputant à l'ignorance les illusions de la conscience, Tracy est sur ce point, quelle que soit la distance qui l'en sépare par ailleurs, plus proche de Spinoza que de Locke. Il n'est pour lui de libération que par la connaissance prenant son départ dans la reconnaissance de la nécessité.

Penser la volonté comme effet déterminé de causes inaperçues ne détruit ni les critères de la moralité ni la justice des sanctions, le mérite ou le démérite de nos passions et de nos actions ne dépendant en rien de leurs causes mais bien de leurs effets : «Il faut les juger par ces effets, qui sont très sensibles et très importants, et non par ces causes, qui sont très obscures et très indifférentes». ¹⁴ Or l'évaluation des effets de nos actes a elle-même pour effet une possible rectification des jugements qui provoquent nos désirs. Tracy montre, au chapitre IX de la *Logique*, qu'une réflexion rationnelle sur ces désirs enseigne à se désabuser de maints d'entre eux. Il ne s'agit pas ici, comme pour Descartes en sa morale, de tâcher plutôt à changer nos désirs que l'ordre du monde, car ils en font incontestablement partie, mais d'opposer aux désirs fondés sur de faux jugements ceux qui émanent de jugements plus sûrs. Puisque les jugements interviennent dans la détermination des volitions, non point de l'extérieur mais insérés dans l'enchaînement de leurs causes, il n'y a pas de contradiction entre l'affirmation de l'absolue nécessité des volitions et le projet d'une libération de l'homme par la connaissance de cette nécessité et la maîtrise partielle qu'elle en procure. L'expérience et la réflexion nous délivrent de certaines erreurs relatives aux motifs, à l'objet et aux conséquences du désir. ¹⁵ Comme vouloir est toujours préférer, la raison, dès lors qu'elle est acquise, s'immisce inévitablement dans son jeu. Son œuvre y est de discrimination. Elle sépare les désirs réalisables sans inconvénients – parfois au prix d'une contrainte indirecte et médiate qui, loin de détruire la liberté, est la condition de son épanouissement – de ceux dont l'aveugle satisfaction, ne pouvant conduire qu'au malheur, serait

13 *Éléments*, I, p. 251.

14 *Éléments*, V, p. 373.

15 *Éléments*, III, pp. 187-188.

CORPUS, revue de philosophie

une contrainte véritable. Mais il faut qu'elle les ait d'abord distingués, les uns et les autres, des désirs absolument irréalisables envers lesquels elle prescrit le renoncement, la soumission à «la condition invincible de notre existence». ¹⁶ Non seulement l'homme dans la nature n'est pas «un empire dans un empire» (selon la formule de Spinoza), comme le croient les adeptes du libre-arbitre, mais la puissance que les lois de la nature lui confèrent et lui commandent d'accroître, par le désir du bonheur qui constitue son être même, est fort restreinte. Il ne peut changer ces lois, «il ne peut qu'en tirer parti *en s'y conformant*». ¹⁷ Pour ce faire, il est indispensable d'en avoir l'intelligence. C'est pourquoi, dès le "Mémoire sur la faculté de penser", Tracy a lié l'obtention du bonheur au progrès des sciences : les vérités morales qui nous enseignent à régler nos désirs, les vérités politiques «qui nous apprennent à nous arranger avec nos semblables, de manière que leurs désirs nuisent le moins possible et servent le plus possible à l'accomplissement des nôtres» ¹⁸ et les vérités physiques et mathématiques, qui étendent notre emprise sur les êtres inanimés, sont autant de moyens de puissance ou de liberté.

Professée au sein de la Classe des sciences morales et politiques de l'Institut national, l'idéologie naissante attendait de ces sciences en voie de constitution qu'elles apportent à l'homme la maîtrise de soi et l'art de vivre en société, comme les sciences physiques avaient commencé, depuis deux siècles, à lui assurer la domination de l'univers matériel. C'est pour en jeter les fondations que Tracy a élaboré, dans les premiers volumes des *Éléments d'Idéologie*, une «philosophie du langage» ¹⁹ dont les composantes (*idéologie proprement dite, grammaire et logique*), au-delà de leur fécondité intrinsèque, recèlent à ses yeux les principes d'une économie, d'une morale et d'une politique rationnelles. Appli-

16 *Éléments*, IV-V, Introd. § V, p. 45.

17 *Commentaire*, p. 228.

18 "Mémoire sur la faculté de penser", publié sous la date du 2 floréal an IV dans les *Mémoires de l'Institut National des sciences et des arts pour l'an IV de la république, Sciences morales et politiques*, t.I, thermidor an VI-août 1798, p. 363.

19 *Éléments*, I, Préface de l'éd. de 1801, p. XXIV.

Destutt de Tracy et le problème de la liberté, *Rose GOETZ*

cations de ces principes à l'étude de notre volonté et de ses effets, elles dérivent de la connaissance exacte des lois de la nature humaine et sont en mesure d'établir comment y «conformer nos actions et nos institutions». ²⁰ L'histoire offre le tableau des déviations que les conventions, dans leur diversité, ont toujours, plus ou moins gravement, infligées à ces lois immuables. Elle présente aussi le répertoire des systèmes qui ont prétendu les légitimer et se sont ingénies, sans jamais remonter aux principes, à embrouiller un problème dont les données sont d'une grande simplicité. Elles se résument en deux points capitaux : 1) puisque nous ne pouvons en rien modifier notre nature, la raison exige de «la suivre sans la contrarier» ; 2) puisque la nature ne nous prescrit qu'un unique devoir qui englobe tous les autres, celui d'accroître sans cesse notre liberté, et puisque la société n'a été instituée qu'afin de nous aider à le remplir, suivre la nature, c'est adopter les conventions propres à conférer aux individus le maximum de liberté. La tâche des sciences morales et politiques est de chercher les conditions d'instauration de telles conventions entre les hommes. De même que les conventions originelles – nées d'un langage assez perfectionné pour être "législateur" – les ont libérés des contraintes physiques en multipliant leurs moyens d'actions, en opposant la nécessité à la nécessité, les conventions justes et utiles les libéreront des contraintes sociales que les conventions antérieures, fixées dans l'ignorance de leur véritable nature, font peser sur eux.

Ce projet d'accession à la liberté par l'étude et l'acceptation de la nécessité différencie le libéralisme de Tracy d'autres formes de libéralisme avec lesquelles son système présente par ailleurs d'étroites affinités. S'il prolonge la tradition des Lumières, c'est en mettant lourdement l'accent sur les déterminations physiologiques et sociales de nos idées, de nos sentiments et de nos actes. Suivant les leçons de Cabanis et J.B. Say (dont l'influence sur ses thèses économiques est considérable), mais aussi celles des événements, de 1789 à la Restauration, Tracy entend substituer à la voie courte de la philosophie spéculative la voie longue et difficile de l'enquête scientifique qui met au jour l'enchaînement des causes et des effets. Sa conception du déterminisme social se

20 *Commentaire*, p. 220.

CORPUS, revue de philosophie

situé toutefois aux antipodes de celle, que développeront Saint-Simon et Auguste Comte, d'une société-organisme régie par des lois spécifiques, irréductibles aux intentions et aux actions de ses membres. La société n'a pour lui d'autre réalité que celle des individus qui la composent. Les contraintes qu'ils y subissent sont le fruit des conventions qu'ils ont passées dans la méconnaissance de leur être d'individus. Vaincre ces déterminations, c'est changer de conventions. Seule la loi peut libérer la loi. De là le rôle décisif dont se trouve investie la législation dans l'œuvre de Tracy. A l'aube de l'humanité, la «grammaire législatrice»²¹ a ébauché le droit positif avec les premières conventions définissant le juste et l'injuste. La législation libératrice substitue à de mauvaises lois des lois meilleures, au droit positif injuste en dépit des conventions qui l'on fait déclarer juste, le droit positif juste parce que conforme aux lois naturelles. Cette subordination des lois positives aux lois antérieures et supérieures de la nature constitue «*l'esprit* (ou le vrai sens) »²² de leur institution. Le respect de ses exigences régit tous les aspects du libéralisme idéologique : en vertu de ses fondements, l'organisation sociale n'a d'autre finalité que la sauvegarde des droits individuels et le développement de leur exercice.

Examiner les réquisits d'un tel ordre social relève, pour Tracy, d'un *Traité de l'esprit des lois* idéologiquement entendu. C'est pourquoi il a remis en chantier l'entreprise de Montesquieu dans le *Commentaire* qu'il propose de son célèbre ouvrage, fort de l'immense avantage que lui donnent sur son prédécesseur «les lumières acquises pendant les cinquante prodigieuses années»²³ qui l'en séparent. Rédigé en 1806, adressé en 1809 à Thomas Jefferson pour qu'il en assure la publication aux États-Unis, ce texte ne prend qu'indirectement Montesquieu pour cible. Son véritable enjeu est de fonder la légitimité de la démocratie tout récemment inventée par les Américains et les Révolutionnaires français, et d'en repenser, après les revers cruels qu'elle a subis en France, les conditions d'instauration, de conservation et de progrès. Appelée, malgré les apparents démentis du présent, à

21 *Éléments*, IV-V, Introd. § VI, p. 59.

22 *Commentaire*, p. 6.

23 *Ibid.*, p. VII.

Destutt de Tracy et le problème de la liberté, *Rose GOETZ*

constituer l'avenir des nations, cette «démocratie de la raison éclairée» doit être soigneusement distinguée non seulement de la démocratie grossière des origines, mais encore de la démocratie telle que la concevait Montesquieu d'après le modèle antique. Si celui-ci est effectivement périmé, c'est aux yeux d'une histoire qui a produit une nouvelle forme de démocratie, la démocratie représentative, qui relègue dans l'anachronisme, avec l'ancienne, la critique que celle-ci inspire aux apologistes de la monarchie constitutionnelle. A la classification des gouvernements exposée au second livre de *l'Esprit des Lois*, qu'il juge «vicieuse en tous points», Tracy en substitue une fondée sur le seul critère de la reconnaissance ou non, par les gouvernants, de la volonté générale comme source unique des droits et des pouvoirs. Cette dichotomie est celle des gouvernements nationaux ou de droit commun, légitimement établis, et des gouvernements nationaux ou de droit commun, légitimement établis, et des gouvernements spéciaux, c'est-à-dire de droits particuliers et d'exceptions. Les gouvernements nationaux se présentent sous différentes espèces que Tracy fait apparaître comme autant d'étapes dans le devenir de la civilisation. Son premier degré a revêtu deux formes qui ne sont antagonistes qu'en apparence : la démocratie pure, gouvernement de sauvages où tous participent anarchiquement à la conduite de la peuplade ; la monarchie pure, gouvernement de barbares qui se soumettent aveuglément à un tyran. C'est là l'enfance de la société, le règne de l'ignorance et de la force brute, la préhistoire de l'humanité, dont il n'y aurait plus à se soucier n'était la nécessité de dénoncer le mythe, sans cesse renaissant parmi les utopistes, des splendeurs de la démocratie directe. Le second état de civilisation, dans lequel est encore plongée la quasi-totalité des nations, est celui de l'aristocratie sous un ou plusieurs chefs : l'opinion y détient un rôle prépondérant et la religion surtout y manifeste sa puissance. Enfin est apparu, avec le gouvernement représentatif, dans lequel la volonté générale s'exprime par la voix de représentants librement élus par tous les citoyens, un troisième degré de civilisation où la raison s'éveille et la philosophie prévaut. La perfectibilité humaine étant indéfinie, la carrière de la représentation est désormais ouverte. C'est pour en avoir, par la force des choses, ignoré le modèle que Montesquieu s'est égaré dans son appréciation des divers gouvernements,

CORPUS, revue de philosophie

notamment lorsqu'il a érigé la vertu en principe moteur de l'État républicain, au mépris des lois les plus élémentaires de la nature humaine. Loin que la vertu privée des citoyens puisse promouvoir ou conserver la démocratie, c'est la démocratie qui détermine leur vertu politique en harmonie avec leur vraie nature. Car le principe du gouvernement représentatif est, selon Tracy, «l'amour des individus pour la liberté».²⁴

Présupposant le développement des moyens nécessaires à l'organisation des relations entre les individus, la véritable liberté n'a pu naître qu'avec le progrès des lumières et la généralisation des échanges. Ce qui sépare la première démocratie du gouvernement représentatif, c'est toute la distance de la nature brute, ignorante d'elle-même, à la nature révélée par les sciences et cultivée par les arts qui en observent et exploitent les lois. L'histoire de la civilisation ne pouvait faire l'économie de son deuxième degré. En faisant droit à certaines exigences de leur nature, en suscitant la confrontation des opinions, les systèmes aristocratiques ont assumé un rôle dans l'éducation sociale des hommes incapables de passer sans médiation de l'ignorance à la raison, du règne de la force à celui de la philosophie. Ils ont même dû leur permettre, sous des formes timides et restreintes, l'appren-tissage de la représentation. Pour que celle-ci s'impose et que des peuples entiers s'unissent «par le moyen de représentants égaux, librement élus, pour se donner, d'une manière légale, *un gouvernement représentatif*, en vertu de la volonté générale scrupuleusement recueillie et nettement exprimée»²⁵, il a fallu un développement des idées et des techniques qui rende possible la "combinaison" d'un ordre social conforme à la nature. L'imprimerie, par exemple, a eu des conséquences incalculables. Le gouvernement représentatif, qui repose sur l'aisance des «communication entre les associés» et de la «reddition des comptes des délégués», est l'un des fruits tardifs de l'invention de cet art «qui a changé la face de l'univers». La volonté générale ne saurait être une donnée immédiate de la vie en commun. Elle a à se constituer dans ses fondements et dans les conditions de sa manifestation. Un gouvernement est libre quand le «corps entier

24 *Ibid.*, p. 23.

25 *Ibid.*, p. 68.

Destutt de Tracy et le problème de la liberté, *Rose GOETZ*

de la nation», reconnu dans ses droits, exerce le pouvoir par l'intermédiaire de représentants qui, à travers leurs délibérations, élaborent rationnellement ses décisions. Au fantasme de la démocratie directe, qui croit pouvoir établir l'unité spontanée du corps social, Tracy oppose la nécessité de la représentation, *conditio sine qua non* de la liberté des individus dans une société conçue comme un réseau complexe d'échanges de toutes espèces.

Le problème de la constitution de l'État est celui de la mise en place des institutions représentatives. Aussi, faisant, du moins en intention, table rase de toute donnée historique, Tracy tente-t-il de poser *a priori* «les principes d'une constitution vraiment libre».26 Se plaçant dans l'hypothèse d'une nation nombreuse et éclairée qui cherche par «les lumières de la simple raison»27 quelle constitution adopter, il énonce trois impératifs de cette raison. La première condition d'une constitution libre est la consultation de la nation entière «sur le choix du moyen qu'elle veut employer pour reconstruire l'édifice de la société».28 Tracy se déclare "sans hésiter" partisan du suffrage universel et réfute les arguments avancés, notamment par Montesquieu, en faveur d'un suffrage restreint aux privilégiés de la naissance, de la fortune et des honneurs. Même la supériorité des lumières ne peut, à ce stade, créer de distinction. Tous les citoyens sont également appelés à voter puisqu'également intéressés à cette phase initiale de réorganisation de la société. Ils ne participeront pas tous cependant à la confection des lois comme dans une démocratie directe. Le rôle des assemblées "primaires" est d'élire les électeurs qui, à leur tour, confieront la rédaction de la constitution à «une assemblée qui n'ait pas d'autre fonction et qui soit composée de députés égaux entre eux et librement élus».29 L'argument de Tracy est ici le même que celui qui détermine à ses yeux l'exclusion des femmes du droit de vote : ce n'est pas une "*inégalité*" qui les sépare des hommes, mais une "*disparité*" de fonctions. Chacun ne doit être employé qu'à ce à quoi il est propre. Inapte à discerner le petit nombre de sages dignes de légiférer, la masse des citoyens est

26 *Ibid.*, p. 160.

27 *Ibid.*, p. 162.

28 *Ibid.*, pp. 169-170.

29 *Ibid.*, p. 178.

CORPUS, revue de philosophie

capable toutefois de choisir en son sein les hommes qui les désigneront. Le suffrage s'opère à différents niveaux. La seconde condition d'une constitution libre étant la formation d'une Convention, la troisième réside dans la séparation des pouvoirs essentielle à la liberté des citoyens. Bien que Tracy ne voie pas d'objection à confier le pouvoir législatif à un seul homme qui, ne disposant d'aucune force, l'exercerait fort sagement, il consent, pour ne pas heurter l'opinion, à le remettre à une assemblée dont les membres ne seront nommés que temporairement avec des droits identiques. S'il doit être partagé en plusieurs sections, on ne leur accordera pas de droit de *veto* absolu : «le corps législatif doit être essentiellement un»³⁰ puisqu'il constitue la *volonté* de la nation. Celle-ci ne peut être divisée et combattre contre elle-même : «tous ces systèmes d'opposition et de balance ne sont jamais... que de vaines singeries ou une guerre civile réelle».³¹ Quant au pouvoir exécutif, il est de la plus haute importance qu'il ne réside pas tout entier dans le mains d'un seul homme. Tracy prend ici l'exact contre-pied de la thèse de Montesquieu : ce n'est pas dans l'exécution mais dans la volonté que l'unité s'avère absolument nécessaire. Comme le pouvoir législatif, l'exécutif appartiendra donc à un conseil de personnes périodiquement renouvelé. Et puisque en bonne idéologie l'action suit la volonté et non l'inverse, le second dépendra du premier. Pour régler leurs rapports, Tracy introduit dans son système une troisième instance, le «corps conservateur», qui en est la pièce la plus originale et la clef de voûte.³² Tout État un et indivisible requiert une institution de ce type qui veille au bon fonctionnement de ses rouages et grâce à laquelle chaque citoyen reçoit «les moyens légaux de faire prévaloir sa volonté et d'arrêter celle d'un autre, quelqu'il soit, autant qu'il le doit et autant qu'il le faut pour le bien général».³³

30 *Ibid.*, p. 185.

31 *Ibid.*

32 Cf. P.H. Imbert, *Destutt de Tracy critique de Montesquieu*, Paris, Nizet, 1974. L'auteur compare le corps conservateur de Tracy au Conseil Constitutionnel introduit en France par la Constitution de la Ve République.

33 *Commentaire*, p. 205.

Destutt de Tracy et le problème de la liberté, *Rose GOETZ*

Dans ce dispositif constitutionnel, il est remarquable, comme le note P.H. Imbert, que «tout trouve sa source dans la volonté nationale et que tout doit converger vers elle». ³⁴ C'est là le principe suprême qui préside à l'organisation de la société. Tracy espère pourtant en la création d'une fédération des nations qui serait «la perfection du droit des gens». ³⁵ Tous les gouvernements à naître dans le troisième degré de civilisation, dont l'ère s'ouvre à peine, obéiront à trois lois fondamentales qui ne sont pas, comme les lois positives, modifiables dès que le décide la volonté générale. Ce sont «des lois de notre nature, des déclarations de principes, des énoncés de vérités éternelles». ³⁶ Selon la première de ces lois, les gouvernements sont faits pour les gouvernés, non les gouvernés pour eux. Selon la seconde, il ne doit jamais y avoir dans la société de puissance telle qu'on ne la puisse changer sans violence, ni telle que, lorsqu'on la change, tout change avec elle. Selon la troisième, les gouvernements ont pour fin la conservation de l'indépendance de la nation, de la liberté de ses membres, de la paix intérieure et extérieure. Elle les fait tendre vers un véritable *jus gentium* dans lequel les nations seraient liées par de justes conventions à l'instar des individus dans chacune d'elles. Le vœu de Tracy est de voir figurer ces lois en tête des constitutions, à la place des Déclarations de Droits que l'on y place depuis peu, leur donnant pour assises ces vérités «qui sortent également de l'observation de l'homme et de celle de ses découvertes et de ses erreurs». ³⁷ L'excellence de l'art social ne consiste qu'à donner libre cours à la nature. ³⁸ Les mauvais gouvernements sont autant de tentatives de dénaturation des individus tandis que la démocratie représentative prend leurs droits pour fondement.

Pour obtenir «le code complet qui gouverne les intérêts du corps politique, pris en masse, et qui influe sur le bonheur et la liberté de chacun par les effets qu'il produit sur le bonheur et la

34 *Op. cit.*, p. 105.

35 *Commentaire*, p. 126.

36 *Ibid.*, p. 233.

37 *Ibid.*, p. 235.

38 Cf. B.W. Head, *Ideology and Social Science. Destutt de Tracy and French Liberalism*, Dordrecht - Boston - Lancaster, Martinus Nijhoff Publishers, 1985, p. 180.

CORPUS, revue de philosophie

liberté de tous»³⁹, il suffit de joindre aux lois constitutives de l'État celles qui règlent l'administration et l'économie publique. Leur pouvoir s'y manifeste dans l'instauration des libertés individuelles et, d'abord, dans celle de leur indispensable condition : l'égalité des citoyens.

L'inégalité est un fait que l'on peut restreindre mais non point abolir. Parce qu'elle s'enracine dans l'inégale répartition naturelle des forces et des talents entre les individus, aucune convention n'est en mesure de la détruire. Venant de la nature, elle n'est pas en elle-même une injustice, mais un mal, dit Tracy, parce qu'elle fournit trop aisément «un puissant appui pour l'injustice».⁴⁰ La tâche du législateur n'est donc pas d'imposer l'égalité par des mesures violentes qui manqueraient fatalement leur cible, mais de rompre le soutien que les conventions trouvent si commodément dans les invincibles inégalités naturelles. C'est pourquoi le gouvernement représentatif, «essentiellement lié à l'égalité»⁴¹, mène une lutte sans répit contre les trois espèces d'injustices – d'*inégalités instituées* – inhérentes aux sociétés aristocratiques : l'inégalité des richesses, l'inégalité de pouvoir et l'inégalité des lumières. Il tend à diminuer l'inégalité des richesses, qui recèle un danger mortel pour son existence même, par une série de dispositions visant à les disperser entre les citoyens, à les faire circuler dans la masse générale. Il impose l'égalité des partages, limite le droit de tester, empêche, par l'adoption du divorce, que les mariages soient un objet continuuel de spéculations, supprime tout privilège.⁴² Il veille à protéger par des lois l'équitable distribution des produits du travail : dans son économie politique, Tracy accorde au problème de la répartition des richesses une attention qui marque son originalité par rapport à J.B. Say, mais surtout à A. Smith, pour qui le développement de la production était la condition essentielle du bonheur des sociétés. Si l'inégalité des richesses pose un problème crucial, c'est qu'elle est, en quelque sorte, l'inévitable

39 *Commentaire*, p. 212.

40 *Éléments*, IV, p. 222.

41 *Commentaire*, p. 45.

42 Tracy reprend dans le *Commentaire* l'énumération des dispositions qu'il préconisait déjà dans son *Mémoire de 1798, Quels sont les moyens de fonder la morale d'un peuple ?*

Destutt de Tracy et le problème de la liberté, *Rose GOETZ*

contrepartie de l'atténuation de l'inégalité de pouvoir dans les sociétés perfectionnées qui permettent le développement des facultés individuelles, l'accroissement des moyens d'existence et de jouissance. Cette inégalité de pouvoir, plus pernicieuse que l'autre en ce qu'elle assujettit la personne elle-même, est criante dans les sociétés archaïques. Sauf là où subsiste l'esclavage, auquel l'indépendance sauvage est encore préférable, l'organisation sociale en dissipe peu à peu les effets, assurant la sûreté des individus et favorisant l'expansion de leurs talents. Or, plus leurs facultés se développent, «plus leur inégalité paraît et augmente, et elle amène bientôt l'inégalité de richesses qui entraîne celles d'instruction, de capacité et d'influence». ⁴³ Cette dernière tend, par le fait, à ramener l'inégalité de pouvoir et à miner la société qui s'était établie sur sa quasi-disparition. Comment rompre ce cercle ? Maintenir le bienfait de l'organisation : l'amenuisement des inégalités de pouvoir, en évitant la résurgence des inégalités de fortune ? C'est, paradoxalement en apparence, le respect de la propriété, idéologiquement entendue, qui fournit une solution. Car si la propriété est, comme le montre l'analyse de la volonté, une condition inaliénable de notre nature, à laquelle des conventions rationnelles ne peuvent que se plier, nous sommes tous propriétaires comme, par ailleurs, nous sommes tous consommateurs. Opposés dans beaucoup de leurs intérêts particuliers, les individus sont réunis par des intérêts communs à ce double titre. Au milieu des conflits qui les divisent, ils ont tous et toujours avantage à ce que la propriété soit respectée et à ce que l'industrie se perfectionne. ⁴⁴ Cette vérité commande l'une des thèses majeures de l'économie politique de Tracy : l'existence d'une réelle communauté d'intérêts entre la société entière et les plus démunis de ses membres. La lutte des classes perpétuelle qui sévit non seulement dans les gouvernements spéciaux, mais encore dans les aristocraties nationales, cesse dans la démocratie parce qu'elle privilégie les intérêts des pauvres «toujours conformes à la raison et à l'intérêt général». ⁴⁵ En les libérant des contraintes séculaires

43 *Éléments*, IV, p. 223.

44 Cf. *ibid.*, p. 181.

45 *Ibid.*, p. 203.

CORPUS, revue de philosophie

qui ont pesé sur eux, c'est le peuple dans son ensemble qu'elle libère.

La pièce maîtresse du dispositif législatif qui doit assurer cette libération est l'éducation, car, pour Tracy, comme pour Condorcet, l'inégalité des lumières est la plus affligeante de toutes et la plus pernicieuse en ce qu'elle induit fatalement les deux autres. S'il s'est fait, en 1800, dans les *Observations sur le système actuel d'instruction publique*, le théoricien de deux types d'enseignements différents fondés sur la distinction nécessaire de deux classes dans la société : la classe savante et la classe ouvrière, cette hiérarchisation brutale disparaît de ses œuvres ultérieures. Dans le *Commentaire*, l'existence même du gouvernement représentatif est suspendue à la plus large diffusion des connaissances car «il ne peut subsister si elles ne prévalent».⁴⁶ Étant "essentiellement lié" à l'égalité et à la justice, il doit combattre sans répit l'inégale répartition «des talents et des lumières dans les différentes classes de la société».⁴⁷ Celles-ci tendent d'ailleurs, par le jeu des institutions démocratiques, à se fondre toutes dans la "classe mitoyenne" promise à devenir la société entière. Qu'elle soit de richesse, de pouvoir ou de savoir, l'inégalité est «l'écueil de la liberté». Travailler à la réduire, autant que le permet l'invincible nécessité de la nature, c'est donner aux individus le plein exercice de leurs libertés.

La liberté d'opinion et la liberté d'expression sont inscrites de lien droit dans les principes d'une organisation sociale fondée sur la volonté générale à laquelle elle doit fournir tous les moyens de se former et de se manifester. Dans la démocratie de la raison éclairée, chaque citoyen a la licence de penser, dire, écrire et imprimer ce qu'il veut, y compris les idées les plus opposées à la raison. Le rôle de la législation est de la lui garantir tout en empêchant les opinions fausses ou dangereuses d'exercer un pouvoir maléfique dans les affaires civiles. L'espace de ces libertés est celui qui sépare le "privé" du "public" : plus les lumières s'étendront à la masse du peuple, plus se réduira l'écart entre les deux domaines. Rien n'illustre mieux le point de vue de Tracy à ce propos que son attitude envers les croyances religieuses. Les

46 *Commentaire*, pp. 44-45.

47 *Ibid.*, p. 45.

Destutt de Tracy et le problème de la liberté, *Rose GOETZ*

religions constituant l'un des plus puissants instruments d'asservissement de l'humanité, l'Idéologie dénonce le "despotisme théologique", ingérence de l'Église dans les affaires de l'État, ingérence aussi de l'Église et de l'État ligués dans la vie personnelle et communautaire des individus. Mais elle ne saurait sans contradiction prôner la suppression des libertés religieuses. Le gouvernement représentatif adopte vis-à-vis d'elles une conduite sans ambiguïté : «L'esprit des lois à cet égard doit être de ne blesser ni de gêner les opinions religieuses d'aucun citoyen, de n'en adopter aucune et d'empêcher qu'aucune ait la moindre influence sur les affaires civiles». ⁴⁸ Il rend impossible la soumission des citoyens à ceux qui prétendraient donner force de loi à des dogmes absurdes sans attenter à leur liberté de conscience et d'expression de leurs convictions. En vertu des mêmes principes, aucune restriction ne peut être apportée à la liberté de la presse, garantie de la liberté individuelle, sans laquelle il n'y aurait pas de liberté politique.

Ce sont les lois civiles et criminelles qui disposent au premier chef de la liberté individuelle. Si Tracy confie à l'arsenal des lois répressives une indispensable fonction de dissuasion à l'égard des infractions aux justes conventions de la société démocratique, il préconise la douceur des peines : l'important n'est pas qu'elles soient sévères, mais qu'elles soient inéluctables. Il faut proscrire toute détention arbitraire et user, du moins au criminel, de la procédure par jurés qui est un obstacle à la tyrannie des juges ou de ceux qui les nomment. Pour essentielles qu'elles soient, ces lois ne sont cependant ni les seules efficaces ni les plus parfaites : «prescrire, prohiber et punir sont des choses très faciles, mais le grand art consiste à faire vouloir». ⁴⁹ De cet art de rendre le bien désirable, Tracy donne un échantillon dans sa morale, au chapitre "De l'Amour", en cherchant comment réconcilier le plus puissant et le plus indocile des sentiments humains avec l'institution du mariage sans laquelle il n'est pas de société possible. Une société

48 *Ibid.*, p. 387.

49 *De l'Amour*, publié pour la première fois en français par G. Chinard, Paris, Les Belles-Lettres, 1926, p. 27. Ce chapitre de la 5e partie des *Éléments*, non publié dans les éditions françaises (sauf ses premiers paragraphes), a été traduit par G. Chinard de la traduction italienne du manuscrit original par Compagnoni.

CORPUS, revue de philosophie

qui s'ordonne au bonheur des individus doit introduire, dans sa législation et dans ses mœurs, trois grandes réformes : l'émancipation des jeunes gens des deux sexes, l'instauration du divorce par consentement mutuel et l'adoption de mesures destinées à empêcher les unions d'intérêts. Elles impliquent entre les hommes et les femmes «l'égalité réciproque et la liberté réciproque»⁵⁰ et visent à leur garantir la plus précieuse des libertés : celle du choix de leur conjoint. Comme les autres, elle est une création de l'art social parvenu au degré de perfection nécessaire à l'actualisation de la nature.

Les "droits des hommes" ne sont, pour Tracy, ni des idéaux ni des abstractions juridiques, mais des lois naturelles dont la "science de l'homme", par ses diverses applications, détermine l'inscription dans la réalité. Toute la philosophie de l'Idéologue, dans l'"ordre des raisons" qui lui confère sa systématicité, démontre la dépendance dans laquelle se trouve l'exercice des libertés à l'égard des connaissances théoriques. C'est la "raison éclairée" qui commande l'affirmation de la primauté des individus et de leurs libertés, la position du savoir et de sa transmission au principe de la démocratie moderne, l'attribution d'un rôle fondamental aux institutions dont l'heureux fonctionnement ne relève pas de la vertu des citoyens mais de la force des lois. A distance vertigineuse de l'état de nature, la nature authentique est le triomphe de l'art.

ROSE GOETZ

50 *Ibid.*, p. 15.

Du système à la Méthode : Destutt de Tracy, observateur lointain de Kant

Depuis le mois de février 1796, Destutt de Tracy, grâce aux soins de son ami Cabanis, est membre de l'Institut national des sciences et des arts créé le 22 août 1795 (5 fructidor, an III, par l'article 298 de la Constitution). Destutt fait partie de la Deuxième Classe vouée aux sciences morales et politiques, dans la Première Section qui se consacre à l'Analyse des sensations et des idées. C'est dans ce cadre que Destutt donne lecture en 1796 et en 1798 des *Mémoires sur la faculté de penser*. C'est dans l'édition de 1798 publié dans *Mémoires de l'Institut national* que le mot *Idéologie* est pour la première fois, utilisé. Le terme désigne une science nouvelle que les plus grandes philosophies ont tenté d'instaurer sans y parvenir, faute d'être en possession d'une droite méthode. Il s'agit de la science qui en analysant, décomposant et recomposant nos pensées permet enfin de comprendre l'origine, le fonctionnement, la vraie nature de nos facultés de connaissance. Condillac fut sans doute le philosophe qui a posé les fondements de cette science nouvelle, même s'il n'a pu l'achever, même s'il n'a pas su lui donner son véritable nom ; il proposait celui de psychologie, mais Destutt récuse un terme trop lié à la confuse notion d'âme. La métaphysique sous toutes ses formes a bien pu prétendre à constituer une science de nos pouvoirs de connaître ; elle n'a cessé d'errer dans les abstractions. A la science nouvelle il faut un nouveau nom, s'il est vrai que toute idée correctement construite est inséparable d'un signe, d'un nom qui lui soit adéquat. Destutt adopte donc le terme d'*idéologie* qui traduit littéralement, selon lui, la science ou analyse des idées.

C'est en 1801 que Destutt publie chez Didot, à Paris, le *Projet d'Eléments d'Idéologie à l'usage des Ecoles Centrales de la République française*. Le *Projet* présente, de la conception sensualiste de la connaissance, de la méthode de la vraie philosophie idéologiste une théorie ferme, sûre d'elle même : toute connaissance s'origine dans la sensation, sentir c'est agir, penser et juger c'est combiner des sensations, des souvenirs, des images, c'est s'élever opérativement des idées particulières à des idées abstraites et générales à

CORPUS, revue de philosophie

l'aide irremplaçable des signes du langage. C'est cette robuste philosophie française (qui dit sa robustesse et son origine nationale sans souci de se répéter) qui rencontre une autre philosophie, inattendue, exotique, extrava-gante : celle de Kant. Mais peut-on parler de rencontre ? C'est le 27 avril 1802 (7 floréal an X) que Destutt produit à l'Institut une lecture d'un texte : *De la métaphysique de Kant, ou observations sur un ouvrage intitulé : Essai d'une exposition succincte de la Critique de la Raison pure*, par J. Kinker, traduit du hollandais par J. Le P, en 1 vol., in 8°, à Amsterdam, 1802.¹ Le texte de Johann Kinker² n'avait pas d'autre projet que donner un résumé de la *Critique de la Raison pure* en ce que le texte de Kant examine le statut de la sensibilité, de l'entendement et de la raison. L'abrégé qui prit la forme d'un article ne pouvait qu'être succinct ; rapide sans doute mais plein de bonne volonté : Kinker expose, sans s'arroger un droit de critique. Il en est de même de la traduction française sur laquelle Destutt s'appuie. Cette traduction du texte de Kinker, dit «le philosophe batave», tombait à point dans une polémique qui agitait plus ou moins les philosophes et politiques français au sujet de la pensée «kantiste». Fallait-il ou non associer Kant à l'Institut comme le souhaitait Sieyès ? Pouvait-on sous le prétexte que Kant avait écrit un *Projet de Paix perpétuelle, Essai philosophique*, (le texte est de 1795 et fut traduit en français dès l'année suivante), qu'il défendrait les Lumières et la liberté, accueillir une philosophie si peu intelligible pour *la clarté française* ?

Dans cette hésitation, Destutt prend parti. Lui reprochera-t-on, comme il le prévoit lui-même de ne connaître Kant que par ses œuvres en latin³ ou par des résumés qui ne sont pas de lui ?

1 Publié dans *Mémoires de l'Institut...*, t. IV, Vendémiaire an XI, (septembre-octobre 1802). Sous le titre général National – Classe des Sciences morales et politiques "Mémoires de morale et de politique". Voir la réédition Fayard, au *Corpus*, de ces *Mémoires : Mémoire sur la faculté de penser. De la Métaphysique de Kant* et autres textes (1992). *De la Métpahysique de Kant* se trouve pp. 243-293.

2 Publié dans le *Magazin von Kristische Wysbegeerte en hare Geschiedenis*.

3 Tracy fait-il allusion à la *Dissertatio* de 1770 ? C'est à croire, puisqu'il prétend que Kant maintient la double possibilité de connaître le monde

Destutt de Tracy, observateur lointain de Kant, Michèle CRAMPE-CASNABET

Destutt reconnaît sincèrement ne pas entendre l'allemand. Mais pourquoi s'attaquer si vivement à une philosophie d'outre-Rhin qui après tout n'inquiète pas grand monde sur notre terre nationale ? A cela, on peut avancer deux raisons. D'abord, Kant est *obscur*. Et cette contrefaçon de jouer un Héraclite moderne est irrecevable au pays de la clarté mentale. Ensuite et plus profondément, Kant a prétendu faire une révolution dans la connaissance de l'esprit humain. N'a-t-il pas prétendu en conduire l'*analyse*, en produire l'exact mécanisme ? S'il en est ainsi, Kant doit proposer une *Idéologie*. Mais peut-il y avoir deux Idéologies concurrentes ? Si Kant avait raison, Destutt aurait tort. Et c'est exclu.

*

*

*

«Kant est sans doute un philosophe très distingué... Il jouit de la plus grande considération dans toute l'Allemagne ; les hommes les plus habiles d'une nation très éclairée se font l'honneur d'être ses disciples.» Une fois cet hommage rendu, il s'agit avant tout, poursuit Destutt, de dire la vérité. On ne peut comprendre la renommée de la philosophie kantienne que si on la situe dans sa terre natale : l'Allemagne. Dans l'ordre de la philosophie, l'Allemagne demeure le pays des *sectes*. On est kantiste Outre-Rhin, comme on peut être ailleurs sectateur du Christ ou de Mahomet. Que la philosophie germanique fasse secte prouve d'abord qu'elle n'a pas atteint le statut d'une science. On n'adhère pas en sectateur aux vérités de la géométrie euclidienne ou de la physique newtonienne, on ne les admet que parce qu'elles sont démontrées. Ensuite, le caractère sectaire de la philosophie allemande manifeste son retard historique ; si au XVII^e siècle, les Français suivaient aveuglément le cartésianisme, il n'en est plus de même aujourd'hui : la philosophie française ne connaît plus de secte, ni de chef, parce qu'elle s'est engagée dans la voie sûre de l'idéologie, de l'analyse de notre pouvoir de connaître et d'agir. L'Allemagne retardataire continue à échafauder des systèmes

sensible et le monde intelligible. Cette thèse de la *Dissertation* a évidemment disparu dans la *Critique de la Raison pure*.

CORPUS, revue de philosophie

abstraites sans que soient dégagés les processus cognitifs qui les rendent possibles dans leurs illusions spéculatives. Les Français ne fabriquent plus de systèmes, ils rendent compte des mécanismes de la connaissance en décrivant leurs éléments et leurs combinaisons. La vraie philosophie «prouve que l'on observe des faits, qu'on recueille des vérités, et qu'on n'est point pressé de bâtir des systèmes, moins encore d'en adopter». ⁴ En d'autres termes, *aux systèmes* de la philosophie germanique s'oppose *la méthode* française. Cette méthode d'analyse de nos idées et des signes qui les expriment a été mise au jour par Condillac. Imparfaite sans doute, elle n'en est pas moins la plus proche de la méthode que pratiquent les Idéologues. Condillac n'est pas un chef de secte, il n'est suivi que dans la mesure où il a approché la vérité et la libre philosophie française peut et doit, si besoin, améliorer, dépasser l'analyse condillacienne. La mise en pratique de la droite méthode n'est pas seulement une révolution en philosophie ; elle est contemporaine de ce moment où les hommes ont considérablement enrichi leurs connaissances, ont conquis leur liberté, ont accédé à la citoyenneté. Ce moment est celui de la Révolution française qui ouvre une période radicalement nouvelle dans l'Histoire. La bonne méthode qui signe la fin des systèmes abstraits attardés est fille de son temps : son temps c'est *l'Ère française*. ⁵ Elle est, selon des affirmations réitérées de Destutt, une propriété nationale. Cependant une telle propriété ne peut être enclose à l'intérieur de nos propres frontières. La bonne méthode née en France appartient en droit à tous les hommes. Elle est «pierre de touche universelle». C'est bien pourquoi c'est à l'aune de la méthode nationale-universelle qu'il est nécessaire de jauger le système kantiste. Ainsi pourra-t-on séparer dans ce système le vrai (s'il en est) du faux et agréger au corps solide des connaissances à la française les bribes germaniques qu'éclaireraient quelques lumières.

4 Tracy, *Mémoires de Morale et de Politique*, tome IV, *De la Métaphysique de Kant*, p. 548. Fayard, *Corpus*, p. 246.

5 Tracy, *Éléments d'Idéologie, Seconde Partie, Grammaire*, Paris, Vrin, 1970, p. 10.

**Destutt de Tracy, observateur lointain de Kant,
Michèle CRAMPE-CASNABET**

*

*

*

Il ne sera pas ici question d'insister sur les incompréhensions notoires de Destutt lecteur d'un résumé de la *Critique de la Raison Pure*, mais bien plutôt de tenter d'expliquer ce qu'il ne comprend pas et pourquoi il ne peut faire autrement. Comment peut-on rendre accessible un système qui est écrit dans une langue qui contrairement au français n'a pas été travaillée par une méthode adéquate ? Une véritable langue philosophique doit être claire, et si, dans la lignée de Condillac, il faut admettre qu'une science est une langue bien faite, l'allemand n'est pas propre à exprimer une véritable science des idées parce qu'une telle science n'existe pas outre-Rhin. La science et son expression linguistique se réciproquent : la langue est le produit d'un travail méthodique, mais à son tour elle expose clairement la vérité de ce travail. Les obscurités kantienne tiennent moins au langage qu'il emploie qu'au caractère abscons de certaines idées du philosophe ; pour l'idéologue Destutt, en effet, les idées claires, clarifiées par la bonne méthode trouvent avec bonheur leurs signes adéquats dans une expression transparente : «L'obscurité ne peut pas se trouver dans les mots ; il faut donc qu'elle soit dans les idées». ⁶ En conséquence, la philosophie de Kant souffre de ne pas s'être souciée de la nature du langage, du rapport du signe à l'idée. Pour une philosophie idéologue, on ne peut alors produire qu'un système sans fondement, inconscient de lui-même, incapable d'exhiber les instruments qui ont permis son édification.

Mais alors, pourquoi attacher quelque intérêt à cet amas d'obscurités germaniques ? Sans doute Kant a des admirateurs y compris en France et il faut bien rendre compte de cet étrange fait. Mais la vraie raison des observations de Destutt est ailleurs. Kant est présenté, tout particulièrement dans le résumé que Kinker propose de la Première *Critique*, comme le philosophe qui prétend embrasser la métaphysique, la morale, la politique ; qui, mieux encore, a l'ambition d'explicitier l'origine, la fin, l'essence de toutes choses. Dès lors, la philosophie idéologue, dont un des buts

6 Tracy, *Mémoires de Morale et de Politique*, tome IV, *ibid.*, p. 553. Fayard, *Corpus*, p. 250.

CORPUS, revue de philosophie

fondamentaux est de sauvegarder la pensée humaine des dangers de la métaphysique, est nécessairement conduite à se confronter à un système qui veut traiter de tout et du Tout. Il est remarquable que le texte de Destutt n'aborde en rien la mise en question radicale qu'opère Kant de la possibilité même de la métaphysique : comment pourrait-il traiter de ce thème central de la *Critique* qu'il n'a pas lue et dont Kinker ne dit mot ?

Enfin et plus profondément, si Destutt se voit tenu de traiter de la philosophie de Kant, c'est bien qu'elle a la réputation d'avoir tenté d'analyser l'esprit humain. Mais qu'est-ce à dire ? Kant aurait lumineusement compris qu'avant de faire une théorie de nos connaissances, il faut savoir par quels moyens nous connaissons ; en dépit de ses obscurités, le projet kantien est digne de la clarté française : comment s'exercent nos facultés intellectuelles, quelles en sont la ou les sources, peut-on remonter à leur origine pour en décrypter le fonctionnement ? «L'illustre étranger» se propose en un mot, selon Destutt, d'instaurer «une idéologie plus parfaite que toutes celles qui l'ont précédée». ⁷ La preuve est ici évidente que d'après Destutt toute philosophie digne de son nom est et ne peut être qu'une idéologie. Reste que toutes les idéologies ne se valent pas, elles s'inscrivent dans une histoire dont le kantisme n'est qu'un moment. L'idéologie enfin assurée n'a pas son lieu définitif en Allemagne. Elle est française, et d'aujourd'hui. C'est donc du point de vue français qu'il s'agit de juger de la validité de l'entreprise de Kant ; si son idéologie est solide, son système est sauvé ; sinon il doit rejoindre dans l'oubli les innombrables théories philosophiques qui n'ont pu dégager quelle est la véritable nature de l'esprit humain. Aussi bien est-il inutile d'examiner le système en détail ; il faut essentiellement savoir si les premiers principes de la connaissance ont été correctement "observés". Destutt suit alors l'ordre de l'exposé de Kinker qui parcourt celui de la *Critique de la Raison Pure* ; tout l'ouvrage est organisé autour des trois fonctions qui coopèrent à la connaissance : la sensibilité, l'entendement, la raison. Destutt rappelle les définitions des cas facultés qu'il trouve dans le texte de Kinker. La sensibilité reçoit *passivement* des impressions

7 Tracy, *Mémoires de Morale et de Politique*, tome IV, *ibid.*, p. 555. Fayard, *Corpus*, p. 252.

Destutt de Tracy, observateur lointain de Kant, Michèle CRAMPE-CASNABET

provenant des objets sensibles ; l'entendement réunit *activement* ces impressions et en ce sens, conçoit au moyen «des formes catégoriques», la raison conclut du général au particulier.

L'intérêt que Destutt porte d'abord à la théorie kantienne de la sensibilité ne s'explique pas seulement par le fait que la *Critique* commence par l'*Esthétique transcendante* ; sans doute c'est le mérite (apparent) de Kant d'inaugurer une philosophie de la connaissance par une théorie de la sensibilité. Plus profondément, Destutt examine la fonction de cette faculté de connaissance avec un souci particulier, s'il est vrai que pour l'Idéologie, penser c'est toujours sentir «et ce n'est rien que sentir». Kant aurait-il eu la droite conception du mécanisme de la connaissance en originant celle-ci dans la sensation ? Tout proche de saisir la vérité, le philosophe allemand tombe immédiatement en faute : il conçoit, en effet, la sensibilité comme une faculté purement passive ; elle *reçoit* des impressions causées par des objets qui nous sont extérieurs. La sensibilité fournit bien une matière à la pensée ultérieure, mais c'est une matière inerte. Propositions insoutenables, objecte Destutt : d'abord, affirmer la passivité de la sensibilité est une affirmation non fondée car sentir c'est agir⁸ ; une sensibilité passive ne sentirait rien du tout, elle serait *nulle*. Destutt reprochait déjà à Condillac de n'avoir pas compris qu'il y a de l'action dans certains types de sensations originaires ; sans cette action inhérente à l'impression, comment pourrait-on comprendre que la pensée issue des sensations puisse être active ? Ensuite, et contre Kant, Destutt met en lumière ce qui peut être effectivement considéré comme un coup de théâtre obligé dans une philosophie qui pose en son point de départ la réceptivité passive de la faculté sensible : pour rendre compte de l'activité *de fait* de l'appareil de connaissance, il faudra bien fabriquer – comme au théâtre – quelque machinerie. C'est alors qu'intervient l'entendement, siège de l'activité selon Kant. En ce point, Destutt est stupéfait. Est-il possible de concevoir que l'entendement soit une faculté active si la sensation n'est que passive, alors qu'en bonne idéologie l'entendement, *émanation* de la sensibilité ne peut être actif que si précisément la sensibilité possède l'activité ? Kant affirme que l'entendement agit, sans preuve ; il *juxtapose* l'action à

8 Tracy, *Éléments d'Idéologie*, Première partie, Paris, Vrin, 1970, p. 24.

CORPUS, revue de philosophie

une passivité sensible affirmée sans argument. L'activité de l'entendement ne serait que la forme masquée d'un acte divin, la table des catégories ne serait que la forme masquée d'un acte divin, la table des catégories ne serait que la reprise honteuse de quelque Table de la Loi.

Il est un autre sujet de stupéfaction pour l'idéologue : l'entendement est faculté de jugement, soit. Mais qu'est-ce que juger sinon combiner des perceptions, sentir les rapports de convenance ou de disconvenance qu'elles entretiennent entr'elles ? A cet égard le jugement relève du sentir, Abstraite, généraliser consiste à extraire des caractères communs à plusieurs impressions, à les étendre éventuellement à d'autres. En un mot, le général ou l'abstrait sont le *résultat* complexe de processus de comparaison et distinction à l'œuvre dans les perceptions particulières. Telle est la correcte théorie du jugement pour « nous autres Français ». ⁹ L'entendement, selon Kant est la faculté de réunir des impressions sensibles sous des conceptions générales ; apparemment la différence n'est point si grande. Mais Destutt comprend que, pour Kant, juger c'est unifier sous des formes générales des perceptions particulières ; c'est bien la forme, donc la généralité, qui donne sens à la particularité, et la forme n'est pas le fruit d'une combinaison d'impressions. Mais d'où viennent donc ces formes, peut bien demander l'idéologue, soucieux de tracer une généalogie des facultés ? Une fois de plus, Kant affirme, pose l'existence de formes, sans rien prouver.

L'étonnement de Destutt culmine lorsqu'il aborde la théorie kantienne de la raison. L'Allemand prétend que la raison permet, à partir des propositions générales de l'entendement, de tirer des conclusions particulières. La raison serait une faculté irréductible à l'entendement et à la sensibilité, en ce sens elle serait une faculté "élémentaire", douée de fonctions spécifiques. Inadmissible, affirme Destutt : la raison n'est autre chose que le résultat sans doute le plus élaboré de l'exercice de l'entendement, qui dépend à son tour de la faculté de sentir. La raison s'élève progressivement des idées particulières aux idées générales ; l'idée générale qui ne peut être éprouvée à la mesure des idées

9 Tracy, *Mémoires de Morale et de Politique*, *ibid.*, p. 563. Fayard, *Corpus*, p. 250.

Destutt de Tracy, observateur lointain de Kant, Michèle CRAMPE-CASNABET

particulières est complètement creuse. La conception kantienne de la raison consiste à mettre le monde à l'envers : «[...] La faculté *de conclure du général au particulier*, si elle pouvait exister dans nos têtes, ne serait pas la *raison*, mais *l'inverse de la raison*». ¹⁰

En conséquence, Destutt, après avoir parcouru de loin et de haut, la théorie kantienne des sources de la connaissance, peut conclure que cette analyse de nos facultés n'en est pas une. Il est trop évident que la critique de Destutt s'éclaire à la lumière de sa position sensualiste. Est-ce le sensualisme qui lui permet de dépister une difficulté qui habite la philosophie de Kant ? Car enfin, pourquoi la sensibilité serait-elle pure passivité ? Le paradoxe serait en ce point de souligner que Destutt reproche à Kant le même défaut qu'il relevait chez le sensualiste Condillac : aucun des deux n'a su comprendre que *sentir c'est agir*.

L'analyse kantienne avorte, elle n'est pas ce qu'on pouvait attendre d'elle, une rénovation complète de l'esprit humain. Destutt ne voit pas que l'analyse kantienne prend son sens strict dans *l'Analytique des concepts et des Principes*, c'est-à-dire dans l'étude de l'entendement, alors que la théorie de la sensibilité constitue *l'Esthétique transcendantale* et celle de la raison, la *Dialectique transcendantale*. Destutt *ne peut pas* concevoir ce type de distinction : pour lui l'analyse est la théorie générale de la connaissance humaine qui s'origine dans la sensation. Il en résulte que nos facultés ne peuvent être distinctes les unes des autres, dans leurs objets, leurs fonctions, leur champ d'application. L'analyse idéologiste n'est pas une opération qui sépare et discrimine ; si elle décompose, c'est bien pour réunir les éléments distingués dans un processus d'engendrement.

*

*

*

Le procès de la philosophie kantienne pourrait ici s'achever. Et pourtant, après en avoir dénoncé les insuffisances, Destutt écrit : «Mais continuons. Nous allons voir où ceci va nous mener». ¹¹ Destutt reprend alors l'examen des trois facultés

10 *Ibid.*, p. 564. Fayard, *Corpus*, p. 254.

11 *Ibid.*, p. 565. Fayard, *Corpus*, p. 260.

CORPUS, revue de philosophie

kantiennes, dans l'ordre adopté dans la *Critique*, pour en dégager les désastreuses conséquences. Sans nous attacher à la lettre du texte de Destutt, dont le caractère répétitif pourrait bien faire penser à quelque lourdeur germanique, nous mettrons en lumière en quoi la lecture de Destutt est bien celle d'un idéologue, non pas celle d'un philosophe soucieux de pénétrer un système qui en certains points cruciaux lui est radicalement étranger.

Destutt reconnaît que Kant a aperçu que nos facultés sont constitutives originellement de notre nature : si par exemple, je n'avais pas de sensibilité, je ne sentirai rien ; voilà une belle tautologie ! De cette proposition vraie Kant va tirer «une épouvantable équivoque» : il y aurait deux sources principales de nos connaissances, les facultés originaires et l'expérience qui serait le résultat de l'application de nos facultés aux objets. La connaissance originaire est dite *pure*, celle d'expérience est dite *dérivée*, empruntée. Cette distinction est, selon Destutt, absurde puisque dans toute connaissance le «concours des deux agents» est requis. Ici gît le malentendu. Pour Kant, rappelons-le, si toute notre connaissance commence avec l'expérience, elle n'en dérive pas, et il ne peut y avoir de connaissance pure qui puisse avoir sens sans application à l'expérience. Il y a des éléments *purs*, *a priori* dans l'appareil de connaissance, sans lesquels nul savoir ne serait possible, s'il est vrai que de l'empirique, toujours *a posteriori*, nulle nécessité ne peut être exhibée. Alors que Kant précise que la connaissance ne peut dériver de l'expérience, Destutt comprend que la connaissance d'expérience serait selon Kant, dérivée. Conception inadmissible pour l'idéologue : l'expérience au contraire est le point de départ de tout savoir, point dont toute connaissance dérive. Il est sûr que Destutt ne peut – sensualisme oblige – faire une différence entre *commencement* (dans et par l'expérience) et *dérivation*. Mieux ou pire encore : Kant admettrait que nos facultés toutes seules (sans référence à l'expérience) pourraient fournir, produire des connaissances ; c'est une absurdité de plus, inconcevable pour le sensualisme. Destutt ignore à l'évidence que selon Kant une faculté qui prétendrait toute seule, par son usage *pur*, aboutir à une connaissance, fait un usage illégitime, en un mot relève de la fantasmagorie *dialectique*.

Destutt de Tracy, observateur lointain de Kant, Michèle CRAMPE-CASNABET

L'examen critique que conduit Destutt de la philosophie kantienne se poursuit sur un double front : Kant a des idées embrouillées et il abuse de mots employés sans discernement ; c'est dire que Kant ne peut accéder à une véritable analyse, puisqu'il ne discrimine pas avec vigueur ni dans les choses, ni dans nos facultés, ni dans les signes. Que peut bien signifier par exemple (et l'exemple est évidemment central) cette malheureuse expression : *a priori* ? Si tout advient par l'expérience externe ou interne, l'*a priori* est un *flatus vocis*. Si Kant s'était tenu à l'examen de notre nature, de notre *organisation*¹², il n'aurait pas inventé cette monstrueuse dichotomie, qu'il introduit dans la sensibilité, entre la matière et la forme qui ne serait pas le produit de l'expérience. Comment Destutt pourrait-il juger raisonnable que l'espace et le temps soient des formes *pures* ou des perceptions pures¹³ alors que toute perception vient des sens ? Si l'espace et le temps sont des «*perceptions formelles*» conformes aux lois de notre organisation sensible, Destutt veut bien acquiescer. Mais alors ces perceptions formelles ne peuvent pas être *pures* ; si elles l'étaient, elles contrediraient à la loi de notre sensibilité qui implique dans toute perception l'intervention de l'objet sensible. Une perception pure serait une perception sans impression ; c'est une lubie de philosophe, un pur néant, un effet sans cause, un jeu de mots.

La sensibilité imposerait-elle des formes pures à la matière de la sensation ? Encore une absurdité : aucune de nos facultés ne peut imposer des *lois* à quoique ce soit. Les lois sont soit un donné inscrit dans notre organisation, soit *les résultats* de nos observations, de nos comparaisons. L'entreprise kantienne n'est pas ici seulement critiquée au nom de la droite idéologie dépistant

12 Le concept d'*organisation* signifie l'ensemble des conditions générales de notre être physique et moral qui représentent autant de lois constantes et invariables. C'est la connaissance de ces lois (physiologiques, physiques, chimiques, linguistiques, morales, etc...) qui est requise pour que puisse se constituer une véritable Idéologie. l'organisation est un des concepts clé de la philosophie et de la médecine selon Cabanis : *Rapports du Physique et du Moral de l'Homme* (1802).

13 Kant parle pour caractériser le temps et l'espace de formes de *l'intuition pure*. Destutt, qui suit le résumé de Kinker n'emploie pas le terme d'intuition pure mais de *perception* pure. Encore un malentendu.

CORPUS, revue de philosophie

les insuffisances de l'analyse dans la *Critique* ; elle est tout bonnement ruinée. Car enfin, si Kant a tenté de montrer à quelles conditions une expérience et une connaissance sont possibles et si ces conditions doivent être *a priori*, *pures* et *transcendantales*, lui objecter que ce qui est *a priori*, pur, est néant, c'est évidemment lui signifier la nullité de sa philosophie. *Le transcendantal s'est évanoui* ; Destutt n'emploie ce mot qu'une fois et encore est-ce dans le sens scolastique du terme qu'il considère comme aussi abscons que le mot *transcendant*. A supposer que Kinker ait relevé la signification du transcendantal kantien, Destutt, sensualiste, ne pouvait en avoir la moindre intelligence.

Destutt, après l'examen critique de la sensibilité telle que Kant la conçoit, examen évidemment privilégié du point de vue d'une philosophie sensualiste, pourrait bien arrêter son entreprise d'extermination : «si j'ai raison sur tous ces points, il n'existe rien qu'on puisse appeler *raison pure* : il n'y a pas lieu à ce qu'on nomme *Critique de la raison pure*, et tout croule par la base : peu importe donc ce que je dirai de l'entendement et de la raison».¹⁴

Pourtant, il continue¹⁵, de peur d'être accusé de cette légèreté française dont l'Étranger nous fait grief. Va-t-il répéter à propos de l'entendement et de la raison la même dénonciation conduite au sujet de la sensibilité ? La répétition écrit Destutt est inévitable, elle n'est point de son fait, la faute en revient à Kant qui n'arrête pas de ressasser les mêmes contre-vérités.

La théorie kantienne de l'entendement est insoutenable : elle admet sans arguments qu'il existe des conceptions pures au sein de cette faculté, antérieurement à toute expérience. Destutt souligne que ces conceptions sont appelées *formes*, *lois*, *catégories*. Il reste des plus discrets sur la *table catégorielle* qui est pourtant au cœur du système kantien. Il préfère dénoncer l'ambiguïté de toutes ces dénominations vagues. Ici encore c'est l'imprécision de la pensée de Kant qui se traduit par celle de son langage. A l'entendement kantien s'oppose celui qu'ont su analyser les sensualistes. L'entendement qui forme les idées

14 Tracy, *Mémoires de Morale et de Politique*, *ibid.*, pp. 580-581. Fayard, *Corpus*, p. 273.

15 Cette ardeur à continuer ne tient-elle pas à la conscience de Destutt d'avoir à faire à une pensée gigantesque même si elle est fausse ?

Destutt de Tracy, observateur lointain de Kant, Michèle CRAMPE-CASNABET

composées, réunit les perceptions en images, les reproduit par la réminiscence, les reconnaît dans la conscience ; tel est le fonctionnement de cette faculté, selon Kant. On reconnaît ici l'opération de la triple *synthèse*. Mais Destutt n'emploie pas le mot, Kinker non plus ; admettre une *fonction synthétique* serait douer l'entendement d'une activité propre, pure, a priori, donc récuser le postulat sensualiste selon lequel la sensation est la source des opérations intellectuelles, et donc nier la vérité de l'Idéologie. Ignorer la synthèse, c'est d'un seul coup ruiner la philosophie transcendantale.

La stupeur de Destutt s'accroît lorsqu'il examine le statut de la raison. la notion d'une raison *pure* est incompréhensible. De Kant, résumé par Kinker, Destutt retient que la raison exige de clore des séries de conditions, habitée qu'elle est par le souci de trouver un *inconditionné*. La raison, faculté des Idées pures, tente de connaître l'âme, la totalité du monde, le principe de tous les êtres. La raison en matière de psychologie, de cosmologie, de théologie appelle donc *inconditionné* le tout des conditions, alors que le raisonnement consiste à enchaîner progressivement des conditions et demeure dans l'ordre du conditionné. Destutt ne comprend plus du tout : comment peut-on séparer l'usage de la raison de celui du raisonnement ? La distinction fondamentale que Kant établit entre la raison et l'entendement est ici effacée : Destutt ne peut la retenir (Kinker n'en dit mot dans le passage que l'idéologue recopie fidèlement) car enfin, à ses yeux, la raison est la faculté qui raisonne en passant des idées particulières aux idées générales. Séparer la raison du raisonnement, c'est *inverser* l'usage de la raison, c'est vraiment déraisonner. Destutt ne conçoit pas ce que Kant met au jour d'un usage *dialectique* de l'Idée ; les conceptions kantienne et sensualiste de l'Idée sont incommensurables. Et c'est pourquoi Destutt affirme que l'Allemand, au plus profond de son obscurité, entend par Idée pure tout simplement ce que la vieille métaphysique nommait Idée *innée*. A quoi bon avoir produit ce fatras qu'est la *Critique de la raison pure* s'il s'agit de restaurer subrepticement les folies des philosophies systématiques ? Kant n'est pas seulement un faux idéologue, *il est fou*, et s'il inverse la vraie nature de la raison, c'est qu'il a la tête perdue.

CORPUS, revue de philosophie

*

*

*

Destutt sait gré pourtant à Kant et en général aux philosophes allemands d'avoir pressenti la nécessité d'analyser l'esprit humain. Mais il leur est impossible d'honorer ce juste projet, parce qu'ils restent indifférents à l'étude de notre organisation, en un mot de notre nature. Ils négligent d'*analyser le langage* et dès lors ne peuvent qu'embrouiller les mécanismes intellectuels. Pire encore et Kant porte ici une pesante culpabilité, les Allemands ignorent ce que peut être un véritable *processus génétique*, ils restent prisonniers dans la caverne de l'abstraction. Kant fait semblant de penser le rapport de nos facultés de connaître à l'expérience sensible, mais il pervertit le sens de l'expérience en y décelant, absurdement, des formes pures a priori. Le malheur de la philosophie allemande est de ne pas s'être mise à l'école française, et même si elle consent à suivre son enseignement, pourra-t-elle le comprendre ? Suffit-il de lire le *Traité des Systèmes* de Condillac, Outre-Rhin, pour entendre ce qu'est un système bien fondé et abandonner les architectoniques creuses ? Destutt en doute. En effet l'accès à la vraie philosophie n'est pas à ses yeux un exercice purement philosophique. Si l'Idéologie a pu enfin voir le jour, en France, c'est dans l'exacte mesure où s'est produit sur le sol national ce bouleversement politique et social incomparable à nul autre qu'est la *Révolution*. La philosophie dans sa droite théorie, dans sa correcte pratique est indissociable de la grandeur de cet événement historique. Sans doute Kant a-t-il pressenti que la révolution qu'il effectue en philosophie est contemporaine du Siècle de Frédéric, roi éclairé. Mais le règne du Roi-philosophe, si éclairé soit-il, n'est qu'une lueur face à la grande lumière de la Révolution française. Il en est de même dans l'ordre de la philosophie : bien pâle est celle de Kant au regard de l'éclatante "Idéologie" de la France.

Pourtant, Destutt se garde bien de rendre un hommage qui serait seulement national, aux Français. L'universel habite chez nous, mais il est la propriété de l'humanité tout entière. C'est pourquoi il est bon de reconnaître en l'Étranger qu'il a pu s'approcher de cette universalité vers laquelle s'achemine toute notre espèce : «[...] Je regarde comme une petitesse misérable et

**Destutt de Tracy, observateur lointain de Kant,
Michèle CRAMPE-CASNABET**

comme une odieuse injustice, dans un homme quelconque, de chercher à diminuer le mérite des hommes éclairés d'un pays qui n'est pas le sien, et de méconnaître les services qu'ils ont rendus à l'humanité ; et j'espère que l'on aura vu dans toute cette discussion que je n'ai pas ce tort même vis-à-vis des étrangers illustres dont je combats quelques idées». ¹⁶ Ainsi se termine (en note) le texte de Destutt sur la *Métaphysique de Kant*. L'illustre étranger a produit un système erroné, mais il garde quelque mérite : il défendait la raison.

MICHELE CRAMPE-CASNABET

16 Tracy, *Mémoires de Morale et de Politique*, *ibid.*, p. 605, note. Fayard, *Corpus*, p. 293.

**Destutt de Tracy et Corinne,
(à propos de la Lettre de Tracy à Mme de Staël
pour la remercier de l'envoi de Corinne, 1807)¹**

On aurait tort de minimiser la portée de cet échange Tracy-Madame de Staël, quoiqu'il en soit de son occasion mondaine et des compliments dans lesquels Tracy enveloppe le *non possumus* qu'il oppose à l'idéologie "spiritualiste" de la littérature nouvelle. Cette Lettre de Tracy à Madame de Staël et la Réponse de celle-ci nous révèlent comme un double des oppositions : Erfeuil/Oswald-Corinne, France/cosmopolitisme européen dans le roman et dans l'Histoire. Cette Lettre est un exemple du heurt – à partir de l'épistémè commune aux héritiers de la philosophie des Lumières : primat du sentir, revendication d'une existence libre, perfectibilité – du heurt de l'"Idéologie" post-révolutionnaire et du romantisme de l'époque de l'Empire (1807). Le goût classique et le voltairianisme de l'"idéologue" en matière religieuse ne peuvent approuver la sensibilité, la conception de la littérature et de la philosophie de Germaine-Corinne, même si l'ancien libertin Tracy goûte la féminité de la figure de "*la délicieuse italienne*" (*Lettre à Madame de Staël*, p. 94). Le goût nouveau va bientôt s'exprimer avec éclat – y compris celui de la répression politique napoléonienne – dans *De l'Allemagne* (1813) par un accord avec l'esthétique morale de Kant et de Schiller – circonstance aggravante aux yeux du critique de Kant qu'est Tracy – et par une certaine religiosité qui n'est nullement seulement celle "*des tombeaux*" ! (Voir P. Macherey, "Corinne philosophe", in revue *Europe*, n° "Mme de Staël", janv.-fév., pp. 28-33 : «... *Madame de Staël a été conduite à présenter Kant comme un philosophe de l'enthousiasme, image surprenante qu'elle a réussi à imposer en France*» (p. 33). Il nous semble que son interprétation du kantisme est moins surprenante, si, par "philosophie de l'enthousiasme" on entend : philosophie du *sublime* et de la raison pratique. L'ignorance et le refus de la philosophie pratique et de l'esthétique de Kant ferme à Tracy et aux "Idéologues" toute poétique du sublime – laquelle pourtant aurait pu se recommander, à leurs yeux, des grandes actions et souffrances de la Révolution (comme Madame de Staël le suggérerait par sa remarque sur la prétendue "*légèreté*" française, p. 97). Ce refus les prive de toute esthétique autre qu'ornementale ou utilitaire. Révolutionnaires ou "libéraux" en politique, les "Idéologues" sont donc proprement réactionnaires en esthétique – ce dont Taine les félicite, qui les voit comme "nos classiques" – en sorte que le révolutionnaire en littérature est vraisemblablement Chateaubriand (leur adversaire politique royaliste), comme P. Barbéris l'a bien vu.^{1bis}

*

*

*

CORPUS, revue de philosophie

RECEVEZ tous mes remerciements, madame, vous avez eu la bonté de me donner en même tems une marque de souvenir qui m'est très précieuse et un ouvrage qui m'a vivement intéressé et beaucoup instruit ; je ne puis vous dire assez combien je vous suis reconnaissant de l'une et de l'autre.²

La magnifique Italie est souriante, quand c'est vous qui peignez ses charmes, car c'est réellement vous, madame, qui montez au Capitole, y cueillez toutes les palmes et y trouvez tous les genres de gloire. Les beautés de la nature, les chefs-d'œuvre des arts, les miracles du génie sont loués, appréciés, sentis avec un goût et un enthousiasme qui enchantent.³

C'est une bien heureuse idée d'avoir substitué à une simple description de toutes ces merveilles, le tableau animé de l'impression qu'elles font sur un esprit supérieur et un cœur tendre, émus par une grande passion. C'est avoir porté la vie jusque dans ces antiques ruines et ces froids monuments, qui ne peuvent que se montrer et non pas s'expliquer eux-mêmes et qui semblent implorer le secours de l'être sensible qui les admire, et le prier d'être leur interprète.⁴ Votre Corinne est admirable.⁵

Je vous ai de plus une obligation particulière, madame, c'est d'être convenue, contre l'opinion la plus générale, c'est-à-dire celle des sots, que les Italiens ont une sorte de bonhomie et que les Anglais ont une foule de préjugés misérables.⁶

Ces deux vérités sont constantes à mes yeux. L'observation que la première est due à l'absence de vanité est très profonde et confirme toutes mes idées, car je suis fortement persuadé que la source de presque tous les vices de l'humanité et le plus grand des malheurs est de naître plus disposé à paraître qu'à être, à briller qu'à jouir.⁷

Après ces actions de grâce, vous vous attendez sans doute qu'en qualité de Français, je vais me plaindre du mince personnage que fait d'Erfeuil dans votre cadre sentimental. Hé bien, point du tout. Premièrement vous avez peint un émigré, voire même un amnistié, et non pas un Français ; c'est très différent, et cela valait peut-être la peine d'être remarqué. Ensuite je vous dirai que tel qu'il est, il me paraît encore préférable à votre héros anglais malgré toute la faveur dont vous l'entourez. Cette médiocrité toujours bonne, si elle existe, tient peu, mais ne promet

Tracy et Corinne, *Anne DENEYS-TUNNEY*

rien ; je l'aime mieux qu'un homme à grands sentiments et à idées vastes, qui n'a la force de suivre ny les uns ny les autres.⁸

Vous aimez l'enthousiasme, madame, moi, je l'avoue, je le redoute mais surtout je pense qu'il messied à qui n'a pas la force de le soutenir, comme la manie de querelles à un poltron.

Vous avez beau faire votre Oswald aussi brave que vous voudrez, c'est une âme faible ; c'est un Chinois voué au culte des ancêtres, et un chasseur de renard propre à brailler dans les communes pour attraper une sinécure et venir régner dans la petite ville que vous avez si bien peinte avec tout l'ennuy et la vanité que donne le pédantisme, et justifiant par des sophismes tout ce que la foiblesse et la routine lui ont fait faire.⁹

Excusez, madame, ma mauvaise humeur contre Melvil, vous avez fait Corinne si charmante, je ne puis pardonner à ce fat le malheur d'un être si adorable, elle est bien punie d'avoir lié son sort à un personnage si indigne d'elle. Elle a mérité cet effroyable malheur par une seule faute, c'est d'avoir pu s'attacher, avant de connaître, d'avoir laissé subsister des réticences dans l'amour. Si elle avait éclairé ces mystères, elle aurait vu ce qu'ils cachaient, elle aurait été désenchantée à tems. Mais votre délicieuse Italienne est de son pays ; elle se prend à la première vue, elle aime le ténébreux, le vague, sans songer que l'obscurité est le refuge de toutes les imperfections quelconques ; elle est moins parfaite comme modèle et vous plus admirable comme peintre ; car le vrai n'est jamais sans deffauts.¹⁰ Vous croyez bien, madame, que je n'ai pu vous suivre toujours dans les tombeaux, et encore moins m'enlever aussi souvent que vous dans les cieux, car mon âme qui n'est pourtant ni dure ni froide, est toutefois un peu terrestre, et tient à la superficie du sol, parce qu'elle a besoin d'un point d'appuy solide qu'elle ne trouve que là.

Mais, je vous admire toujours, en vous regardant de loin ; je me plaindrais bien aussi, si je l'osais, que l'on regarde la France comme un monstre dès 1791 ; c'est au moins prématuré, ce me semble, mais ce sujet me mènerait trop loin.¹¹

Encore une fois, pardonnez, madame, toutes ces réflexions. Le besoin que j'ai de vous les communiquer, vous est un sûr garant de l'impression profonde que j'ai reçue ; il se joint aux regrets de ne pouvoir m'entretenir avec vous. Vous les rectifierez et surtout je jouirais de la bonté que vous auriez à vous en occuper.

CORPUS, revue de philosophie

Mais, nous ne méritons guère les vôtres, c'est ce dont je voudrais que vous fussiez bien persuadée, dussions-nous y perdre.

Agréez, je vous prie, les hommages de ma reconnaissance, de mon dévouement, et ceux d'un respect très sincère, quoique suivant la coutume qui décolore tout, j'y ajoute la phrase devenue insignifiante.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DESTUTT-TRACY

*

* *

- 1 Collection de M. Truelle-Saint-Evron. Lettre s.d. datant probablement d'avril ou mai 1807, puisque la Réponse de Madame de Staël à cette Lettre de Destutt de Tracy est du 31 mai 1807. La Lettre de Tracy à Madame de Staël "pour la remercier de l'envoi de *Corinne*" et la Réponse de Madame de Staël ont été publiées pour la première fois dans *Société des amis des livres*, Annuaire, 178 p. Paris, 1881, B.N. 8° Z Le Senne 14295, pp. 91-98. Nous ne publions pas la Réponse de Madame de Staël, mais en citons des extraits significatifs dans ces notes.

La chronologie des principales œuvres de Madame de Staël est connue : *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800) ; *Delphine* (1802) ; et *Corinne ou l'Italie* (1807). Madame de Staël fera par la suite imprimer *De l'Allemagne* en 1810 (que Napoléon fera interdire et saisir par Savary, et qui sera publié à Londres en 1813) voir M. Delon, "Chronologie de Madame de Staël", in *Europe*, n° Madame de Staël, janv.-févr. 1987, pp. 117-118.

- 1bis P. Barberis, *A la recherche d'une écriture : Chateaubriand* (1976) : Serait "réactionnaire" dans l'écriture qui manque le je dans l'Histoire, pp. 151 et suivantes.
- 2 Tracy et Madame de Staël, sans être très liés, s'étaient rencontrés dans les mêmes salons de Paris (avant 1803 et le premier éloignement de l'auteur de *De la littérature*, sur ordre de Napoléon Bonaparte, à quarante lieues de Paris). En dépit de l'évidente différence de leurs travaux, de leurs carrières et de leur sensibilité, ils étaient l'un et l'autre représentatifs de cette culture des salons, que le personnage d'Erfeuil typifie dans *Corinne*. Ils étaient également nobles et héritiers de grandes fortunes. Plus tard, en 1815, ils se rallieront, par des voies différentes, mais mus par une commune hostilité au despotisme napoléonien, à Louis XVIII et au régime de la Charte (voir : Destutt de Tracy, *Commentaire sur L'Esprit des lois de Montesquieu*, 1819, reprint Slatkine, 1970, Livre X, ch. II, pp. 210-211. Et Norman King, "Libéralisme et

Tracy et Corinne, Anne DENEYS-TUNNEY

légitimité. Madame de Staël, Louis XVIII et le comte de Blacas", *Europe*, n° cité, pp. 64-80).

A l'époque où Tracy écrit à Madame de Staël (1807), il est en train d'établir dans son ouvrage de philosophie politique encore non publié l'irrationalité des régimes de "gouvernement spécial" ou de despotisme familial et militaire (voir *Commentaire sur L'Esprit des Lois...* ouvr. cité Livre II, pp. 12-15), mais il reste Sénateur richement appointé (bien que réticent et surveillé) de l'Empire. – Madame de Staël, elle, éloignée une première fois de Paris en 1803, a fait un voyage en Allemagne en compagnie de Benjamin Constant ; en 1805, Germaine-Corinne a fait un voyage en Italie : Rome, Naples, Florence, Venise, Milan ; en 1805, elle est retournée à Coppet et commence d'en faire un lieu-phare de la culture européenne ; en 1806, elle séjourne à Auxerre, Rouen et aux environs de Meulan, puis revient à Coppet (voir Simone Balayé, *Les Carnets de voyage de Madame de Staël* (1971), et M. Delon, "Chronologie de Mme de Staël", *Europe*, n° cité, pp. 117-118).

Dans son exil, Germaine regrette Paris : «Vous avez beau me dire que je ne dois pas regretter Paris, je regrette de ne pas causer avec vous, de me sentir sans communication quelconque avec les personnes que je vois...» Réponse de Madame de Staël à M. de Tracy, Société des amis des livres (1881), ouvr. cité, p. 98.

- 3 Dans la suite, nous citerons constamment le roman de Madame de Staël dans l'édition : *Corinne ou l'Italie*, Préface et notes par Simone Balayé, Gallimard/Folio, 1985.

Il ne s'agit pas, pour la narratrice de *Corinne*, de présenter une visite touristique guidée, ni même de célébrer, comme le dit Tracy, "les miracles du génie", mais plutôt de montrer qu'en Italie les arts sont populaires (non le divertissement d'une élite comme en France) et que le décor urbain italien dévoile des strates d'histoire et des exemples moraux pour les vivants : «Les gens du peuple à Rome connaissent les arts, raisonnent avec goût sur les statues ; les tableaux, les monuments, les antiquités, et le mérite littéraire porté à un certain degré, sont pour eux un intérêt national», *Corinne*, éd. citée (Livre II, "Corinne au Capitole", ch. premier, pp. 49-50). – Et Livre V : "Les tombeaux, les Eglises et les palais", ch. premier : ... «Loin que chez les anciens l'aspect des tombeaux décourageât les vivants, on croyait inspirer une émulation nouvelle en plaçant ces tombeaux sur les routes publiques, afin que retraçant aux jeunes gens le souvenir des hommes illustres, ils invitassent silencieusement à les imiter», pp. 127 et sq.

- 4 Tracy aperçoit la distance de l'esthétique romanesque *subjective* dans *Corinne* (qui part des "impressions" que les monuments et œuvres d'art «font sur un esprit supérieur [*lord Oswald*] et un cœur tendre [*Corinne*], émus par une grande passion») par rapport «à une simple description» de beauté ou de décors objectifs. Comme le remarquent avec justesse G. Gengembre et J. Goldzink, le point de vue qui structure toute la narration est celui du «vrai couple dynamique Corinne/Oswald, Italie/Angleterre», par rapport auquel «la France reste un repoussoir»,

CORPUS, revue de philosophie

- "L'opinion dans *Corinne*", *Europe*, n° cité, p. 49. Ainsi, Oswald : ... «Qui sait si ce n'est pas l'attendrissement profond que vous excitez dans mon cœur qui me rend sensible à tout ce que je vois,» (*Corinne*, p. 141).
- 5 «La figure apollinienne est celle de Corinne, à la fois Sibylle et prêtresse inspirée, poète et critique, capable encore de s'exprimer par le moyen des autres arts» et que Madame de Staël représente aussi comme une improvisatrice, *Corinne*, Préface de Simone Balayé, p. 16. – Tracy – lui-même auteur d'un *De l'amour* audacieux, théoricien de la liberté des femmes (y compris sexuelle) – trouve Corinne "*admirable*", "*adorable*", comme femme de génie, amatrice d'œuvres d'art et amante inspirée. Mais cette figure incarne une poétique de l'enthousiasme et du sublime, une réconciliation de la beauté et des forces obscures (voir l'improvisatrice), de la beauté et de la religion qu'il n'approuvera pas finalement. Sur tout ce qui, dans *Corinne*, excède un simple "*figure apollinienne*", voir Anne Deneys-Tunney : "*Corinne* by Madame de Staël: the utopia of feminine voice as music within the novel" à paraître in *Dalhousie french Studies*, n° 28 (1994), Halifax, Nouvelle Ecosse, Canada).
- 6 Corinne à Oswald : «Malgré tout ce qu'on a dit de la perfidie des Italiens, je soutiens que c'est un des pays du monde où il y a le plus de bonhomie», *Corinne*, Livre VI, "Les mœurs et le caractère des Italiens", ch. III, p. 163. – A l'opposé, toute l'histoire d'Oswald (lord Nelvil) contraint d'obéir, lors de son retour dans sa patrie anglaise, aux dernières volontés de son père (qui a prononcé que son mariage avec Corinne" serait une offense mortelle à sa mémoire") illustre les "*préjugés misérables*" des Anglais (voir *Corinne*, Livre XVI, "Le départ et l'absence", p. 466-469). Cependant l'opposition Corinne/Oswald, Italie/Angleterre se structure surtout selon la polarité : existence indépendante, libre/soumission des individus à l'opinion et aux préjugés sociaux. Parce que les Italiens – à l'opposé des Anglais et des Français – ont "*une vie forte, de grands intérêts et une existence indépendante*" (p. 50), «l'intérêt, l'ambition exercent un grand empire sur eux, mais non l'orgueil ou la vanité ; les distinctions de rang y font très peu d'impression» ("Les mœurs et le caractère des Italiens", p. 161). Tracy loue Madame de Staël de s'inscrire en faux à l'encontre des stéréotypes au sujet des caractères nationaux des Italiens et des Anglais. On peut douter cependant que l'auteur de *De la littérature* puisse dépasser elle-même le fixisme caractérologique- sociologique de l'époque, elle qui écrit du caractère d'Oswald : «nul ne peut sortir de la région intellectuelle qui lui a été assignée» (*Corinne*, p. 37) et qui a théorisé l'opposition des peuples (et des littératures) du sud et du nord.
- 7 Ces oppositions staéliennes : domination par la vanité et les préjugés/énergie et liberté de l'existence (France-Angleterre/Italie), et la remarque de Tracy qui met en opposition "*briller*" et "*jouir*", comme le paraître et l'être – qui caractérise la soumission à la vanité comme un des vices et malheurs majeurs de l'humanité – nous rapprochent du mythe stendhalien du *bonheur* italien, où il asse peu question de géographie...

Tracy et Corinne, Anne DENEYS-TUNNEY

- 8 Le comte d'Erfeuil «jouait avec les mots, avec les phrases d'une façon très ingénieuse, mais ni les objets extérieurs ni les sentiments intimes n'étaient l'objet de ses discours», *Corinne*, p. 36. – Tracy, parfait représentant de la sociabilité et de la courtoisie aristocratique (voir Casimir Stryienski, "Un protecteur d'autrefois. Le comte Destutt de Tracy, d'après les documents inédits", *Revue des Alpes et du sud-est*, B.N. Fol. Z 634 (année 1892), pp. 71-72, 94-95, 157-158, 168-169) n'est pas choqué par le portrait – charge de d'Erfeuil (solidaire du montage des oppositions de *Corinne*). Il relativise le personnage au point de vue social et politique, alors que le roman le présente comme le type de l'aristocrate français qui se conduit suivant les préjugés et les codes du paraître élégant : ce n'est pas l'archétype du français, c'est un émigré (Tracy, lui, a refusé d'émigrer avec son régiment.) C'est déjà contester ce qu'il y a de lourdement didactique dans les oppositions : Corinne/ Oswald-Erfeuil, vie indépendante et artiste italiennes/ soumission française ou anglaise aux codes l'opinion sociale. Tracy plaide même en faveur de d'Erfeuil pour un motif foncièrement *antiromantique* : l'artifice du français lui procure au moins une règle de conduite déterminée et vaut mieux que "*la sensibilité blessée*" de la "belle âme" qui se condamne à l'indécision. «... A vingt cinq ans (*Oswald-lord Nelvil*) était découragé de la vie, son esprit jugeait tout d'avance, et sa sensibilité blessée ne goûtait plus les illusions du cœur (...) mais le malheur et le repentir l'avaient rendu timide envers la destinée : il croyait la désarmer en n'exigeant rien d'elle», *Corinne*, p. 28.
- Dans sa Réponse à Tracy, Madame de Staël nie avoir voulu faire de d'Erfeuil le type de la légèreté française : «c'est le comte Remond dans l'histoire de lord Nelvil que j'appelle le vrai français, et il me semble que ce français-là est supérieur à l'anglais». A la suite de quoi elle remarque que dix-huit années de révolution font justice de la *prétendue "légèreté française"* (*Société des amis des livres*, p. 97).
- 9 C'est le respect superstitieux par le fils des dernières volontés de son père – qui est le mobile, dans le roman, du renoncement auto-punitif d'Oswald à Corinne (*Corinne*, pp. 466-469) – et au delà tous les préjugés du conformisme social anglais – que Tracy blâme dans ce jugement très anglophobe (la philosophie politique de Tracy n'est pas non plus favorable au "modèle anglais" de Montesquieu). Le jugement final de la romancière sur la conduite de lord Nelvil paraît plus mesuré que les attaques de Tracy (*Corinne*, Conclusion, pp. 586-587), mais tout le roman donnait à Oswald le beau rôle de la "belle âme".
- 10 La connaissance – y compris, estime ailleurs l'"Idéologue", les expériences pré-nuptiales des jeunes filles – est toujours préférable aux faux prestiges de l'obscurité des "*mystères*" de l'amour, qui dissimule les obstacles et les incapacités (voir Destutt de Tracy, *De l'amour*, éd. G. Chinard, 1926, pp. 24, 32, 37 ; et la réédition du *De l'amour* de Tracy, à la suite du *Traité de la volonté et de ses effets*, au Corpus-Fayard, A. Deneys-Tunney et H. Deneys, Paris 1994). A l'esthétique qui vanterait "*le ténébreux, le vague*" de la sublimation amoureuse, le "*terrestre*" Tracy oppose sa

CORPUS, revue de philosophie

démystification sexuelle ou "raisonnable", et la nécessité de "connaître" le partenaire – ici l'incertain et velléitaire Oswald. Tracy ne dissimule pas sa critique de certaines tendances idéalisantes de *Corinne*, malgré l'éloge qu'il fait de son auteur.

Dans sa réponse, Mme de Staël montre qu'elle ne se méprend pas sur la signification de la critique tracyenne du nébuleux et de l'indéterminé en littérature. C'est le retour même aux "idées religieuses" et l'identification de l'amour et de la religion que le vieux voltairien conteste, à l'époque du *Génie du christianisme* et du romantisme des émigrés. Mais Tracy n'aperçoit pas ce qui, dans *Corinne*, excède l'idéalisme ou une apologie de la religion traditionnelle.

- 11 Tracy nie que, durant la Révolution – qui, dans le roman, meurtrit les destinées du comte de Remond et de Madame d'Arbigny, sa sœur (*Corinne*, p. 306 et 309) – la France se soit comportée «comme un monstre dès 1791» (voir *Corinne*, p. 316). C'est implicitement reporter les "monstruosités", et la coupure, à l'époque de la Terreur (en 1793) – ce qui est la thèse des "Idéologues" et des thermidoriens. Cependant le philosophe – fidèle aux idéaux de la Constituante et de la défense de la patrie – a toujours maintenu que la Révolution, en dépit des souffrances et des crimes – grâce à la suppression des privilèges, à la mobilisation des énergies patriotiques, à l'unification nationale – avait fait œuvre politique et économique bienfaisante (voir *Traité de la volonté et de ses effets*, 1818, ch. 11, pp. 358-363).

ANNE DENEYS-TUNNEY,
New York University

Le crépuscule de l'Idéologie : sur le destin de la philosophie "idéologiste" de Destutt de Tracy

*«L'Idéologie, m'ont-ils dit [Cabanis et Destutt de Tracy] doit
changer la face du monde, et voilà justement pourquoi ceux qui
voudraient que le monde demeurât toujours bête (et pour cause)
détestent l'Idéologie et les Idéologues»,* Maine de Biran¹ ;

*«Pêcheries, paix, nomination de Washington – paix avec
France 1800. Or, argent ne sont que marchandises. – Dommage,
dit Tracy, que ne furent jamais frappées sauf au poids – sont
marchandises comme blé bois de charpente. – Se garder de
l'Europe (...). "Quand on les fait travailler six ans en moyenne –
profit maximal du planteur (...)" »,* Ezra Pound.²

La restitution d'œuvres de philosophie française "révolutionnaire", et pré- ou post-révolutionnaire ne peut se limiter à l'éclat de quelques années de commémoration ambiguë, même si celles-ci ont été intellectuellement très animées et fécondes. Avec la publication ces dernières années, par divers éditeurs, de textes et d'études consacrés à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle³ – avec celle, grâce au *Corpus*, d'œuvres de Mably, Volney, Saint-Martin, de Gerando – avec la réédition aujourd'hui du premier ouvrage philosophique de Destutt de Tracy⁴, après celle

1 Lettre à l'abbé de Feletz, 11 thermidor (sans le mois ni l'année), *Œuvres de Maine de Biran*, édition P. Tisserand (1930), tome VI, p. 140.

2 Ezra Pound (1885-1972), *Cantos*, éd. de l'Herne, traduction D. Roche (1967), C.LXXI (le dernier des *Cantos* "américains", rédigés avant 1935), découpage d'éléments pris dans la *Correspondance Th. Jefferson-J. Adams*.

3 J.-P. Cotten, dans son ouvrage récent *Autour de Victor Cousin* (1993), en a tenté un inventaire, dans son étude "La politique de la philosophie – Notes sur la France du début du XIXe siècle", pp. 197-212.

4 A.L.Cl. Destutt de Tracy, *Mémoire sur la faculté de penser – De la métaphysique de Kant*, et autres textes (1798-1802), *Corpus*, éd. Anne et Henry Deneys (1993). Dans la suite on désignera ces Mémoires dans cette édition sous la forme *M.F.P. Corpus* ou "*Mémoires*".

CORPUS, revue de philosophie

du *Cours de philosophie* de Victor Cousin⁵ – c'est déjà un assez vaste continent de philosophie française, à l'articulation des XVIIIe et XIXe siècles, devenu *terra incognita*, qui est rendu aux lecteurs.⁶ Concernant les "Idéologues", et devant leurs textes, on ne pourra plus se contenter ni des dénominations infâmantes forgées par leurs adversaires ; ni même du récit par les seuls historiens de leur brève mais effective intervention politique dans les Assemblées et dans la réforme de l'instruction publique du Directoire : on se satisfera encore moins de catégories sommaires ou polémiques, qui ne proviennent pas de ces auteurs : "*sensualistes*" (Damiron), "*le libéralisme*" etc. ou d'opinions contradictoires copiées ici ou là où finit d'être démembrée l'unité de ce qui avait été conçu par ces penseurs indubitablement comme une philosophie : condillaciens attardés ou précurseurs de notre linguistique, maniaques du scalpel "analytique" ou penseurs à "système", militants révolutionnaires ou bourgeois anticipant *Monsieur Homais* ?...

Pourquoi donc, pour en décider, ne pas partir des textes eux-mêmes ? C'est ce qu'on s'est efforcé de faire en publiant, avec des études de spécialistes de l'"Idéologie", des textes inédits ou rares de Destutt de Tracy.⁷ Mais le projet de restitution philosophique de l'œuvre méconnue de Tracy n'exclut nullement la compréhension de l'historicité de son "Idéologie", telle que l'ont faite désormais pour nous non seulement la censure de ses adversaires et les intermittences de sa "réception", mais surtout le dogmatisme de ses partisans, leur attachement têtu à une conception inductiviste de la science et de la société.

5 V. Cousin, *Cours de philosophie* professé à la Faculté des Lettres (éd. de 1828), *Corpus* (1992), et le n° spécial "Victor Cousin" de la revue *Corpus* (P. Vermeren), 1991.

6 Selon F. Azouvi, comparée à la connaissance, pour la France, du cartésianisme et du post-cartésianisme, pour l'Allemagne du kantisme et du post-kantisme, «parcourus depuis longtemps par de nombreux commentateurs, la philosophie française de la première moitié du XIXe siècle apparaît presque comme une *terra incognita*», *Revue de métaphysique et de morale* (oct.-déc. 1983), pp. 433-434.

7 *M. de Tracy à M. Burke* (1790), les *Circulaires* sur l'Instruction publique de Tracy aux Professeurs des Écoles centrales (1800-1802), *Aux rédacteurs de la Revue* (la Décade) (1805), ses *Lettres* à Joseph Droz, Daunou, Th. Jefferson.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

Des textes de Tracy devenus presque inconnus

On ne mettra point en concurrence les destinées posthumes inégales de l' "Idéologie" de Tracy et celle de l'œuvre philosophique de Maine de Biran que rapprochent – à une même époque ou presque – finalement "après la bataille", leur point de départ, la similitude des questions qu'elles posaient : la part du corps dans la conscience de soi et du monde, la possibilité de dépasser la connaissance phénoménale, le rôle de l'habitude et des signes dans la culture, la notion du primat physiologique ou ontologique de l'individu etc. Maine de Biran lui-même savait gré à Cabanis et Tracy de l'aide confiante qu'ils lui avaient apportée, au début de sa carrière philosophique ; il avait su dire à Tracy que les deux premiers *Mémoires* de celui-ci, son *Idéologie*, sa *Grammaire*, «avec les Mémoires de Cabanis», lui avaient «fourni... le texte de presque toutes [ses] méditations depuis cinq ans». ⁸

Est-il sacrilège de remarquer qu'en 1824, à la mort de Maine de Biran, celui-ci «laisse une œuvre imprimée assez mince», superficie d'une masse énorme d'inédits alors inconnus⁹, alors qu'à sa mort, «le vénérable Tracy» confiait en 1836 à ses disciples – avec le flambeau de l'idéologie – une œuvre publiée considérable, traduite en anglais, espagnol, allemand¹⁰ et dont l'ordonnance géométrique et systématique impressionne, bien que Tracy ait dit

8 *Œuvres de Maine de Biran*, éd. cit. tome VII, p. 230 : ce point de départ tracyen de la première philosophie de Biran est noté dans l'ouvrage classique de H. Gouhier sur *Les conversions de Maine de Biran*, 1948 ; il ne l'est pas toujours dans les études plus récentes d'autres interprètes du philosophe.

9 H. Gouhier, *Maine de Biran par lui-même*, Seuil (1970), pp. 5-6.

10 Traduite et publiée aux États-Unis avec le soutien de Thomas Jefferson lui-même, qui toutefois garda secret l'appui ainsi fourni à la diffusion de l' "Idéologie" française dans son pays : voir G. Chinard, *Jefferson et les Idéologues*, d'après sa Correspondance inédite avec Destutt de Tracy, Cabanis, J.B. Say et A. Comte, Baltimore-Paris, 1925. Dans son ouvrage fondamental *A philosopher in the Age of Revolution: Destutt de Tracy and the origins of "Ideology"*, Philadelphia (1979), Emmet Kennedy recense, dans sa bibliographie, les traductions étrangères des Œuvres de Tracy (pp. 352-53).

CORPUS, revue de philosophie

qu'elle se « "refermait" sans qu'il l'ait voulu». ¹¹ A en juger par ses ambitions et par l'étendue extérieure de son système, Tracy pourrait bien être, faute de mieux, le Hegel de «l'ère française» ! comme Alain le pensait d'Auguste Comte. Chez quel autre auteur français du XIXe siècle trouvera-t-on un champ de curiosités assez large pour comprendre, à partir d'une espèce de "phénoménologie", une Logique (et une Grammaire) – l'ensemble finalisé à une théorie des sciences expérimentales et à une théorie du rôle des signes dans la culture ; une Éthique – solidaire d'une esquisse de théorie de l'éros, et dépendante surtout d'une Économie politique ? Chez qui d'autre, en France à cette époque, trouvera-t-on une conception aussi hardie – bien qu'héritée de l'Encyclopédie, mais tendue vers l'avenir – de la solidarité de la philosophie par rapport aux arts, sciences, de "la science sociale" ; qui s'efforce en même temps d'assurer le rôle directeur de cette "Idéologie", comme Logique empirique et comme eudémonisme moral et social ?

C'est pourtant un fait éditorial que l'œuvre de Tracy qui avait atteint son crépuscule politique sous le Consulat et l'Empire, n'a été que peu ou pas du tout rééditée après 1836, exception faite de rééditions et reprints français entre 1960 et 1984 (ainsi que de reprints, aux U.S.A., en 1969-70, des célèbres traductions américaines d'époque de deux œuvres majeures¹²), alors que celle de Biran a fait l'objet – on s'en réjouit – de nombreuses et admirables rééditions, de plus en plus soignées et complètes, si la complétude

11 Voir le plan de son système, que Tracy publie dans sa *Logique*, troisième partie des *Éléments d'idéologie* (1805), pp. 520-21 : il écrit le 30 vendémiaire an XIII à Maine de Biran : «Je viens d'achever ma logique. J'ai parcouru tout mon petit cercle. Il se referme complètement sans que j'y aie visé» (éd. Tisserand, tome VII, pp. 295-96).

12 *Éléments d'idéologie*, Idéologie proprement dite – Grammaire (Première et Seconde Parties des *Éléments*), éd. reprint avec une Introduction historique de H. Gouhier, Vrin (1960), et les reprints du *Traité de la volonté et de ses effets* (1818) et de *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu...* (1819), Slatkine, Genève-Paris (1970 pour le second, 1984 pour le premier). Aux U.S.A. éd. reprint des traductions américaines du *Commentaire* et du *Traité de la volonté et de ses effets*, sous le titre déformant *A treatise on Political economy*, New York (1969-1970).

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

a un sens dans le cas de son œuvre.¹³ L'inégalité du destin des œuvres philosophiques d'une époque ne s'explique pas seulement par la tendance des gouvernements qui se succèdent, même s'il reste vrai grosso modo que l'introspection du sens interne est rassurante pour les conservateurs. (Ces considérations bibliométriques comparées sont grossières. mais la bibliographie détaillée des ouvrages consacrés à Destutt de Tracy depuis 1830, que nous procure le Centre de Documentation et de Bibliographie Philosophique de l'Université de Besançon [J.-P. Cotten] pourrait permettre de les affiner et révéler par exemple les moments où l'intérêt "idéologique" reprend : au sein de l'opposition "libérale" sous la Restauration et la Monarchie de juillet – vers 1889-90, lorsque la République se cherche des patrons laïques et commémore alors «comme un seul bloc», l'héritage de la Révolution française – vers 1950-70 avec la montée des disciplines anthropologiques et sociales ?...) Il est en tout cas peu douteux que l'œuvre de Maine de Biran – en dépit de son inachèvement littéraire, de ses "conversions" successives, en dépit ou à cause de son invention posthume¹⁴ – a tendu à représenter – dans la très idéologique histoire de la philosophie cousinienne devenue vulgate indiscutable – le véritable (re)commencement de la philosophie française, abusivement identifié (Ravaisson l'a dit) à la fois aux philosophies du sens interne, à l'Écosse et à la métaphysique de Descartes.¹⁵ A l'inverse, le contenu philosophique de l' "Idéologie"

13 Notamment : E. Naville, *Œuvres inédites de Maine de Biran*, en trois volumes (1859) – l'éd. des *Œuvres de Maine de Biran* par P. Tisserand en 14 vol. (1920-1949), les deux derniers édités par H. Gouhier – *Œuvres choisies* de Maine de Biran, éditées et présentées par H. Gouhier (1942) – *De l'existence*, fragments inédits de Maine de Biran publiés par H. Gouhier (1966) – et tout récemment *Œuvres de Maine de Biran*, sous la direction de F. Azouvi, avec la collaboration de divers présentateurs...

14 «Maine de Biran est devenu historique au cours d'une vie posthume qui commence par l'histoire de ses papiers», H. Gouhier, *Maine de Biran par lui-même*, pp. 9-13.

15 Sur le rôle de V. Cousin (mais aussi de Royer-Collard) dans la toute première publication d'œuvres de Maine de Biran, voir F. Ravaisson : *La philosophie en France au XIXe siècle* (1867, 1985), éd. *Corpus*, ch.2 Ravaisson rappelle qu'il avait lui-même fait ressortir «la différence considérable qui séparait la maxime proclamée par les Écossais et par

CORPUS, revue de philosophie

aujourd'hui est menacé de se réduire dans l'opinion à peu près au sens vulgaire des mots idéologie, idéologique, "fin des idéologies" du sottisier contemporain.

En tout cas, *Mémoire sur la faculté de penser, De la Métaphysique de Kant*, et autres textes de Tracy (1798-1802), qui viennent d'être publiés au *Corpus*, n'avaient jamais été mis à part, réunis ni publiés en un volume séparé par leur auteur ; ni repris par lui dans les éditions successives des *Éléments d'Idéologie*, quels que soient les motifs de cette abstention, ni réédités après la mort de Tracy. Ils sommeillaient à l'intérieur des recueils imprimés collectifs des Mémoires lus à l'Institut, connus sous le nom de *Mémoires de l'Institut National – Classe des Sciences Morales et Politiques*, publiés aux frais du Directoire (cinq volumes, 1798-1804). (Les célèbres Rapports de Cabanis avaient été publiés d'abord de la même façon, avant d'être réunis et publiés en volume par leur auteur, sous leur titre final de *Rapports du physique et du moral de l'homme*, en 1802.)¹⁶ Certes, les spécialistes, F. Picavet en France, S. Moravia en Italie, E. Kennedy aux U.S.A. se réfèrent à ces premiers écrits philosophiques de Tracy, de façon à déterminer ce qui en subsistait dans les *Éléments d'Idéologie*¹⁷ : ces premiers écrits d'une personnalité, connues jusque là surtout pour son renoncement à ses titres nobiliaires, ses interventions à l'Assemblée Constituante et pour sa Lettre *M. de Tracy à M. Burke*, restaient inconnus.

A leur date (1798-1802), ils constituent un premier état des conceptions idéologistes, dont la trace s'était perdue, et que leur auteur va fondre ensuite dans son grand œuvre *Éléments d'Idéologie. Mémoire sur la faculté de penser...* peut donc permettre de surprendre les motivations d'origine de l'"Idéologie" in statu nascendi – qui bénéficie incontestablement à l'Institut du soutien

Victor Cousin, selon laquelle il n'y aurait de connaissance immédiate que des phénomènes, et celle que Maine de Biran avait établie», pp. 77-78.

16 Voir Cabanis : *Rapports du physique et du moral de l'homme*, réimpr. Slatkine, 1980, "Notice historique et philosophique sur la vie, les travaux et les doctrines de Cabanis", (éd. de 1844), p. XXIX et pp. 61-62, note 1.

17 Sur les thèmes des premiers *Mémoires* de Tracy repris par lui dans *Éléments d'Idéologie*, voir F. Picavet, *Les Idéologues...* (1891), pp. 33-35, et Emmet Kennedy, *A philosophe in the Age of Revolution: Destutt de Tracy...*, sur la chronologie du M.F.P., p. 44, note 26 ; p. 45, note 28.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

matériel et politique des thermidoriens du Directoire. L' "Idéologie" de Tracy, approuvée par les Rédacteurs de *La Décade* (F. Thurot) vise, à l'occasion de la mutation révolutionnaire, à rien moins qu'à une re-fondation rationnelle des tâches de la philosophie et de la science, qui peuvent se libérer de leur antique sujétion à l'imaginaire religieux et métaphysique et de leur hétéronomie morale et politique.¹⁸ Cette refondation non-métaphysicienne et non-psychologiste de la philosophie et de la Raison, en vue d'une vraie science expérimentale, est présentée comme favorable à l'utilité générale de la société, au bonheur et à la liberté des individus qui la composent (car Tracy est nominaliste en matière de société, il n'admet aucune totalité, seulement les individus et leurs échanges, ainsi que la richesse produite).¹⁹

On peut donner un exemple, gnoséologique, de ces intentions, dans ces premiers mémoires, qui peut permettre de dissiper certains malentendus sur l' "utilité" que Tracy revendique pour les études philosophiques (dont l'autre aspect concerne l'Économie politique et la recherche du bonheur en société) : *Dissertation sur quelques questions d'Idéologie* permet d'apercevoir le rapport critique général de Tracy par rapport à Condillac (dont les *Œuvres complètes* posthumes en vingt-trois volumes in 8° venaient de paraître en l'an VI – édition qu'il reproche à Kant de ne pas citer).²⁰ Surtout, Tracy se livre dans sa Dissertation à un méticuleux re-travail philosophique sur l'expérience perceptive, à partir du *Traité des sensations* dudit Condillac, comme ailleurs à

18 «En vous livrant à ces travaux d'une utilité pratique, il est surtout digne de vous créer la théorie des sciences morales et politiques, qui ont languï jusqu'à présent dans une incertitude funeste», *M.F.P. Corpus*, p. 37. Voir aussi, *Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes*, éd. originale 1804 (2e éd.) : «Enfin, et c'est le suprême degré de la puissance sacerdotale, les prêtres ont fait de la religion une science, et une science qui a opprimé toutes les autres», Discours préliminaire, pp. XXV-XXVI.

19 *Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes...* «J'ai commencé par étudier mon propre individu. J'ai bientôt observé que les autres êtres de l'espèce humaine étaient exactement dans le même cas que moi [...] autant de petites puissances actives dans l'univers», Discours préliminaire, pp. VIII-IX. Voir aussi *Traité de la volonté et de ses effets*, éd. de 1818, Introduction, § II, où les notions d'individualité, de personnalité et de propriété sont données comme originaires et naturelles (pp. 60-66).

20 Voir dans *M.F.P.*, éd. citée, *De la Métaphysique de Kant...*, pp. 290-291.

CORPUS, revue de philosophie

partir d'*Essai sur une nouvelle théorie de la vision* de Berkeley – et contre eux – de manière à établir, au-delà de la psychologie, à la fois la relativité perceptive et l'objectivité de toute notre connaissance des corps et du monde.²¹ Ces textes exposent donc, semble-t-il, une "déduction" génétique de l'objectivité des sciences physiques, conduite, non à partir de la mécanique rationnelle, mais à partir de la conscience du moi comme expérience du corps en mouvement et de la résistance : l' "Idéologie" semble "utile" d'abord de cette façon, parce qu'elle procure avec ses moyens propres (la primauté du volontaire et de la "vie de relation" dans l'expérience du moi) une "réfutation de l'idéalisme" immatérialiste. L'économie politique du *Traité de la volonté et de ses effets* en fournira ultérieurement d'autres (le tableau de la société comme monado-logie "de petites puissances actives" et de leurs échanges et productions – avantageux à quelque degré pour chacun.

Une philosophie "de" la Révolution française de plus ?

Il y a peut-être, en première approximation, deux sortes fondamentales de philosophies de la Révolution française (non exclusives d'ailleurs l'une de l'autre) selon deux sens de la conjonction "de" (celui qui marque l'appartenance d'un discours à l'événement révolutionnaire – celui qui marque que la Révolution est constituée en objet du discours...). Il y avait donc des philosophies intérieures à l'événement ou qui en ont été chronologiquement proches (encore qu'on doive distinguer proximité chronologique et proximité émotionnelle, s'agissant toujours de réactivations en fonction d'un présent) ; et d'autres qui prennent explicitement l'événement révolutionnaire ou tel de ses aspects ou de ses mythes comme thème central de leur interprétation (qu'elle en soient "proches" ou éloignées dans l'aura du souvenir, pro ou contra, peu importe) : les discours de Mirabeau, Sieyès etc. sont des exemples des premières ; par contre, Kant, mais aussi Joseph de Maistre, Auguste Comte (pour la typification de l' "esprit métaphysique"), Taine sont des penseurs qui mettent la Révolution française au centre de leurs concepts, de leur philosophie de

21 M.F.P., éd. citée, pp. 183-184, pp. 199-201. *Ibid.*, *Dissertation sur l'existence...*, pp. 220-221.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

l'histoire ou de leur eschatologie ; les œuvres de Condorcet et de Volney (dans *Les Ruines*) participent des deux genres...

On va voir qu'il n'est guère aisé de situer l'œuvre philosophique de Tracy par rapport à ces distinctions sommaires. Né en 1754, vingt-quatre ans avant la mort de Voltaire (qu'il rencontrera une fois), formé au sein de la haute aristocratie militaire d'ancien régime – dont il va répudier les privilèges, par force ? et parce qu'il se rallie aux idées nouvelles – Tracy – avec sa particularité – pas unique – de "ci-devant" patriote, et sa singularité de grand propriétaire foncier et d'héritier d'une très grande fortune – a été pleinement engagé dans la Révolution.²² Mais la plus grande partie de sa carrière – il mourra à quatre-vingt-deux ans en 1836 – dont la première partie coïncide avec la fin de la monarchie d'ancien régime – se déroulera sous tous les gouvernements qui succéderont à celui du Directoire, durant le premier tiers du XIXe siècle. Ses œuvres majeures – du point de vue philosophico-politique (et politico-économique), qui confèrent à l' "Idéologie" son identité post-révolutionnaire – celles peut-être auxquelles il tenait le plus (*Commentaire sur l'esprit des lois de Montesquieu – Traité de la volonté et de ses effets*) qu'il ne put ou ne voulut pas publier en France sous l'Empire – furent d'abord publiées à l'étranger (aux États-Unis, en Belgique) avant de l'être en France après 1815 et de valoir à Tracy, sous la Restauration (où il récupère ses titres nobiliaires) une assez grande notoriété dans le camp "libéral".

22 Voir son unique texte philosophico-biographique du "Discours préliminaire" d'*Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes*, éd. citée : «Je me suis senti entraîné par un mouvement moral et intellectuel aussi violent et aussi rapide que le mouvement physique qui emporte le globe dans l'espace», p. VIII. Voir aussi les mémoires qu'il rédige, durant son emprisonnement en 1794, pour exposer sa conduite patriotique : «A l'Assemblée constituante, j'ai été constamment ferme dans mes principes [...]. Je n'ai jamais été d'aucun parti» ... En parlant de lui-même à la troisième personne : «Tracy a été un des apôtres de la Révolution, non seulement en France mais encore en Angleterre et dans les Colonies» ... ; noble lui-même, il «a été l'un des provocateurs de l'abolition de la noblesse», et «persisté dans ce système d'égalité des droits», «Exposé de sa conduite patriotique», *Archives de France*, Tracy (1794). C'est donc – cette défense étant corroborée par sa biographie, qui est bien connue depuis l'ouvrage totalisant d'Emmet Kennedy – trop peu dire que Tracy aurait seulement «accompagné» la révolution ; ce n'est exact ni dans sa biographie ni dans son œuvre.

CORPUS, revue de philosophie

Chronologiquement, son œuvre – conçue sous l'influence d'un certain matérialisme d'ancien régime, rédigée au crépuscule de la Révolution, à l'époque du Directoire et sous l'Empire – appartient à l'après-Révolution. Philosophiquement et politiquement, elle recherche une stabilisation et un achèvement des fins de la Révolution dans une Économie politique du bonheur général des peuples, quand, sous l'Empire, une restauration monarchique a prévalu et quand les guerres font rage en Europe. En fait, par ses tendances philosophiques, elle participe de deux mondes, disons sommairement à la fois de celui de l'*Encyclopédie* et de celui d'Henri Beyle (du monde de l'épistémologie de "la représentation" et de celui du triomphe social de l'individu et de la volonté, du monde de "la douceur de vivre" aristocratique (et du servage) et de celui de la généralisation de la production et de l'échange), mais elle se trouve en porte-à-faux par rapport à chacun : la Grammaire générale, les taxinomies ne permettent guère de rendre compte des progrès des sciences expérimentales et sociales contemporaines ; quant aux paradoxes politiques et passionnels d'Henri Beyle, le vieux Tracy ne les comprend même pas, peut-être parce que c'est dans la prose de l'économie politique, non dans l'imaginaire passionnel, qu'il trouve les ressorts du monde moderne.

Le rapport de l' "idéologie" de Tracy à la Révolution n'est donc ni simple ni direct : du point de vue thématique autant que chronologique, son œuvre est trans-époquale, plutôt que confinée dans la culture du XVIIIe siècle "finissante" ou marquée par les orages de la Révolution (dont elle évacue complètement les traits populaires, et presque complètement le tragique). Elle tend de manière plus ou moins cohérente à un re-commencement de l'entreprise encyclopédique pour la solution des questions posées par le monde nouveau, en mobilisant et rectifiant de manière plus ou moins adroite les modèles "scientifiques" disponibles (grammatical, physiocratique). Le philosophe est conscient que ses propositions "idéologistes" (nous dirions épistémologiques) en vue d'une science future "vraie" trouvent appui dans la conjoncture historique, la suppression des privilèges, l'évolution de l'opinion et des mœurs de l' «ère française», ce «moment où les hommes réunissent enfin un grand fonds de connaissances acquises, une excellente

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

méthode et une liberté entière». ²³ Après la défaite des révolutionnaires égalitaires, vertueux et violents, il bénéficie de l'appui du Directoire, et d'abord de l'aide de Cabanis. L'institution "idéologiste" est tacitement conçue par Tracy comme l'équivalent tranquille et docte de l'institution révolutionnaire : elle en suppose les acquis fondamentaux et en évacue les revendications plébéiennes. Tracy joue d'une certaine continuité des travaux scientifiques et sociaux. Il n'expose pas son "Idéologie", en dépit de la nouveauté qu'il revendique, comme une "révolution" philosophique radicale : en effet, si «l'on peut regarder Condillac comme le fondateur de l'Idéologie», Aristote (malgré "*l'influence funeste*" de sa logique), Bacon et Hobbes surtout, mais aussi les Grammairiens de Port-Royal, en sont des espèces de précurseurs. ²⁴ Si l'"Idéologie" est une méditation indirecte de la mutation révolutionnaire, elle le devient quand elle est elle-même politiquement vaincue ; elle se veut novatrice au plan de la gnoséologie et de la Logique : ce trait rend inévitable, sinon aisée, la confrontation Kant-Tracy, bien que ce dernier n'ait eu de la philosophie transcendantale qu'une vue tronquée et déformante. Mais Sarah Newton de Tracy n'a pas tort de considérer, qu'en dépit des critiques de Tracy adressées à l'Analytique kantienne des concepts a priori, les deux œuvres s'accordent finalement – au plan théorique – à fonder une science des phénomènes. ²⁵

23 ... «Est le commencement d'une ère absolument nouvelle dans leurs histoire. Cette ère est vraiment l'ÈRE FRANÇAISE [en majuscules dans le texte] ; et elle fait prévaloir un développement de raison et un accroissement de bonheur dont on chercherait en vain à juger par l'expérience des siècles passés», *Grammaire*, Seconde Partie des *Éléments d'Idéologie*, Introduction p. 10, reprint Vrin.

24 *Ibid.*, pp. 4-10. Voir aussi in *M.F.P.*, éd. citée, dans *De la Métaphysique de Kant*, l'énoncé de certains doutes de Tracy sur la portée de la révolution gnoséologique kantienne (p. 289).

25 Sarah Newton de Tracy, belle-fille de Tracy (l'amie secrète d'Henri Beyle, semble-t-il), *Notice sur M. de Tracy (s.d. 1852 ?)* : «Comment se fait-il que M. de Tracy qui creusait tout, qui comparait tout, ne se soit pas aperçu que Kant, qu'il traite si dédaigneusement, a souvent dit les mêmes choses que Condillac qui possédait toute son estime» (pp. 56-59) : les deux "critiques", dans leurs résultats, sinon dans leurs moyens, s'accordent à fonder un empirisme phénoméniste à destination des sciences de la nature et une philosophie pratique – ce dernier point

Le problème méthodologique posé par les philosophies politisées du XIXe siècle

On souhaiterait que les premiers *Mémoires* de Tracy puissent permettre de déterminer, sur un exemple particulier, les caractéristiques, sinon l'entière spécificité de l'écriture *philosophique* de la Révolution française – celle de l' "Idéologie" de Tracy spécialement – distincte des écritures "immédiates" de l'événement : différente du journalisme, des harangues des politiques (dont le contenu proprement politique, juridique ou éthique a toujours par ailleurs une teneur philosophique, quoiqu'il en soit des intérêts sociaux qu'il traduit, ou des utilisations idéologiques dont il fait l'objet), des mémoires publics ou privés etc. On souhaiterait que ces premiers textes philosophiques de Tracy permettent de poser – sur le cas d'une œuvre engagée à sa manière dans le drame révolutionnaire – le problème des rapports entre discours philosophique, violence historique et sciences, quitte à devoir distinguer ce qui est en fait mêlé dans le choc ou l'élan imprimé par l'événement : les espoirs et craintes des hommes de lettres formés à la fin de l'ancien régime ; les positions et propositions politiques et sociales rivales et en interaction (des Clubs, Sociétés, Journaux)²⁶ ; leur conceptualisation explicite ou indirecte dans le

n'étant pas considéré par Tracy, qui sait que les kantistes sont des « amis de la liberté », mais se limite à une recension critique (d'un compte-rendu) de la philosophie *théorique* de Kant.

26 Destutt de Tracy a été membre : – en 1776-1777, de la loge maçonnique "La Candeur" à Paris ; – aussi significative est son adhésion, en avril 1790, à la "Société de 1789", fondée par un groupe d'aristocrates patriotes, députés, banquiers, hommes de lettres, dont Mirabeau, Du Pont de Nemours, Lafayette, Lavoisier, Roederer, Sieyès et Talleyrand, ainsi que plusieurs futurs "idéologues" (Voir *Journal de la Société de 1789* (1790) éd. EDHIS – Emmet Kennedy, *A Philosopher in the Age of Revolution...*, pp. 23-24).

Cette dernière adhésion de Tracy ne vérifie donc pas la thèse de R. Darnton, dans *Bohème littéraire et Révolution, Le monde des livres au 18ème siècle* (1983) qui veut que l'engagement révolutionnaire des hommes de lettres ait été surtout ou souvent le fait de « pauvres diables » de plumitifs sans emploi – thèse dont l'irrévérence est cependant salubre vis-à-vis du vague biographique et sociologique d'une certaine histoire "des idées"... En avril 1791, Tracy a été également membre de la Société des Amis de la Constitution de Moulins (proche de ses terres), « affiliée à

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

discours philosophique (ou le refus d'en connaître, pas moins significatif). Ce sont cette conceptualisation – ces concepts – qui intéressent l'historien de la philosophie – ce "travail", par des spécialistes ou des amateurs (Tracy, comme Descartes est militaire philosophe, à une époque où la philosophie n'est pas séparée des humanités, où l'amateurisme intelligent est de bon ton, et où, sauf chez les Oratoriens, il n'existe pas de philosophes de métier) et peu de modèles philosophiques et scientifiques accrédités (la Grammaire, l'Économie politique).

Ceux qui escomptent un rapport univoque et simple entre concepts et histoire risquent d'être déçus par des textes, qui proviennent d'un colonel d'ancien régime, un ex-Constituant fait général par Lafayette (qui a refusé d'émigrer, qui a été emprisonné sous la Terreur), qui œuvre dans les commissions du Directoire... mais dont la sobriété théorique n'exhibe en rien les cicatrices des épreuves subies. Nul récit autobiographique du cachot – d'où Mignet veut contre tout bon sens que l'œuvre philosophique entière soit sortie²⁷ – nulle profession de foi anti-jacobine qui permette d'acheter la protection des nouveaux maîtres thermidoriens, excepté une attaque tardive contre les "*hypocrites*" et "*fanatiques*" zéloteurs de la vertu²⁸ : des textes peu utilisables en somme, et très convenables ; trop convenables pour être à la hauteur des souffrances, des enthousiasmes et du rythme accéléré de cette époque épique, dont rien ne passe dans cette prose grise.

La politisation du texte n'est pas nulle mais superficielle : l'auteur signe Destutt-Tracy (sans particule nobiliaire), il s'adresse aux "*citoyens*" de l'Institut, il évoque avec un minimum de

celle des Jacobins de Paris» (*Archives départementales de l'Allier*, L 903) ; voir aussi Edna Mindie Lemay, le très utile *Dictionnaire des Constituants* (1789-1791), éd. Universitas (1991), tome II, pp. 897 et sqq. : plutôt que le fait de telle adhésion, ce sont les circonstances de cette adhésion et sa signification politique à un certain moment, qu'il importerait de connaître.

27 F. Mignet, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Destutt de Tracy*, (1842), pp. 14-15 et sqq.

28 *Aux rédacteurs de la Revue* (La Décade philosophique, littéraire...) 1805 : «Tout avait parmi nous un caractère gigantesque : [...] des hommes moitié fanatiques moitié hypocrites tendaient avec une violence effrénée à tout bouleverser...», p. 123.

CORPUS, revue de philosophie

commentaires l'exécution des "*malheureux*" Lavoisier et Bailly.²⁹ Plus important est le fait qu'il lise et édite son *Mémoire* dans le cadre institutionnel de la classe des Sciences morales et politiques, même si le contenu du *Mémoire* concerne surtout la théorie de la connaissance et de la culture – le rapport abruptement posé, dans l'Introduction, entre affections, liberté et bonheur pratique (rapport dont Mignet a vu le caractère séminal pour toute la doctrine de Tracy) n'étant pas expliqué en détail ni justifié.³⁰

Le défaut presque complet de toute polémique conjecturale, idéologique demeurera une caractéristique du style philosophique de Tracy : peu historien au sens ordinaire du récit d'histoire, il pense les événements historiques, non d'après les sentiments des agents et témoins, mais de manière téléologique et selon le temps long (comme nous disons), dans l'horizon de la perfectibilité humaine, et *sub specie rationis* : c'est-à-dire pour la contribution ou la gêne que ces événements apportent, selon lui, à la satisfaction des besoins et droits fondamentaux des hommes en société (liberté de production et d'échange, propriété, liberté d'opinion, bonheur...). On donnera deux exemples de propositions proprement théoriques de Tracy (qui certes entraînent d'importantes conséquences politiques), mais qui se déduisent de toute son anthropologie, plutôt que de faits historiques ou d'analyses politiques spécifiques. Le premier est la justification globale, dans *Traité de la volonté et de ses effets*, de l'œuvre économique et sociale de la Révolution, en dépit «des guerres atroces civiles et étrangères» qui l'ont accompagnée, par la libération et la centralisation des forces productives et civiques que la suppression des privilèges et des entraves avait permises.³¹

Le second se trouve dans la critique radicale de l'absurdité, de l'inutilité, du caractère oppressif du principe de la monarchie absolue qui confie tout le pouvoir exécutif, à titre héréditaire, à

29 M.F.P., éd. citée, pp. 38 et 67.

30 Mignet, *Notice historique sur... M. Destutt de Tracy*, pp. 21-22. M.F.P., *Corpus*, pp. 39-40, expliqué *ibid.* pp. 118-120.

31 *Traité de la volonté et de ses effets*, ch.XI : "De l'emploi de nos richesses", pp. 358-363.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

une seule personne.³² La teneur politique de ces textes n'est pas originale, dira-t-on ; que Tracy ait vu dans le partage du pouvoir, en Angleterre, entre monarque et chambre des lords une simple variante de la même absurdité l'est déjà davantage.³³ Tracy – "régicide" seulement en philosophie politique était apparenté à Louis XVI par sa femme, ils l'avaient eu comme témoin à leur mariage ; Tracy comme d'autres avait pensé, lors de la tentative de fuite de Louis XVI, en juin 1791, que «le gros porc était une terrible difficulté» – ce sont là, on l'avouera, des circonstances qui sortent de l'ordinaire.³⁴ La proposition anti-monarchique de Tracy étonne, au point de vue biographique, parce qu'elle va à l'encontre de ses origines nobiliaires. Mais son originalité philosophique est ailleurs : elle est d'être une conséquence nécessaire de l'opposition des «gouvernements nationaux» (qui sont l'expression représentative de la volonté générale) et des «gouvernement spéciaux» (qui le sont par exemple d'une famille ou d'une caste), opposition assez rousseauiste pour une fois, qui est le préalable de toute la philosophie politique du philosophe, comme Augustin Thierry

32 Déjà *M. de Tracy à M. Burke* (avril 1790) faisait du Roi le simple exécutant de la volonté législative (pp. 9-10, et note 1). *Commentaire de l'Esprit des lois de Montesquieu* est plus radical en 1819 (ce qui, au moment de sa rédaction était dirigé d'abord contre la Constitution de l'an VIII, qui mit tous les pouvoirs dans les mains du Premier Consul), voir aussi : *Commentaire...* Livre XI, ch.II, p. 191 et sqq. Et Picavet, *Les Idéologues*, p. 382 : «Le Roi n'est qu'un être parasite, un rouage superflu au mouvement de la machine, dont il ne fait qu'augmenter les frottements et les frais», p. 186. Les concessions qu'il accordera à la monarchie constitutionnelle – dans une note d'importance, camouflée dans l'épaisseur du *Commentaire* (LX, ch.II, pp. 210-211) – sous la Restauration (à laquelle il s'est rallié après 1814), qu'il justifie par les circonstances et l'état de l'opinion en France, ne le conduisent nullement à effacer sa thèse anti-monarchique de principe. Dans sa Correspondance avec Rivadavia, Jefferson, etc. il approuve et soutient les gouvernements républicains.

33 *Commentaire...* Livre XI, ch.II, p. 174, p. 185.

34 Sur le mariage de Tracy, voir Edna Lemay, *Dictionnaire des Constituants*, ouv. cité, Notice Tracy, p. 898, colonne 1 ; et Emmet Kennedy, ouv. cité, pp. 12-14. Sur les circonstances du propos insultant sur le Roi, voir Marcel Reinhardt, *La chute de la Royauté, 10 août 1792*, Paris, 1969, p. 113.

CORPUS, revue de philosophie

l'apercevra fort bien dans son compte-rendu du *Commentaire de l'Esprit des lois*, sous la Restauration en 1818.³⁵

Le destin de la *philosophie* "idéologiste" de Destutt de Tracy, ce ne fut pas sa défaite politique sous le Consulat – ce fut d'être confondue avec une idéologie sociale et politique, philosophiquement déguisée... On a vu que la portée des concepts philosophiques de l'"Idéologie" de Tracy ne s'épuise nullement au plan de ses circonstances biographiques et de ses implications politiques, même si ce genre de philosophie assume la responsabilité politique et celle de la pensée du politique, au lieu de les abandonner aux professionnels. L'"Idéologiste", aussi différent qu'il se veuille par rapport aux métaphysiciens d'antan – et même s'il croit à une généalogie empirique de ses concepts – raisonne sur la nature de la société «conforme à la nature», ou «le gouvernement de la droite raison» en eux-mêmes, «sans (s')être déterminé d'après aucun exemple, sans (s')appuyer sur aucune autorité, sans adopter aucun système, en ne suivant que les simples lumières de la raison naturelle».³⁶ Ainsi, même rallié après 1815 au régime de la Charte, Tracy maintient-il ses analyses théoriques antérieures hostiles aux «gouvernements spéciaux», à tout monarchisme familial, que ce soit celui de l'Empire ou celui des ultras d'après 1815.³⁷

Il y a déjà longtemps, l'ouvrage de Lucien Sève *La philosophie française contemporaine, et sa genèse de 1789 à nos jours* avait énoncé, touchant les spiritualismes du XIXe siècle qui "enterrent" l'"Idéologie" de Tracy, une thèse d'inséparabilité de la philosophie et de la politique³⁸ ; mais inséparabilité de droit (ou dans le concept même de la philosophie) et inséparabilité de fait au XIXe siècle sont deux propositions différentes... L. Sève dévoilait au fond le paradoxe politique de l'autorité des spiritualismes et idéalismes : dans le même temps où ils

35 *Commentaire...*, Livre II, pp. 12-15. Le compte-rendu de A. Thierry paraît dans *Le Censeur européen*, série 7 du 7 sept. 1818, p. 3, un des journaux "libéraux" de l'époque.

36 *Commentaire...*, Livre XL, ch.II, p. 180.

37 *Ibid.*, Livre XI, ch.II, p. 190 et sqq.

38 L. Sève : *La philosophie française contemporaine et sa genèse de 1789 à nos jours* (1962).

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

présentaient la pensée philosophique comme libre expression de "purs esprits", la leur était en fait en position de "philosophie officielle d'État", sous la Restauration, la Monarchie de juillet ou le second Empire. La partie polémique du livre supposait une analogie entre l'efficace *containment* opposé en France, à la fin de la dernière guerre, à la prise en considération philosophique du marxisme, et la répression que les disciples "attardés" du matérialisme et de l'"Idéologie" avaient subie au cours du XIXe siècle. A contre-courant, après guerre, d'une disponibilité fondée sur l'oubli des origines et des solidarités, l'ouvrage a fait date en rattachant les tendances de la philosophie française contemporaine à des strates de philosophie spiritualiste du XIXe siècle (diversement politisées ou occultant leur statut politique), ainsi qu'à une genèse des problèmes et des institutions d'enseignement, où les luttes sociales et d'idées n'étaient jamais absentes. Sève avait donc le mérite d'ouvrir, à sa manière un débat méthodologique sur la nature des philosophies du XIXe siècle et les modalités de leur étude, à partir de faits historiques et historico-philosophiques connus, concernant la prééminence de l'École éclectique, déjà signalés par Taine, Stendhal, Joseph Ferrari, P. Leroux, etc. – et rappelés, en 1965 d'une autre façon par A. Canivez dans son livre sur Lagneau et la condition des professeurs de philosophie au XIXe siècle.³⁹ Mais la discussion méthodologique se trouva bloquée et obscurcie par les refoulements de chacun, ou éclipsée dans la polémique. La critique marxiste restait aveugle aux risques de sa propre dogmatisation "métaphysique", pour ne rien dire de ceux qui la guettaient de sa propre institutionnalisation, à la fois autoritaire et superficielle, dans les pays de l'est européen, où elle revêtait parfois les oripeaux des philosophies du progrès nécessaire des Lumières. De son côté, le traditionalisme philosophique, qu'aurait dû alerter par exemple l'opposition méthodologique des travaux de H. Gouhier et de M. Guérout, ne se prêtait guère à la discussion. L. Sève quant à lui – bien que conscient des défauts du sociologisme et désireux d'étudier les philosophies en procédant aussi "du dedans au dehors" (ouvrage cité p. 15) – usait des

39 *Jules Lagneau, professeur de philosophie*, Publications de l'Université de Strasbourg, 2 vol., 1965.

CORPUS, revue de philosophie

moyens du bord disponibles : de la notion d'idéologie, héritée du Marx de *L'Idéologie allemande*, guère clarifiée : il la tirait vers la théorie léniniste du "reflet", qu'on pouvait juger incapable d'entrer dans la particularité et l'économie interne des concepts philosophiques.

J.-P. Cotten, contestant dans un ouvrage récent la pertinence de l'expression d' «opération Écosse», utilisée par L. Sève à propos de l'importation par Victor Cousin de philosophies écossaises, écrit de manière très dense : «une telle analyse en révèle bien plus sur la condition réelle de la doctrine marxiste, en France, à l'époque où l'auteur rédige son ouvrage que sur ce que fut effectivement la réception de Reid». ⁴⁰ Le marxisme français, très incertain de son identité philosophique (face au refoulement dont il était en effet l'objet) risquait de la perdre dans une simple sociologie politique des œuvres et des institutions d'enseignement, ou de s'épuiser dans des polémiques sans véritable substance philosophique. La thèse historique de L. Sève sur la politisation des spiritualismes du XIXe siècle – appel à une réflexion critique du présent – s'est altérée par la suite dans des thèses dogmatiques globalisantes (bien qu'ultra-critiques d'intention), d'inspiration tantôt sociolo-gique, tantôt néo-nietzschéenne, d'après lesquelles – dans les philosophies – ce serait le conceptuel qui serait l'apparent ou le masque, leur substance réelle se trouvant dans la politique ou la volonté de pouvoir. On peut ajouter que la thèse de la complicité obligée du philosophique et du politique était non seulement unilatérale, mais beaucoup trop large pour être opératoire : étant vraie en droit de toutes les philosophies – de Platon, Aristote etc. et d'abord du marxisme qui l'assumait – elle ne permettait pas d'en qualifier ou d'en disqualifier aucune en particulier. Elle a été bientôt rabattue sur une thèse assez différente qui donnait, semble-t-il, l'exercice de la pensée philosophique comme dépendant d' «appareils idéologiques d'État» ou de la fatalité de structures d'enseignement ⁴¹ : l'analyse

40 J.P. Cotten, *Autour de Victor Cousin*, p. 164.

41 Voir L. Althusser : *L'avenir dure longtemps* – Les faits (1992) : «Je me suis avisé (...) que la philosophie avait, comme toute l'histoire en témoigne un rapport avec l'Etat, avec le pouvoir de l'appareil d'Etat (...), que la philosophie des philosophes assumait ce rôle de contribuer à unifier en idéologie dominante, à l'usage de la classe dominante comme à l'usage de

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

conceptuelle des philo-sophies historiques, avant même d'être commencée, s'empêtrait ainsi dans des soupçons politiques indéfinis et des polémiques sans conclusion philosophique. – Dans les analyses particulières, on a parfois exagérément simplifié et altéré (spécialement Taine) la complication des faits historiques concernant les "Idéologues" (dont le nom même est une grave inexactitude, ou une polémique, et qui n'ont jamais joué un rôle historique sous cette bannière) : on ne voyait par exemple que l'"Idéologie" de Cabanis, Tracy, Garat etc. avait été la première à être faite "philosophie officielle d'État" par le Directoire, à l'Institut, avec le soutien de *La Décade*, avant d'être elle-même «enterrée» (comme dit Taine) par ses spiritualistes rivales. Qu'elle n'avait pas été marginalisée seulement pour les besoins d'un retour à l'ordre post-révolutionnaire – que les "Idéologues", avec la Constitution de l'an III, avaient été les premiers à souhaiter – qu'elle n'était pas devenue vieillotte seulement parce qu'elle avait été vaincue sous le Consulat ou parce que le goût littéraire était entre-temps devenu «germanique» avec Maine de Biran et V. Cousin.⁴² De même, il était unilatéral de juger le tout de la philosophie cousinienne par le seul pouvoir centralisé qu'elle avait exercé, et par la création de l'"inspection générale" de l'enseignement philosophique – ces pratiques centralisatrices étaient au contraire, comme on peut le voir dans les *Circulaires* de Tracy aux professeurs des Écoles centrales, un legs de la Révolution ; il était inéquitable de condamner les concessions de V. Cousin aux revendications religieuses dans le contenu même du programme de l'enseignement philosophique, sans rendre justice à la cohérence de «la défense de la philosophie» – philosophiquement historiquement et politiquement justifiée par lui par une espèce de "nécessité" (de la classe de philosophie, de l'histoire de la philosophie) – qu'il opposait malgré tout à la revendication catholique du magistère moral et intellectuel de toute la société.

On peut donc se réjouir de voir repris à nouveaux frais le problème méthodologique posé par l'étude philosophique des

la classe dominée, les éléments contradictoires d'idéologie que toute classe dominante trouve en arrivant au pouvoir devant elle, ou contre elle» (pp. 351-352).

42 Comme l'avance H. Taine dans son ouvrage *Les philosophes français du XIXe siècle*, Paris, 1857.

CORPUS, revue de philosophie

«philosophies impures» du XIXe siècle (selon l'expression très suggestive de J.-P. Cotten) ; cette étude peut bénéficier aujourd'hui – à la faveur de l'affaiblissement des querelles doctrinales ou politiques, qui ont eu au moins le mérite de forcer des censures – de travaux érudits importants et de la disponibilité d'un corpus élargi (bien que très incomplet encore) de textes de cette époque. Dans son ouvrage récent *Autour de Victor Cousin*, J.-P. Cotten exprime des doutes sur la spécificité du groupe des "Idéologues", et surtout sur la possibilité de mettre «d'une manière directe et immédiate, le contenu de leurs écrits en relation avec une pratique politique déterminée sous le Directoire et le Consulat». ⁴³ On voit que c'est le problème du statut de l'écrit de philosophie par rapport à des conjonctures politiques, qui est posé ici, au-delà du cas des "Idéologues" et des "Doctrinaires" et de Cousin. Mais, à la question de fait, les historiens ont déjà répondu (même si l'exactitude de leur réponse n'est pas nécessairement une vérité pour le philo-sophe) : il est inévitable, diront-ils, de chercher s'il y a un rapport entre les œuvres des "Idéologues" – soutiens et rédacteurs de la Constitution censitaire de l'an III (Sieyès, Daunou, Cabanis), et même, pour certains de celle de l'an VIII (Cabanis, mais pas Tracy), bénéficiant de l'appui du Directoire exécutif, membres de l'Institut qui finance l'impression de leurs mémoires, membres des Commissions de l'Instruction publique etc. – et la politique du Directoire. D'autant plus qu'il n'y en aura plus aucun, très bientôt (même quand ils resteront Sénateurs d'Empire) entre leurs théories et l'institution du Consulat à vie, puis de l'Empire, le sacre de l'Empereur, la restitution à l'Église catholique des privilèges de religion d'État, le contrôle policier, la censure des ouvrages, l'extension des guerres étrangères ! L'"idéologie" – au-delà de son incontestable mais brève notabilisation du Directoire – politiquement défaite par la restauration monarchique et religieuse impériale, retrouvant après 1815 une seconde jeunesse dans le camp «libéral», inspire encore des livres : ils traitent des mêmes questions de théorie de la connaissance et de la culture, des Sciences Morales et Politiques qu'à la fin de la Révolution, mais s'adressent, non plus aux professeurs des Écoles centrales (depuis longtemps supprimées

43 J.-P. Cotten, ouvr. cité, pp. 131-132.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

par Napoléon) mais à l'avenir, à la jeunesse.⁴⁴ En fait l' "Idéologie" se réfère, plutôt qu'aux vicissitudes des pratiques politiques de son temps, à un état des sciences de la nature, de la Grammaire et de l'Économie politique et des méthodes philosophiques de la fin du XVIIIe siècle, en vue d'une re-fondation voulue rationnelle de la philosophie et de «la Science sociale», pour le bonheur du siècle nouveau – d'où un certain air de non-contemporanéité... C'est à ce niveau qu'il faut l'étudier et éventuellement la juger, pour les concepts et théories "scientifiques" dont elle use, plutôt que dans ses "rapports avec l'appareil d'État", puisque ceux-ci, en une quarantaine d'années, ont été très changeants et donc jamais déterminants du contenu de l' "Idéologie" de Tracy. Formée à partir d'un certain matérialisme d'ancien régime, elle fut athée et anti-cléricale sous Robespierre, qui cherchait au contraire à sauvegarder le contenu éthique des religions ; anti-monarchique et favorable à la liberté des échanges et à la paix durant les guerres et sous la censure de l'Empire ; très réservée à l'égard des «capitalistes oisifs», du capitalisme financier et du luxe excessif au temps de leur essor ; amie de la République américaine (et des nouvelles républiques sud-américaines indépendantes), à l'époque de la Sainte Alliance et du Congrès de Vienne...

J.-P. Cotten, se démarquant d'appréciations idéologiques trop extérieures portées sur les philosophies "impures" du XIXe siècle, a raison, selon nous, de conclure que, s'agissant d'un discours théorique mais engagé dans l'histoire, «il s'agit d'essayer de comprendre, dans une situation nécessairement concrète, l'intime liaison des concepts... et des perspectives pratiques» (pas seulement des perspectives *politiques*, si nous comprenons bien), sans réduire ces concepts à n'être que le masque d'une volonté de pouvoir. Qu'il s'agisse de Cousin ou de Tracy, ou d'Heidegger ! ou d'autres "politiques *de la philosophie*", l'enquêteur ne peut présupposer que le philosophe «ne professerait une doctrine qu'en fonction de sa valeur d'usage, de son efficacité possible dans la vie

44 Dès 1802, le remplacement du premier titre *Projet d'Eléments d'Idéologie à destination des Ecoles centrales* par celui d'*Eléments d'Idéologie* était significatif d'une réorientation du discours de Tracy au-delà de son appartenance politique du temps du Directoire.

CORPUS, revue de philosophie

culturelle du temps», que «ce qu'il dit se réduirait à – et s'expliquerait par – les effets qu'il escompte produire».45

Du projet de science de Tracy à "l'ère du soupçon" idéologique contemporain

C'est Tracy qui a eu l'honneur d'accréditer dans la langue philosophique, dans ses *Mémoires* de 1798-1802, avec un sens philosophique déterminé et limité, les termes "Idéologie", "Idéologue" : «L'idéologie est la traduction littérale de science des idées [...]. En donnant le nom d'idéologie à la science qui résulte de l'analyse des sensations, vous indiquez en même temps le but et le moyen».46 Indiquant par anticipation les parties dont elle est composée, de «la connaissance de la génération de nos idées» à «l'art de régler nos désirs» et «de régler la société», il annonçait : «Tel est le vaste système d'idées qui est le sujet de vos méditations. Les vérités qui le composent [...] sont susceptibles du même degré de certitude que celles des sciences mathématiques».47 L'"Idéologie" – préparant la possibilité de véritables Sciences Morales et Politiques – désigne en fait l'ensemble des «sciences idéologiques», pas seulement la théorie de la connaissance : «On ne sera jamais idéologue sans être auparavant physiologue [...], sans connaître plusieurs langues [de sciences] [...], c'est-à-dire sans être Grammairien et algébriste philosophe [...] ». «Cette belle science» n'est donc «que la vraie logique» qu'il veut essayer de défendre «contre la Métaphysique qui l'a empêchée de naître jusqu'à nos jours».48

Tracy avait salué d'abord Condillac du titre de "célèbre métaphysicien" ("Sur quelques questions d'idéologie", *Mémoire...*, *Corpus*, p. 184) ; bientôt il exprimera la même reconnaissance à son égard en disant – dans le même sens, mais avec une note polémique supplémentaire à l'encontre de la Métaphysique – que «l'on peut regarder Condillac comme le fondateur de l'idéologie»

45 J.-P. Cotten, ouvr. cité, p. 70, p. 103.

46 *M.F.P.*, éd. *Corpus*, pp. 70-72.

47 *Ibid.*, pp. 38-39.

48 *Ibid.*, *De la Métaphysique de Kant*, pp. 292-293.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

(*Grammaire*, reprint Vrin, Introduction, p. 9). On voit ainsi que Tracy ne saurait être tenu pour responsable ni de la notion étroitement politisée de l'idéologie et des "idéologues" (ce dernier terme absolument absent de ses textes), ni de l'acception péjorative et soupçonneuse de ces mots – de provenance contre-révolutionnaire puis napoléonienne – qu'on opposera au contraire à son "Idéologie" et aux philosophes qui resteront encore, sous l'Empire, fidèles à la philosophie des Lumières et aux principes de la Révolution. Il n'est pas responsable non plus (est-il besoin de le dire) des confusions et trivialisations de termes reçus, qui auront un vaste succès – et sont elles aussi un fait de langue. Tracy n'a pas été non plus un initiateur de la critique marxiste des idéologies sociales, sauf involontairement ! Si nous supposons que son "Idéologie" exprimait potentiellement les conceptions et pratiques d'un groupe social (par exemple vers 1790, des membres de l'élégante "Société de 1789"), ce n'est pas ainsi que lui-même la présente et la définit, bien qu'il revendique son utilité sociale ; on ne voit pas ce qu'on gagne, dans l'exposé d'une philosophie quelconque, à substituer le point de vue d'une genèse extérieure à l'ordre des raisons de son auteur.

Il n'est donc pas inutile, pour éviter certaines méprises, de préciser quelque peu les significations théoriques et pratiques du geste inaugural de Tracy lisant, devant le public choisi de l'Institut en 1796 ses premiers mémoires : avec le terme d' "idéologie" (dont il rappelle avec soin l'étymologie), il a conscience de procurer la dénomination la plus exacte des "données" et des moyens de toute *Science philosophique* empirique possible ; c'est un geste théorique de dénomination, comme en requiert toute science commençante. Sous la dénomination modeste de «questions d'idéologie», il pose les principes d'une science à naître – d'une «Philosophie première» – en mal de nom, qui n'est rien d'autre qu'un programme ouvert de sciences vraies, ou, comme nous dirions, "libérées". Il la dénomme "*Idéologie*" par opposition à une "*Métaphysique*" et une "*Psychologie*", discréditées, parce qu'elles ont promis la connaissance des causes premières et servi le despotisme. Ce projet de science doit découvrir des vérités universelles et irrécusables, en même temps que socialement utiles ; il est nommé "idéologie" simplement parce qu'il part des données empiriques les moins contestables : des diverses idées des hommes – "idées" pris ici en

CORPUS, revue de philosophie

un sens empiriste-rationaliste – dont il cherche à embrasser tout le système, depuis les premières affections jusqu'aux noms et idées scientifiques, Législations. "Idée" ici est synonyme d' "Idée vraie" et désigne – si on accepte de relier les anticipations du Mémoire au texte *Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes...* (1799) – toute perception, pratique, ou science, susceptible de vérification empirique, par opposition aux "idées fausses" : erreurs, fictions imaginaires ou mensonges intéressés, dont l'histoire de la culture et des religions montre qu'ils ne sont qu'un "renversement" spontané ou un travestissement intéressé du réel.⁴⁹

Dès 1796-98, Tracy aperçoit qu' «en partant de cette première vérité générale, l'homme est un être sensible, il sera possible d'expliquer et même prédire le bonheur et le malheur des diverses sociétés».⁵⁰

La culture de notre époque signifie au contraire par l'emploi de ces mots idéologie, idéologique son relativisme culturel (tantôt cynique tantôt défaitiste au sujet d'une connaissance impartiale), la perte de sa foi en des sciences rationnelles (en effet toujours tributaires désormais d'une critique historique ou psychologique), son refus de toute totalisation soi-disant rationnelle.

Le cas des significations de l'idéologie chez Marx et ses successeurs est différent et exigerait une étude à part : une piste est que la critique idéologique de Marx viserait, non seulement le "renversement" spéculatif hégélien, mais aussi les arrière-pensées sociales et économiques (idéologiques au sens de Marx) de la super-Science tracyenne, que Marx connaissait sans doute de seconde main, mais dont la notion hantait le mot assez courant déjà d'idéologie et définissait assez bien les illusions de certaine politique "libérale". Il faudrait également tenir compte de la postérité tracyenne que constitue, du côté marxiste, l'originale lecture par Gramsci des *Éléments d'idéologie* : parce que Gramsci situe les sciences dans l'élément historique de l'idéologie, c'est-à-dire des croyances communes socialement efficaces à chaque époque (plutôt qu'au sein des forces productives), par suite, à ses

49 Voir le texte *d'Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes* (1804) cité supra note 18.

50 *M.F.P.*, éd. Corpus, Seconde Partie, ch. VI, p. 118.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

yeux, l'idéologie – parce qu'elle contient les sciences et la politique (comme chez Tracy) – ne peut être conçue comme la déformation imaginative et intéressée d'un réel (cf. *L'Idéologie allemande* de Marx) ; sa dimension pratico-historique – et le rôle des "intellectuels organiques" et autres idéologues – sont donnés comme socialement déterminants. L'idéologie s'en trouve indubitablement réévaluée, mais inversement les sciences s'en trouvent historicisées, voire soumises à la politique, et relèvent d'un relativisme ou d'un instrumentalisme culturel contestable : elles perdent leur antique dignité d'instances du réel et de juges du vrai et du faux (cet effet n'aurait pu que mécontenter Tracy et tous les épistémologues et logiciens).⁵¹

Retour aux "idéologues" et à l' "Idéologie" ?

La réactivation de ces philosophies dans la culture contemporaine, sur fond d'un long oubli et de censures, n'a certes pas eu la même importance que l'assimilation de l'hégélianisme, le "retour à Kant" ou la tenace fascination qu'a exercée en France l'œuvre philosophique d'Heidegger. On peut pourtant peut-être se risquer à parler, sur le temps long, de signes d'un retour aux "Idéologues", d'un second retour en fait, différent de celui qu'avait inauguré F. Picavet, en quête de Pères fondateurs honorables pour la

51 La possible ascendance tracyenne du concept d'idéologie promu par Marx a peu retenu l'attention en France. Elle est par contre couramment signalée par les interprètes américains : voir surtout G. Lichtheim, "The concept of Ideology", *History and Theory* (1965), 4, pp. 164-195 ; et la remarque d'Emmet Kennedy à ce sujet, ouvr. cité, pp. 46-47. – Dans la notice Idéologie (philosophe générale) de *l'Encyclopédie philosophique universelle*, II, Les notions philosophiques (volume dirigé par Sylvain Auroux), tome 1, Philosophie occidentale, B. Thiry remarque que cette lecture de Tracy par Gramsci (qui, rappelle-t-il, ne connaissait pas *L'Idéologie allemande* de Marx) « permet ainsi d'établir entre Marx et Tracy un rapport critique, dans la mesure où pour Gramsci la science, objet d'étude des Idéologues, est "elle aussi une idéologie" [...] alors que Marx, dans les *Grundrisse* notamment, en fait plutôt une composante des "forces productives" » (p. 1216, 1-2).

CORPUS, revue de philosophie

République qui s'installait.⁵² Il se produit, nous semble-t-il, à l'entrecroisement de plusieurs courants de travaux, qui poursuivaient leurs fins propres, mais croisaient celles de l'anthropologie des Cabanis, Tracy, Pinel, etc. et reportaient vers ceux-ci la curiosité d'un certain public.

1) Les études dix-huitiémistes se sont étendues aux œuvres de l'époque de la Révolution française et aux "secondes Lumières", contestant un découpage rigide par siècles : la genèse du romantisme – il y en a d'ailleurs plusieurs – n'a pas été le fait des seuls émigrés, ou de Chateaubriand : elle trouve des précédents dans la culture des Lumières elles-mêmes (comme l'a montré G. Gusdorf), chez Diderot, Herder, Volney, dans "la poétique des ruines" et dans les poèmes du prétendu Ossian. Stendhal, théoricien, vers 1830, d'un certain "romanticisme" (*Racine et Shakespeare*), accordait librement celui-ci, ou plutôt ne se souciait nullement de le concilier avec le culte qu'il rendait en même temps aux "Idéologues", à Tracy, aux Écoles centrales – à l'Empereur ! – à l'amour-passion, même si, en art, il préférerait le "sublime Platon" à l'"ennuyeuse" et trop raisonnable Idéologie des Condillac et Tracy.⁵³

D'autre part, le "matérialisme" apparaît, sous l'ancien régime, comme un fait culturel durable et diversifié, qui cultive les références à la culture antique, mais cherche surtout ses concepts dans les sciences naturelles et historiques contemporaines ; il ne s'explique pas seulement par sa protestation contre la tutelle spirituelle de l'Église et contre ascétisme, ni ne se réduit au seul commerce des livres interdits ; l'"Idéologie rationnelle" de Tracy renvoie à l'"idéologie physiologique" de Cabanis et aux développements des sciences naturelles du début du XIXe siècle (voir par exemple dans *Traité de la volonté et de ses effets*, l'analyse du

52 Ce n'est pas qu'il les estime toujours assez honorables : ainsi : «il n'est ni possible ni peut-être utile d'enlever à la masse des hommes ses croyances religieuses», *Les Idéologues...* p. 580.

53 Stendhal, *Racine et Shakespeare* (1823), Garnier-Flammarion (1970), Chronologie et Introduction de R. Fayolle, "Réponses à quelques objections" : «L'âme ardente et tendre de Platon a senti des choses qui resteront à jamais invisibles à Condillac et gens de son espèce [...]. Le mal, c'est quand de telles gens veulent se mêler des beaux arts, en raisonner, ou, qui pis est, les pratiquer» (pp. 177-178).

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

rapport désir-besoin et des mouvements involontaires, et l'intégration à son Économie politique d'une certaine lecture de Malthus). Le risque est d'aligner la "Science sociale" sur ces sciences naturelles.⁵⁴

2) Un courant de sociologie de la littérature et de la philosophie, de postérité durkheimienne – puis, de manière plus ambiguë, de tendance marxiste – se croisant avec les études d'histoire des systèmes d'enseignement du Directoire, de l'Empire, etc. – attire l'attention sur la forte institutionnalisation politique et scolaire des philosophies du XIXe siècle.⁵⁵

3) De divers côtés – en contre-bande du sérieux et de l'abstraction des études de philosophie centrées sur les problèmes et les concepts – s'esquissait la recherche d'une anthropologie libérée des présupposés métaphysiques opposés du nécessitarisme et du libre arbitre, capable d'intégrer les découvertes des disciplines psychologiques (et de l'inconscient), des sciences sociales et de la pratique – les tenants de ces dernières ayant par ailleurs tenté de s'emparer des privilèges de la philosophie dans l'enseignement secondaire. Ces intérêts évoquaient parfois le souvenir de l'apport des "Idéologues" dans ces domaines : en dépit d'une certaine dominante physiologique de leurs travaux, ceux-ci – dans leurs Grammaires, par leur action politique, leur contribution à l'Instruction publique, à une politique de la santé et de la santé mentale – avaient esquissé une anthropologie totalisante, morale et politique, dont il n'y a d'équivalent que dans l'«anthropologie physiologique et pragmatique» kantienne (comme M. Foucault l'avait vu).

4) La notion contemporaine confuse d'idéologie – dans sa double ascendance à première vue contradictoire, tracyenne et

54 *Traité de la volonté et de ses effets*, Introduction, §III, p. 77 et sqq. – Sur l'utilisation de Malthus, *ibid.*, ch. IX : "De la multiplication des Individus ou de la Population", pp. 283-286.

55 On fait référence à *L'évolution pédagogique en France*, 2 vol. (1938), de Durkheim. – Outre le livre cité de A. Canivez sur les professeurs de philosophie du XIXe siècle et sur Lagneau, on renvoie à : J.-Cl. Chevalier : "Naissance des Lycées et enseignement de la philosophie", *Le Français aujourd'hui*, 56, déc. 1981 ; et aux analyses de P. Vermeren : "L'institutionnalisation de l'enseignement philosophique français", in *Encyclopédie philosophique universelle*, Paris, P.U.F. 1989.

CORPUS, revue de philosophie

marxiste (comme on l'a vu) – toute boudée qu'elle ait été tant par le purisme philosophique que par l'idéologie libérale-libertaire – s'est trouvée favorisée, par une bonne faute, ce retour aux "Idéologues".

Pour sa part, E. Schwartz, étudiant dans "Idéologie et Grammaire générale" certains concepts linguistiques des "Idéologues", fait appel à la notion d' "*idéologie scientifique*" mise en œuvre par G. Canguilhem dans ses travaux d'histoire des sciences.⁵⁶ Tout n'est pas de la même rigueur dans les savoirs d'une science, qui partage toujours certains présupposés avec les autres savoirs et pratiques de son temps (par exemple chez Tracy, la physique "amusante" ou comme simple collecte inductive ; l'origine du langage cherchée dans les expressions et signaux "naturels" ; l'accroissement de la production qui doit rendre nécessairement toute la société plus riche, libre et heureuse...). A fortiori, tout est loin d'être "pur" dans l'extension des concepts scientifiques au-delà de leur domaine expérimental d'origine, dans leur généralisation induite, leur vulgarisation, leur exploitation intéressée, qui peuvent être le fait du philosophe lui-même : ainsi, il est certain que la norme tracyenne de la rationalité sociale de ce qui est calqué sur une "*institution naturelle*" est une justification consciente de l'inégalité de la propriété privée et des richesses et de tout l'ordre établi – c'est l'une des thèses majeures de la sociologie de Tracy (mais aussi d'une autre façon de sa théorie des langues) – à l'opposé de la notion moderne du droit naturel, notamment rousseauiste, qui participait d'une remise en cause révolutionnaire de toute l'inégalité instituée par violence et usurpation⁵⁷ ; mais cette justification tracyenne, utilisant les notions de l'activité volontaire, du primat de l'individu et du moi, de la personnalité etc. reste cependant – à travers son emploi idéologique (au sens de Marx) – une fondation proprement philosophique, interne à l'économie des concepts de base des

56 G. Canguilhem, *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie* (1981) – ouvrage dont se recommandent tant M. Foucault que L. Althusser.

57 «Tant que l'on ne voit pas le modèle naturel d'une institution artificielle qu'on examine, on peut être sûr qu'on n'a pas découvert sa génération, et que par conséquent on ne la connaît pas complètement», *Traité de la volonté et de ses effets*, Intr. §II, p. 69 et tout le §II, pp. 60-76.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

théories du philosophe (largement partagées, il est vrai, dans l'épistémè bourgeoise du début du siècle). On ne peut exiger d'un projet philosophique global, comme celui de Tracy, une rigueur et une transparence dont aucune science particulière n'a été capable. Si l'"Idéologie" a été une "idéologie scientifique", une formation hybride composée d'éléments divers, on ne tombera pas, dans notre appréciation de son caractère "scientifique", dans l'alternative sans issue, soit de prendre au sérieux toute la construction "rationnelle" tracyenne, soit de n'y voir que le masque d'une idéologie économique et sociale. Le soupçon de "masque" (de l'idéologie-écran, ou renver-sant-dénotant un réel) dans ce cas ne semble pas tenable : l'économie politique de Tracy exprime au contraire en clair une mentalité économique déterminée, le point de vue des "*entrepreneurs*" (nullement celui des "*capitalistes oisifs*" ou des "*rentiers*") qui déterminent les productions, la richesse et les progrès de toute la société, «qui seuls augmentent la fortune publique et créent nos moyens de jouissance». ⁵⁸ Il s'agirait ici d'un cas d'idéologie-reflet ou d'expression adéquate d'intérêts matériels.

5) Dans cette réactivation des "Idéologues", les travaux spécialisés très savants – qui prenaient la suite de ceux de F. Picavet (1891) et de G. Chinard (1923, 1925) ; de J. Gaulmier sur Volney (1951) ; de Sergio Moravia sur les sciences de l'homme et la philosophie en France de 1780 à 1815 (1968, 1974) ; la biographie totalisante de Destutt de Tracy par Emmet Kennedy (1978) ; l'étude approfondie de la revue *La Décade* (1794-1807) par Marc Régaldo (1976), venant après celle de Joanna Kitchin sur le même journal philosophique (1965) ; l'ouvrage de G. Gusdorf qui englobe «*La conscience révolutionnaire*» et «*les Idéologues*» dans un ample tableau de la constitution des sciences humaines (1978) ; l'ouvrage sur *Cabanis, les Lumières et la philosophie médicale dans la Révolution française* de Martin S. Staum, qui réévalue le rôle de l'auteur des *Rapports* dans la constitution de l'"Idéologie" (1980) ; la thèse d'Elisabeth Schwartz sur «*Les Idéologues et la fin des Grammaires générales raisonnées*» (1982) ; l'ouvrage récent de B.W. Head : *Idéology and social science. Destutt de Tracy and french liberalism* (1985) ; la thèse de Rose Goetz, *Destutt de Tracy :*

58 *Ibid.*, ch. II, pp. 155-156 ; et surtout, ch. XI, pp. 340-341.

CORPUS, revue de philosophie

philosophie du langage et science de l'homme (1989), travaux qu'on ne peut tous recenser ici⁵⁹, ont joué un rôle discret mais décisif, en marge de modes plus superficielles.

Nombre de travaux récents abordent les "idéologues" par leur étude de la langue et des signes, qui doit permettre de reconsidérer la question de leur "sensualisme", sinon le rendre plus défendable.⁶⁰

6) On peut rappeler enfin que M. Foucault et J.-P. Sartre ont popularisé pour un plus large public, avec grand talent, au moins deux aspects typiques des conceptions et pratiques de l'"Idéologie", leur redonnant ainsi quelque jeunesse, même si c'était dans la perspective d'une révision de l'idéologie des Lumières, qui devait préluder à un mode de pensée inédit, néo-nietzschéen pour le premier, "dialectique" pour le second. *Les mots et les choses* montrent comment «l'ordre du discours» à la fois redouble et englobe celui de «la représentation», commandant à un autre genre de savoir que celui des analogies empiriques ; les sciences appellent des Grammaires, des classifications, un symbolisme systématique.⁶¹ Si la science est «une langue bien

59 Certaines Revues ont publié des n° spéciaux, qui font date dans la réévaluation de l'"Idéologie" : – *Dialectiques*, n° 12, Les Idéologues, "le sujet de l'histoire et l'étude des langues" (J.-Cl. Chevalier, Cl. Désirat, T. Horde) (hiver 1976). – *Les Etudes philosophiques, Les Idéologies, Maine de Biran* (janv.-mars 1982) ; ainsi que les Actes de certains Colloques : – *Volney et les Idéologues* (Colloque d'Angers, dir. J. Roussel), 1988 – *Gli "Ideologues" e la Rivoluzione* (Colloque de Grosseto, dir. M. Matucci), Pisa (nov. 1991) (la plupart des communications en français).

On mentionne ci-dessous les études qui abordent l'"Idéologie" par le biais de l'étude des langues.

60 A la suite de F. Rastier, *Idéologie et théorie des signes*. Analyse structurale des *Eléments d'Idéologie* (1972), on signalera : les remarquables volumes : – Histoire Epistémologie Langage (Tome 4, 1) : *Les Idéologues et les sciences du langage* (1982). – In Foundations of Semiotics, *Les Idéologues*, Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française (édité par W. Busse et J. Trabant) 1986.

61 *Les Mots et les choses* (1966) "Parler", II, "La Grammaire générale", pp. 95-107 – On ne saurait oublier, d'autre part, que c'est la révision critique, d'inspiration antipsychiatrique, de la notion de maladie mentale qui a conduit M. Foucault, dans *Histoire de la folie à l'âge classique* (1961) à évoquer, et à démystifier la figure de Pinel.

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

faite» (voir la chimie de Lavoisier), on comprend que l'idéologue doit connaître plusieurs de ces langues – dont «*la langue des calculs*» – l' "Idéologie" se voulant simplement la réflexion critique normative de leur généalogie empirique et de leurs applications scientifiques.

Sartre, dans *L'Idiot de la famille*, son dernier grand ouvrage, fait œuvre d'anthropologie historique concrète et de "psychanalyse existentielle", sur le cas singulier de la carrière littéraire de Flaubert en devenir. Dans cet immense travail, Sartre soutient la gageure de vouloir réconcilier (et de dépasser) – par compréhension de la liberté de Gustave "en situation" – les oppositions reçues de la psychanalyse et du marxisme, de l'absolu de l'individu et des solidarités familiales, de la névrose archaïque et des idéologies sociales, Kierkegaard et Marx. Dans ses appartenances familiales et son attachement corporel œdipien confus à sa mère, Gustave, tout demeuré qu'il soit, découvre aussi (Sartre le suivant et le précédant !) l'idéologie "analytique" : elle est inscrite dans la pratique de chirurgien de son Père⁶² ; elle l'est dans la tendance des membres éclairés de cette bourgeoisie à «réduire le supérieur à l'inférieur», le Vrai, le Bien et le Beau au jeu des organes, ou à celui des intérêts matériels et de l'argent, les tous idéaux à leurs éléments ; il perçoit leur propension à se servir de cette science contre les Idéaux, contre la Religion, contre la Morale – auxquels la canaille croit encore – et que les bourgeois, qui n'y croient plus, doivent cependant défendre. Attaché synthétiquement à sa mère pieuse, à sa famille, à sa classe, aux valeurs, au Beau, Gustave n'en pensera pas moins le monde désenchanté par la science, "analytiquement", comme Papa et les notables instruits – et il détestera le monde d'être devenu tel, et se détestera d'être forcé de le penser ainsi. L'empathie sartrienne brasse avec génie les savoirs historiques et philosophiques. Sartre ne dit pas autrement que Ravaisson l'incapacité de *cette* pensée analytique à penser le vivant, l'organique, le dynamique. Sartre, le philosophe français contemporain le plus proche des Philosophes

Mais l'appréciation du "*traitement moral*" suppose qu'on sache d'abord caractériser la nature du "moral" dans la psycho-physiologie de Pinel, de Cabanis etc.

62 *L'Idiot de la famille* (1971) : "Les deux idéologies", "Le scientisme", Gallimard, Bibliothèque de philosophie, pp. 470-472.

CORPUS, revue de philosophie

du XVIIIe siècle – il l'est par son "humanisme", parce qu'il met le cogito et la lutte pour la liberté au centre de la pratique humaine, par son engagement dans de grandes causes politiques – curieusement n'éprouve pas de sympathie pour les bourgeois conquérants (qui faisaient encore fantasmer Stendhal) : de l' "Idéologie", Sartre n'a connu – dans *L'idiot de la famille* – que la retombée conservatrice "bête", que la manie de la dissection intellectuelle, que *Monsieur Homais*.

7) Il faudrait rechercher de possibles "survivances" de l' "Idéologie" de Tracy – soutenue, introduite et traduite aux Etats-Unis, en son temps, par les soins de Thomas Jefferson – dans les philosophies américaines contemporaines. On hésite à suggérer que la prééminence aux U.S.A. de la philosophie analytique du langage, avec sa mentalité scientifique et son hostilité antimétaphysique – son analyse interminable mais rigoureuse de l'acceptabilité et de la testabilité rationnelles des "jeux de langage" – a pu participer de certain esprit de la philosophie des Lumières (pendant que le créationnisme soi-disant "scientifique" s'imposait vers 1980 dans les High Schools de certains états et y contestait l'enseignement de la théorie darwiniste de l'évolution... voir D. Lecourt : *L'Amérique entre la Bible et Darwin* (1992)).

Vers 1960-80 (revenons en France) peut-être était-ce, plutôt qu'une nostalgie de l'alliance de la philosophie et de l'Etat, de la collaboration des savants et des philosophes – nostalgie très marquée par le positivisme comtien – un sentiment de certaines insuffisances des philosophies contemporaines, qui poussait des chercheurs à revenir à l'exemple des "Idéologues" ? Ou la recherche d'une anthropologie capable d'intégrer les études scientifiques, gnoséologiques, psycho-sociologiques, linguistiques, politico-institutionnelles parcellisées ? Ce serait à ces spécialistes de le dire... Mais la nostalgie est mauvaise conseillère, en philosophie comme en politique : elle déserte les possibilités du présent et péjore sur la modernité.

Quelques faits attirent l'attention : il y a eu un succès ambigu de la problématique idéologique, pas seulement de sa trivialisation : un signe apparent en est le nombre et le caractère détaillé

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

et argumenté des articles "idéologie" idéologique", "Idéologues" dans divers Dictionnaires et Encyclopédies contemporains.⁶³

Mais les systèmes d'interprétation globale ou totalisante – et de simplification – du monde et des savoirs – mixtes de messianisme et de science – sont discrédités, même si la thèse qui leur impute la responsabilité de la Terreur contemporaine est politiquement suspecte.

En ce second crépuscule de l'Idéologie, il est temps de s'interroger sur les conditions de la corruption "idéologique" et dogmatique renouvelée de philosophies militantes.

Il ne saurait être question aujourd'hui d'opposer l' "Idéologie" à des adversaires "spiritualistes", "cléricaux" ou autres : les concepts sont faits pour éclairer les expériences humaines, non pour procurer des munitions. La conception de l'histoire de la philosophie comme affrontement militaire de camps ennemis – dont nous portons tous les stigmates – héritée d'époques terribles (où elle était inévitable et même héroïque) a fait son temps. Elle

63 On citera – non seulement l'*Histoire littéraire de la France*, qui avait eu le mérite d'intégrer les nouvelles connaissances concernant les Idéologues au tableau "De la France révolutionnaire à la France révolutionnée", "L'héritage des philosophes", (IV, De 1789 à 1848, 1ère partie : études de P. Albert, M. Régaldo, J. Gaulmier, A. Billaz) pp. 71-102, (dir. P. Abraham et R. Desné, 1972) ; mais aussi un certain nombre de notices "Idéologie", "Idéologues" dans des Dictionnaires ou Encyclopédies récents :
– notice "idéologies" in *Dictionnaire critique de la sociologie* (sous la direction de R. Boudon et F. Bourricaud (P.U.F. 1982), pp. 295-301 (surtout détaillée pour les développements post-marxistes de la notion et sur "la fin des idéologies") ;
– notice "Idéologues" par A. Cabanis, in *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, 1987 (pp. 902-904), suivie de notices consacrées à Cabanis, La Décade, Destutt de Tracy, Maine de Biran, Laromiguière, Rœderer, Sieyès.
– Notice Idéologie/Idéologue (philosophie générale), citée supra note 51, par B. Thiry dans *L'Encyclopédie philosophique universelle* (dir. A. Jacob), II, Les notions philosophiques, Dictionnaire (volume dirigé par Sylvain Auroux), tome 1, Philosophie occidentale (pp. 1213-1220) : explications très détaillées, riche bibliographie : le rédacteur attire l'attention sur le fait qu'il est peu « théories non-idéologiques de l'idéologie » qui aient pu échapper au reproche d'être demeurées « à leurs corps défendant dans l'élément de l'idéologie » (p. 1214, 1)... Il signale la lecture gramscienne de l' "Idéologie", distincte du côté marxiste – de celle qui prévaut dans *L'Idéologie allemande* de Marx (que Gramsci ne connaissait pas).

CORPUS, revue de philosophie

n'a pas fait beaucoup progresser la connaissance de l' "autonomie relative" des philosophes, dont on ne notait que ce qui l'annulait.

Cependant, certains indices sont troublants (et ambivalents) dans le monde contemporain : en plein modernisme, vers 1935, la voix des *Cantos* de Pound balbutie le nom de *Tracy*, des bribes d'économie rurale puritaine.⁶⁴ – Ailleurs, un philosophe (qui dénie parfois à tort d'en être un), G. Labica, constatant que le concept marxiste d'idéologie «a posé plus de problèmes qu'il n'en a résolu» (selon nous, c'est déjà beaucoup que d'en poser), fatigué de «la rengaine de la fin des idéologies», ne craint pas de s'affirmer idéologue ; mais c'est, précise-t-il, en un sens proche du Sartre de *Questions de méthode*.⁶⁵ – Ailleurs, en un lieu très illustre, Michel Serres, nouvel Académicien, faisant l'éloge de son prédécesseur Edgar Faure, constate l'accord de la gauche et de la droite pour privilégier l'économie et «la mettre à la base des raisonnements historiques et des réformes éducatives». «L'infra-structure nouvelle, soutient-il au contraire, est d'ordre culturel, puisque désormais l'économie dépend des inventions scientifiques et des innovations techniques». C'est là, semble-t-il, une proposition proprement "idéologique", puisqu'elle donne les idées scientifiques (ainsi que religieuses) comme décidant de tout le progrès social, ainsi que de la guerre ou de la paix.⁶⁶

Pour en décider, on peut toujours lire les vieux Idéologues : quoiqu'en ait dit E. Bréhier, ils ne sont pas illisibles⁶⁷, si on nous

64 Ezra Pound est «un provincial américain de la fin du XIX^e siècle marqué par la nostalgie... d'une Amérique rurale d'avant la guerre civile», P. Y. Petillon, *Histoire de la littérature américaine* (1939-1989), 1992.

65 G. Labica, *Le paradigme du Grand-Hornu, Essai sur l'idéologie* (1987) pp. 12-17, qui renvoie à Sartre, *Questions de méthode, Critique de la raison dialectique*, p. 17.

66 *Discours de réception de Michel Serres à l'Académie française, Le Monde*, 3-4 févr. 1991, pp. 12-14. – Il semble cependant que, pour Volney, ce soient mœurs et lois qui déterminent l'état des sociétés, plutôt que les idées scientifiques pures ; pour Tracy, ce sont les capitaux des entrepreneurs, autant que leurs "lumières", qui impulsent toute la production (voir le texte cité note 58 supra).

67 «Il n'y a pas de grands penseurs parmi les Idéologues ; ce sont de médiocres écrivains, usant de ce style terne et parfois emphatique qui n'a pas été touché du souffle romantique et conserve les plus mauvaises traditions du XVIII^e siècle finissant», *Histoire de la philosophie*, tome II, La

Le crépuscule de l'Idéologie, Henry DENEYS

permet de les lire et si leurs textes sont disponibles chez les éditeurs.⁶⁸ Ils s'expriment en clair, dans une "clarté" finalement assez mystérieuse et riche de substance historique et *philosophique*.

HENRY DENEYS

Bibliographie sommaire des rééditions d'ouvrages de Destutt de Tracy depuis 1920*

Rapport de M. Destutt-Tracy sur la question proposée par l'Institut : "Déterminer quelle est l'influence de l'habitude sur la faculté de penser", in *Œuvres de Maine de Biran*, éd. P. Tisserand, Paris, F. Alcan, tome II, 1922.

Jefferson et les Idéologues, d'après sa Correspondance inédite avec Destutt de Tracy, Cabanis, J.B. Say et A. Comte, par Gilbert Chinard, Baltimore-Paris, 1925.

Destutt de Tracy : *De l'amour*, "publié pour la première fois en français avec une introduction sur Stendhal et Destutt de Tracy" par G. Chinard, Paris, Les Belles Lettres, 1926 (Traduction française du chapitre "perdu" de Tracy, à partir de sa traduction italienne par Giuseppe Compagnoni in *Elementi d'ideologia*, Milan, 1819).

Correspondance Tracy-Maine de Biran (1804-1814) in *Œuvres de Maine de Biran*, éd. P. Tisserand, tome VII, Paris, F. Alcan, 1930.

philosophie moderne, 3, Le XIXème siècle, période des systèmes (1800-1850) p. 610. Qui peut avoir encore envie d'y aller voir, après cette *stylistique* exécution capitale ?...

68 Mention des *Eléments d'Idéologie*, Première et Seconde Partie (reprint) éd. H. Gouhier, a disparu des catalogues Vrin 1992 et 1993...

* Plus ou moins, ou même pas du tout disponibles. Pour une Bibliographie détaillée des ouvrages originaux et des rééditions de Tracy, on se reportera à l'ouvrage fondamental d'Emmet Kennedy : *A philosophe in the Age of Revolution. Destutt de Tracy and the origins of "Ideology"*, Philadelphia (1978), Bibliographie pp. 347-352 ; ainsi qu'à celui, récent, de Rose Goetz : *Destutt de Tracy. Philosophie du langage et science de l'homme*, 1993, bibliogr. pp. 415-417.

Sur les traductions américaines, allemandes, italiennes, espagnoles et russes d'œuvres de Tracy, voir encore la Bibliographie d'E. Kennedy, *ouvr. cité*, pp. 352-353.

CORPUS, revue de philosophie

Le Mémoire de Berlin (1806), éd. P. Tisserand, *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, juillet-décembre 1933, pp. 161-187.

Destutt de Tracy : *A Commentary and Review of Montesquieu's Spirit of Laws...* trad. William Duane (Philadelphia, 1811) reprint New York, 1969.

Destutt de Tracy : *A Treatise on Political Economy...* trad. Thomas Jefferson (George-Town, D.C. 1817) reprint New York, 1970.

Idéologie proprement dite (1804), éd. H. Gouhier, Paris, Vrin, 1970.

Grammaire (1803), éd. H. Gouhier, Paris, Vrin, 1970.

Commentaire sur l'Esprit des Lois de Montesquieu, suivi d'Observations inédites de Condorcet et du Mémoire : «Quels sont les moyens de fonder la morale d'un peuple ?» (1798) (1819) Genève, Slatkine reprint, 1970.

Éléments d'idéologie, Paris 1801-1815, reprint, 5 Bände, Stuttgart, F. Frommann Verlag, 1977.

Extrait raisonné servant de table analytique à Cabanis : *Rapports du physique et du moral de l'homme* (éd. de 1844) Genève-Paris, Slatkine, 1980.

Traité de la volonté et de ses effets (1818) Genève, Slatkine reprint, 1984.

Mémoire sur la Faculté de penser – De la Métaphysique de Kant et autres textes (1798-1802). ("Critique du Système complet de Bibliographie"..., "Dissertation sur quelques questions d'idéologie"..., "Dissertations sur l'existence"..., "Réflexions sur les projets de pasigraphie", et "Aux rédacteurs de la Revue : Sur les Lettres de Descartes"). *Corpus des Œuvres de philosophie en langue française* (Michel Serres), éd. A. et H. Deneys, Paris, Fayard, 1992.

Traité de la volonté et de ses effets (1818), suivi de *De l'amour...* *Corpus*, éd. A. et H. Deneys, Paris, Fayard, 1994.

Le présent n° spécial 26/27 de la revue de philosophie *Corpus* : "*Destutt de Tracy et l'Idéologie*", Textes et documents édités et annotés par H. Deneys et A. Deneys-Tunney, Paris (1994), contenant les textes de Tracy : "*M. de Tracy à M. Burke*", Deux lettres à Joseph Droz, "*Pièces relatives à l'instruction publique*", "Aux rédacteurs de *La Revue*", Trois lettres inédites à Daunou (1816-18), Trois Lettres à Thomas Jefferson (1818, 1822), etc.

DOCUMENTS ET TEXTES

édités et annotés par Henry Deneys et Anne Deneys-Tunney

□ *Réception et interprétation de l'Idéologie de Tracy*

N.B. : Les titres qui suivent sont le fait des présentateurs. Ils n'ont pour but que d'indiquer des thèmes, d'ouvrir des pistes ou sont des "clins d'œil" en direction de certaines références. Ils ne sont pas toujours les titres des auteurs cités, ni ne prétendent à une caractérisation définitive des textes de ceux-ci ; mais ils sont conformes à certains aspects des différentes "*réceptions*" de l'idéologie et des idéologues qu'on s'efforce de présenter ici et aux formules présentes dans les textes originaux.

Lettre de Maine de Biran à l'Abbé de Féletz

Paris, 11 thermidor¹

Je vous ai promis de vous donner des nouvelles, mon cher ami, je voudrais tenir ma parole, mais je n'ai guère à vous parler que de moi, ou de ce qui se rapporte à moi : c'est un pauvre sujet, auquel vous voulez bien cependant prendre quelque intérêt, je dois donc vous satisfaire ou plutôt me satisfaire.

En arrivant ici, je n'eus rien de plus pressé que d'aller voir les citoyens Cabanis et Destutt-Tracy, les deux examinateurs principaux de mon ouvrage. Ils demeurent à Auteuil près Paris et vivent ensemble dans la plus grande intimité. Je fus reçu comme un ancien ami. Je connoissois l'esprit et les talens de ces deux hommes, leur cœur vaut encore mieux. Cabanis est un homme d'environ 45 ans, la vivacité et la sensibilité se peignent dans son regard prévenant, officieux, ouvert, sans morgue scientifique, sans prévention, ami chaud de la vérité qu'il recherche et qu'il a l'air de demander à tout ce qui l'environne. Tracy est plus âgé : ce n'est point, comme on me l'avait dit, un ancien *moine*, mais un colonel de l'ancien régime, il vient de marier sa fille avec le fils du fameux Lafayette. C'est un petit homme très vif, très uni dans ses manières, il parle bien, a le don de la persuasion et ses discours familiers sont aussi onctueux que ses écrits sont secs. Les deux amis semblent n'avoir en tout qu'une même opinion, ils ne vivent que pour leur ménage et la chère idéologie aux progrès de laquelle ils s'intéressent par dessus tout. *L'idéologie*, m'ont-ils dit, doit changer la face du monde et voilà justement pourquoi ceux qui voudroient que le monde demeurât toujours bête (et pour cause) détestent l'idéologie et les idéologues. Mon mémoire paroît avoir fait une grande impression sur ces deux philosophes, ils m'en ont fait un éloge, que ma modestie et ma raison même ne sauroient entièrement adopter. Laromiguière, Lebreton et Daunou, qui ont

1 Fonds Castang, *Lettre de Maine de Biran à l'abbé Féletz*, 11 thermidor (sans l'année : 1801-1802 ?), in *Œuvres de Maine de Biran* (éd. P. Tisserand, 1930), tome VI (correspondance philosophique), pp. 138-142.

CORPUS, revue de philosophie

aussi pris connoissance de l'ouvrage, m'en ont dit les choses les plus flatteuses : tous ces messieurs m'ont engagé à l'imprimer de suite, je leur ai représenté que j'avais encore des changements et des additions à faire. «Gardez tout cela pour une autre fois, m'ont-ils dit, mais imprimez dès ce moment votre mémoire tel qu'il a été couronné et gardez-vous de faire comme *de Gérando* quatre gros volumes ; c'est dans votre intérêt que nous vous parlons». Je ne puis douter en effet qu'ils ne prennent intérêt à moi et si cela dépendoit entièrement d'eux, je serois bientôt placé avantageusement, mais je n'ai encore là-dessus que des espérances et nulle certitude. L'époque actuelle est loin d'être le triomphe des savans ou des amis de la vérité ; ils ne paroissent jouir d'aucun crédit auprès du gouvernement et leur protection est plus honorable qu'utile. Je n'ai vu parmi tous ces gens-là que des hommes mécontents. Pour revenir à mon mémoire, j'ai donc été forcé en quelque sorte de le livrer à Baudoin, imprimeur de l'Institut, ce n'est pas sans une sorte d'effroy que je me vois ainsi condamné à être imprimé tout vif. Si j'avois été le maître, j'aurois suivi le précepte d'Horace, *novum prematur in annum*, il est si différent d'avoir affaire au public ou à une société de savans.

Cabanis et Tracy m'ont parlé de vous, ils se rappeloient très bien de votre nom et du tableau idéologique venant de vous, qui a été présenté à l'Institut. Ils vous estiment et rendent justice à votre mérite. Je leur ai annoncé votre grand ouvrage, dont ils ont beaucoup goûté le plan. Si mes projets pouvoient s'effectuer, je crois que vous ne sauriez mieux faire que de venir vous fixer à Paris, c'est la patrie commune de tous les hommes de lettres, vous y trouveriez des appréciateurs, des amis, nous y vivrions, vous et moi, sans toutes ces petites tracasseries qui répandent de l'amertume sur nos jours et débandent à la longue les ressorts de notre âme : j'ai conçu un plan de vie selon mon cœur et dans lequel vous êtes pour quelque chose, mais pourra-t-il jamais s'effectuer ? Comment pouvoir se livrer à des projets fixes lorsque tout annonce des changemens politiques sans que personne nous dise l'époque ou le mode de ces changemens ?

Je vous ai dit un mot sur de Gérando. Je ne l'ai point encore vu, il est à la campagne, mais j'en ai beaucoup entendu parler. Il ne jouit point auprès de ses collègues de l'Institut d'autant de considération que je l'aurois pensé. On regarde son livre comme

Correspondance de Maine de Biran

un fatras, c'est, dit-on, un homme qui abuse de sa faculté d'écrire, il se mêle de tout, se fourre partout. Secrétaire des sociétés philomatiques des Observateurs de l'homme, etc., employé au Ministère de l'Intérieur et jusque dans la municipalité, professeur au lycée, etc., etc., il écrit sans cesse et ne sera jamais avec tout cela qu'un homme médiocre. Ces jugements sont peut-être sévères ou dictés par un esprit de prévention. Lorsque je l'aurai vu je vous dirai ce que j'en pense.

J'ai reçu le prix de l'Institut qui consiste en une belle médaille d'or, d'environ 200 tt sur laquelle est inscrit, d'un côté mon nom, et de l'autre une Minerve, plus 1 500 tt en argent, la médaille me fait grand plaisir.

Vous saurez que le grand ouvrage de Cabanis (qui remplit le cadre énoncé dans le 1er vol. des *Mémoires de l'Institut*) va paraître ces jours-ci, il m'en a promis un exemplaire. Garat, qui vit retiré à la campagne, va publier une histoire de la métaphysique, je le crois plus propre à faire l'histoire de la science qu'à en étendre les progrès – cet ouvrage, dit-on, sera précieux –, Tracy a fait un très bon mémoire sur la philosophie de Kant, une nouvelle exposition de cette doctrine faite par Kinker, et avouée par les Kantiens eux-mêmes, a donné lieu à ce mémoire qui est très bien fait.

Adieu, mon cher ami, si je puis vous être utile dans ce pays-ci, comptez sur moi. Je vous embrasse.

M.B.

L'acceptation napoléonienne péjorative des termes "idéologues", "idéologie"

Les sympathies "idéologiques" du général Bonaparte en 1797

Au Directoire Exécutif

Quartier général, Passariano, 27 vendémiaire an VI (18 octobre 1797)

Citoyens Directeurs, le général Berthier et le citoyen Monge vous portent le traité de paix définitif qui vient d'être signé entre l'Empereur et nous.

Le général Berthier, dont les talents distingués égalent le courage et le patriotisme, est une des colonnes de la République, comme un des plus zélés défenseurs de la liberté. Il n'est pas une victoire de l'armée d'Italie à laquelle il n'ait contribué. Je ne craindrai pas que l'amitié me rende partial, en retraçant ici les services que ce brave général a rendus à la patrie ; mais l'histoire prendra ce soin, et l'opinion de toute l'armée fondera le témoignage de l'histoire.

Le citoyen Monge, un des membres de la commission des sciences et arts, est célèbre par ses connaissances et son patriotisme. Il a fait estimer les Français par sa conduite en Italie ; il a acquis une part distinguée dans mon amitié. Les sciences, qui nous ont révélé tant de secrets, détruit tant de préjugés, sont appelées à nous rendre de plus grands services encore. De nouvelles vérités, de nouvelles découvertes nous révéleront des secrets plus essentiels encore au bonheur des hommes ; mais il faut que nous aimions les savants et que nous protégions les sciences.

Accueillez, je vous prie, avec une égale distinction le général distingué et le savant physicien. Tous les deux illustrent la patrie et rendent célèbre le nom français. Il m'est impossible de vous envoyer le traité de paix définitif par deux hommes plus distingués dans un genre différent.

CORPUS, revue de philosophie

BONAPARTE¹

Au Président de l'Institut National.

Paris, 6 nivôse an VI (26 décembre 1797)

Le suffrage des hommes distingués qui composent l'Institut m'honore. Je sens bien qu'avant d'être leur égal je serai longtemps leur écolier. S'il était une manière plus expressive de leur faire connaître l'estime que j'ai pour eux, je m'en servirais.

Les vraies conquêtes, les seules qui ne donnent aucun regret, sont celles que l'on fait sur l'ignorance. L'occupation la plus honorable, comme la plus utile pour les nations, c'est de contribuer à l'extension des idées humaines. La vraie puissance de la République française doit consister désormais à ne pas permettre qu'il existe une seule idée nouvelle qu'elle ne lui appartienne.

BONAPARTE

Napoléon

1 Comm. par M. Le baron Eschassériaux. *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III* (32 vol.) 1858-1870, B.N.4° Lb 44.801, vol.III : ordre n° 2306 du 27 vendémiaire an VI (18 octobre 1797), p. 517, et n° 2392 du 6 nivôse an VI (26 décembre 1797), p. 614.

Les sympathies "idéologiques" du glorieux général Bonaparte qui rend visite à madame Helvétius à Auteuil, est nommé membre correspondant de l'Institut national des sciences et des arts étaient manifestes en 1797 ; des témoignages nombreux en attestent (voir par exemple *supra*, in Documents biographiques et historiques, la *Lettre de Victor Jacquemont à Stendhal du 17 novembre 1824*).

Voir d'excellents résumés des convergences de Bonaparte et des "Idéologues" (qui recherchent un sabre capable de mâter la double opposition menaçante des royalistes et des Jacobins), à cette époque in : M.S. Staum, *Cabanis, Enlightenment and Medical philosophy in the French Revolution*, Princeton (1980), pp. 287-288, puis des motifs et actes principaux du divorce (pp. 292-295) ; ainsi que dans *Gli "Ideologues" e la Rivoluzione* (Pisa, 1991) : S. Moravia : "'Raison' e Rivoluzione. L'avventura politica degli Idéologues (1789-1810)", "Napoleone e gli ideologues", pp. 100-107.

L'acception napoléonienne péjorative

*Le premier Consul, le 12 Pluviôse an IX
(au retour de Marengo) (14 Juin 1800)*

Il y a une classe d'hommes qui depuis dix ans a fait, par le système de méfiance qui la domine, plus de mal à la France que les plus forcenés révolutionnaires. Cette classe se compose de phraseurs et d'Idéologues ; ils ont toujours combattu l'autorité existante... Après avoir renversé l'autorité en 1789, après avoir phrasé ensuite plusieurs mois, quoique nombreux, quoiqu'éloquents eux-mêmes, ils ont été renversés à leur tour... Ils ont reparu et encore phrasé ; toujours se méfiant de l'autorité, même quand elle était entre leurs mains, ils lui ont toujours refusé la force indispensable pour résister aux révolutions : esprits vagues et faux, ils vaudraient un peu mieux s'ils avaient reçu quelques leçons de géométrie...²

Moniteur du 21 décembre 1812

C'est à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ces bases fonder la législation de peuples, au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvé notre belle France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le régime des hommes de sang. En effet, qui a proclamé le principe d'insur-

2 Sortie contre les "phraseurs" idéologues *au Conseil d'état du 12 pluviôse an IX* (2 février 1801), après Marengo, rapportée dans les papiers de Lagarde, eux-mêmes cités par : A. Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, Paris (1902-1907) pp. 451-452 ; voir aussi *Journal de Paris* du 15 pluviôse an IX (4 février 1801), cité par Antoine Guillois, *Le Salon de Madame Helvétius, Cabanis et les Idéologues*, Paris, 1894, p. 157.

C'était le temps où le Premier Consul se préparait à mettre fin au système des Ecoles centrales du Directoire ; où sa vie avait été menacée, le 24 décembre 1800, par un attentat à l'Opéra, machiné par les royalistes vendéens, mais qu'on imputera sans preuves aux Jacobins, internés ou déportés arbitrairement. Le Premier Consul s'efforçait visiblement par cette sortie de ruiner le crédit dont pouvaient bénéficier encore dans l'opinion ceux qui, au Sénat (comme Cabanis, Garat, Volney) et au Tribunat (comme Chénier, Ginguéné, Daunou) contestaient le défaut de garanties juridiques et de jury dans les tribunaux d'exception qui jugeaient expéditivement le "*brigandage*" jacobin (Voir E. Kennedy, ouvrage cité, "*The battle for the Ecoles centrales*", pp. 89-90.)

CORPUS, revue de philosophie

rection comme un devoir ? Qui a adulé le peuple, en le proclamant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer ? Qui a détruit la sainteté et le respect des lois, en les faisant dépendre, non des principes sacrés de la justice, de la nature des choses et de la justice civile, mais seulement de la volonté d'une assemblée composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires ? Lorsqu'on est appelé à régénérer un Etat, ce sont des principes constamment opposés qu'il faut suivre...³

3 Discours au Conseil d'état publié dans le *Moniteur du 21 décembre 1812*, au lendemain du retour de l'Empereur de la désastreuse campagne de Russie, et également au lendemain de la seconde conspiration Malet (voir supra dans nos "Documents biographiques et historiques", *Conspirations Malet*, note 1). Malet avait exploité l'impopularité des guerres, de la conscription, mystifié le personnel impérial resté à Paris par la publication d'un faux senatus consulte etc. et manqué de réussir ; comme en 1808 l'enquête policière avait découvert les relations entre les militaires comploteurs et certains Sénateurs (ou tenté d'y impliquer ceux-ci). Napoléon s'exprime en 1812 comme s'il était certain que les mêmes "Idéologues" avaient de nouveau trempé dans la conspiration (d'où la violence de son propos).

On aurait tort cependant d'expliquer, comme on le fait souvent, et comme il est naturel du point de vue historique, les diatribes anti-idéologiques de Napoléon seulement par les opportunités des conjonctures et son intérêt personnel. En tout cas, les termes et propositions de ce *Discours au Conseil d'état du 21 décembre 1812* sont très soigneusement choisis et prémédités : ils développent avec une grande énergie une contestation philosophico-politique systématique des positions de l'"Idéologie" sur la scène post-révolutionnaire, contestation dont les thèses devraient être précisément commentées, plutôt que la contingence des conjonctures.

Le Dictionnaire Napoléon (sous la direction de J. Tulard) ou *Recueil alphabétique des opinions et jugements de Napoléon 1er*, Paris (1964) en propose ce commentaire : «Si nous avons bien compris Napoléon, il appelait *idéologie* l'application de l'entendement à la science politique, et la croyance à des principes de gouvernement supérieurs à toutes les nécessités, éternels et immuables» (tome 1, p. 291). Certes ; mais nous y apercevons des éléments moins honorables que la critique de l'abstraction universaliste de l'"Idéologie", et pour certains, inquiétants : Napoléon se rallie en 1812 à la thèse contre-révolutionnaire extrême qui impute à la philosophie du XVIIIe siècle la responsabilité du "régime des hommes de sang" et pratique donc un amalgame des positions des Jacobins "terroristes" et des Idéologues, qui est inexact (il le sait bien). – L'"Idéologie", affirme-t-il surtout, ne veut pas voir que la législation des

L'acception napoléonienne péjorative

peuples doit être "appropriée" "à la connaissance du cœur humain" (on ne forcerait pas le propos napoléonien en comprenant, en style rousseauiste : aux sentiments et désirs des hommes), qui exigent une religion comme caution transcendante de la majesté des lois et de l'autorité, en consolation de l'inégalité des conditions sociales ; en même temps, la législation d'un peuple doit être conforme aux traditions et aux "leçons de l'Histoire" de la nation, au lieu d'être déduite artificiellement de prétendus principes universels de "*la nature*" ou "*de la droite raison*", dont les politiques professionnels n'ont que faire. Enfin, Napoléon affirme que les Idéologues tendent à établir un régime de "souveraineté du peuple" démagogique, qui ne peut être le fait de véritables politiques compétents et est incapable de fonder la "majesté" des lois (Napoléon identifie trop rapidement principe de souveraineté du peuple et régime d'assemblée ; il sait bien que les "Idéologues" repoussent, comme un autre despotisme, une "souveraineté" directe du peuple et prônent plutôt un "gouvernement représentatif" par délégation de la volonté nationale, qui leur paraît la véritable alternative au despotisme monarchique ou populaire). C'est en fait ce gouvernement représentatif "à l'américaine" que Napoléon repousse, parce qu'il accorde selon lui trop à "la société civile", aux opinions, et trop peu à l'Etat et à la personnalisation indispensable du pouvoir suprême (cf. Hegel).

Le fait est que Napoléon, au fur et à mesure qu'il aggrave le caractère monarchique et spiritualiste de son régime reprend en même temps à son compte les attaques anti-idéologiques contre-révolutionnaires qu'on trouvait dans la presse royaliste de la fin de la Révolution : cf. B. W. Head : "The origin of "ideologue" and "ideologie", *Studies on Voltaire*, 183, Collectaneous (1977) pp. 157-158. Il a donc eu historiquement une responsabilité dans la frappe et la diffusion de l'acception péjorative, voire infamante et criminalisante, des termes d'époque "idéologues", "Idéologue", alors que leur définition technique ne sortait guère du cabinet des "Idéogistes" ou du cénacle de l'Institut. L'étonnant et le paradoxal est que – longtemps – l'identité de ce groupe de philosophes ait été définie, par facilité et par erreur, en des termes comme "idéologues", tendancieux, provenant d'adversaires de l'école en question et nullement de ses propres problématiques. Picavet : «Sainte-Beuve, en ses jours de réaction traite les Idéologues comme eût pu le faire Bonaparte» (lapsus ! Il faudrait dire Napoléon...). *Les Idéologues*, Avertissement, p. VIII ; et combien, en histoire de la philosophie, en ont traité à partir du "sensualisme", c'est-à-dire comme Damiron l'avait fait pour mieux les réfuter, au lieu de les considérer d'abord comme des législateurs, des penseurs des langages institués et des logiciens.

Le Commentaire de Montesquieu par Tracy : le livre qui convient «aux jeunes patriotes» de la Restauration (1818)¹

Le *Commentaire sur l'Esprit des Lois* n'est point un ouvrage nouveau ; il y a près de dix ans qu'il a paru en anglais à Philadelphie² ; depuis 1817, deux éditions en ont été publiées, l'une à Liège, l'autre à Paris. L'auteur s'est lassé de voir son livre imprimé et réimprimé sans son aveu, sur des copies inexactes ; il a jugé à propos d'en rétablir le texte dans une troisième édition, faite sous ses yeux, et portant son nom.³ En couvrant ainsi de

1 Compte-rendu du *Commentaire sur l'Esprit des Lois de Montesquieu* de Tracy, publié par Augustin Thierry dans *Le Censeur européen*, 7 (7 septembre 1818), sur les deux colonnes d'une page grand format, p. 3 : B.N. microformes Fol.1 C2 1037 (7).

Ce compte-rendu admirable vient à la suite d'un autre, de Thierry encore, sur le même *Commentaire de l'Esprit des lois...* de Tracy, développé en soixante-dix pages, avec de longues citations de l'ouvrage original, et une comparaison détaillée des vues de celui-ci et de celles de Montesquieu, dans *Le Censeur* toujours (1818, 7e volume, pp. 191-260). A la fin de ce premier compte-rendu, A. Thierry écrivait : «L'auteur du *Commentaire*, en donnant son ouvrage au public, a voulu se dérober à la reconnaissance ; il a caché son nom. L'ouvrage imprimé d'abord en Amérique a été attribué à M. Jefferson [...] Nous croyons qu'il est d'un français...» (*Le Censeur*, 7, p. 259). On voit donc que, dans ce premier compte-rendu, Thierry commentait encore le texte d'une édition *anonyme* du *Commentaire* de Tracy ; il ne dit pas laquelle, mais, en 1818, il ne peut s'agir que de l'édition de Liège (1817). Dans son compte-rendu, ci-dessus, A. Thierry commente l'édition publiée sous le nom de Tracy.

Sur les relations Tracy (et Daunou)-Thierry (ce dernier, secrétaire de Saint-Simon) voir, ci-dessous, "Textes de Destutt de Tracy", *Lettre s.d. de Tracy à Daunou*, notes 19-20.

2 *A commentary and Review of Montesquieu's spirit of Laws*. Prepared for press from the original manuscript etc. Traduction William Duane, Philadelphia (1811 - Reprint New York 1969), dont la publication (et même la tradition) avaient été grandement aidées par Thomas Jefferson : voir plus loin, dans "Textes originaux de D. de Tracy", *Lettre de Tracy à Jefferson du 21 octobre 1811*, note 4.

3 Il existe en effet – en dehors de sa traduction américaine de 1811 – trois éditions en langue française du *Commentaire* original de Tracy : – la première : *Commentaire sur l'esprit des Lois de Montesquieu*, suivi

CORPUS, revue de philosophie

l'autorité de sa position sociale les idées et les sentiments de la liberté, en offrant son exemple comme une sorte de sauvegarde aux jeunes patriotes qui n'ont pour tout crédit que l'isolement de leur indépendance, M. de Tracy a fait une action qui ne sera pas sans utilité dans ce temps de poursuites et de condamnations.⁴ Aussi, à la première apparition de son nom et de son titre de *pair*, en tête d'un livre connu depuis plus de deux ans, les amis des proscriptions littéraires viennent-ils de prendre subitement l'alarme, et de déchaîner leurs journaux contre ce livre, qu'ils avaient pris le parti de laisser réussir en paix.⁵(*)

On a crié au scandale, parce qu'un *pair de France* osait publier que ses idées en politique n'étaient pas conforme aux idées

d'observations inédites de Condorcet sur le 29e livre du même ouvrage, anonyme, publiée en 1817 à Liège, sans l'autorisation de l'auteur ; – une seconde, anonyme, publiée à Paris, chez Delaunay, 1819, in 8° XVI-476 p., avec le même contenu que la précédente ; – enfin une troisième, Paris, chez T. Desoer, in 8° XVI-480 p., 1819, sous le nom de l'auteur, qui comprend en outre "un Mémoire sur cette question : *Quels sont les moyens de fonder la morale d'un peuple*, écrit et publié par l'auteur du *Commentaire de l'Esprit des Lois* en 1798" (Slatkine reprint, Genève, 1970). Dans son présent compte-rendu, A. Thierry commente le texte publié sous le nom de Tracy chez Desoer en 1819 (3e éd.).

On remarquera qu'A. Thierry ne fait aucune remarque au sujet de l'addition ajoutée par Tracy dans sa dernière édition revue et définitive du *Commentaire*, qui concède que la Monarchie constitutionnelle «sera encore extrêmement longtemps, malgré ses imperfections, le meilleur de tous les gouvernements possibles pour les peuples de l'Europe et surtout pour la France», *Commentaire...*, L.X., ch.II, pp. 210-211.

4 En bon historien, A. Thierry met en situation, sobrement, la publication du *Commentaire* de Tracy dans la France de la Restauration, de Louis XVIII et du régime de la Charte ; la vie politique oscille entre les excès revanchards des ultras royalistes et les essais "constitutionnels" de Decazes (1818-1820) ; A. Thierry désigne le public naturel de l'ouvrage et son utilité «comme une sorte de sauvegarde aux jeunes patriotes dans ce temps de poursuites et de condamnations» (notamment pour délits de presse).

5 Tracy avait publié son ouvrage en faveur du "gouvernement représentatif" en dépit de sa dignité de Pair de France et de ses autres titres monarchiques repris depuis 1/815. D'où la hargne des attaques contre lui de l'organe ultra-royaliste (cité en note par A. Thierry). *La Quotidienne* dont les n° n'ont malheureusement pas été retrouvés à la Bibliothèque Nationale (E. Kennedy, *ouvr. cité*, note 128).

* Voyez *La Quotidienne* du 10, du 15 et du 22 août (note de l'auteur).

Augustin Thierry : *Le Commentaire de Montesquieu* par Tracy : le livre qui convient "aux jeunes patriotes"

de Montesquieu. Mais s'il est vrai qu'un pair de France ne soit autre chose qu'un membre d'une des chambres représentatives, s'il est vrai que pour un représentant, que pour un homme dont le vote peut décider des lois et du sort de son pays, le premier devoir soit de penser d'après lui-même, il est incontestable que M. de Tracy, en se montrant penseur original, a fait l'œuvre d'un digne pair de France. Quant à Montesquieu, il faut le plaindre d'avoir à subir aujourd'hui la protection des vieux ennemis de sa gloire, contre la critique respectueuse de ses admirateurs sincères. Tel est le sort des plus beaux génies dans ce siècle de progrès rapides ; les monuments qu'ils ont élevés en avant dans la route de la civilisation, comme des signaux pour l'esprit humain, sont bientôt atteints et bientôt dépassés par lui. Dans ce mouvement d'avancement universel, l'ignorance elle-même est contrainte de suivre ; malgré sa lenteur, elle arrive un jour sur le terrain où se tenaient auparavant les lumières ; elle se cantonne dans leurs vieux retranchements et se fortifie contre elles des remparts même qu'elles ont dressés, et qui naguère les défendaient.

L'objet de Montesquieu, disent les critiques, fut seulement d'*attacher les sujets à la puissance établie* ; un commentateur de Montesquieu ne devait pas s'en proposer d'autre. S'il était vrai qu'en effet Montesquieu n'eût travaillé que pour les puissances de son siècle, son ouvrage eût péri avec elles, et il n'en resterait pas maintenant plus de traces que des mémoires de leurs commis, ou des factums de leurs diplomates. Mais la tâche d'un écrivain à gages n'était pas faite pour ce grand homme ; il avait à parcourir une carrière un peu plus noble. Admirateur de la raison qui ne passe point, et non de la fortune changeante qui transporte les dominations d'une main à une autre main, il a recherché, au fond de l'amas confus des institutions de tous les temps, ce qu'il y avait de rationnel, afin de signaler à l'affection et à l'estime des hommes raisonnables, non pas les lois, mais la raison dans les lois. Voilà l'entreprise de Montesquieu. Il y a porté son génie et son expérience ; son génie qui de longtemps ne devait pas être surpassé, son expérience qui devait bientôt l'être.⁶

6 Tracy, au début du *Commentaire* abandonnait d'entrée de jeu comme obscure la définition par Montesquieu des lois comme «rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses» pour ne s'occuper que

CORPUS, revue de philosophie

Un philosophe de notre époque, à qui cette époque a révélé des faits politiques inconnus à Montesquieu, conçoit le projet de critiquer, en vertu de ces faits, l'esprit des lois conçu avant eux, et frappé de fausseté par eux ; il n'entreprend rien que ce que Montesquieu eût entrepris lui-même, s'il eût pu vivre contemporain de deux générations d'hommes. Pense-t-on que si Montesquieu eût assisté à l'indépendance des États-Unis d'Amérique, il eût réduit toutes les formes sociales à trois, et l'esprit naturel à trois principes ?⁷

Aux États-Unis, le mobile de la nation, ce n'est pas la crainte ; aucun pouvoir n'y est redoutable ; ce n'est pas l'ambition, il n'y a ni titres ni places de profit ; ce n'est pas le renoncement de soi-même, chacun y vit pour la liberté et pour l'aisance. Aux États-Unis, la forme du gouvernement, ce n'est point la monarchie, il y a des assemblées souveraines ; ce n'est point l'aristocratie, le peuple en corps n'est ni législateur ni juge. Qu'est-ce donc selon Montesquieu ? Ses théories nous laissent sans réponse.

Et cependant la science en veut une, car les États-Unis existent ; ils existent, et le système n'en tient pas compte, ne les

la conformité des lois conventionnelles des sociétés aux lois de la nature humaine (L.I., "Des lois en général", pp. 2-15, p. 4).

Le premier compte-rendu d'A. Thierry, citait Montesquieu pour expliquer la conception des lois de celui-ci : «Je n'écris point pour censurer ce qui est établi dans quelque pays que ce soit. Chaque nation trouvera ici les raisons de ses maximes» (*Le Censeur*, 7, p. 200).

7 Les "faits" propres à l'époque nouvelle, «*inconnus de Montesquieu*» qu'invoque A. Thierry ci-dessus ont été (précisait-il dans son premier compte-rendu), durant les "prodigieuses" cinquante dernières années, «la découverte de la vraie méthode d'observation, la découverte de la science de l'économie politique, la révolution qui a changé en états libres les colonies anglaises de l'Amérique ; et enfin dix révolutions diverses dans la seule Révolution française» (*Le Censeur*, 7, pp. 197-198).

Ainsi le *Commentaire sur l'Esprit des lois* de Tracy, écrit pour Th. Jefferson, traduit et publié grâce à l'appui de ce dernier en 1811 en Amérique (*Avertissement*) déclare d'emblée viser à une "science sociale" accordée aux faits contemporains : capable de rendre compte des sociétés, américaine ou autres, qui s'établissent sous d'autres formes que celles de la vieillesse politique européenne ; une science politique se recommandant des «lumières acquises pendant les cinquante prodigieuses années» (c'est le qualificatif même du premier compte-rendu de Thierry) (acquis de la Révolution compris) que Montesquieu n'a pas connus (Tracy, *Commentaire...*, "Réflexions préliminaires", VII).

Augustin Thierry : *Le Commentaire de Montesquieu* par Tracy : le livre qui convient "aux jeunes patriotes"

anéantit pas. Chose remarquable, Montesquieu lui-même n'a pas cru tout résoudre, par ses trois principes et ses trois formes, et comme pour dénoncer sa propre insuffisance, défaut de son siècle et non de son génie, il a jeté en avant, hors de son système, un gouvernement qui existait sous ses yeux, un seul il est vrai, où il ne trouve pour principe, ni la crainte ni l'ambition des honneurs, ni le désintéressement civique, mais la liberté, et dont la forme ne lui paraît ni absolument monarchique ni absolument républicaine.

A voir la complaisance avec laquelle Montesquieu dément, par une longue description du gouvernement anglais, l'universalité de sa théorie, ne dirait-on pas que se sentant supérieur à ses propres formules, il ait voulu marquer lui-même le point vulnérable de son livre, et montrer en quelque sorte à ses successeurs plus heureux que lui, quelle carrière la fatalité de son siècle l'obligeait de leur abandonner.⁸

8 Tracy, *Commentaire...*, L.III, "Des principes des trois gouvernements", pp. 16-27 : il y expose sommairement comment Montesquieu «cherche quels sont les sentiments dont il faut que les membres de la société soient animés pour que le gouvernement établi subsiste», la *vertu*, principe du gouvernement républicain ; l'*honneur*, du monarchique ; la *crainte*, du despotisme, pp. 16-21. Tracy remarque seulement : «C'est là le principe conservateur [...] ce n'est pas le principe moteur», p. 16. Mais ce qui intéresse davantage Tracy – une fois qu'il a renvoyé la *démocratie* pure (directe) aux sociétés sauvages, à "*l'enfance de l'art*" et aux excès terroristes de la Convention de 1793 – c'est de considérer le *principe du gouvernement représentatif* «invention nouvelle qui était encore inconnue du temps de Montesquieu» et impossible «à réaliser avant l'invention de l'imprimerie qui rend plus [...] faciles les communications entre les associés et la reddition des comptes des délégués», p. 23. Comme l'écrit ci-dessus Thierry, le principe du gouvernement représentatif n'est «ni la crainte, ni l'ambition des honneurs, ni le désintéressement civil [principe supposé de la vertu des Républiques selon Montesquieu] mais la liberté». Tracy s'explique davantage : «le principe conservateur [du gouvernement représentatif] est l'amour des individus pour la liberté et l'égalité [...] Il faut qu'ils soient plus occupés de conserver et d'employer à leur gré ce qu'ils ont que d'acquérir ce qu'ils n'ont pas» *Commentaire...*, III, p. 23 ; conservation et libre emploi des facultés, talents et biens ≠ au «renoncement à soi-même» que Montesquieu et certains révolutionnaires français ont prêté imaginativement à la vertu républicaine, p. 24.

A. Thierry insiste ci-dessus beaucoup sur le fait que Montesquieu a cherché – contre les principes de sa propre doctrine – l'issue du problème du pouvoir politique hors de sa typologie formelle de principes et de

CORPUS, revue de philosophie

M. de Tracy s'est présenté, après cinquante ans, pour parcourir cette carrière, pour compléter et non pour détruire le chef d'œuvre de l'*Esprit des lois*. Les faits nouveaux lui ont suggéré des formules nouvelles, et une théorie d'une portée plus vaste. Ses classifications rassemblent sous les mêmes chefs, et les gouvernements que Montesquieu a observés, et les gouvernements qu'il n'a point vus. Une grande distinction, à la fois lumineuse et profonde, est le fondement de toute sa doctrine. Il sépare les gouvernements, non pas en trois classes, mais en deux : l'une comprend les gouvernements qui existent au profit des nations, l'autre, les gouvernements au profit de qui les nations existent : les premiers ont pour principe la liberté et la raison, les seconds doivent leur durée comme leur naissance à la lâcheté des sujets et à la force des maîtres. Quant aux formes, toutes celles que Montesquieu a décrites, et une infinité d'autres, mixtes et composées, peuvent indifféremment s'appliquer aux deux espèces de gouvernement ; mais il y a une remarque à faire, c'est que le régime national implique par sa nature même certaines institutions déterminées, qui sont à la fois le résultat et la garantie de son existence, tandis que le régime non-national n'a pour règle que le hasard, et pour condition que la violence. La garantie suprême du gouvernement national est la représentation nationale ; le gouvernement national est nécessairement représentatif.⁹

régimes : du côté d'une forme hybride ni monarchique ni républicaine, la Constitution anglaise. Mais Thierry ne dit pas clairement que Tracy a soumis, dans son *Commentaire*, la Constitution anglaise tant vantée à une critique serrée – notamment la prétendue balance et limitation mutuelle de trois «prétendus pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire» indépendants. Il n'y voit que la division, non pas de trois mais de deux pouvoirs inégaux, leur conflit potentiel. La prétendue division des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire n'a pas lieu en Angleterre, étant donné que c'est le Roi (avec argent et troupes), la Chambre des lords, avec son droit de veto suspensif des décisions de la Chambre des communes et avec son pouvoir judiciaire, qui possèdent la puissance effective, *Commentaire*, L XI, ch.I, pp. 138-160. La Constitution anglaise, en dépit de la prédilection dont elle bénéficie, n'est nullement le gouvernement représentatif recherché.

9 Tracy substitue à la typologie compliquée de Montesquieu (trois principes, les régimes correspondants, des formes mixtes, etc.) l'opposition binaire entre les «gouvernements nationaux» (qui sont représen-

Augustin Thierry : *Le Commentaire de Montesquieu* par Tracy : le livre qui convient "aux jeunes patriotes"

Dans le régime représentatif, les formes du pouvoir et les formes mêmes de la représentation peuvent varier selon le temps, le lieu, les circonstances, sans que pour cela le gouvernement perde son caractère de gouvernement national. Aux États-Unis, il y a une espèce de constitution représentative, il y en a une autre en Angleterre, une autre en France, d'autres en Allemagne, mais tous ces gouvernements de figure si différente, en vertu de la représentation nationale qu'ils admettent et qui sanctionne leurs actes, sont nationaux et par conséquent légitimes. Il est vrai que l'organisation du gouvernement national peut être plus ou moins conforme à son objet, et que selon la diversité des formes, les droits, la raison, la liberté auront plus ou moins de garanties ; mais les différences sont peu marquées ; sa distance n'est pas celle du bien au mal, mais celle d'un moindre bien à un bien plus grand ; il ne s'agit pas de révolutions mais de réformes quels que soient les vœux et les besoins publics, l'attente peut toujours être calme et la plainte douce et sans aigreur.¹⁰

Devant cette haute manière de voir, disparaît le fanatisme politique, auquel la théorie de Montesquieu donne carrière, à cause de ses formules exclusives.¹¹ Une nouvelle école paisible et

tative de la volonté générale) et les gouvernements «spéciaux» (qui le sont d'une famille, d'une caste etc.) opposition qu'il juge meilleure que celle qui distingue gouvernements républicain, monarchique et despotique (*Commentaire*, L.II, pp. 12-15).

Dans son premier compte-rendu, A. Thierry confronte longuement les deux sortes de gouvernement, au moyen de citations du livre de Tracy (pp. 206-214). Dans le second compte-rendu ci-dessus, il insiste beaucoup sur la variation des formes des "gouvernements nationaux".

- 10 Dans son premier compte-rendu, A. Thierry marquait l'anachronisme des révolutions violentes, provoquées surtout par la pratique absolutiste du pouvoir et de la souveraineté : «Le dix-neuvième siècle aura sa doctrine différente de celle du dix-huitième ; il aura sa révolution différente de la dernière, conduite avec plus d'ordre, et terminée avec plus de fruit» (*Le Censeur*, 7, p. 222). L'Idéologie est honorable, parce que pacifique et réformatrice.
- 11 L'expression de «fanatisme politique», dans son contexte, n'est pas aisée à comprendre : elle peut prolonger ce qu'A. Thierry vient de dire de l'anachronisme de la violence révolutionnaire ou bien ce qu'il a dit au §3 de ceux qui prétendent que Montesquieu était seulement un «écrivain à gages» de la Monarchie. Il se peut que l'œuvre de Montesquieu «donne carrière à cause de formules exclusives» à un «fanatisme politique».

CORPUS, revue de philosophie

ferme à la fois se fonde sur les ruines de celle du dernier siècle, si turbulente et si incertaine ; le *Commentaire sur l'Esprit des Lois* est un des livres qui ont le plus contribué à faire désertier les vieilles routes. Les Zoïles ont cru nuire au succès et au crédit de ce livre, en affectant de donner à l'auteur le nom d'*idéologue*, qu'à l'exemple du dernier despote ils présentent comme un titre de défaveur, aux yeux de l'ignorance qui ne le comprend pas. Mais le public fera justice de ceux qui s'imaginent décréditer devant lui un écrivain en le dénonçant comme l'auteur de l'ouvrage philosophique le plus vaste peut-être qui ait honoré la France. Si le souvenir grave et imposant du *Traité d'idéologie*, de M. de Tracy, inspire quelque sentiment aux lecteurs du *Commentaire sur l'Esprit des Lois*, ce sera un sentiment de respect et de confiance.

A la suite de cette nouvelle édition, l'auteur a fait réimprimer un petit écrit sur la morale, composé par lui en 1796. Cet opuscule, rempli de vues ingénieuses, et remarquable par un ton de simplicité qui ne nuit pas à la force des idées, n'a point manqué non plus de détracteurs ; nous en donneront l'analyse dans un des numéros suivants.¹²

A. THIERRY

A. Thierry songe à une exploitation monarchique sous la Restauration de certains éléments "cyniques" des formules de *L'Esprit des Lois* : par exemple à la doctrine selon laquelle les privilégiés de la naissance, de la fortune etc. doivent également bénéficier d'une part à la législation «proportionnée aux autres avantages qu'ils ont dans l'état», c'est-à-dire posséder plus de droits politiques que les autres membres de la société (*Commentaire*, L.XI, ch.II, p. 170). Ou au texte de Montesquieu selon lequel c'est très logiquement que les gouvernements monarchiques héréditaires (ou de gouvernement spécial) doivent «appeler à leur secours les idées religieuses», «s'assurer de la dépendance des prêtres», donner la préférence à la religion «qui exige le plus la soumission des esprits» etc. (L.IV, p. 35 et s.). Mais ce ne sont pas là des thèses de Montesquieu, c'est une illustration de la conformité des institutions et pratiques avec la nature des gouvernements !

- 12 A. Thierry a donné son compte-rendu du Mémoire de Tracy *Quels sont les moyens de fonder la morale d'un peuple* dans *Le Censeur* du 27 septembre 1819, p. 4 : «Le premier point est d'abolir toute loi qui donne des primes à l'immoralité ; le second est d'abolir toute loi qui prohibe une chose innocente et toute loi qui, en vue de quelque bien, établit un trop grand luxe de police». L'article s'achève sur l'invocation, adaptée du Fénelon du *Traité de l'existence de Dieu* : «O Raison, n'es-tu pas ce Dieu que je cherche ? »

La "cristallisation" et le "fiasco" stendhaliens à propos de Tracy et l'Idéologie

Stendhal, Souvenirs d'égotisme, le salon Tracy vers 1817¹

Chapitre IV

Voici une autre société, contraste avec celle du chapitre précédent.

En 1817, l'homme que j'ai le plus admiré à cause de ses écrits, le seul qui ait fait révolution chez moi, M. le comte de Tracy, vint me voir à l'hôtel d'Italie, place Favart. Jamais je n'ai été aussi surpris. J'adorais depuis douze ans l'*Idéologie* de cet homme qui sera célèbre un jour. On avait mis à sa porte un exemplaire de l'*Histoire de la peinture en Italie*.

Il passa une heure avec moi. Je l'admirais tant que probablement je fis *fiasco* par excès d'amour. Jamais je n'ai moins songé à avoir de l'esprit ou à être agréable. J'approchais de cette vaste intelligence, je la contempiais, étonné ; je lui demandais des lumières. D'ailleurs, en ce temps-là, je ne savais pas encore *avoir de l'esprit*. Cette improvisation d'un esprit tranquille ne m'est venue qu'en 1827.

M. Destutt de Tracy, pair de France, membre de l'Académie, était un petit vieillard remarquablement bien fait et à tournure

1 Stendhal, *Œuvres intimes*, II (Pléiade, Ed. V. de Litto, 1982), *Souvenirs d'égotisme*, ch.IV (pp. 447-449), ch.VII (pp. 492-493). Voir la notice de V. de Litto pour les *Souvenirs d'égotisme*, *ibid.*, pp. 1229-1233 et les notes biographiques et historiques très riches de cette édition. – Les *Souvenirs d'égotisme*, rédigés, semble-t-il, vers 1832 dans l'exil de son poste consulaire à Civitavecchia, sont l'histoire de son dernier séjour à Paris, sous la Restauration, de 1821 à 1830. Au sujet de ce séjour, voir Michel Crouzet, *Stendhal ou Monsieur Moi-même* (1990), "La conquête de Paris (1821-1830)" : la société de Stendhal restera, dans certains Salons (celui de Tracy, celui de La Fayette, le grenier de Delécluze), "*la gauche de la Restauration*". «La Restauration restera pour ce petit monde "stendhalien" l'âge d'or, perdu hélas, de la conversation» (pp. 363-364, p. 364).

CORPUS, revue de philosophie

élégante et singulière. Il porte habituellement une visière verte sous prétexte qu'il est aveugle. Je l'avais vu recevoir à l'Académie par M. de Ségur, qui lui dit des sottises au nom du despotisme impérial ; c'était en 1811, je crois. Quoique attaché à la cour, je fus profondément dégoutté. « Nous allons tomber dans la barbarie militaire ; nous allons devenir des général Grosse », me disais-je. Ce général, que je voyais chez Mme la comtesse Daru, était un des sabreurs les plus stupides de la garde impériale. C'est beaucoup dire. Il avait l'accent provençal et brûlait surtout de sabrer les Français ennemis de l'homme qui lui donnait la pâture. Ce caractère est devenu ma bête noire, tellement que le soir de la bataille de la Moskova, voyant à quelques pas les restes de deux ou trois généraux de la garde, il m'échappa de dire : « Ce sont des insolents de moins ! » Propos qui faillit me perdre et d'ailleurs inhumain.

M. de Tracy n'a jamais voulu permettre qu'on fit son portrait. Je trouve qu'il ressemble au pape Corsini, Clément [*un blanc*], tel qu'on le voit à Sainte-Marie-Majeure dans la belle chapelle à gauche en entrant.

Ses manières sont parfaites quand il n'est pas dominé par une abominable humeur noire. Je n'ai deviné ce caractère qu'en 1822. C'est un vieux don Juan (voir l'opéra de Mozart, Molière, etc.). Il prend de l'humeur de tout. Par exemple, dans son salon, M. de La Fayette était un plus grand homme que lui (même en 1821). Ensuite, les Français n'ont pas apprécié l'*Idéologie* et la *Logique*. M. de Tracy n'a été appelé à l'Académie par ces petits rhéteurs musqués que comme auteur d'une bonne grammaire et encore dûment injurié par ce plat Ségur², père d'un fils encore plus plat, le Philippe, qui a écrit nos malheurs de Russie pour avoir un cordon de Louis XVIII. Cet infâme Philippe de Ségur me servira d'exemple pour le caractère que j'abhorre le plus à Paris : le ministériel fidèle à l'honneur en tout, excepté les démarches décisives dans une vie. Dernièrement, ce Philippe a joué envers le ministre Casimir Perier (voir les *Débats*, mai 1832), le rôle qui lui avait valu la faveur de ce Napoléon qu'il déserta si lâchement, et

2 Sur le discours de Louis Philippe de Ségur, lors de la réception de Tracy à l'Académie française, le 21 décembre 1808, voir la note 5 de V. del Litto, pour la p. 447 des *Souvenirs*, p. 1254.

Stendhal, *Journal littéraire*

ensuite la faveur de Louis XVIII qui se complaisait dans ce genre de gens bas. Il comprenait parfaitement leur bassesse, la rappelait par des mots fins au moment où ils faisaient quelque chose de noble. Peut-être l'ami de Favras qui attendit la nouvelle de sa pendaison pour dire à un de ses gentilshommes : *Faites-nous servir*, se sentait-il ce caractère. Il était bien homme à s'avouer qu'il était un infâme et à rire de son infamie.

Je sens bien que le terme infâme est mal appliqué, mais cette bassesse à la Philippe [de] Ségur a été ma bête noire. J'estime et j'aime cent fois mieux un simple galérien, un simple assassin qui a eu un moment de faiblesse, et qui, d'ailleurs, mourait de faim habituellement. En 1828 ou [18]26, le bon Philippe était occupé à faire un enfant à une veuve millionnaire qu'il avait séduite et qui a dû l'épouser (Mme Greffulhe, veuve du pair de France). J'avais dîné quelquefois avec ce général Philippe de Ségur à la table de service de l'Empereur. Alors, le Philippe ne parlait que de ses treize blessures, car l'animal est brave (...).

CORPUS, revue de philosophie

Stendhal, Racine et Shakespeare, 1823

**«Le mal, c'est quand de telles gens
veulent se mêler des beaux-arts»**

Réponse à quelques objections

I

Platon avait l'âme d'un grand poète, et Condillac l'âme d'un chirurgien anatomiste. L'âme ardente et tendre de Platon a senti des choses qui resteront à jamais invisibles à Condillac et gens de son espèce. Il y a quelques années qu'un mauvais danseur de l'Opéra était en même temps un graveur fort distingué ; aurait-il été bienvenu à dire aux gens qui lui reprochaient de mal danser : «Voyez comme je grave ; et la gravure n'est-elle pas un art bien plus noble que la danse ?»

Tel est Platon, âme passionnée, poète sublime, poète entraînant, écrivain de premier ordre et raisonneur puéril. Voyez, dans la traduction de M. Cousin, les drôles de raisonnements que fait Socrate (entre autres page 169, tome Ier).

L'idéologie est une science non seulement ennuyeuse, mais même impertinente. C'est comme un homme qui nous arrêterait dans la rue, nous proposant de nous enseigner à marcher. «Est-ce que je ne marche pas depuis vingt ans, lui répondrions-nous, et ne marché-je pas fort bien ?» Il n'en est pas moins vrai que les trois quarts des hommes marchent mal et de manière à se fatiguer bientôt. Les gens qui repousseraient avec le plus d'aigreur l'impertinente proposition sont ceux qui marchent le mieux, et qui ont inventé pour leur propre compte quelque art imparfait de bien marcher.

Il est agréable de croire apprendre l'idéologie en lisant un grand poète tel que Platon, obscur quelquefois, mais de cette obscurité qui touche et séduit les âmes élevées. Rien de sec, au contraire, et de décourageant comme les pages de Condillac ; comme il fait profession d'y voir clair et qu'il ne voit pas ce qu'il y a de généreux et de noble dans la vie, il semble la condamner au néant ; car nous sentons qu'il a la vue très nette. Voilà deux raisons pour lesquelles beaucoup de gens destinés aux arts par la nature, mais paresseux comme nous le sommes tous, dès qu'ils

entreprennent de raisonner sur des choses un peu élevées et difficiles, se perdent dans la nue avec le divin Platon. Si on les y attaque, ils se mettent bien vite en colère et disent à l'assaillant : «Vous avez l'âme froide, sèche et commune. – Du moins, n'ai-je pas de paresse, pourrait-on répondre, et me suis-je donné la peine d'apprendre l'idéologie dans les philosophes et non dans les poètes.»

S'il est un conte rebattu dans les livres, c'est celui-ci : Voltaire avait consenti à faire dire des vers à une jeune personne qui se destinait au théâtre. Elle commence un morceau du rôle d'Aménaïde. Le grand homme, étonné de sa froideur, lui dit : «Mais, mademoiselle, si votre amant vous avait trahi, lâchement abandonnée, que feriez-vous ? – J'en prendrais un autre», répond ingénument la jeune fille. Voilà le bon sens de Condillac, opposé au génie de Platon. Je conviendrai sans peine que, dans les dix-neuf vingtièmes des affaires de la vie, il vaut mieux être raisonnable et de bon sens comme cette jeune fille prudente. Le mal, c'est quand de telles gens veulent se mêler des beaux-arts, en raisonner, ou, qui pis est, les pratiquer. Voyez les musiciens français. Les passions et les arts ne sont qu'une importance ridicule attachée à quelque petite chose.

II

«Le *beau idéal* est le premier but des arts, et vous ne le dites pas.» Voilà la seconde objection que l'on me fait. Je réponds : J'ai cru que c'était chose convenue.

III

Il me reste deux choses à dire sur le *beau*.

La première, c'est que, quoique j'estime beaucoup les peintres qui font du *beau idéal*, tels que Raphaël et le Corrège, cependant je suis loin de mépriser ces peintres que j'appellerais volontiers *peintres-miroirs*, ces gens qui, comme Guaspre, Poussin, reproduisent exactement la nature, ainsi que le ferait un miroir. Je vois encore, après cinq ans, en écrivant ceci, les grands paysages du Guaspre, qui garnissent les salles du palais Doria, à Rome, et qui reproduisent si bien cette sublime campagne de Rome. Reproduire exactement la nature, sans art, comme un miroir, c'est le mérite

CORPUS, revue de philosophie

de beaucoup de Hollandais, et ce n'est pas un petit mérite ; je le trouve surtout délicieux dans le paysage. On se sent tout à coup plongé dans une rêverie profonde, comme à la vue des bois et de *leur vaste silence*. On songe avec profondeur à ses plus chères illusions ; on les trouve moins improbables ; bientôt on en jouit comme de réalités. On parle à ce qu'on aime, on ose l'interroger, on écoute ses réponses. Voilà les sentiments que me donne une promenade solitaire dans une véritable forêt.

Ces *peintres-miroirs*, dans tous les genres, sont infiniment préférables aux gens communs qui veulent suivre Raphaël.³ Si ces gens étaient capables de produire un effet, ce serait de dégoûter de Raphaël. Ainsi, Dorat, Destouches... ont voulu faire des comédies à l'instar de Molière. J'aime bien mieux le simple Carmontelle ou Goldoni, qui ont été les *miroirs de la nature*. La nature a des aspects singuliers, des contrastes sublimes ; ils peuvent rester inconnus au *miroir* qui les reproduit, sans en avoir la conscience. Qu'importe ! si j'en ai la touchante volupté.

C'est ainsi que je m'explique le charme des plus anciens peintres des écoles italiennes : Bonifazio, Ghirlandajo, Le Mantegna, Masaccio, etc.

J'aime mieux une vieille pièce de Massinger que le *Caton* d'Addisson. Je préfère *La Mandragore* de Machiavel aux comédies de M. l'avocat Nota, de Turin.

3 Stendhal, *Racine et Shakespeare*, Garnier/Flammarion 1970, Chronologie et Introduction par R. Fayolle, Appendice II : «A propos du *Racine et Shakespeare* de 1823», "Lettre de M. de Lamartine à M. de M..." du 19 mars 1823. Le plaisir que Lamartine dit avoir trouvé à la lecture de l'ouvrage de Henri Beyle, les objections qu'il adresse à celui-ci ont été stimulants pour l'auteur de *Racine et Shakespeare* : le poète faisait remarquer que «l'imitation de la nature n'était pas le seul but des arts, mais que le beau était avant tout le principe et la fin de toutes les créations de l'esprit» ; il refusait d'admettre que l'époque contemporaine exigeât l'abandon du vers ; et il proclamait une autre référence philosophique et esthétique que celles qu'invoquait, croyait-il, Stendhal : «... Le beau dans la pensée [le beau idéal] est plus haut qu'il ne le place et [...] Platon en était plus près que Condillac», (éd. citée, pp. 175-176). Les "Réponses à quelques objections" par Stendhal, concernant le "beau idéal" (dont il s'efforce d'éclaircir *le sublime* par des observations sur la peinture italienne), avec l'aveu qu'il fait de l'incompétence artistique de Condillac et des idéologues, nous paraissent constituer un texte important pour l'appréciation de la poétique stendhalienne.

Stendhal, *Journal littéraire*

L'homme qui raconte ses émotions est le plus souvent ridicule ; car si cette émotion lui a donné le bonheur, et s'il ne parle pas de manière à reproduire cette émotion chez ses auditeurs, il excite l'envie ; et plus il aura affaire à des âmes communes, plus il sera ridicule.

Il y a une exception pour la terreur ; nous ne trouvons jamais odieux les gens qui font des contes de revenants, quelques communs et grossiers qu'ils soient ; nous avons tous eu peur dans notre vie.

CORPUS, revue de philosophie

Stendhal, Journal littéraire, 1829

Le sensualisme est capable de rendre compte des motifs des actions vertueuses

... Pourquoi cet animal se fait-il marinier sans savoir nager ? D'ailleurs, son bateau était trop chargé.»... Je pouvais être déjà à cinquante pas de la Seine ; j'entends encore un cri du batelier qui se noyait et demandait du secours. Je redoublai le pas. «Que le diable l'emporte !» me dis-je ; et je me mis à penser à autre chose. Tout à coup je me dis : «Lieutenant Louaut (je m'appelle Louaut) tu est un c...n ; dans un quart d'heure cet homme sera noyé et toute ta vie tu te rappelleras son cri. – C...n, c...n ! dit le parti de la prudence, c'est bientôt dit, et les soixante-sept jours que le rhumatisme m'a retenu au lit l'an passé ?... Que le diable l'emporte ! Il faut savoir nager quand on est marinier.» Je marchais fort vite vers l'École militaire. Tout à coup une voix me dit : *Lieutenant Louaut, vous être un lâche !* Ce mot me fit ressauter. «Ah ! ceci est sérieux», me dis-je ; et je me mis à courir vers la Seine. En arrivant au bord, jeter habit, bottes et pantalon ne fut qu'un mouvement. J'étais le plus heureux des hommes. «Non, Louaut n'est pas un lâche ! Non, non !» me disais-je à voix haute. Le fait est que je sauvais l'homme sans difficulté, qui se noyait sans moi. Je le fis porter dans un lit bien chaud, il reprit bientôt la parole. Alors je commençai à avoir peur pour moi. Je me fis mettre, à mon tour, dans un lit bien chauffé, et je me fis frotter tout le corps avec de l'eau-de-vie et de la flanelle. Mais en vain, tout cela n'a rien fait, le rhumatisme est revenu ; à la vérité, pas aigu, comme l'an passé. Je ne suis pas trop malade ; le diable, c'est que personne ne venant me voir, je m'ennuie ferme. Après avoir pensé au mariage, comme je fais lorsque je m'ennuie, je me suis mis à réfléchir sur les motifs qui m'ont fait faire *mon action héroïque*, comme dit le *Constitutionnel* qui en a rendu compte (n° 350, du 16 décembre 1829, 3e page, en haut).

Qu'est-ce qui m'a fait faire ma belle action ? car *héroïque* est trop fort ? Ma foi, c'est la peur du mépris ; c'est cette voix qui me dit : *Lieutenant Louaut, vous êtes un lâche !* Ce qui me frappa, c'est que la voix, cette fois-là, ne me tutoyait pas. *Vous êtes un lâche !* Dès que j'eus compris que je pouvais sauver ce maladroit, cela devint un *devoir* pour moi. Je me serais méprisé moi-même si je

Stendhal, *Journal littéraire*

ne me fusse jeté à l'eau, tout autant que si, à Brienne (en 1814), lorsque mon capitaine me dit : En avant, Louaut ! *monte sur la terrasse*, je m'étais amusé à rester en bas. Tel est, monsieur, le récit que vous me demandez, ou, comme vous dites, *l'analyse*, etc., etc., etc.

Justin LOUAUT

Je suis philosophe, moi, à qui répond le lieutenant Louaut et, ce qui est bien plus fâcheux pour moi, je suis un philosophe de l'école de Cabanis ; je fais un livre sur les motifs des actions des hommes et, comme je ne suis pas éloquent, ni même grand écrivain, ne comptant pas sur mon style, je cherche à rassembler des *faits* pour mon livre. Ayant lu le récit de l'action de M. Louaut, je suis allé le voir.

– *Comment avez-vous fait cela*, lui ai-je dit.

On a lu sa réponse ; je n'y ai ôté que quelques fautes de français.

Elle me semble prouver *merveilleusement*, comme dit la nouvelle école, et d'une manière *fort sage* que le motif des actions humaines c'est tout simplement la *recherche du plaisir* et la *crainte de la douleur*. Il y a longtemps que Virgile a dit : «Chacun est entraîné par son plaisir.»

Trahit sua quemque voluptas.

Regulus, en retournant à Carthage, où l'attendaient des supplices horribles, cédait à la crainte de la douleur. Le mépris public dont il eût été l'objet à Rome, s'il y fût resté en violant son serment, était plus pénible pour lui que la mort cruelle qu'il fallait souffrir à Carthage.

La recherche du plaisir est le mobile de tous les hommes. Ce serait un vrai plaisir pour moi, et c'est ce qui m'a mis *la plume à la main*, de voir la nouvelle école de philosophie *éclectique* répondre à ceci. Mais comme je ne suis pas éloquent, je voudrais qu'on me réponde sans éloquence et sans belles phrases obscures, à l'allemande, tout simplement de petites phrases françaises et claires, comme le style du *Code civil*.

Mon traité des motifs des actions des hommes sera, en effet, un supplément au Code civil ; il y aura de l'héroïsme à le publier. Je vois d'ici cinquante mille personnages bien rétribués qui ont

CORPUS, revue de philosophie

intérêt d'argent à dire que je suis immoral ; ils l'ont bien dit d'Helvétius et de Bentham, les meilleurs des hommes.

Mais, qui plus est, tout le *cant* de la bonne compagnie, s'il daigne s'occuper de l'histoire du lieutenant Louaut, dira que je suis horriblement immoral. Qu'est-ce que le *cant* ? me direz-vous. Le *cant*, dit le dictionnaire anglais du célèbre Johnson, est la *prétention à la moralité et à la bonté, exprimée par des doléances en langage triste, affecté et de convention*.

Je voudrais, je l'avoue, voir la philosophie allemande expliquer ce qui s'est passé dans le cœur du lieutenant Louaut. Je suis curieux de cette explication. Je voudrais qu'on me prouvât que ce n'est pas la crainte de son propre mépris, c'est-à-dire la *crainte d'un mal* qui a fait agir le lieutenant.

Mon défi à la nouvelle école, qui s'intitule *éclectique* ne porte, pour le moment, que sur l'explication de ce qui s'est passé dans l'âme du lieutenant Louaut pendant le quart d'heure qui a précédé son immersion dans la Seine (...).⁴

4 Stendhal, *Œuvres complètes, Journal Littéraire* (tome III), éd. V. del Litto et E. Abravanel, Genève (1970), pp. 180-185. – Extrait d'un texte du 18 décembre 1829, titré : "Philosophie transcendantale", titre dont l'auteur concède : «Ce titre est une plaisanterie : je chéris trop la clarté pour commencer par une obscurité. Le vrai titre serait : Helvétius et M. Cousin ou des motifs des actions des hommes». Sous-titre : "Monsieur le Philosophe".

On y voit Henri Beyle s'efforcer de montrer – sur l'exemple vécu de l'action héroïque d'un certain Lieutenant Louaut – que le "sensualisme" décrié est aussi capable de rendre compte des actions désignées comme vertueuses que le rigorisme de la philosophie morale de Kant et que l'éclectisme de Victor Cousin.

C'est ce dernier qui est la véritable cible et "la tête de turc" d'Henri Beyle : voir par exemple Stendhal, *Mélanges de littérature, Mélanges critiques*, III, éd. H. Martineau, Le Divan (1933) : «Victor Cousin, de l'état de la philosophie à Paris en 1827» ; et in *Œuvres complètes* (Le Divan, H. Martineau, 1935-1936), *Courrier anglais*, London Magazine, IV (mars 1825, n° III, Paris le 18 février 1825), pp. 399-403.

Marx, Critique de l'économie politique de Tracy

Théories sur la plus-value, Livre IV du Capital

Ce que Monsieur D[estutt] voulait nous expliquer, c'étaient les *profits* et particulièrement les *profits élevés* du capital industriel. Il l'a expliqué de deux façons. D'abord en montrant que *l'argent* que ces capitalistes paient sous forme de salaires et de rentes reflue vers eux parce que ces salaires et ces rentes achètent leurs produits. En fait cela explique seulement pourquoi ils ne paient pas les salaires et les rentes *deux fois*, d'abord sous forme d'argent, puis sous forme de marchandises pour un égal montant d'argent. La deuxième explication est qu'ils vendent leurs marchandises au-dessus de leur prix, qu'ils vendent *trop cher*, d'abord à *eux-mêmes*, en se roulant eux-mêmes ; ensuite aux ouvriers, se roulant ainsi encore eux-mêmes, puisque Monsieur Destutt nous a dit que *la consommation des salariés*

«doit être regardée comme faite par ceux qui les soudoient»

(p. 235) ;

tertio, enfin aux *rentiers* qu'ils roulent aussi, ce qui expliquerait en effet pourquoi les capitalistes industriels conservent pour eux-mêmes une partie sans cesse croissante de leur profit au lieu de le céder aux *oisifs*. Cela expliquerait pourquoi *la répartition du profit total* entre les capitalistes industriels et non industriels s'effectue de plus en plus à l'avantage des premiers au détriment des seconds. Mais tout cela ne nous ferait en rien mieux comprendre *d'où ce profit total* provient. Même en supposant que les capitalistes industriels s'en soient emparés en totalité, la question demeure : d'où vient-il ?

Non seulement D[estutt] n'a pas répondu à une seule question, mais encore il a révélé qu'il prend le reflux de l'argent pour le reflux de la marchandise elle-même. Or ce *reflux de l'argent* signifie que les capitalistes paient *salaire* et *rente* d'abord en argent au lieu de les payer en marchandise ; qu'avec cet argent ce sont leur marchandises qu'on achète et qu'en somme, par ce

CORPUS, revue de philosophie

détour, ils ont donc payé salaire et rente en marchandises. Cet argent leur reflue donc constamment, mais seulement dans la mesure où on leur a ôté définitivement un volume de marchandises pour une égale valeur monétaire, marchandises qui échoient à la consommation des *salariés* et des *rentiers*.

Monsieur D[estutt] (et c'est typiquement français, nous trouvons chez Proudhon de semblables exclamations de surprise sur lui-même) est tout étonné de la *clarté* que cette

«manière de considérer la consommation de nos richesses... répand sur toute la marche de la société. D'où vient cet accord et cette lucidité ! De ce que nous avons rencontré la vérité. Cela rappelle l'effet de ces miroirs où les objets se peignent nettement et dans leurs justes proportions quand on est placé dans le vrai point de vue, et où tout paraît confus et désuni quand on est trop près ou trop loin» (pp. 242-243)

Plus loin, et tout à fait en passant, Monsieur D[estutt] se rappelle d'après A. Smith, comment les choses se passent en réalité, mais il répète *essentiellement* le texte sans comprendre, car sinon il (ce *membre de l'Institut de France**) ne pourrait pas avoir répandu les flots de lumière que nous avons vu ci-dessus.

«D'où viennent à ces hommes oisifs leurs revenus ? N'est-ce pas de la rente que leur paient sur leurs profits ceux qui font travailler leurs capitaux, c'est-à-dire ceux qui avec leurs fonds salarient du travail qui produit plus qu'il ne coûte, en un mot les hommes industriels ? »

(Nous y voilà ! Les rentes [et aussi leurs propres *profits*] que les capitalistes industriels paient aux *capitalistes oisifs* pour les fonds qu'ils leur ont empruntés, proviennent donc du fait qu'avec ces fonds ils salarient du travail «qui *produit plus qu'il ne coûte*», c'est-à-dire dont le produit a donc une valeur supérieure à la somme qu'on leur paie ; autrement dit le profit provient de ce que les ouvriers produisent en sus de ce qu'ils coûtent ; c'est un surproduit que le capitaliste industriel s'approprie et dont il ne cède qu'une partie aux titulaires d'une rente, foncière ou d'argent).

* Destutt de Tracy était membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Marx, *Théories sur la plus-value*

Monsieur D[estutt] en tire cette conclusion : il faut remonter non pas à ces ouvriers productifs, mais aux capitalistes qui les mettent en mouvement.

«Ce sont ceux-là qui nourrissent réellement même les salariés qu'emploient les autres.» (p. 246)

En effet. Dans la mesure où ils exploitent le travail directement, alors que les *capitalistes oisifs* ne le font que *through their agency* (par leur intermédiaire). Dans ce sens, il est exact de considérer le capital industriel comme la *source de richesse*.

«C'est donc toujours jusqu'à ceux-là» (les capitalistes industriels)
«qu'il faut remonter pour trouver la source de toute richesse.» (p. 246)

«Avec le temps, des richesses se sont accumulées en plus ou moins grande quantité, parce que le résultat des travaux antérieurs n'a pas été entièrement consommé aussitôt que produit. Des possesseurs de ces richesses, les uns se contentent d'en tirer une rente et de la manger. Ce sont ceux que nous avons appelés oisifs. Les autres plus actifs font travailler leurs propres fonds et ceux qu'ils louent. Ils les emploient à solder du travail qui les reproduit avec profit.»

{De là donc non seulement la reproduction de ces fonds, mais aussi du surplus, qui constitue le *profit*.}

«Avec ce profit ils paient leur propre consommation et défraient celle des autres. Par ces consommations-là [la leur et celle des oisifs ? Nous retrouvons ici la vieille absurdité] «même leurs fonds leur reviennent un peu accrus, et ils recommencent. Voilà ce qui constitue la circulation.» (pp. 246-247)

L'étude de «l'ouvrier productif» et le résultat obtenu selon lequel est seul ouvrier productif celui dont l'acheteur est un capitaliste industriel, l'ouvrier dont le travail produit du profit pour son acheteur direct, a amené Monsieur D[estutt] à la conclusion qu'en fait les *capitalistes industriels* sont les *seuls ouvriers productifs* au sens éminent de ce mot.

«Ceux qui vivent de profits» [les capitalistes industriels]
«alimentent tous les autres et seuls augmentent la fortune publique et créent tous les moyens de jouissance. Cela doit être

CORPUS, revue de philosophie

puisque le travail est la source de toute richesse, *et puisqu'eux seuls donnent une direction utile au travail actuel, en faisant usage utile du travail accumulé.*» (p. 242)

Qu'ils donnent «*une direction utile au travail actuel*» signifie en fait seulement qu'ils utilisent du travail utile, du travail qui a pour résultat des valeurs d'usage. Mais qu'ils font «*un usage utile du travail accumulé*» – si cela ne doit pas signifier la même chose, qu'ils utilisent la richesse accumulée industriellement pour la production de valeurs d'usage – ne peut signifier rien d'autre que ceci : ils font un «*usage utile du travail accumulé*» en achetant avec lui plus de *travail actuel* qu'il n'y en est contenu. Dans la phrase que nous venons de citer, D[estutt] résume naïvement les contradictions qui constituent l'essence de la production capitaliste. Puisque le travail est la source de toute richesse, c'est le capital qui est source de toute richesse ; celui qui accroît véritablement la richesse n'est pas celui qui travaille, mais celui qui fait son profit du travail d'autrui. Les forces productives du travail sont les forces productives du capital.¹

«Nos facultés sont notre seule richesse originaire, notre travail produit toutes les autres, et tout travail bien dirigé est productif.»(p. 243)

Il s'ensuit pour D[estutt] automatiquement que les capitalistes industriels

«nourrissent tous les autres, sont seuls à augmenter la fortune publique et à créer tous nos moyens de jouissance.»

Nos *facultés* sont notre seule richesse originaire, par conséquent la faculté de travail n'est pas une richesse. Le travail produit toutes les autres richesses, c'est-à-dire, il produit des richesses pour tous les autres sauf pour lui-même et ce n'est pas lui-même qui est la richesse, mais seulement son produit. Tout travail bien dirigé est productif ; c'est-à-dire, tout travail productif, tout travail qui procure du profit au capitaliste, est un travail bien dirigé.*

1 Voir ci-dessus pp. 454 et suivantes.

Marx, *Théories sur la plus-value*

* K. Marx, *Théories sur la plus-value* (Livre IV du *Capital*), Éd. Sociales, tome I, 1974, pp. 315-319 ; nous remercions les Éditions sociales de nous avoir spécialement autorisés à reproduire ce texte de Marx.

Le texte des *Théories sur la plus-value* de Marx que nous reproduisons ci-dessus commente *Traité de la volonté et de ses effets* de Destutt de Tracy (1815, 1818), ou IVe et Ve Parties des *Éléments d'idéologie*, dans l'édition de Paris, 1826, de ces *Éléments d'idéologie*. Plus précisément, la lecture et la critique de Marx portent sur le chapitre XI du *Traité de la volonté et de ses effets* de Tracy : «De l'emploi de nos richesses, ou de la consommation» (voir Destutt de Tracy, *Traité de la volonté et de ses effets*, 1818, reprint Slatkine, Genève-Paris 1984, plus spécialement pp. 331-343 du ch.XI). En somme, la critique de Marx examine la science "idéologique" de Tracy au plan de son "économie politique", ou de ses conséquences pour l'économie politique : il est donc intéressant de voir si l'"idéologie" philosophique de Tracy est traitée par Marx comme une simple idéologie économique-sociale (au sens de Marx), une conception économique étroitement conditionnée par les intérêts des "entrepreneurs" et intentionnellement mystificatrice.

Ce sont ces appréciations péjoratives par Marx de la science économique tracyenne qui ont retenu le plus l'attention des commentateurs : elles avaient l'avantage d'établir un rapport polémique clair Marx-Tracy, marxisme ≠ idéologie économique bourgeoise. – Mais ces premières réactions très défavorables – le premier jet d'un brouillon – n'épuisent nullement la lecture de Marx ; elles sont contre-balancées par d'autres, opposées, qui – on ne l'a pas assez dit – reconnaissent un statut théorique véritable à l'économie politique de Tracy : «Monsieur D. a raison jusqu'à un certain point» (*ibid.*, p. 315) ; la "vulgarité" imputée à l'économie politique de Tracy – qui s'en tient à des apparences économiques communes – enveloppe cependant plusieurs "choses justes" (p. 307) : Tracy «résume naïvement les contradictions qui constituent l'essence de la production capitaliste» (p. 318), à savoir : «1. le capital (...) n'est considéré qu'en tant qu'agent du développement des forces productives» (...) Tracy exprime «2. le point de vue de la société capitaliste ascendante, qui ne se préoccupe que de la valeur d'échange et non pas de la valeur d'usage, de la richesse et non de la jouissance» (*ibid.*, p. 307). – Finalement, les conceptions de Tracy dans *Traité de la volonté et de ses effets* sont – en dépit ou à cause de leur trivialité – pour Marx – non pas seulement une idéologie économique et sociale mystifiée et mystificatrice, mais un reflet réel, véridique, «jusqu'à un certain point» de l'économie capitaliste in statu nascendi, quoiqu'il en soit des conclusions politiques "libérales" que tire Tracy en faveur du leadership des capitalistes industriels sur tout le progrès social (et davantage que lui, les saint-simoniens). L'arte-fact que constituait l'"idéologie" philoso-phique de Tracy a été une idéologie économique et sociale histori-quement et

relativement fondée dans les conditions précaires du capitalisme ascendant et des "apparences" communes que ces rapports de production imposaient. En général donc, l'idéologie reflète approximativement certains rapports, au risque d'en être aussi souvent le "renversement" mystifié et mystificateur. Par conséquent le traitement relativement compréhensif par Marx de l'"idéologie" économique de Tracy autorise une signification de l'idéologie en général selon Marx comme reflet approximativement réel de certaines conditions historiques – signification que le Marx de *L'idéologie allemande* – affronté aux mystifications de l'"énorme superstructure" philosophique allemande – avait laissée de côté.

Ceci n'établit pas que Marx ait toujours raison dans le détail de ce qu'il reconnaît fondé de l'"idéologie" économique de Tracy. Marx affirme que Tracy s'exprime du point de vue du primat des forces productives – des "entrepreneurs" – et qu'il «ne se préoccupe que de la valeur d'échange et non pas de la valeur d'usage, de la richesse et non de la jouissance» (c'est nous qui soulignons) (Marx, *Théories sur la plus-value*, éd. citée, p. 307). Marx introduit ici des oppositions économiquement intenable et qui n'entrent nullement dans les vues de Tracy dans son texte. Selon celui-ci au contraire la richesse sociale produite pour l'essentiel (prétend-il) par la classe des entrepreneurs – agents par leurs capitaux de toute la production – doit produire nécessairement une augmentation générale de jouissance – qui est aussi la fin de la Morale. Le développement de l'échange doit produire une augmentation de la consommation qui peut égaliser partiellement les conditions d'individus forcément inégaux par leurs facultés et donc socialement inégaux au résultat ; cette consommation accrue «doit réussir à les amener tous au plus grand bien-être possible tant que l'espace ne fait pas défaut» (*Traité de la volonté et de ses effets*, ch.X, pp. 288-289). L'"économie capitaliste" de Tracy s'articule à une Morale hédoniste de la consommation et de la jouissance – que Marx aurait dû considérer dans le texte de Tracy – dont le développement mortifère du capitalisme au XIXe siècle ruinera les espoirs (voir pour mémoire, par exemple, P.M. Schuhl, *Machinisme et philosophie*, 2ème éd. revue, 1947, ch.IV : "Le XIXe siècle. Optimisme et pessimisme", pp. 70-90).

La "grammaire générale" selon Michel Foucault Les Mots et les choses, 1966*

Au premier examen, il est possible de définir les mots par leur arbitraire ou leur caractère collectif. En sa racine première, le langage est fait, comme dit Hobbes, d'un système de notes que les individus ont choisies d'abord pour eux-mêmes : par ces marques, ils peuvent rappeler les représentations, les lier, les dissocier et opérer sur elles. Ce sont ces notes qu'une convention ou une violence ont imposées à la collectivité¹ ; mais de toute façon le sens des mots n'appartient qu'à la représentation de chacun, et il a beau être accepté par tous, il n'a d'autre existence que dans la pensée des individus pris un à un : «C'est des idées de celui qui parle, dit Locke, que les mots sont les signes, et personne ne peut les appliquer immédiatement comme signes à autre chose qu'aux idées qu'il a lui-même dans l'esprit». ² Ce qui distingue le langage de tous les autres signes et lui permet de jouer dans la représentation un rôle décisif, ce n'est donc pas tellement qu'il soit individuel ou collectif, naturel ou arbitraire. Mais qu'il analyse la représentation selon un ordre nécessairement successif : les sons, en effet, ne peuvent être articulés qu'un à un ; le langage ne peut pas représenter la pensée, d'emblée, en sa totalité ; il faut qu'il la dispose partie par partie selon un ordre linéaire. Or, celui-ci est étranger à la représentation. Certes, les pensées se succèdent dans le temps, mais chacune forme une unité, soit qu'on admette avec Condillac³ que tous les éléments d'une représentation sont donnés en un instant et que seule la réflexion peut les dérouler un à un, soit qu'on admette avec Destutt de Tracy qu'ils se succèdent

* Michel Foucault, *Les Mots et les Choses* (© Éditions Gallimard, Paris, 1966), chapitre IV, "Parler", II, "La Grammaire générale" (pp. 96-103). Nous remercions vivement les Éditions Gallimard, Paris, qui nous ont autorisées exceptionnellement à reproduire ces extraits des *Mots et les Choses* de Michel Foucault, et de *L'Idiot de la famille* de J.-P. Sartre.

1 Hobbes, *Logique*, *loc. cit.*, pp. 607-608.

2 Locke, *Essai sur l'Entendement humain* (trad. Coste, 2^o éd., Amsterdam, 1729), pp. 320-321.

3 Condillac, *Grammaire* (*Œuvres*, t. V, pp. 39-40).

CORPUS, revue de philosophie

avec une rapidité si grande qu'il n'est pratiquement pas possible d'en observer ni d'en retenir l'ordre.⁴ Ce sont ces représentations, ainsi resserrées sur elles-mêmes, qu'il faut dérouler dans les propositions : pour mon regard, «l'éclat est intérieur à la rose» ; dans mon discours, je ne peux éviter qu'il la précède ou la suivre.⁵ Si l'esprit avait pouvoir de prononcer les idées «comme il les aperçoit», il ne fait aucun doute qu'«il les prononcerait toutes à la fois».⁶ Mais c'est cela justement qui n'est pas possible, car, si «la pensée est une opération simple», «son énonciation est une opération successive».⁷ Là réside le propre du langage, ce qui le distingue à la fois de la représentation (dont il n'est pourtant à son tour que la représentation), et des signes (auxquels il appartient sans autre privilège singulier). Il ne s'oppose pas à la pensée comme l'extérieur à l'intérieur, ou l'expression à la réflexion ; il ne s'oppose pas aux autres signes – gestes, pantomimes, versions, peintures, emblèmes⁸ – comme l'arbitraire ou le collectif au naturel et au singulier. Mais à tout cela comme le successif au contemporain. Il est à la pensée et aux signes ce qu'est l'algèbre à la géométrie : il substitue à la comparaison simultanée des parties (ou des grandeurs) un ordre dont on doit parcourir les degrés les uns après les autres. C'est en ce sens strict que le langage est *analyse* de la pensée : non pas simple découpage, mais instauration profonde de l'ordre dans l'espace.

C'est là que se situe ce domaine épistémologique nouveau que l'âge classique a appelé la "grammaire générale". Ce serait contresens d'y voir seulement l'application pure et simple d'une logique à la théorie du langage. Mais contresens également de vouloir y déchiffrer comme la préfiguration d'une linguistique. *La Grammaire générale, c'est l'étude de l'ordre verbal dans son rapport à la simultanéité qu'elle a pour charge de représenter.* Pour objet propre, elle n'a donc ni la pensée ni la langue : mais le *discours* entendu

4 Destutt de Tracy, *Eléments d'Idéologie*, t. I (Paris, an IX).

5 U. Domergue, *Grammaire générale analytique* (Paris, an VII, t. I, pp. 10-11).

6 Condillac, *Grammaire* (*Œuvres*, t. V, p. 336).

7 Abbé Sicard, *Eléments de grammaire générale* (3^e éd., Paris, 1808), t. II, p. 113.

8 Cf. Destutt de Tracy, *Eléments d'Idéologie*, t. I, pp. 261-266.

La "grammaire générale" selon Michel Foucault

comme suite de signes verbaux. Cette suite est artificielle par rapport à la simultanéité des représentations, et dans cette mesure le langage s'oppose à la pensée comme le réfléchi à l'immédiat. Et pourtant cette suite n'est pas la même dans toutes les langues : certaines placent l'action au milieu de la phrase ; d'autres à la fin ; certaines nomment d'abord l'objet principal de la représentation, d'autres les circonstances accessoires ; comme le fait remarquer *l'Encyclopédie*, ce qui rend les langues étrangères opaques les unes aux autres et si difficiles à traduire, plus que la différence des mots, c'est l'incompatibilité de leur succession.⁹ Par rapport à l'ordre évident, nécessaire, universel, que la science, et singulièrement l'algèbre, introduisent dans la représentation, le langage est spontané, irréfléchi ; il est comme naturel. Il est aussi bien, et selon le point de vue sous lequel on l'envisage, une représentation déjà analysée qu'une réflexion à l'état sauvage. A vrai dire, il est le lien concret de la représentation à la réflexion. Il n'est pas tant l'instrument de communication des hommes entre eux, que le chemin par lequel, nécessairement, la représentation communique avec la réflexion. C'est pourquoi la *Grammaire générale* a pris tant d'importance pour la philosophie au cours du XVIIIe siècle : elle était, d'un seul tenant, la forme spontanée de la science, comme une logique incontrôlée de l'esprit¹⁰ et la première décomposition réfléchie de la pensée : une des plus primitives ruptures avec l'immédiat. Elle constituait comme une philosophie inhérente à l'esprit – «quelle métaphysique, dit Adam Smith, n'a pas été indispensable pour former le moindre des adjectifs». ¹¹ – et ce que toute philosophie devait reprendre pour retrouver, à travers tant de choix divers, l'ordre nécessaire et évident de la représentation. Forme initiale de toute réflexion, thème premier de toute critique : tel est le langage. C'est cette chose ambiguë, aussi large que la connaissance, mais toujours intérieure à la représentation, que la *Grammaire générale* prend pour objet.

9 *Encyclopédie*, article "Langue".

10 Condillac, *Grammaire* (Œuvres, t. V, pp. 4-5 et 67-73).

11 Adam Smith, *Considérations sur l'origine et la formation des langues* (trad. française 1860), p. 410.

CORPUS, revue de philosophie

Mais il faut tout de suite tirer un certain nombre de conséquences.¹² La *première*, c'est qu'on voit bien comment se partagent à l'époque classique les sciences du langage : d'un côté la Rhétorique, qui traite des *figures* et des *tropes*, c'est-à-dire de la manière dont le langage se spatialise dans les signes verbaux ; de l'autre la grammaire, qui traite de l'articulation et de l'ordre, c'est-à-dire de la manière dont l'analyse de la représentation se dispose selon une série successive. La Rhétorique définit la spatialité de la représentation, telle qu'elle naît avec le langage ; la Grammaire définit pour chaque langue l'ordre qui répartit dans le temps cette spatialité. C'est pourquoi, comme on le verra plus loin, la Grammaire suppose la nature rhétorique des langages, même des plus primitifs et des plus spontanés.

2. D'autre part, la Grammaire, comme réflexion sur le langage en général, manifeste le rapport que celui-ci entretient avec l'universalité. Ce rapport peut recevoir deux formes selon qu'on prend en considération la possibilité d'une *Langue universelle* ou d'un *Discours universel*. A l'époque classique ce qu'on désigne par la langue universelle, ce n'est pas le parler primitif, inentamé et pur, qui pourrait restaurer, si on le retrouvait par-delà les châtiments de l'oubli, l'entente d'avant Babel. Il s'agit d'une langue qui serait susceptible de donner à chaque représentation et à chaque élément de chaque représentation le signe par lequel ils peuvent être marqués d'une façon univoque ; elle serait capable aussi d'indiquer de quelle manière les éléments se composent dans une représentation et comment ils sont liés les uns aux autres ; possédant les instruments qui permettent d'indiquer toutes les relations éventuelles entre les segments de la représentation, elle aurait par le fait même le pouvoir de parcourir tous les ordres possibles. A la fois Caractéristique et Combinatoire, la Langue universelle ne rétablit pas l'ordre des anciens jours : elle invente des signes, une syntaxe, une grammaire où tout ordre concevable doit trouver son lieu. Quant au Discours universel, il n'est pas non plus le Texte unique qui conserve dans le chiffre de son secret la clef dénouant tout savoir ; il est plutôt la possibilité de définir la marche naturelle et

12 Adam Smith, *Considérations sur l'origine et la formation des langues* (trad. française 1860), p. 410.

La "grammaire générale" selon Michel Foucault

nécessaire de l'esprit depuis les repré-sen-tations les plus simples jusqu'aux analyses les plus fines ou aux combinaisons les plus complexes : ce discours, c'est le savoir mis dans l'ordre unique que lui prescrit son origine. Il parcourt tout le champ des connaissances, mais d'une manière en quelque sorte souterraine, pour en faire surgir la possibilité à partir de la représentation, pour en montrer la naissance et en mettre à vif le lien naturel, linéaire et universel. Ce dénominateur commun, ce fondement de toutes les connaissances, cette origine manifestée en un discours continu, c'est l'Idéologie, un langage qui redouble sur toute sa longueur le fil spontané de la connaissance : «L'homme par sa nature tend toujours au résultat le plus prochain et le plus pressant. Il pense d'abord à ses besoins, ensuite à ses plaisirs. Il s'occupe d'agriculture, de médecine, de guerre, de politique pratique, puis de poésie et d'arts, avant que de songer à la philosophie ; et lorsqu'il fait retour sur lui-même et qu'il commence à réfléchir, il prescrit des règles à son jugement, c'est la logique, à ses discours, c'est la grammaire, à ses désirs, c'est la morale. Il se croit alors au sommet de la théorie» ; mais il s'aperçoit que toutes ces opérations ont "une source commune" et que «ce centre unique de toutes les vérités est la connaissance de ses facultés intellectuelles». ¹³

La Caractéristique universelle et l'Idéologie s'opposent comme l'universalité de la langue en général (elle déploie tous les ordres possibles dans la simultanéité d'un seul tableau fondamental) et l'universalité d'un discours exhaustif (il reconstitue la genèse unique et valable pour chacun de toutes les connaissances possibles en leur enchaînement). Mais leur projet et leur commune possibilité résident dans un pouvoir que l'âge classique prête au langage : celui de donner des signes adéquats à toutes les représentations quelles qu'elles soient, et d'établir entre elles tous les liens possibles. Dans la mesure où le langage peut représenter toutes les représentations, il est de plein droit l'élément de l'universel. Il doit y avoir un langage au moins possible qui recueille entre ses mots la totalité du monde et inversement, le monde, comme totalité du représentable, doit pouvoir devenir, en son ensemble, une Encyclopédie. Et le grand rêve de Charles

13 Destutt de Tracy, *Éléments d'Idéologie*, préface, t. I, p. 2.

CORPUS, revue de philosophie

Bonnet rejoint là ce qu'est le langage dans son lien et son appartenance à la représentation : «Je me plais à envisager la multitude innombrable des Mondes comme autant de livres dont la collection compose l'immense Bibliothèque de l'Univers ou la vraie Encyclo-pédie universelle. Je conçois que la gradation merveilleuse qui est entre ces différents mondes facilite aux intelligences supérieures à qui il a été donné de les parcourir ou plutôt de les lire, l'acquisition des vérités de tout genre qu'il renferme et met dans leur connaissance cet ordre et cet enchaînement qui en font la principale beauté. Mais ces Encyclopédistes célestes ne possèdent pas tous au même degré l'Encyclopédie de l'Univers ; les uns n'en possèdent que quelques branches ; d'autres en possèdent un plus grand nombre, d'autres en saisissent davantage encore ; mais tous ont l'éternité pour accroître et perfectionner leurs connaissances et développer toutes leurs facultés». ¹⁴ Sur ce fond d'une Encyclo-pédie absolue, les humains constituent des formes intermédiaires d'universalité composée et limitée : Encyclopédies alphabétiques qui logent la plus grande quantité possible de connaissances dans l'ordre arbitraire des lettres ; pasigraphies qui permettent de transcrire selon un seul et même système de figures toutes les langues du monde ¹⁵, lexiques polyvalents qui établissent les synonymies entre un nombre plus ou moins considérable de langues ; enfin les encyclopédies raisonnées qui prétendent «exposer autant qu'il est possible l'ordre et l'enchaînement des connaissances humaines» en examinant «leur généalogie et leur filiation, les causes qui ont dû les faire naître et les caractères qui les distinguent». ¹⁶ Quel qu'ait été le caractère partiel de tous ces projets, quelles qu'aient pu être les circonstances empiriques de leur entreprise, le fondement de leur possibilité dans l'*épistémè* classique, c'est que, si l'être du langage était tout entier ramené à son fonctionnement dans la représentation, celle-ci n'avait en revanche de rapport à l'universel que par l'intermédiaire du langage.

14 Ch. Bonnet, *Contemplations de la nature (Œuvres complètes, t. IV, p. 136, note).*

15 Cf. Destutt de Tracy, *Mémoires de l'Académie les Sciences morales et politiques, t. III, p. 535.*

16 D'Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie.*

La "grammaire générale" selon Michel Foucault

3. Connaissance et langage sont strictement entrecroisés. Ils ont, dans la représentation, même origine et même principe de fonctionnement ; ils s'appuient l'un et l'autre, se complètent et se critiquent incessamment. En leur forme la plus générale, connaître et parler consiste d'abord à analyser le simultané de la représentation, à en distinguer les éléments, à établir les relations qui les combinent, les successions possibles selon lesquelles on peut les dérouler : c'est dans le même mouvement que l'esprit parle et connaît, «c'est par les mêmes procédés qu'on apprend à parler et qu'on découvre ou les principes du système du monde ou ceux des opérations de l'esprit humain, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de sublime dans nos connaissances».¹⁷ Mais le langage n'est connaissance que sous une forme irréfléchie ; il s'impose de l'extérieur aux individus, qu'il guide bon gré mal gré vers des notions concrètes ou abstraites, exactes ou peu fondées ; la connaissance, en revanche, est comme un langage dont chaque mot aurait été examiné et chaque relation vérifiée. Savoir, c'est parler comme il faut et comme le prescrit la démarche certaine de l'esprit ; parler, c'est savoir comme on peut et sur le modèle qu'imposent ceux dont on partage la naissance. Les sciences sont des langues bien faites, dans la mesure même où les langues sont des sciences en friche. Toute langue est donc à refaire : c'est-à-dire à expliquer et à juger en partant de cet ordre analytique que nulle d'entre elles ne suit exactement ; et à réajuster éventuellement pour que la chaîne des connaissances puisse apparaître en toute clarté, sans ombre ni lacune. Ainsi, il appartient à la nature même de la grammaire d'être prescriptive, non pas du tout parce qu'elle voudrait imposer les normes d'un beau langage, fidèle aux règles du goût, mais parce qu'elle réfère la possibilité radicale de parler à la mise en ordre de la représentation. Destutt de Tracy devait un jour remarquer que les meilleurs traités de Logique, au XVIIIe siècle, avaient été écrits par des grammairiens ; c'est que les prescriptions de la grammaire étaient d'ordre analytique, non esthétique.

Et cette appartenance de la langue au savoir libère tout un champ historique qui n'avait pas existé aux époques précédentes. Quelque chose comme une histoire de la connaissance devient

17 Destutt de Tracy, *Eléments d'Idéologie*, t. I, p. 24.

CORPUS, revue de philosophie

possible. C'est que si la langue est une science spontanée, obscure à elle-même et malhabile, – elle est en retour perfectionnée par les connaissances qui ne peuvent se déposer dans leurs mots sans y laisser leur trace, et comme l'emplacement vide de leur contenu. Les langues, savoir imparfait, sont la mémoire fidèle de son perfectionnement. Elles induisent en erreur, mais elles enregistrent ce qu'on a appris. Dans leur ordre désordonné, elles font naître de fausses idées ; mais les idées vraies déposent en elles la marque ineffaçable d'un ordre que le hasard n'aurait pu à lui seul disposer. Ce que nous laissent les civilisations et les peuples comme monuments de leur pensée, ce ne sont pas tellement les textes, que les vocabulaires et les syntaxes, les sons et leurs langues plutôt que les paroles qu'ils ont prononcées, moins leurs discours que ce qui les rendit possibles : la discursivité de leur langage. «La langue d'un peuple donne son vocabulaire, et son vocabulaire est une bible assez fidèle de toutes les connaissances de ce peuple ; sur la seule comparaison du vocabulaire d'une nation en différents temps, on se formerait une idée de ses progrès. Chaque science a son nom, chaque notion dans la science a le sien, tout ce qui est connu dans la nature est désigné, ainsi que tout ce qu'on invente dans les arts, et les phénomènes, et les manœuvres, et les instruments». ¹⁸ De là, la possibilité de faire une histoire de la liberté et de l'esclavage à partir des langues ¹⁹, ou encore une histoire des opinions, des préjugés, des superstitions, des croyances de tout ordre dont les écrits témoignent toujours moins bien que les mots eux-mêmes. ²⁰ De là aussi le projet de faire une encyclopédie «des sciences et des arts" qui ne suivra pas l'enchaînement des connaissances elles-mêmes, mais se logera dans la forme du langage, à l'intérieur de l'espace ouvert dans les mots ; c'est là que les temps à venir chercheront nécessairement ce que nous avons su ou pensé, car les mots, en leur découpage fruste, sont répartis sur cette ligne

18 Diderot, Article "Encyclopédie" de *l'Encyclopédie*, t. V, p. 637.

19 Rousseau, *Essai sur l'origine des langues* (*Œuvres*, Paris, 1826, t. XIII, pp. 220-221).

20 Cf. Michaelis, *De l'influence des opinions sur le langage* (1759) ; trad. française, Paris, 1762) : on sait par le seul mot de doxa que les Grecs identifient la gloire et l'opinion ; et par l'expression *das liebe Gewitter* que les Germains croyaient aux vertus fécondantes de l'orage (pp. 24 et 40).

La "grammaire générale" selon Michel Foucault

mitoyenne par quoi la science jouxte la perception, et la réflexion les images. En eux ce qu'on imagine devient ce qu'on sait, en revanche, ce qu'on sait devient ce qu'on se représente tous les jours. Le vieux rapport au *texte* par quoi la Renaissance définissait l'érudition s'est maintenant transformé : il est devenu à l'âge classique le rapport au pur élément de la *langue*.

On voit ainsi s'éclairer l'élément lumineux dans lequel communique de plein droit langage et connaissance, discours bien fait et savoir, langue universelle et analyse de la pensée, histoire des hommes et sciences du langage (...).

J.-P. Sartre : L'idiot de la famille, 1971

"Les deux idéologies"¹

Pour Gustave, c'est la théorie de son Destin : le Diable a créé tout exprès une âme religieuse qui aspire à l'infini, aux ravissements, aux élévations pour la jeter dans un univers sans valeurs et sans Dieu. Sur ce plan, le mécanisme intériorisé lui apparaît – contre-dit par l'instinct, par le besoin de croire, c'est-à-dire d'échapper à l'extériorité par un lien intérieur avec l'infini – à la fois comme sa frustration fondamentale et comme l'explication scientifique de toute frustration. Une fois de plus, il a perdu d'avance puisqu'il unifie passionnellement une idéologie qui par l'atomisation du cosmos et des hommes, prétend dénoncer nos illusions et nous délivrer de nos passions. Nous verrons la part du ressentiment et de l'intention négative dans cette affaire : ce n'est pas en toute innocence que Gustave dévie le Mécanisme de sa voix royale pour en faire l'Évangile de Diable. Mais nous en savons assez, à présent, pour tenter de reconstruire l'évolution de cette pensée truquée et son choc en retour sur le vécu qui l'a empruntée et modifiée pour produire sa justification idéologique (...).

Le scientisme

L'expérience, l'expérience seule : tout doit naître d'elle, tout doit y retourner. C'est l'acte de foi du docteur Flaubert, celui qu'il impose à ses fils. Gustave ne doute pas un instant que son père ne soit un *homme d'expérience*. De très bonne heure il lui envie son savoir. D'où un nouveau malentendu, dont le père ne s'apercevra jamais, qui pèsera jusqu'au bout sur le fils.

Achille-Cléophas *observe*. Il dissèque avec zèle mais la dissection n'est souvent qu'un inventaire : on établit la carte

1 J.-P. Sartre, *L'idiot de la famille* (© Editions Gallimard, Paris, 1971) "Les deux idéologies", "B. Synthèse progressive", "Le scientisme", pp. 470-472.

CORPUS, revue de philosophie

géographique du corps humain ; on dresse, après décès, le procès-verbal des modifications que lui apporte la maladie. Il arrive aussi que le docteur Flaubert recueille des renseignements sur les accidents qui se produisent au cours de certaines interventions chirurgicales : il classe les faits, risque quelques interprétations qui restent en l'air, faute d'être vérifiées par l'expérimentation. De ce point de vue, son "Mémoire sur les accidents causés par la réduction des luxations" mérite pleinement son titre à condition de le mettre au féminin : c'est une mémoire. Cela s'explique d'abord par l'état rudimentaire des techniques et des instruments mais aussi et surtout par l'impossibilité de travailler sur des vivants. Le temps n'est pas venu de la "médecine expérimentale" : il fallait compter sur la maladie pour réaliser par elle-même des systèmes expérimentaux dont le médecin, d'ailleurs, ne pouvait qu'être le témoin passif. Mais, nous l'avons vu, l'humble "soumission aux faits" de l'empirisme dissimule le plus orgueilleux des intellectua- lismes : appuyé sur un ensemble de signes, le savant doit poursuivre son analyse jusqu'à ce qu'il puisse fonder le savoir universel sur un système fini et rigoureux de vérités analytiques. Ainsi, une ambitieuse *Logique* se découvre comme l'envers de la soumission aux données sensibles : la passivité d'esprit est le principe posé pour justifier l'activité de l'intelligence. Achille-Cléophas est éminemment actif ; en d'autres termes, la décompo- sition analytique ou, si l'on préfère le travail du bistouri ne peut se faire sans que ses différents moments soient soutenus et reliés par l'unité d'un projet, d'une recherche et *même* d'une idée à vérifier : l'analyse est, en elle-même, une entreprise synthétique ; mais elle ignore, à l'époque, cet aspect de sa démarche : seul l'objet l'intéresse, qu'il faut réduire à ses éléments. Bien sûr, la décomposition, pour le chirurgien-chef, doit être suivie tôt ou tard d'une composition. Mais ce praticien, héritier du XVIIIe siècle, n'allait pas plus loin que Condillac qui écrivait : «En effet, que je veuille connaître une machine, je la décomposerai pour en connaître séparément chaque partie. Quand j'aurai de chacune une idée exacte et que je pourrai les mettre dans le même ordre où elles étaient, alors je concevrai parfaitement cette machine parce que je l'aurai décomposée et recomposée». Tout dépend bien sûr de ce qu'on entend par "ordre". Il est à noter, pourtant, qu'une machine recomposée n'est pas une machine en *ordre* de marche :

J.-P. Sartre, "Les deux idéologies"

il faut de l'énergie pour la mettre en mouvement. Il en a fallu pour que Lavoisier, à partir des éléments, parvienne à la recombinaison de l'eau. Mais le bon abbé a tout prévu : à défaut des choses mêmes, nous recombinaisons l'ordre des signes dans la langue conventionnelle que nous aurons inventée tout exprès. La conséquence d'une idéologie qui fait disparaître le mouvement et l'énergie, c'est que pour la *connaissance* il n'y a pas de différence entre une machine au repos et la même au travail. Mieux : la vérité de celle-ci réside en celle-là. Conception qui appliquée à la vie, équivaut à faire de la mort la vérité de la vie. Achille-Cléophas n'y voyait pas d'inconvénient : il disséquait un cadavre ; la recombinaison se faisait sur les planches anatomiques : après avoir taillé, on recousait ou plutôt on représentait par des images la remise en place des organes "dans l'ordre même" où on les avait trouvés ; c'était le savoir, la connaissance exacte de la machine humaine. Il est clair aujourd'hui que cette remise en ordre ne peut rendre compte du fonctionnement des organes, c'est-à-dire de leur rôle dans l'unité structurée d'un organisme vivant. Mais Achille-Cléophas était de ceux qui luttèrent, à raison, contre l'organicisme et qui tenaient cette doctrine pour une perpétuation abâtardie de la pensée religieuse. Il savait bien, ce médecin, que la vie différait de la non-vie et qu'il faudrait rendre compte de cette différence. Mais, puisque, de toute manière, la vérité des phénomènes, quels qu'ils soient, résidait dans le *mécanisme*, l'opposition du vivant et de l'inanimé ne lui semblait pas fondamentale : la vérité *synthétique* de notre vie, c'était, à ses yeux, qu'il n'y a de synthèse qu'illusoire ou verbale ; après Condillac, après La Mettrie, il étend au genre humain l'idée cartésienne de l'animal-machine.

Gustave a su très tôt que son père disséquait : quand le petit garçon jouait avec sa sœur dans un jardinet situé derrière l'aile gauche de l'hôpital, il n'avait qu'à se hausser aux grilles des fenêtres pour voir les cadavres. Si le jeune fils d'un chirurgien, aujourd'hui, assistait aux travaux de son père, il placerait les démarches de celui-ci – directement ou indirectement – dans une perspective thérapeutique. Le mort sauve le vif : le *cadavre*, sur la table de marbre, a tout de suite un coefficient d'utilité. On peut le faire comprendre à un enfant ; la mort est aux mains des hommes parce que les hommes sont aux mains de la mort. Elle devient – sans cesser d'être limite absolue, donc nature – chaque jour moins

CORPUS, revue de philosophie

naturelle. Dans cette perspective, elle peut garder aux yeux d'un jeune garçon son horreur subjective (il peut dès le premier âge éprouver de l'angoisse à l'idée de sa future abolition) ; objectivement elle effraie moins : pour repoussant qu'il soit, le cadavre est un moyen de vivre. Le fils cadet d'un chirurgien, au milieu de notre siècle, se passionnerait pour la greffe du cœur (...).

▣ *Textes de Destutt de Tracy*

M. DE TRACY A M. BURKE¹

Comme dans l'Assemblée Nationale Française, on ne tolère pas des digressions aussi longues que celles que l'on se permet dans le Parlement Britannique, je n'ai pu, dans mon opinion du 3 avril, dire que quelques mots du discours de M. Burke, du 9 février dernier.²

Je me suis borné à avancer que ce discours étoit indécent dans l'Assemblée auguste des Représentants d'une Nation libre, montrait une grande ignorance des opérations et des principes de l'Assemblée Nationale Française, et que l'honorable Membre qui l'avoit prononcé, n'avoit pu puiser des idées si fausses que dans des sources très impures.

Telles sont les vérités que je dois prouver actuellement avec plus de détail ; mais avant tout, il faut que je déclare que je ne connois le Discours de M. Burke que par les extraits que se sont empressés d'en publier les mécontents de France, qui se saisissent avec d'autant plus d'ardeur d'une autorité respectable, prise en pays étranger, qu'ils n'en ont plus dans leur patrie que de très-décréditées.

C'est donc l'extrait que j'en connois que je cite : et j'ai de bonnes raisons pour n'en pas garantir la fidélité. Je vais le suivre pas-à-pas : et par ce début, je juge d'abord que M. Burke n'a pas saisi l'esprit de notre révolution, car c'est sur nos forces uniquement, et non sur nos intentions, qu'il croit que l'Angleterre doit régler le nombre de ses troupes. Il nous croit aussi dangereux pour son repos, vivans sous un Gouvernement juste, sage, populaire, fondé sur la morale et le désir du bonheur des hommes, que quand nous étions régis par le Cabinet tracassier, inquiet et jaloux du Ministre d'un despote ; et il exprime cette idée fautive par cet adage insignifiant : *Les Républiques, aussi bien que les Monarchies, sont sujettes à l'ambition, à la jalousie, etc.* J'arrête l'honorable Membre sur ce premier mot. Je pense que la longue habitude de considérer ce que sont les Gouvernemens actuels, l'a empêché de calculer ce qu'ils peuvent être ; et je ne crois pas me tromper, en l'assurant que la Nation Française est déjà trop

CORPUS, revue de philosophie

pénétrée des principes d'une saine politique, pour que ses voisins en puissent craindre une provocation injuste, quand elle seroit au comble de la prospérité : mais aussi, je lui réponds que notre patriotisme est trop énergique pour qu'il fût prudent de nous provoquer, même dans l'état de syncope où il nous croit, et que si on l'essayoit, il ne faudroit pas un grand effort de mémoire pour se rappeler que *Gallos in bellis floruisse*. Est-ce donc à un homme libre de penser qu'un Peuple, qui se battoit avec gloire pour les intérêts d'un Maître seroit sans courage quand il a une Patrie qu'il chérit ? Mais, suivons. L'éloquent Orateur parle de la rapidité de notre chute, comme si elle étoit d'hier, et en prend occasion de s'extasier sur l'instabilité des choses humaines. C'est sûrement un beau mouvement et qui a même une certaine empreinte philosophique qui sied ; mais il m'invite à croire que M. Burke prend juste, pour l'époque de notre chute, celle de notre restauration ; car c'est celle-ci qui est récente : l'autre est ancienne et a été graduelle, et sûrement cette vérité n'a pu échapper à un aussi grand politique. En effet, sans remonter au quatorzième siècle, où l'ignorance nous a fait perdre les Assemblées de la Nation et les germes d'une vraie Constitution que nous avons, c'est l'orgueil et la gloire même de Louis XIV qui ont jetté les fondements de notre ruine, qui nous ont fait prendre l'éclat pour la gloire, qui nous ont éloignés du vrai, seule source du bon. Ce sont les revers de ce prince, suite nécessaire de ses succès mêmes, qui ont préparé les désordres de la Régence, dont le long despotisme de Louis XV a guéri en partie les plaies, mais en en préparant d'autres, mais en nous disposant à éprouver tous les malheurs qui naissent de l'incapacité et de la dépravation des Ministres et des favoris. Et c'est quand tous ces maux ont été à leur comble, que nous avons commencé à y porter remède. Mais on voit qu'ils étoient assez vieux, pour qu'on ne pût pas les peindre comme un évènement soudain ; et la complaisance avec laquelle l'orateur rappelle les temps de Ramillies et d'Hoostet, me prouve qu'il les regrette ; car elle ne cadre pas du tout avec l'éloge pompeux qu'il fait de l'armée de Louis XIV, éloge qu'au reste elle méritoit, malgré ses revers fameux causés par les fautes de la Cour ; et quand je pense combien elle étoit formidable cette armée d'un despote Français, que je me rappelle en même-temps que les troupes Romaines mêmes étoient devenues méprisables sous les Empereurs, je me

M. de Tracy à M. Burke

permets de croire que les Soldats Français, sous le règne des Loix et de la Liberté, seront dignes de quelque estime de la part de leur détracteurs. Pour ne rien laisser en arrière, je devrois relever ce vers latin :

Hæc tunc nomina erant, nunc sunt sine nomine terræ.

Est-ce par une ironie pareille qu'un profond politique devoit désigner l'étonnant patriotisme par lequel toutes les Provinces de l'Empire français se sont empressées de renoncer à tout Privilège, sentant qu'il n'y en a pas de comparable à la Liberté, ni de distinction particulière qui vaille l'union générale.

Certes, c'est attacher une grande importance aux mots, et une bien petite aux choses, que de regretter quelques vieux noms perdus par l'effet d'un tel dévouement au bien de la Patrie ; et si cette opération même excite la satire, je crains que ce ne soit un parti bien pris de ne rien approuver en nous.

Mais je me hâte d'arriver au point du discours où M. Burke nous dit le plus d'injures : on se doute bien que c'est celui où il est le plus dépourvu de raisons.

Il établit d'abord que l'évènement, appelé ordinairement la *Révolution d'Angleterre de 1688*, n'est qu'une restauration. Cela peut être exact, puisqu'il ne s'agissoit, je crois, que de remettre en vigueur la Constitution existante qu'un Prince imprudent vouloit détruire. Mais, s'il est vrai que l'Angleterre n'avoit besoin que d'une restauration, s'ensuit-il qu'une révolution entière ne fût pas nécessaire à la France ? Il se plaît à croire que nous ne l'avons fait que pour notre plaisir, et à nous peindre, nous félicitant de notre révolution, comme des enfants se vantent d'avoir brisé un vase précieux.

Mais je demande à l'honorable Membre ce qu'il nous conseille, pour notre bien, de conserver de l'ancien ordre de choses, lui qui nous a représentés le moment d'avant comme gémissans dans les liens d'un despotisme furieux et sous les tourmens d'une intolérance sombre et farouche, digne compagne et fidèle auxiliaire de la tyrannie. Ce sont ses propres mots (pag. 6 et 7) : ils sont d'une justesse et d'une énergie parfaites. Je n'y ajouterai rien que cette réflexion : c'est que, pour être conséquent, il n'eût pas fallu nous reprocher de faire une révolution complète, mais nous louer

CORPUS, revue de philosophie

d'avoir eu le courage de l'entreprendre ; et peut-être eût-il été généreux et juste de plaindre les maux qu'elle nous coûte ! maux que nous avons prévus, que nous avons fixés d'un œil ferme, et auxquels nous nous sommes dévoués par un noble amour de la liberté et de l'humanité.

Cette excellente balance des forces des ordres séparés, que M. Burke nous vante, n'existe pas en Angleterre, car la Chambre des Pairs n'a nulle ressemblance avec ce qu'étoient chez nous les Ordres privilégiés ; mais elle existoit depuis long-temps en France ; et c'est elle qui nous avoit amenés au gouvernement qu'il vient de peindre. Je suis fondé à croire, par cela seul, qu'elle n'en pouvoit être le remède ; et ne pouvant me livrer au développement de cette grande question, j'invite M. Burke à lire les Ouvrages qui la traitent, et qui sûrement ne lui sont pas parvenus. Je l'inviterai même à lire seulement le récit des faits de nos précédens États Généraux.

Mais notre plus grand tort, aux yeux de notre détracteur véhément, est de n'avoir pas borné nos efforts à nous donner une Constitution exactement pareille à celle de l'Angleterre. Je respecte, dans un Citoyen, un ardent amour pour la Constitution de son pays ; mais je voudrois qu'un politique célèbre ne l'aimât pas d'une passion aveugle qui l'empêchât d'en voir les défauts. Aussi M. Burke n'a-t-il pas toujours ce tort, car le moment d'avant, il dit qu'il a presque constamment été occupé de la réforme. Pourquoi donc ne pas trouver bon que nous ne comprenions pas, dans notre création, ce qu'il voudroit détruire ?

Certes, il est, dans la Constitution Anglaise, des choses admirables et admirées par nous, et que nous adoptons : la liberté de penser, de parler et d'écrire ; nous nous occupons de la naturaliser en France, et même d'en régler les effets par des loix encore meilleures, s'il est possible. La liberté individuelle, nous l'avons reconquise, et sans y porter la moindre atteinte, nous tâcherons de la concilier, mieux que nos voisins, avec la grande police, la sûreté publique.

Le précieux usage des Jurés, M. Burke nous approuvera doublement sur ce point ; car ce n'est pour nous qu'une restauration. Nous les avons eus ; mais il sera surpris d'apprendre que cette restauration nous est plus difficile dans la pratique, que

M. de Tracy à M. Burke

beaucoup de créations : tant le despotisme nous a dénaturés et *enlacés dans ses filets*. C'est une de ses expressions.

Je ne parle pas de la Permanence d'un Corps Législatif, organe des volontés de la Nation. Je pense que personne n'en contredit la nécessité.

Voilà des choses dignes d'être l'objet de nos vœux et de nos travaux ; mais M. Burke nous conseilleroit-il d'imiter :

Ces Magistratures héréditaires qui font, du droit de gouverner les hommes malgré eux, la propriété d'un individu ?

Cet usage, où est le Roi d'Angleterre, de nommer tous les Juges, c'est-à-dire, de remplacer par le choix d'un Ministre la confiance du Peuple, si nécessaire à un homme public, et dont, par ce seul choix, il doit être privé.

Cette inégale répartition des Représentants de la Nation Anglaise, qui facilite tellement l'influence ministérielle, que cette corruption publique et avouée est devenue une partie intégrante de la Constitution, une espèce de seconde Chambre dans celle des Communes, si adaptée à tous les ressorts politiques qu'elle est un des plus forts de ces fameux contre-poids tant vantés, et qu'il y auroit peut-être moins de danger à enlever aux Anglais beaucoup de bonnes institutions, qu'à détruire ce vice.

Nous conseilleroit-il d'adopter la presse des matelots, le chef-d'œuvre du despotisme chez un Peuple qui se vante d'être libre ; ce manque d'Assemblées administratives dans les Provinces, qui, à la vérité, fait une partie de l'importance individuelle des Membres du Corps Législatif ; mais par cette raison, est une diminution considérable de la liberté de la Nation, et cause nécessairement quelquefois l'ignorance et l'oubli de ses intérêts ; cette énorme complication d'impôts ; tous ces Règlements mercantils et prohi-bitifs, qui favorisent quelques marchands avides aux dépens des cultivateurs, etc., etc., etc. ?

Non ; ce seroit en vain qu'on nous proposeroit d'imiter ces fautes de nos voisins, qui ne sont garantis d'une portion de leur funeste influence, que par l'excellent esprit public dont ils sont animés ; esprit qui naît parmi nous par les admirables institutions que nous nous donnons. Nous ne leur envierons pas même ces immorales et rapides fortunes que font leurs Administrateurs au Bengale, et qui aiguissent l'avarice de tout un Peuple, ni cet esprit dominateur et jaloux qui a trop animé leur Gouvernement, et nous

CORPUS, revue de philosophie

pensons fermement que bientôt, au contraire, ils nous envieront l'amour de l'égalité, de la modération et de la justice qui fait déjà la base du nôtre.

Et ce n'est pas là créer une démocratie comme le dit l'homme respectable que je combats. Ignore-t-il donc qu'une démocratie est le Gouvernement où tous font les Loix, et où tous les font exécuter eux-mêmes ?

Et en France nous chargeons des Représentants de les faire, et un Monarque unique, inamovible, héréditaire, de les faire exécuter.*³

Y a-t-il parité ? Je le demande ?

Non, ce n'est point une démocratie que nous établissons, encore moins une ligue de démocraties confédérées, puisque nous avons refondu en un seul corps toutes les parties de l'Empire Français, effort de vertu et de prudence, qui fera la solidité et la perfection de notre ouvrage, malgré les critiques irréfléchies que je viens de repousser. Je dis irréfléchies, parce que je crois avoir démontré qu'elles portent toutes sur deux erreurs : l'une, que nous devons nous borner à réformer ; c'est-à-dire, à consolider et à raccommoder un Gouvernement oppresseur et corrompue, dont l'esprit étoit de diviser entre elles toutes les classes de Citoyens, et toutes les parties de l'Empire, pour les opposer les unes aux autres, et les dominer toutes ; l'autre, que nous avons mal fait d'attaquer dans sa racine cet esprit pernicieux pour y substituer, comme base fondamentale, l'amour de l'égalité et de l'union, sentiment précieux que Montesquieu lui-même, cet illustre Apologiste du Gouvernement sous lequel il vivoit, n'hésite pas à honorer du nom de vraie vertu, et dont il fait le principe du Gouvernement républicain.

Oui, j'en appelle à ce grand Homme, de quelques mots duquel on a trop abusé, et dont l'ombre s'indigne de n'avoir osé rendre ses idées toutes entières, et de voir que cette réticence autorise à employer son imposante autorité pour le maintien de principes qu'il désavoue.

* Quand il n'a pas voulu remplir ce devoir, nous nous en sommes débarrassés. C'est une conséquence des principes établis dans tout cet écrit.

M. de Tracy à M. Burke

Si on lui disoit : Vos descendans se créeront un gouvernement fondé sur ce principe, que vous-même honorez du nom de la vraie vertu ; il n'aura pas la turbulence inquiète de la démocratie, puisque les loix seront faites par une Assemblée de Représentans choisis ; il aura l'activité de la Monarchie, puisque ces loix seront maintenues, exécutées, défendues par un seul homme, par un Roi puissant. Ce Roi ne pourra être égaré dans le choix des agens de son pouvoir, puisque la voix publique les lui désignera tous : on n'aura à craindre, ni le despotisme du Chef, ni l'aristocratie des Grands ; on aimera la Patrie par inclination, on la servira par honneur ; tous les intérêts se réuniront pour le maintien de l'ordre : certes, il répondroit : Tous mes vœux sont remplis. Voilà où tendoient mes travaux ; voilà le gouvernement Anglais perfectionné ; voilà le but que j'indiquois, lorsque je faisois l'éloge des sentimens républicains, lorsque je peignois l'horreur du despotisme, et que je recommandois les contrepoids, et les pouvoirs intermédiaires de la Monarchie limitée. Il ne reste plus à mes chers Français, que de mettre de si sages Loix sous la sauvegarde des mœurs, par l'institution d'une bonne éducation publique ; et il seroit merveilleusement étonné d'apprendre que lui-même, et un Anglais respectable, sont les seules autorités dignes d'attention que l'on oppose à un si beau dessein.

Je reviens à M. Burke, après avoir repoussé les traits lancés par lui contre l'esprit de nos institutions, je lui demande s'il est bien content lui-même de ce qu'il a dit de l'armée Française. S'il y a réfléchi depuis, j'ose croire qu'il n'est pas à s'en repentir.

Il établit, et avec grande raison, que c'est un problème au-dessus de l'esprit humain, que de concilier l'existence d'une armée toujours subsistante, avec celle d'une constitution libre ; et pour être juste, il auroit dû ajouter que la position de la France rend ce problème encore plus difficile pour elle que pour l'Angleterre, l'obligeant à tenir sur pied de bien plus grandes forces. Nous sentons cette difficulté comme M. Burke ; et quelques ouvrages, qui ont déjà paru sur ce sujet, prouvent que plusieurs Français l'ont considéré en hommes d'état, et sous toutes ses faces : mais plus l'obstacle est grand, plus, pour être sage, il faudra examiner à loisir la manière dont on le surmontera, avant de la juger.

Pour être seulement raisonnable, il eût fallu attendre, pour blâmer notre constitution militaire, qu'elle fut faite. Or, il est

CORPUS, revue de philosophie

constant que M. Burke l'a déclarée détestable, le 8 Février, et qu'elle n'est pas même encore ébauchée à l'instant où j'écris ceci, le 26 Avril.

Je lui dirai qu'il se méprend très-lourdement, s'il confond l'état pacifique et permanent que nous voulons établir, avec la situation passagère et vraiment hostile dans laquelle nous avons été, et dans laquelle nous sommes encore à quelques égards.

Oui, Monsieur, nous étions dans un véritable état de guerre, lorsque des Ministres oppresseurs faisoient marcher des troupes pour intimider la Capitale et disperser les Représentants de la Nation. Qu'ont fait les bons Citoyens, c'est-à-dire, presque tous les Français ? Ils ont pris les armes, de là ces Gardes nationales qui existent encore sans vraie constitution, et presque sans autre règle que le patriotisme qui les anime. Qu'ont fait les soldats ? Ils ont abandonné ces drapeaux qu'on portoit contre leurs frères.

Je crois qu'il n'y a pas un homme, quelque austère qu'il soit, qui puisse blâmer ces deux démarches ; mais il s'en est suivi des désordres ; mais des Citoyens exhaltés se sont réunis en armes dans des Provinces éloignées, bien long-temps encore après le moment où il y avoit du danger, et ont abusé de l'état de force où les mettoit leur rassemblement, pour donner des ordres inutiles ou fâcheux, pour s'attribuer des pouvoirs qui ne doivent pas leur appartenir dans un état de choses plus tranquille, et que même dans le moment présent ils ne doivent pas s'attribuer. Cela est vrai ; mais les soldats de quelques Corps, égarés par les circonstances du moment, suspectant les intentions de leurs officiers, qu'ils regardent en général comme des êtres privilégiés, et auxquels ils ont vu l'attitude de mécontents, ont rompu le frein de la discipline, et n'ont pas assez senti que loin de se vanter d'avance de leur patriotisme, ils devoient reculer jusqu'à la dernière extrémité l'aveu nécessaire, mais fâcheux, qu'ils n'obéiroient pas à des ordres oppresseurs ; cela est encore vrai. Mais l'assemblée Nationale n'a pas sévi contre les excès de ce zèle ; elle a craint de remettre de trop grandes forces entre les mains des mal-intentionnés, en aigrissant, par une sévérité prématurée, ses propres partisans, et en exigeant l'impossible, c'est-à-dire, une mesure parfaite jusque dans les mouvemens de l'enthousiasme. Elle s'est bornée à contenir ce feu qu'elle ne pouvoit ni ne devoit étouffer ; elle a exigé de tous le serment

M. de Tracy à M. Burke

d'obéir à la Nation, à la Loi et au Roi, et elle a dirigé les volontés jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de tracer les devoirs ; tout cela est encore certain. Je ne vois là, d'une part, que des motifs louables dans le peuple, et qu'une conduite prudente dans ses Représentants. Mais ce qui pourroit peut-être étonner un politique, s'il se donnoit la peine de réfléchir ; ce qui pourroit surprendre délicieusement un Philosophe, ami de l'humanité, s'il nous observoit, c'est que ces Citoyens, devenus plus puissans que leurs supérieurs, ont d'eux-mêmes employé toutes leurs forces et sacrifié leurs intérêts au maintien de l'ordre public et au paiement des impôts.

C'est que ces soldats, affranchis du joug par le fait, ont fait leur service avec une exactitude admirable, et ont exercé sur eux-mêmes et sur leurs camarades une Police exemplaire et plus sévère qu'elle n'a jamais été.

C'est enfin que dans le temps où les représentans du Peuple ont calmé leurs braves et zélés défenseurs, ils leur dissimuloient qu'ils étoient et qu'ils sont encore exposés eux et leur ouvrage, malgré les respectables intentions du Monarque, à la malveillance active d'une foule de mécontents puissans, qui poussent l'audace et l'égarement jusqu'à se vanter de leurs projets pervers dans le temps même que l'Assemblée veille sur leur conservation, et qu'un mot d'elle seroit leur perte.

J'ose croire que ces traits sont grands, sont beaux, sont dignes des Français ; que mieux connus un jour, ils forceront leurs détracteurs à rougir de leur précipitation, et que l'avenir prouvera qu'une Nation dont la masse est aussi généreuse, dont les Chefs sont aussi prudens, ne pouvoit manquer de parvenir au bonheur et à la liberté dont elle est si digne.

Qu'il me soit permis de dire encore que c'est bien témérairement qu'on suppose l'athéisme où l'on voit les vertus ; et que si notre *déclaration des Droits est un galimathias* ; notre conduite en est un excellent commentaire. C'est à l'instant où l'Amérique s'est occupée de pareil *galimathias*, qu'elle est devenue invincible à toutes les forces de l'Angleterre.

Pour l'épithète de *Pédantesque*, elle ne sied qu'aux assertions superficielles et fausses, débitées d'un ton doctoral. Je suis fâché qu'un homme célèbre ait pris ce ton pour dire de pareilles choses. Je suis persuadé qu'il en est, ou en sera bientôt, plus affligé que

CORPUS, revue de philosophie

moi. Le temps l'éclairera. Il n'a que le tort d'avoir cru trop facilement de faux rapports, et de s'être trop pressé. Si l'intérêt de ma patrie ne m'eût pas forcé de parler, j'aurois respecté en silence, même ses erreurs.

Je ne puis quitter la plume sans payer un juste tribut d'admiration et de reconnaissance au généreux Comte de Stanhope, qui a pris notre défense, animé par le pur amour de la vérité et de l'humanité. Je remplis un devoir bien cher à mon cœur, en rendant un hommage public à ses vertus.

Puissent-elles apprendre à tous les hommes que le patriotisme ne consiste pas à haïr ses voisins, mais à concilier à la Nation dont on est membre, l'estime et la bienveillance universelles !

N.B. Cet ouvrage est du 26 avril 1790. J'y ajouterois bien des choses, si je le refaisois, car les évènements ont bien marché depuis cette époque, mais, ce dont je m'applaudis et ce qui prouve que je n'ai pas varié, c'est que je n'y vois rien à retrancher ni à changer.⁴

TRACY

*

* *

1 Les *Archives de France* ont eu l'obligeance de nous communiquer copie de l'exemplaire en leur possession de la brochure de Tracy : *M. de Tracy à M. Burke*, F7 4775 33, dr 2, Tracy (s.d.) Imprimerie nationale (s.l.) in 8°, 16 pages (portant le tampon "Empire français. Direction générale des Archives"). C'est l'exemplaire même que Tracy avait joint à son mémoire et à sa demande de libération, pour attester de sa conduite patriotique : ainsi s'explique que *M. de Tracy à M. Burke* figure, avec son autre brochure *Opinion de M. de Tracy sur les affaires de Saint-Domingue* (1791), parmi les "Documents sur son arrestation et son emprisonnement" en possession des *Archives de France*, sous la même cote ; il est ainsi prouvé que cet exemplaire de 16 p., s.d. et s.l. a dû être imprimé courant 1794, alors que l'exemplaire du même texte en 15 p. date de 1790. (Sur ces faits voir plus haut, dans notre rubrique "Documents", "Documents relatifs à l'arrestation et à l'emprisonnement de Tracy", spécialement : "Pièces produites et enregistrées", novembre 1793-octobre

M. de Tracy à M. Burke

1794).

Il existe à la B.N. deux exemplaires de *M. de Tracy à M. Burke* : – le premier : Paris, Imprimerie nationale (s.l.) in 8°, 15 pages : 8° Lb 39.4875 ; – le second (s.d.) Imprimerie nationale (s.l.) in 8°, 16 pages : 8° Lb 39.4875 A, identique à l'exemplaire des Archives de France que nous reproduisons.

L'édition en 15 p., consécutive à l'intervention de Tracy à l'Assemblée au sujet des attaques de Burke, est de 1790. Celle en 16 pages – comportant, comme on va le voir, deux courtes additions par rapport à la précédente – est la réimpression par Tracy, avant l'époque de sa sortie de prison (oct. 1794), de son premier écrit de 1790. Le catalogue de la B.N. ne signale pas cette date 1794 de l'exemplaire Lb 39.4875 A (voir Emmet Kennedy, *A Philosophe in the age of Revolution. Destutt de Tracy and the origins of "Ideology"*, pp. 36-37).

C'est l'exemplaire de la seconde édition (1794), comportant deux notes supplémentaires que nous reproduisons ici. La réputation de Burke, son importance au point de vue philosophico-politique n'ont pas besoin d'être rappelées ici (voir par exemple dans les travaux de Leo Strauss) : il est étrange que le texte de Tracy n'ait pas été réédité en France. Nous sommes heureux d'y contribuer.

L'ouvrage de Tracy fut vite traduit en anglais : *Translation of a Letter from M. de Tracy, member of the French National Assembly; in answer to his Remarks on the French Revolution* (London, 1790). Dans "Défense de sa conduite patriotique", rédigée en prison, Tracy se fait un mérite patriotique de sa réponse aux "remarques" de Burke : «cet écrit de Tracy est connu pour avoir bien servi la Révolution en Angleterre» (voir Documents, *supra*).

- 2 L'auteur indique ici – en même temps que la date des attaques de Burke, au Parlement anglais, contre la Révolution française, attaques qu'il avait connues par la presse – la date de son propre bref discours à l'Assemblée nationale sur le sujet (3 avril 1790) : *M. de Tracy à M. Burke* est la rédaction de ce discours. A la fin du texte (de la seconde édition ici reproduit) figure un N.B. de l'auteur : «Cet ouvrage est du 26 avril 1790» (première publication) ; à la suite il rappelle aux thermidoriens auxquels il demande sa libération : «depuis cette époque [...] je n'ai pas varié» (sous-entendu : dans mes principes révolutionnaires).
- 3 *Première des deux notes ajoutées par l'auteur en 1794.* On remarque que Tracy, défendant le caractère d'«*entière révolution*» de la Révolution française (par opposition à la "révolution" d'Angleterre de 1689 ou par opposition à un rafistolage d'institutions corrompues, p. 10 et 5), n'en marque pas moins les limites de ce qui s'est produit en France en 1789 : ce n'est pas une démocratie, ni une fédération de provinces ou de classes opposées les unes aux autres, mais une nation unie par des principes patriotiques d'égalité, élisant des représentants, et obéissant à un exécutif constitué par «un Monarque unique, inamovible, héréditaire» (original, pp. 9-10). A cette époque (de la première édition), remarque

E. Kennedy, Tracy, «comme la grande majorité des Constituants de 1790», ne met pas en doute «les respectables intentions du Monarque» ni la nécessité «de la forme monarchique du gouvernement». Quant à son insistance remarquable sur la nécessité de principes d'égalité, Kennedy ajoute : «l'égalitarisme de Tracy était administratif et politique plus que social» (*ibid.*, p. 19).

En 1794, Tracy ajoute une note (p. 10) pour prendre ses distances par rapport à ses premières opinions monarchistes-éclairées ou en faveur d'un Monarchie plus ou moins représentative. En effet, après une succession d'événements dramatiques – après la tentative de fuite du Roi (20 juin 1791), après son renversement lors de la journée populaire du 10 août 1792 (à la suite de la publication des menaces des émigrés contre Paris, contenues dans le manifeste de Brunswick), après le procès et la condamnation à mort de Louis XVI (déc. 1792-21 janvier 1793) – la cause de la Monarchie, même tempérée, n'était guère défendable. Dans la deuxième édition de son texte, dans sa note p. 10, Tracy s'en désolidarise, s'exprimant même comme si ces événements avaient pu de quelque façon résulter des "principes" de son écrit de 1790, alors que celui-ci était plutôt monarchiste-constitutionnel d'inspiration.

- 4 *Seconde addition de l'auteur en 1794.* Cette déclaration : «je n'ai pas varié» appuie, à cette date, "Défense de sa conduite patriotique" et les autres documents qu'il joint à ses demandes de libération.

La libération de Tracy n'interviendra que le 2 octobre 1794, à la suite des demandes réitérées du Comité de surveillance d'Auteuil (dont il relevait par son lieu de résidence), des démarches de sa femme – à la suite de ses propres Mémoires et demandes de libération – à la suite, enfin d'une intervention en sa faveur de Madame de Beauharnais, contactée par sa femme, auprès des thermidoriens (E. Kennedy, *ouv. cité*, pp. 36-37. Kennedy juge la date de libération de Tracy, en oct. 1794 "tardive", sans préciser la signification de ce retard éventuel...).

La réunion, en "pièce jointe" à son Dossier de demande de libération, de sa brochure *Opinion de M. de Tracy sur les affaires de Saint-Domingue* et surtout la réimpression spéciale, en 1794, de *M. de Tracy à M. Burke* (dans un texte quelque peu infléchi en un sens anti-monarchique, comme on l'a vu) est un signe des preuves de son patriotisme constant qu'il adresse aux nouveaux maîtres thermidoriens. Par la suite, grâce à la protection de Cabanis, sa carrière ne cessera de bénéficier du soutien des mêmes thermidoriens, sans que Tracy infléchisse en rien les principes de son œuvre philosophico-politique : il semble par exemple qu'il n'ait pas approuvé entièrement la Constitution de l'an VIII, et il n'a pas participé – à la différence de Cabanis – au coup de force du 18 brumaire an VIII (novembre 1799). Voir F. Picavet, *Les Idéologues...*, pp. 220-221 ; et beaucoup plus clair : Martin S. Staum, *Cabanis, Enlightenment and Medical philosophy in the French Revolution*, Princeton 1980, "Justifying brumaire and the Constitution of 1799", pp. 287-298).

**DEUX LETTRES A JOSEPH DROZ
sur les écoles centrales**

**Lettre à Joseph Droz
du 27 vendémiaire an X (19 octobre 1801)**

A Auteuil, près Paris, département de la Seine,
27 vendémiaire an X,¹
Citoyen,

J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance et lu avec un bien grand plaisir l'excellent discours que vous avez prononcé l'année dernière² et les plans d'études que vous et vos collègues avez tracés pour suppléer au silence de l'administration et accroître encore les progrès de vos élèves en assurant leur marche et dirigeant leur zèle. Je regrette de n'avoir pas connu plus tôt cet intéressant ouvrage. J'aurais eu de grands moyens de plus pour prouver l'utilité et les succès de notre instruction publique. Mais tout parle pour elle ; et c'est en vérité une tâche pour ainsi dire trop aisée à remplir que celle de défendre contre quelques clabaudes un établissement excellent en soi et illustré par les talents des hommes les plus recommandables de la première nation du monde.

Au reste, c'est précisément parce que nos Écoles centrales sont excellentes qu'elles ont été attaquées.³ Nous ne devons pas nous en étonner. C'est une guerre qui existe depuis les écoles de Pythagore, et Condorcet nous avertit qu'elle durera tant qu'il y aura des prêtres et des rois. Comme en France, nous nous sommes déjà débarrassés des uns, je ne doute pas que nous venions à bout des autres.⁴ Ils se débattent c'est tout simple, mais il y a déjà bien du chemin de fait, et, dans ce genre, on ne rétrograde point. On ne revient point au gland quand on (a) mangé du pain. Enfin, je ne saurais désespérer de la cause de la raison, quand je la vois défendue par des hommes comme vous.

Agréez, je vous prie, les assurances de mon attachement et de mon estime pour vos talents.

Je vous salue.

CORPUS, revue de philosophie

DESTUTT-TRACY

Permettez que je profite de cette occasion pour vous offrir un écrit que je viens de publier. C'est un essai d'éléments d'idéologie.⁵ J'espère que cela rentre assez dans vos vues. Je vous l'envoie par ce courrier.

*

* *

***Lettre à Joseph Droz
du 27 Fructidor an X (14 septembre 1803)⁶***

***MS 1441, f°302 (recto et verso), Archives de la
Bibliothèque municipale de Besançon***

A Auteuil, près Paris, ce 27 Fructidor an 10

Citoyen, j'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre du 17. Je suis très reconnaissant que vous vouliez bien me conserver un peu de souvenir ; pour moi je vous prie d'être assuré que je n'oublierai jamais le peu de moments que j'ai eu l'avantage de passer avec vous. Ils me seraient d'ailleurs rappelés incessamment par les services que vous avez rendus, rendez et rendrez à la science et à la raison.

J'ai effectivement entretenu un instant l'Institut de la philosophie de Kant, persuadé que tout cela n'est que des rêveries qu'on ne vante que sur parole et qu'on n'admire que parce qu'on ne les connaît pas ou qu'on ne les comprend pas. Je me suis borné tout simplement à les exposer avec très peu d'observations. Ce ne sont en effet que des idées platonitiennes, cartésiennes et leibnitziennes retournées de mille manières, présentées sous des noms différents, et toujours fondées sur l'éternel abus des principes abstraits. Je les renvoie sans façon au *Traité des Systèmes* de Condillac qui en fait bonne justice. Je suis fâché de ne pouvoir vous envoyer ce petit Mémoire, mais il ne paraîtra que dans le 4^o volume du recueil de ceux de la Seconde classe de l'Institut, qui au reste va être présenté aux Consuls ces jours-ci. Attaquant une doctrine accréditée, j'ai été bien aise de me

Deux lettres à Joseph Droz

présenter sous la sauvegarde d'un corps respecté ; d'ailleurs je traite les Kantistes avec de grands égards parce que ce sont les plus vrais amis de la liberté et de la raison en Allemagne. Quand ces in 4° arriveront à la bibliothèque de votre École, je vous serai obligé d'y chercher mon opuscule, qui au reste n'a d'intérêt que celui du sujet.⁷

Il n'en est pas de même de l'ouvrage de mon excellent ami Cabanis. Je ne crains pas de dire que c'est un chef d'œuvre, et qui fera époque. Il m'a fait l'amitié de m'en donner quelques exemplaires. Je ne puis en faire un meilleur usage que de vous prier d'en accepter un. C'est d'ailleurs remplir le vœu de l'auteur qui vous l'aurait envoyé si je ne m'en étais chargé. En conséquence je fais dire aujourd'hui même au libraire Crapart de vous l'adresser franc de port. Je ne doute pas que vous n'en soyez très content. Il a déjà ici le plus grand succès ; la *Gazette de France* et le *Journal des débats* en lui disant beaucoup de sottises (comme c'est juste) ont même été obligés d'avouer le mérite de l'ouvrage.⁸ Je ne les lis jamais, dieu merci. Je ne savais pas qu'ils vous eussent fait le même honneur. C'est bien fait ; mais ce qui est encore mieux c'est que cela ne vous décourage pas : je m'en réjouis et j'attends avec impatience le fruit de vos veilles. Non le petit troupeau ne se ralentit point, et la raison y gagnera. Nous allons encore avoir ces jours-ci un Mémoire de Maine-Biran, qui a gagné le prix de l'Institut sur *l'Influence des habitudes*, dont je crois que vous serez extrêmement content.⁹ Quoiqu'on fasse les nuages s'éclaircissent et les questions se resserrent dans des limites plus étroites. Cela me charme.

Le succès de la pièce d'Andrieux a aussi été une vraie joie pour moi. Mais je suis bien fâché qu'il soit des premiers à sortir du Tribunat ; et je regrette qu'il ait publié son petit conte qui est joli mais qui prête aux censures du rigorisme.¹⁰ Car, grâce à dieu, nous avons encore sinon précisément des jansénistes au moins beaucoup d'hypocrites, et la providence les a faits très bavards et très malfaisants.

Je suis fort aise et point surpris des brillants succès de votre école. Je fais des vœux pour qu'ils se soutiennent et que les élèves soient animés du même courage que leurs instituteurs. Il en faut beaucoup pour travailler la veille de sa destruction. Mais aussi c'est beaucoup que de gagner du temps, et pour un établissement

CORPUS, revue de philosophie

c'est un grand avantage que de vieillir. Je voudrais bien que celui là en se consolidant vous assure une manière d'être agréable et que vous rendez si utile mais pour ma part je serais bien plus content si vous pouviez trouver les mêmes avantages dans ce pays-ci. J'aurais bien du plaisir à vous assurer moi-même plus souvent de l'estime sincère et de l'attachement vrai que je vous ai voué.

Je vous salue,

DESTUTT-TRACY

Je ne puis vous rien dire de mes petites occupations. J'étudie plus que je n'écris : et bien des choses m'ont dérangé. Cependant je ne perds pas de vue mon ouvrage. Je voudrais du moins qu'il se soutint par son ensemble, étant complet.

*

* *

1 *Lettre de Destutt de Tracy à Joseph Droz* du 19 octobre 1801, dont l'original se trouve dans la collection Charavay de la B.N. – publiée dans *La Révolution française*, 58 (1910), p. 361-362.

François-Xavier-Joseph Droz (1773-1851) était le fils d'un Conseiller au Parlement de Besançon. Après des études contrariées par diverses circonstances et un échec littéraire, il vint à Paris. Après la journée du 10 août 1792 et la déchéance du Roi, à l'époque de la proclamation de "la patrie en danger", il s'engagea dans un bataillon de volontaires du Doubs. Durant quatre ans il servit dans l'armée du Rhin, sous les ordres de Schérer et Desaix et fut nommé capitaine. On rapporte qu'il lisait sous la tente Montaigne, Horace, Cicéron et *Des hommes illustres* de Plutarque. Quand sa mauvaise santé lui fit abandonner la carrière militaire, il fut nommé à la chaire d'éloquence de l'Ecole centrale du département du Doubs à Besançon : il était un des professeurs aux opinions les plus avancées (Voir A. Troux, *L'Ecole centrale du Doubs à Besançon*, Paris, 1926, pp. 56-57 et 79). Après 1823, Droz se convertit à l'éclectisme cousinien puis au christianisme (voir F. Picavet, ouvr. cité, pp. 456-457).

C'est en prenant connaissance d'un discours de Droz au sujet de l'Ecole du Doubs que Tracy – dans le cadre de sa Correspondance de la Commission de l'Instruction publique avec les professeurs des Ecoles

Deux lettres à Joseph Droz

centrales – entre en contact épistolaire avec le professeur de belles-lettres de Besançon : peut-être s'étaient-ils même rencontrés, puisque, dans son autre *Lettre à Droz*, du 27 fructidor an X (publiée ci-dessus), Tracy parle du «peu de moments que j'ai eu l'avantage de passer avec vous»...

- 2 *La Révolution française* (58, ibidem) en donne le titre : *Discours sur les améliorations faites à l'instruction dans l'Ecole centrale du Département du Doubs* (voir article Droz de *La France littéraire* de Quérard).

Quant aux "plans d'études" qu'évoque Tracy, on voit dans *Pièces sur l'instruction publique* que le secrétaire de la Commission ministérielle s'activait à demander aux professeurs de les lui adresser (sous forme de cahiers de cours rédigés ou de plans) pour information ou en vue d'un contrôle.

La lettre de Tracy reste cependant de caractère privé : secrétaire de la Commission de l'Instruction publique, il s'adresse de manière confiante et bienveillante au professeur "de base" de l'armée civique des Ecoles centrales.

- 3 Le procédé par lequel le scripteur rehausse la qualité de son correspondant plus modeste – affirmant sa propre distinction par son apparent effacement – est caractéristique des formules de politesse du style aristocratique et de l'exquise courtoisie reconnue de Tracy : celui-ci avait noté dans ses Circulaires que c'était parmi les professeurs de grammaire générale qu'il se trouvait le plus de talents remarquables. Selon Emmet Kennedy, les jugements des contemporains sur les mérites des Ecoles centrales étaient fort partagés (ouvr. cité, "Ideology in conflict", pp. 85, 91-92). Si *La Décade* les soutenait fidèlement, on haïssait, dans les milieux monarchistes et catholiques contre-révolutionnaires, l'"Idéologie" des Ecoles et leurs maitres, assimilés à l'irreligion et à l'apologie de la Révolution. Les membres du gouvernement, quant à eux veulent croire, en germinal an V (avant le 18 fructidor) que «tous les professeurs... également sont attachés à la Révolution et à la Constitution de l'an III» et «se font un devoir de se distinguer par la pratique des vertus républicaines» (texte cité par A. Troux, *L'Ecole centrale du Doubs...* p. 78.) L'optimisme quelque peu forcé de Tracy concernant l'"excellence" des Ecoles «de la première nation du monde» et de leurs maitres – à une époque où ce système était en difficulté – est pathétique, à cette date si proche de l'heure de sa destruction (le billet de Lucien Bonaparte congédiant la Commission de l'Instruction publique date d'octobre 1800 ; la *Loi Fourcroy* jetant les bases des Lycées et de l'Université impériale sera promulguée en mai 1802).

- 4 Jamais dans ses textes officiels Tracy n'a exprimé d'opinion aussi hardie. Probablement averti des menaces imminentes qu'annonçait le billet de Lucien Bonaparte, il confie au professeur de Besançon que le destin des Ecoles centrales dépend de l'issue d'une lutte planétaire très ancienne, où s'affrontent "la cause de la Raison" et les intérêts particuliers des Rois et des prêtres, les militants du "progrès" des Lumières et les institutions et les partisans de leur rétrogradation (la tendance à relier les luttes locales à la lutte planétaire de "deux camps" ne date nullement du

CORPUS, revue de philosophie

marxisme, on le voit). Tracy ne la voit pas comme une lutte sociale ou exclusivement politique, mais comme une véritable lutte idéologique (au sens de Marx), dont le premier enjeu est la maîtrise de la nature et de l'orientation de l'instruction dans les Ecoles : c'est une lutte *métaphysique* mondiale entre tenants de l'autonomie ou de l'hétéronomie humaine (la référence à la dénonciation par Condorcet du pouvoir spirituel sacerdotal est significative : l'ouvrage anonyme que Tracy a consacré et publié – en 1794 et 1804 – à «l'origine de tous les cultes» selon Dupuis est dans le prolongement de ces remarques).

- 5 Il s'agit de : *Projet d'Eléments d'idéologie, à l'usage des Ecoles centrales de la République française*, par le Citoyen Destutt Tracy, Paris, Didot l'ainé, an IX (1801) in 8°, 359 p. – première forme des *Eléments d'idéologie*, Première partie, "Idéologie proprement dite" (1ère édition) – celle-ci publiée seulement en 1804 après le Concordat (avril 1802) et la *Loi Fourcroy* (mai 1802) et la fermeture des Ecoles centrales.
- 6 L'original MS f° 302 (recto et verso) de cette *Lettre de Tracy à Joseph Droz du 27 fructidor an X* est conservé aux *Archives de la Bibliothèque municipale de Besançon* qui n'en possède pas d'autre exemplaire. Nous remercions le Conservateur de nous en avoir réalisé une photographie.
- 7 Tracy annonce au professeur de province la publication de son écrit : *De la Métaphysique de Kant ou Observations sur un ouvrage intitulé : Essai d'une exposition succincte de la Critique de la raison pure*, par J. Kinker, traduit du hollandais par J. le F. en un vol., in 8° à Amsterdam – par le citoyen Destutt-Tracy, publié dans les *Mémoires de l'Institut national / Classe des sciences morales et politiques*, Paris, Baudouin, Imprimeur de l'Institut national, in 4° (sept. oct. 1802), en fin de tome IV (pp. 544-606). Voir notre réédition de *Mémoire sur la faculté de penser – De la métaphysique de Kant*, Corpus, Fayard (A. et H. Deneys, 1992), pp. 243-306.

Ce & de la présente Lettre à Droz éclaire les caractéristiques singulières de l'exposé tracyen de la *Critique de la raison pure* de Kant – exposé très polémique : 1) cet exposé, remarque Tracy au sujet de son propre écrit, n'«a d'intérêt que celui du sujet», savoir la philosophie théorique de Kant (ce que Tracy en a lu et compris, de énième main, par la traduction française de son exposé par J. Kinker (1801). Tracy a ajouté à l'«exposition succincte» de Kinker plus d'«observations» qu'il ne le dit ; et très imprudemment : il n'avait aucune connaissance personnelle directe de l'original. – 2) On a ici également la confirmation des égards de Tracy à l'égard des "kantistes", «les plus vrais amis de la liberté et de la raison en Allemagne». Mais la courtoisie de Tracy ne supplée pas son défaut de connaissance, et ne le rend pas plus compréhensif à l'égard de la fondation transcendantale, par Kant, des sciences modernes de la nature – fondation qui n'était pourtant pas contradictoire avec la philosophie des sciences physiques de Tracy lui-même (voir ce point de vue dans : Sarah Newton de Tracy, *Notice sur M. de Tracy* (s.d.) 1852 ?, *B.N.Ln 27 6023 Réserve*, pp. 56-59. – 3) La raison principale du malentendu provient d'une interprétation (qui n'est pas propre à Tracy) qui confond les formes

Deux lettres à Joseph Droz

et concepts a priori de l'Analytique avec «des idées platoniciennes» ou des idées "innées" : Tracy ne voit pas que ceux-ci peuvent être une espèce de «langue bien faite» des sciences et des principes régulateurs de connaissance empirique phénoménale et progressive – ce que l'empirisme exige légitimement. F. Azouvi et D. Bourel notent avec pertinence : Aux yeux de Tracy, «l'idée de forme a priori, l'idée d'un je pense constitutif de la connaissance, ramènent la philosophie à une époque révolue sans dissiper la difficulté soulevée par Berkeley ; avec Kant, l'esprit ne sort pas de l'esprit» in *De Königsberg à Paris* (1991). La réception de Kant en France (1788-1804), avant-propos, p. 14. – 4) L'analytique kantienne – fondation d'une science mathématique phénoménale des régularités de la nature – se trouve donc sommairement assimilée par la plupart des commentateurs français du temps à une métaphysique "gothique", pré-critique, justiciable de la critique condillacienne des "systèmes" dogmatiques. La "réception" *de Kant* en France a-t-elle véritablement eu lieu ? Ni les efforts de Sieyès n'aboutissent à faire admettre Kant comme membre étranger de l'Institut (Azouvi-Bourel, *ibid.*, p. 184), ni les Idéologues n'acceptent l'importation en France d'une philosophie allemande qui rebute les préjugés de la "clarté" nationale. On peut faire valoir cependant que cet anti-kantisme militant et incompréhensif a préservé un empirisme scientifique ouvert et une épistémologie "linguistique" dont l'époque contemporaine a redécouvert les mérites ; il a préservé également par ailleurs un athéisme et un hédonisme moral anticonformistes.

- 8 *La Gazette de France* et plus encore le *Journal des débats* – celui-ci plus ou moins monarchiste – ont joué, comme *Le Moniteur*, depuis la Révolution, le rôle de journaux d'information officiels des gouvernements successifs (la première jusqu'en 1811 ; le second, jusqu'en 1805, date à laquelle l'Empereur lui imposera Fiévée comme Directeur, ainsi que de verser une part de ses revenus au Ministère de la Police, pour punir *Les débats* de leur sourde opposition aux évolutions impériales (voir in *Histoire littéraire de la France*, IV, de 1789 à 1848, première partie : P. Albert : "La presse après thermidor", pp. 71-76). Les polémistes de ces journaux n'ont pas épargné *Rapports du physique et du moral de l'homme* de Cabanis (1802), bien que leur auteur ait pris la précaution de présenter son œuvre comme «de simples recherches de physiologie», indépendantes de la métaphysique (*Rapports...*, Slatkine, 1980, p. 55). Du côté traditionaliste, on affirmait que le point de départ physiologique de l'Idéologie (ainsi que sa thèse de la matérialité de la pensée) devaient entraîner des conséquences destructrices de la moralité. Voir le même refus opposé aux *Éléments d'idéologie* de Tracy, dans le *Mercur de France* du 16 nivôse an X (janvier 1802) : «l'on propose à la génération nouvelle cette science qui substitue le mouvement de la brute à la raison humaine, et ne voit dans l'homme que des muscles et des nerfs» (pp. 97-103, 102).
- 9 En juillet 1802, la Classe des Sciences morales et politiques de l'Institut couronne en effet le mémoire de Maine de Biran, *Influence de l'habitude*

CORPUS, revue de philosophie

sur la faculté de penser – un des rares ouvrages du philosophe publié de son vivant (Paris, Henrichs, an XI, 402 p. In 8°) – très soutenu par Cabanis et Destutt de Tracy. L'habitude est une affection – et une catégorie – décisive dans la psycho-physiologie, la théorie de la connaissance et la morale des "Idéologues". Maine de Biran a reconnu sa dette à leur égard, avant de s'orienter, en une série d'originales "conversions" (ou de palinodies ?) en une direction opposée. Cabanis et D. de Tracy escomptaient, on le voit ici et dans la *Correspondance de Biran et Tracy* que le jeune et brillant philosophe provincial viendrait rejoindre «le petit troupeau» idéologiste, à un moment politique critique – à la veille de la défaite de l' "idéologie". Biran, reconnaissant de l'appui reçu de Cabanis et Tracy, confie cependant à De Gérando sa crainte d'être apparu, dans son premier Mémoire, «trop prévenu en faveur du matérialisme» et affirme qu'il y a «dans le fond même de (ses) principes [l'opposition de la vie organique et de la vie intellectuelle] des armes contre un système dangereux et désolant» (*Œuvres de Maine de Biran*, édition P. Tisserand, 1930, tome VI, pp. 148-149).

- 10 En janvier 1802 avait commencé l'épuration par le Premier Consul de l'opposition républicaine au Tribunal, ou plutôt le renouvellement du cinquième sortant, qui allait permettre à Napoléon Bonaparte de se débarrasser de "compagnons de route" gênants : B. Constant, M.J. Chénier, Daunou et le poète Andrieux etc. En 1807, l'année de Tilsit, Napoléon prononcera la suppression pure et simple dudit Tribunal.

PIECES RELATIVES A L'INSTRUCTION PUBLIQUE¹

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Ce que l'on vient de lire achève et complète tout ce qui a rapport à la première section des *Éléments d'Idéologie* de M. de Tracy ; laquelle traite de la Formation, de l'Expression et de la Combinaison de nos idées, et par conséquent forme un traité complet de l'entendement ; ou, si l'on veut, un vrai cours de Science logique.²

Comme la première et la plus directe application de cette science est et doit être de former l'esprit des hommes en société, nous croyons qu'on sera bien aise de voir ici quels ont été les travaux du même auteur relativement à l'Instruction publique. Ils auront d'ailleurs un intérêt historique, en faisant connaître dans quel état était cette instruction sous la Constitution de l'an 3, et quelle direction elle prenait lorsque le système en a été tout-à-fait changé après l'établissement de la Constitution de l'an 8.³

Nous allons donc donner d'abord la lettre par laquelle M. de Tracy a été nommé membre du Conseil d'Instruction publique. Ensuite les six circulaires qu'il a proposées successivement à ce Conseil qui les a fait agréer par le Ministre de l'intérieur, puis le rapport rédigé de même par M. de Tracy et approuvé par le Conseil dans la séance du 6 pluviôse an 8 (février 1800), lequel rapport n'a été suivi de la part du ministre que d'un simple accusé de réception ; et enfin la lettre du secrétaire de ce Conseil, en date du 24 vendémiaire an 9 (octobre 1800), par laquelle il fait part à chacun de ses membres du petit billet du ministre Lucien Bonaparte qui lui apprend que ce Conseil n'existe plus.

Après ces pièces on trouvera le petit ouvrage intitulé : *Observations sur le système actuel d'Instruction publique* (entendez celui établi par la loi du 3 brumaire an 4), que M. de Tracy a pris le parti de publier en l'an 9 (1801), quand il a vu qu'il n'y avait plus de réponse à espérer du gouvernement relativement à cet objet, et après ce mémoire on verra encore la loi du 3 brumaire an 4 (octobre 1795), qui formait un si bel ensemble et ne demandait

CORPUS, revue de philosophie

qu'à être mise en activité pour produire les plus heureux et les plus grands résultats.

*

* *

5e DIVISION.

Paris, le 5e jour complémentaire an 7
de la République française, une et indivisible

4e BUREAU.

Établissement
littéraires.

Le Ministre de l'Intérieur,

(Septemb. 1799)

Au Professeur de GRAMMAIRE GÉNÉRALE à l'École centrale d

Citoyen, par sa lettre du 20 fructidor an 5, mon prédécesseur vous invitait à lui envoyer les cahiers sur lesquels vous faites votre cours : cependant, malgré le long espace de temps qui s'est écoulé depuis cette époque, rien sur ce sujet n'est parvenu de votre part à mon ministère. Ce silence me met dans l'impossibilité de juger de la méthode que vous avez adoptée. Je vous réitère donc la même demande, et j'espère que cette fois ce ne sera pas infructueusement.⁴

Ne sachant pas comment vous envisagez l'ensemble de votre cours, je vous fera ici quelques observations que je crois utiles, parce que je m'aperçois que plusieurs professeurs de grammaire générale n'ont pas vu toute l'étendue de l'enseignement dont ils sont chargés : ils se croient bornés à la grammaire, et c'est à tort. Le nom de grammaire générale donné à la chaire que vous occupez, ne doit pas faire illusion. On ne pouvait, sans doute, en choisir un plus convenable, par beaucoup de raisons ; mais, quoique préférable à tout autre, il a l'inconvénient de n'exprimer qu'en partie ce que vous devez enseigner : car votre cours doit comprendre l'*idéologie*, la *grammaire générale*, la *grammaire française* et la *logique*.

En effet, Citoyen, dans l'ensemble de l'éducation, votre cours doit être le complément et le couronnement des cours de langues anciennes, et l'introduction aux cours de belles-lettres, d'histoire et de législation. Or, vous n'ignorez pas que dans le nouveau système d'instruction, auquel préside exclusivement la méthode qui consiste à aller toujours du connu à l'inconnu, les professeurs de langues anciennes doivent, avant d'entrer en matière, faire

Pièces relatives à l'instruction publique

observer aux enfans comment, depuis leur naissance, ils ont appris le peu qu'ils savent ; leur faire remarquer ce qu'ils font quand ils pensent et quand ils parlent ; c'est-à-dire leur donner les faibles notions d'idéologie et de la grammaire générale qui sont à la portée de cet âge, et qui sont nécessaires pour bien comprendre les règles d'une langue quelconque, et pour en abrégé l'étude.

Par la même raison, votre cours venant après celui de langues anciennes, vous devez d'abord profiter des connaissances acquises par les élèves dans cet intervalle, pour leur donner des leçons plus approfondies sur l'idéologie et la grammaire générale ; car c'est là l'époque où ils doivent apprendre réellement ces deux sciences. Ensuite, il faut appliquer ces connaissances à la grammaire française, puisqu'elle est le premier pas dans l'étude des belles-lettres ; et enfin, il faut en tirer les règles de l'art de raisonner, puisque c'est là le fil conducteur qui doit aider les jeunes gens à apprécier les hommes et les choses, les faits et les institutions, dans les cours d'histoire et de législation, et les guider pendant le reste de leur vie.⁵

Je n'ai pas besoin de vous dire que par l'art de raisonner, je n'entends pas la vaine recherche de toutes les différentes formes du raisonnement, mais l'étude solide de ce qui constitue la certitude de nos connaissances, et la vérité de nos propositions, et la justesse de nos déductions ; en un mot, le fond du raisonnement. Pour la première, il suffirait de rajeunir presque sans choix d'anciennes doctrines ; mais la seconde ne peut être basée que sur l'examen attentif de nos facultés intellectuelles, et de l'effet que produisent sur elles la fréquente répétition des mêmes opérations, et l'usage continuel des signes avec lesquels nous combinons et communiquons nos idées. Voilà pourquoi cette étude est le complément naturel de votre cours.

Il doit donc, comme je l'ai dit, être composé de quatre parties, toutes essentielles ; je vous engage de nouveau à vous occuper de les rédiger. Il est à désirer qu'elles soient distinctes et séparées l'une de l'autre, 1° parce que si pour l'une d'elles vous étiez pleinement satisfait d'un ouvrage imprimé quelconque, français ou étranger, et si vous vous déterminiez à le suivre, il suffirait de me l'indiquer ; 2° il peut arriver que l'une de ces parties soit mieux traitée dans un cours, et l'autre dans un autre ; et par la suite on

CORPUS, revue de philosophie

pourrait réunir les meilleurs, et faire jouir le public d'un ouvrage complet dans ce genre ; avantage précieux qui nous manque jusqu'à présent.

Telles sont, citoyen, les réflexions que je livre à vos médiateurs. Je suis entré dans ces détails, pour que vous connaissiez bien ce que j'attends de vous. Je suis persuadé que votre zèle pour le perfectionnement de l'enseignement vous portera à ne plus différer de remplir mes vues à cet égard.

Salut et Fraternité.

*

* *

5e DIVISION.

Paris, le 5e jour complémentaire an 7
de la République française, une et indivisible

4e BUREAU.
Établissements
littéraires.

Le Ministre de l'Intérieur,

(Septemb. 1799)

Au Professeur d'HISTOIRE de l'École centrale du département d

Citoyen, mon prédécesseur, par ses lettres circulaires du 20 fructidor an 5 et du 17 vendémiaire an 7, vous engageait à lui faire connaître la marche et l'état du cours dont vous êtes chargé, et à lui envoyer la copie de vos cahiers. Il est visible que le but ultérieur de ces deux demandes était de parvenir à perfectionner la méthode de l'enseignement, et à se procurer un bon livre élémentaire qui pût lui servir de base et de guide.

Cependant, par le compte que je me suis fait rendre des correspondances, je vois que vous n'avez eu aucun égard à cette invitation. Il est impossible que vous n'en ayez pas senti l'importance : je suis donc forcé d'en conclure que peut-être vous ne vous êtes pas cru assez certain d'avoir une idée exacte de la nature, de l'étendue et de l'objet du cours qui vous est confié. Je suis d'autant plus porté à le croire, que la loi du 3 brumaire an 4 n'entre dans aucun détail à cet égard. Aussi, parmi ceux de vos collègues qui ont répondu aux circulaires ministérielles, je remarque une grande variété dans la manière dont ils envisagent et traitent leur sujet.

Le gouvernement aurait pu sans doute prévenir ces incertitudes, en donnant aux professeurs des instructions circons-

Pièces relatives à l'instruction publique

tanciées ; mais il a désiré, auparavant, recueillir les fruits de l'expérience, il a voulu donner une première impulsion à la nouvelle instruction publique, avant de songer à la régulariser. On ne peut qu'applaudir à cette sage réserve ; cependant il est temps de commencer à se fixer. Je vais donc, d'après des vues générales qui m'ont été présentées par des hommes éclairés à qui j'ai donné ma confiance, vous tracer le plan qui me paraît le meilleur à suivre ou plutôt je vais vous transmettre leurs observations.

Votre cours, destiné, ainsi que tous ceux des écoles centrales, à conduire les jeunes gens depuis la fin de l'instruction du premier âge jusqu'au moment où ils se livrent à l'étude particulière de la profession qu'ils veulent embrasser, ne doit renfermer que ce qui est nécessaire à la généralité des citoyens qui ont le loisir de se donner une éducation soignée.⁶

Ses principaux avantages seront, 1° de donner à vos élèves une connaissance générale des événemens qui se sont successivement passé chez tous les peuples qui ont mérité des historiens ; de manière que, dans ce genre, rien ne leur soit absolument étranger, et ne les arrête dans le cours de leurs études et de leurs lectures ;

2° de leur faire observer la marche de l'esprit humain dans les différens lieux ; les causes de ses progrès, de ses écarts, de ses rétrogradations momentanées dans les sciences, dans les arts, dans l'organisation sociale, et la relation constante du bonheur des hommes avec le nombre et surtout la justesse de leurs idées ;

3° de les rendre capables de pousser plus loin leurs recherches, s'ils en ont le désir et le besoin.

Vos leçons doivent donc présenter un tableau sommaire de l'histoire universelle, accompagné de l'indication des sources où l'on peut puiser des connaissances plus approfondies sur chacune de ses parties, et de bons conseils sur la manière de se servir de ces auteurs et de les apprécier.

Certainement rien n'est plus propre qu'une pareille étude à rendre l'esprit juste et étendu : cependant elle a un grand danger, tiré du fond même du sujet. L'histoire, devant parler de tout, il faudrait avoir la science universelle pour la traiter dignement ; aussi, n'y a-t-il aucun historien, même parmi les plus estimés, qui ne soit ou superficiel ou erroné à l'égard de quelques parties des connaissances humaines, et cela ne peut être autrement ; car

CORPUS, revue de philosophie

quand même l'historien serait à tous égards l'égal des hommes les plus éclairés de son temps, il est impossible qu'il n'ait pas beaucoup d'opinions qui seront reconnues fausses après lui, et qu'il soit au niveau des lumières des générations qui le suivront. C'est une observation que nous fournissent à tout moment, et d'une manière frappante, les plus grands hommes de l'antiquité, quand ils parlent des sciences mathématiques, physiques et naturelles, très-imparfaites alors, et de nos jours si perfectionnées. Ces erreurs, que les progrès de l'esprit humain ont rendues faciles à remarquer, ne sont pas très-dangereuses ; mais il n'en est pas de même de celles qui ont trait à la métaphysique, à la morale, à l'art social et à l'économie politique. Ces sciences, les plus nécessaires de toutes à qui veut observer et juger les actions des hommes en société, n'ont point encore d'éléments bien fixes : la métaphysique, qui leur sert de base, ne fait que sortir du chaos ; et à peine est-il généralement reconnu qu'elle ne doit consister que dans l'examen de nos facultés intellectuelles. L'histoire, sous ce rapport, pourrait donc servir plutôt à perpétuer d'anciens préjugés qu'à faire découvrir les vrais principes. Ceux-ci se trouvent plus par la méditation que par l'exemple.

J'en conclus que votre cours doit être précédé des cours de grammaire générale et de législation, afin que les jeunes gens n'arrivent que bien prémunis à une étude très-nécessaire sans doute, mais qui pourrait si aisément les égarer.

Quelque recommandable que soit l'étude de l'histoire grecque et romaine, soit par les excellents modèles que les historiens de ces deux nations nous ont laissés, soit par le grand progrès qu'elles avaient fait dans plusieurs branches de nos connaissances, et par l'éclat qui en rejaillit sur elles, il ne faut pas cependant se borner à cette étude au point de négliger celle des nations orientales. C'est chez elles, depuis qu'on s'est appliqué à les mieux connaître, qu'on a découvert avec surprise l'origine de la plupart des vérités et des erreurs qui, des Grecs et des Romains, ont passé jusqu'à nous ; et peut-être y trouverait-on le berceau de toutes les superstitions.

Quant à l'étendue de votre cours, j'observe que dans l'année scolaire, déduction faite des congés et des vacances, il y a environ deux cent quarante jours d'études ; et lorsque je considère et le petit nombre d'années que les jeunes gens peuvent passer aux

Pièces relatives à l'instruction publique

écoles centrales, et le grand nombre de connaissances diverses qu'ils doivent y acquérir, je pense que votre cours tout entier ne doit pas excéder ce nombre de deux cent quarante leçons, soit que vous les donniez toutes dans une seule année, soit que, n'ayant lieu que tous les deux jours, elles occupent l'étendue de deux années ; ce que je crois préférable par les raisons que je dirai ci-après. Vous trouverez sans doute, Citoyen, cet espace bien resserré pour un si vaste sujet ; cependant, je vous exhorte à vous y renfermer, en vous faisant observer que ce cours, qui ne doit être suivi par les jeunes gens qu'à la fin de leur séjour aux écoles centrales, ne doit pas comprendre les notions préliminaires de la géographie et de la chronologie.

Ces notions, celles de la géographie surtout, sont presque uniquement du ressort de la mémoire, et sont très-convenables à la première enfance. Celles de la géographie physique, et de la mesure du temps qui en dérive, c'est-à-dire une connaissance superficielle du système planétaire et de la structure de la terre, sont les préliminaires nécessaires du cours d'histoire naturelle, que la loi place, avec raison, dès l'entrée aux écoles centrales. Un aperçu de la géographie politique n'est pas moins indispensable au commencement de toute étude, sous peine de ne jamais savoir où placer ni les hommes ni les choses dont on entendra parler dans la suite des différens cours : il est donc clair que la loi, qui n'a pas parlé de la géographie, n'a pas entendu la comprendre dans le cours d'histoire proprement dit, mais a supposé que la géographie physique était comprise dans le cours d'histoire naturelle, et que la géographie politique serait enseignée par le professeur de langues anciennes, en même temps que les premiers élémens du latin ; ou par le bibliothécaire de l'école, comme je sais que c'était le projet de la dernière commission d'instruction publique du Conseil des Cinq-Cents ; ou qu'enfin elle serait l'objet d'un petit cours spécial que le professeur d'histoire ferait aux enfans pour les disposer, dès leur arrivée, aux leçons qu'il leur donnera par la suite. Cette étude est bien, si l'on veut, le préliminaire de votre cours ; mais elle doit en être absolument détachée, et précéder de plusieurs années vos leçons.⁷

Je vous exhorte donc, Citoyen, à vous donner cette peine en faveur de l'enfance, ou à vous arranger avec vos collègues pour que cet objet soit rempli ; ou même à faire donner cette leçon par

CORPUS, revue de philosophie

quelqu'un de vos élèves d'un âge plus avancé, pour qui cette mission serait un exercice utile dans l'art d'enseigner. Quand l'instruction primaire sera plus forte et plus suivie, il est bien vraisemblable qu'elle aura toujours atteint ce but d'avance, et qu'elle vous débarrassera de ce soin.

En attendant, d'après cet arrangement, nécessaire, comme vous voyez, sous beaucoup de rapports, je crois que deux cent quarante leçons pourront suffire pour le cours d'histoire ; et si je désire qu'elles occupent l'espace de deux ans, ce n'est pas pour que vous ayez de la marge pour en augmenter le nombre, mais pour qu'il reste à vos élèves plus de temps pour travailler, et à vous la possibilité, si vous en aviez le zèle, de donner des leçons spéciales sur quelques parties de la science que vous affectionnez davantage. Par là, indépendamment de votre cours principal, vous vous trouverez, d'un côté, avoir suppléé à la faiblesse de l'instruction primaire, et, de l'autre, avoir remédié en partie au manque actuel d'écoles spéciales pour les sciences morales et politiques ; ce serait avoir acquis un triple droit à la reconnaissance publique : mais si ce surcroît de travail était au-dessus de vos forces, surtout dans les commencemens, il faudrait d'abord vous attacher à mettre en pleine marche le cours d'histoire universelle.

Vous désirez sûrement, citoyen, que je vous indique quelques livres élémentaires propres à vous servir de guides dans cette immense carrière : c'est la demande unanime de tous vos collègues qui m'ont écrit. Quel que soit le mérite de plusieurs ouvrages historiques que nous possédons, personne n'est complètement satisfait d'aucun d'eux. Les meilleurs sont bien exempts des préjugés les plus grossiers ; mais on remarque encore une foule d'erreurs et de négligences qui font peine aux lecteurs instruits. C'est l'effet du progrès de l'esprit philosophique, et de l'avancement rapide des sciences morales et politiques dans ces derniers temps ; c'est aussi une preuve de la justesse des réflexions que nous avons faites sur la matière dont l'histoire a été traitée : mais c'est encore plus un gage certain que nous ne tarderons pas à voir éclore des élémens d'histoire vraiment philosophiques et au niveau de l'état actuel des connaissances. Je ne doute pas que nous ne devions ce précieux ouvrage à la peine

Pièces relatives à l'instruction publique

que vous, ou quelqu'un de vos collègues, prendrez de rédiger avec soin les cahiers de votre cours.

En attendant le succès de ces travaux, je pense que le meilleur ouvrage que nous ayons, comme livre élémentaire, c'est l'histoire générale de *Millot*. Elle a été composée par une chaire fondée dans un temps très-éclairé, d'après les vues d'hommes très-habiles dans l'enseignement, et dont les intentions se rapprochaient beaucoup de celles des fondateurs de nos écoles. Le plan m'en paraît très-bon. La table des matières offre un résumé commode, et fait avec soin ; et les préfaces prouvent que l'auteur avait des idées nettes du but que doit atteindre un cours d'histoire. Enfin je regarde cet écrivain comme un guide très-utile, et en général assez sûr, malgré l'extrême circonspection à laquelle il s'est condamné, surtout lorsqu'il parle des faits les plus récents.

Vous pourrez sans doute tirer aussi beaucoup de secours des excellens morceaux de *Condillac* sur les progrès des lumières et leur état dans les différens temps et les différens pays ; de l'ouvrage de *Goguet* sur l'origine des sciences et beaux-arts ; de celui de *Dupuis* sur la source et la liaison de toutes les superstitions ; de ceux de *Chattelux* et de *Fergusson* sur le bonheur des sociétés politiques ; du précieux essai de *Voltaire*, qui, le premier, chez nous, a considéré l'histoire sous un point de vue philosophique ; et de beaucoup d'autres ouvrages qui vous sont connus, ou que je pourrai peut-être vous indiquer par la suite : mais ce qui me fait insister sur celui de *Millot*, c'est la forme élémentaire et appropriée au but que nous nous proposons ; par là il peut vous épargner, et à vos élèves, la plus grande partie du pénible et infructueux travail des dictées.

Je finis, Citoyen, en vous priant de m'envoyer, au commencement de l'année, un programme raisonné de ce que vous comptez enseigner ; et à la fin du cours, un sommaire des leçons que vous aurez données, avec quelques détails sur les moyens d'instruction que vous aurez employés, sur le nombre, la force et les succès de vos élèves. Je suis persuadé que je n'aurai qu'à applaudir vos travaux.

Le Ministre de l'Intérieur.

(...)

CORPUS, revue de philosophie

*
* *

Ministère de l'Intérieur

24 vendémiaire an 9 (octobre 1800)

Citoyen, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre que j'ai reçue du ministre de l'Intérieur.

Quoique cette lettre n'exprime rien de positif sur les attributions dont s'étaient chargés les membres du conseil d'instruction publique, je ne vois que trop, citoyen, que je dois désormais regarder comme détruites toutes les relations par lesquelles vous aviez bien voulu me rapprocher de vous : souffrez cependant que je m'y rattache encore pas un souvenir plein de reconnaissance et par le regret bien senti de n'avoir pas pu profiter plus long-temps des témoignages de bienveillance que vous m'avez donnés.

Vous serez assez juste, je l'espère, pour ne pas douter de la sincérité de cette assurance et pour croire qu'après avoir perdu des relations que je savais aussi bien apprécier, je me vois condamné à les regretter long-temps et à ne les oublier jamais.

Je vous salue avec respect,

VINCENT CAMPENON.

*
* *

*Copie de la lettre du Ministre de l'Intérieur
au citoyen V. Campenon*

19 vendémiaire an 9 (octobre 1800)

Mon intention est, citoyen, que le secrétariat du conseil d'instruction publique soit placé auprès du bureau des établissements d'instruction publique de ce ministère. Vous y transporterez donc le plus tôt possible tous les objets dont la garde et la surveillance vous ont été confiées et il vous sera assigné un local pour les recevoir et les disposer.

Pièces relatives à l'instruction publique

Je vous salue,

Signé, L. BONAPARTE

Pour copie conforme :

V. CAMPENON

NOTA. Il n'est pas inutile d'observer ici que les membres du Conseil d'Instruction publique n'ont été instruits de sa destruction que par la lettre et la copie du petit billet que l'on vient de lire.

Cela peut donner une idée de la manière dont agissait, dès le mois d'octobre 1800, le gouvernement qui, bientôt après, détruisit toutes les écoles centrales, enrégimenta et caserna l'école polytechnique et retranscha de l'Institut de France la classe des sciences morales et politiques.⁸

*
* *

Bases du plan d'études

- 1° Il a été convenu que l'éducation doit pouvoir être finie à vingt ans.
- 2° Que de ces vingt années, les trois ou quatre dernières doivent être réservées pour les écoles spéciales.
- 3° Que par conséquent le cours des études des écoles centrales ne doit pas occuper plus de huit ans, même pour les élèves qui arriveraient à aucune connaissance préliminaire.
- 4° Que ce cours doit renfermer les connaissances nécessaires à la généralité des citoyens, et préparer seulement les élèves aux études spécialement nécessaires à l'état auquel ils se destinent.
- 5° Qu'il ne suffit pas de donner aux élèves diverses connaissances ; mais qu'il faut les entretenir dans chacune jusqu'à la fin de leur cours d'études et à leur entrée aux écoles spéciales.
- 6° Que la création d'une seconde chaire de langues anciennes est nécessaire.
- 7° Que le Professeur d'histoire naturelle doit prendre le nom du Professeur d'histoire naturelle et de chimie, et enseigner toutes les parties, la physique, qui ne sont pas de nature à être soumises au calcul, ou qui ne sont pas assez avancées pour cela.
- 8° Que le Professeur de physique doit être nommé Professeur de mathématiques appliquées et de physique générale, et enseigner toutes

CORPUS, revue de philosophie

les parties de la physique que l'on traite par le moyen des mathématiques.

9° Enfin, il faut que ni les professeurs ni les élèves ne soient surchargés de travail.

TABLEAU DU PLAN D'ETUDES DES ECOLES CENTRALES

LANGUES ET BELLES-LETTRES	SCIENCES PHYSIQUES ET MATHEMATIQUES	SCIENCES IDEOLOGIQUES, MORALES ET POLITIQUES	ANNEES	
Notions élémentaires de Latin et de Français	Notions élémentaires de Calcul		1re Année	LE DESSIN
Suite des mêmes	Notions élémentaires de Géographie physique et d'Histoire naturelle	Notions élémentaires de Géographie politique et historique	2e Année	Est cultivé continuellement dans ces huit années, dans les temps que
Cours de Latin et de Grec	Cours de Mathématiques pures	Cours de Grammaire générale	3e Année	laissent libres les autres occupations
Suite du même	Suite du même	Suite du même	4e Année	auxquelles il sert de délassement.
Suite du même	Cours d'Histoire naturelle et de Chimie	Cours de Morale et Législation	5e Année	<i>Nota.</i> Il en est de
Suite du même	Suite du même	Suite du même	6e Année	même des autres
Cours de belles- Lettres (rhétorique)	Cours de mathématiques appliquées et de Physique générale	Cours d'Histoire	7e Année	arts agréables, des exercices du corps, et des langues vivantes, dont les
Cours de Belles- Lettres (Idéologie)	Suite du même	Suite du même	8e Année*	jeunes gens peuvent prendre des leçons particulières

*

* *

**Note manuscrite mise par Destutt de Tracy
à la page 324 de son exemplaire personnel des Éléments d'Idéologie
(1825-1827), 4** (Pièces relatives à l'instruction publique)

*L'éditeur a mis à la tête de ce rapport qu'il avait été fait au
Conseil d'instruction publique du 16 pluviôse an 8 (février 1800).*

Pièces relatives à l'instruction publique

Cela est vrai, mais il aurait du dire à la fin qu'il avait été longuement discuté dans ce Conseil, ainsi que le plan d'études qui en résulte, et qu'en conséquence ce plan ne venait d'être approuvé unanimement qu'au moment où nous avons reçu la lettre de notre secrétaire CAMPENON du 24 vendémiaire an 9 (octobre 1800) et la copie de l'impertinent billet de Lucien Bonaparte du 19 vendémiaire an 9 (octobre 1800) par lequel il ordonne la suppression et la dissolution du Conseil d'instruction publique.

Sans cette note, on ne comprend pas pourquoi ce plan d'études est resté sans exécution.

Peut-être serait-il mieux que l'on n'eut placé la note de CAMPENON et le billet du ministre qu'après le rapport et le plan d'études.

Il lui aurait servi de réponse.

Je regarde la présente note comme nécessaire à ajouter à la fin du rapport.^{9()}*

*

* *

1 On publie ci-dessus *Pièces relatives à l'instruction publique* (réunies en octobre 1800), qui figurent dans l'édition des *Éléments d'idéologie* en cinq volumes (1826), au 4ème volume, pp. 257-318 – texte rédigé pour sa plus grande part par Destutt de Tracy, quand bien même celui-ci s'adresse aux professeurs sous l'autorité du Ministre de l'intérieur, dans le cadre de ses activités au Conseil d'instruction publique du Directoire. Dans cette édition – qu'on n'a pas trouvée à la B.N. au nom de Destutt de Tracy – ces *Pièces* sont suivies du texte de Tracy : *Observations sur le système actuel d'instruction publique* (1801), plus connu. – Voir aussi C. Désirat, H. Hordé : "Circulaire sur l'enseignement de la grammaire", in *Les Idéologues et les sciences du langage, Histoire, Épistémologie-langage*, t.4, 1 (1982), pp. 133-135.

Nous remercions M. le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale Albert Ier de Bruxelles (Belgique) de nous avoir communiqué copie de ces *Pièces relatives à l'instruction publique*, qui démontrent la continuité de la pratique législative et pédagogique personnelle de Tracy et de sa théorie.

Sous ce titre, nous publions : – *L'Avertissement* de l'Éditeur (pp. 257-258 de l'original) ; – Deux Circulaires de Tracy (sous l'autorité du Ministre de l'intérieur) aux professeurs des Écoles centrales, aux professeurs de *Grammaire générale*, pp. 271-274 ; d'*Histoire*, pp. 274-283 ; – la

CORPUS, revue de philosophie

notification par Lucien Bonaparte, en octobre 1800, de la fermeture (en fait) du Conseil d'instruction publique, qui préluda à la destruction, sur l'ordre du Premier Consul, du système des Écoles centrales (pp. 285-287) ; – et le *Tableau du Plan d'études* des Écoles centrales (p. 324).

- 2 L'art de l'instruction publique se surajoute aux parties enchaînées du système théorique et pratique annoncé dans l'*Introduction d'Éléments d'idéologie* : dans ce texte l'idéologie était désignée comme «terme générique» de «la science des idées», dans laquelle sont comprises la *Grammaire générale* (science de l'expression de ces idées) et la *Logique* (science de leur déduction et *but* de toute l' "idéologie"), sans mention de l'instruction (Éd. Vrin, pp. 4-5).

Par contre, dans la *Préface* de ces mêmes *Éléments d'idéologie*, Tracy mentionnait – après la réflexion sur les règles des discours (Grammaire), sur les règles des jugements (Logique), sur les règles des désirs (Morale) – celle qui s'applique aux «principes de l'éducation et de la législation», pp. XIV-XV.

L'*Avertissement des Pièces* est plus précis : il note que pour clore la Première partie de l'Idéologie et former «un traité complet de l'entendement, ou, si l'on veut, un vrai cours de science logique», il faut ajouter à la Logique «la première et la plus directe application de cette science», l'art «de former l'esprit des hommes en société», ou *instruction*.

- 3 Tracy avait été nommé par le Ministre de l'intérieur François de Neufchâteau membre du Conseil de l'instruction publique en février 1799, comme quatre autres membres de sa section de l'Institut : Garat, Guingené, Jacquemont, Lebreton, les autres membres du conseil venant des autres sections : il avait particulièrement la responsabilité de l'inspection des cahiers de cours de Grammaire générale et de Législation des Écoles centrales (voir F. Picavet, *Les Idéologues...* "Destutt de Tracy au Conseil de l'instruction publique", pp. 320-322 ; et Emmet Kennedy, "The Battle for the Ecoles centrales", *ouv. cité*, pp. 84-97).

Tracy inscrit explicitement ses travaux et écrits sur l'instruction publique dans l'horizon politique et historique de *la Constitution de l'an III* – instituée notamment sous l'influence des "Idéologues" (Daunou, Boissy d'Anglas, Lanjuinais...) qu'il avait lui-même soutenue. Il voit «un intérêt historique» à une comparaison qui montrerait que «le système ... a tout à fait été changé après la Constitution de l'an VIII».

Il ne s'agit pas pour Tracy d'opposer, au point de vue politique, la Constitution de l'an III (été 1795) à celle de l'an VIII (proclamée sous la République consulaire, de novembre 1799 à avril 1802, après le Coup d'État de Bonaparte du 18 brumaire an VIII (9-10 novembre 1799) – bien qu'à la différence de Cabanis il n'ait pas lui-même approuvé la Constitution de l'an VIII (voir F. Picavet, *ouv. cité*, p. 322 et note 1).

La *Constitution de l'an III*, rompant avec celle de 1793, réservait la vie publique à ceux qui donnent des garanties d'instruction et de responsabilité et pratiquement qui étaient propriétaires : Tracy était favorable à ce système représentatif censitaire. – La *Constitution de l'an VIII*, édictée par les brumairiens pour renforcer l'exécutif républicain et

Pièces relatives à l'instruction publique

consolider ainsi, au sortir de l'agitation du Directoire, l'œuvre révolutionnaire "modérée" contre la double agitation monarchique et jacobine – cette Constitution de l'an VIII, "courte et obscure", en fait dictée par Bonaparte en dépit des habiletés de Siéyès, avait établi une République dictatoriale et plébiscitaire sans partage et le pouvoir personnel de Bonaparte (voir par exemple H. Méthivier, Cours Victor L. Tapié, *Les débuts de l'époque contemporaine*, A. Hatier (1948) : cf. P. 131 et sqq et p. 152 et sqq).

L'opposition qu'aperçoit Tracy entre les deux Constitutions concerne, semble-t-il, surtout *l'œuvre scolaire* réalisée dans le cadre de la Constitution de l'an III et les menaces de destruction de cette œuvre en octobre 1801. Sous la Constitution de l'an III, la *loi du 3 brumaire an IV* (25 octobre 1795, Daunou, Lakanal) avait mis en place l'enseignement secondaire (Écoles centrales départementales) et le réseau impressionnant de Grandes Écoles ou Écoles spéciales scientifiques et techniques : École polytechnique, École normale, l'Institut des sciences et arts etc. susceptibles de reproduire des notables politiques compétents et instruits. – Le régime de l'an VIII au contraire mettait sous le boisseau ministériel le Conseil de l'instruction publique et se préparait à démanteler le système des Écoles centrales à peine installé (Voir in *Pièces citées*, le billet sans explications de Lucien Bonaparte ordonnant en fait la suppression d'un Conseil qui avait fait œuvre scolaire utile, mais dans un esprit trop marqué par la Révolution et suspect aux catholiques et anciens émigrés, p. 286).

De la même façon, Tracy situait ses *Éléments d'idéologie* par rapport aux «auteurs de la loi du 3 brumaire an IV, qui ont rendu à la France une instruction publique dès qu'ils lui ont donné une Constitution». Il estimait, qu'ayant organisé «une chaire de Grammaire générale dans chaque École centrale» – chaire où est enseigné un véritable «cours d'idéologie, de grammaire et de Logique» – ils avaient ainsi jeté «la seule base solide des sciences morales et politiques», et «en enseignant la philosophie du langage» trouvé «l'introduction au cours de Morale privée et publique», *Éléments d'idéologie*, Première partie, *Préface*, pp. XXIII-XXIV.

- 4 L'origine gouvernementale des circulaires de Tracy aux professeurs des Écoles centrales, l'autorité du Ministre de l'intérieur dont il se réclame, la demande insistante qu'il adresse aux professeurs de lui envoyer leurs cahiers de cours rédigés ou leurs plans peuvent donner à penser que ce genre de pédagogie de l'époque du Directoire – étatique – reste en même temps très "directif".

L'auteur des circulaires remarque cependant que la loi du 3 brumaire an VI n'a décidé que «des grandes masses» des enseignements et laissé aux professeurs, pour "les détails", «assez de latitude pour pouvoir profiter des leçons de l'expérience», des circonstances locales ; rien n'est imposé par exemple pour la durée et l'horaire des divers enseignements (p. 266) ; les professeurs "de base" sont invités à faire connaître leurs expériences et leurs opinions au Ministre et au Conseil ; ils doivent considérer, dit

CORPUS, revue de philosophie

Tracy, les circulaires «non comme des règles dont on ne puisse s'écarter, mais comme des conseils que je crois utiles» (p. 268).

- 5 On est quelque peu étonné de la brièveté et du caractère implicite de cette circulaire de Tracy consacrée à la *Grammaire générale*, alors que celle-ci est un des foyers du système idéologiste. Resterait à comprendre *quelle* Grammaire a pu le devenir et sous quelles formes historico-scientifiques : sur ces questions difficiles, voir la thèse pionnière d'Elisabeth Schwartz, *Les Idéologues et la fin des Grammaires générales raisonnées* (1982).

Au sujet des grammairiens dont se réclame Tracy : ceux du Port-Royal, puis Dumarsais, et, bien entendu Condillac, «le fondateur de l'idéologie», voir Tracy, *Grammaire*, Vrin, *Introduction*, pp. 7-10 : Tracy lui reproche cependant d'avoir «fait sa grammaire et sa logique avant d'avoir invariablement fixé son idéologie» – c'est conforme au souci de subordination de la Grammaire à l'Idéologie et à la Logique de la présente circulaire. Par contre, dans celle-ci, peu d'explication au sujet de la *généralité* de l'objet de la Grammaire générale : «une grammaire particulière est un art [...] Aucune ne peut être réellement bonne que la science générale de l'expression des idées, ne soit perfectionnée ; et c'est de celle-ci seulement que nous nous occuperons», *ibid.*, p. 13.

La suite des textes contenus dans *Pièces relatives à l'instruction publique* (et que nous ne publions pas) apporte certaines précisions : «le cours de grammaire générale est un de ceux où le Conseil a remarqué parmi les professeurs le plus d'hommes distingués par leurs lumières et leur zèle [...] Plusieurs professeurs s'étaient bornés d'abord à l'enseignement de la grammaire française» : la circulaire leur rappelle que le cours dit de Grammaire générale «devait comprendre l'idéologie, la grammaire générale, la grammaire française et même la logique», *Pièces...*, orig. pp. 298-299. On ne peut pas dire que les privilèges de cette "généralité" soient du tout élucidés, alors que la Logique de Tracy prétend au concret et à bannir les entités idéales inutiles.

Dans sa circulaire proprement dite, Tracy marque à la fois : la *continuité* du cours de Grammaire générale par rapport aux enseignements élémentaires précédents (les langues anciennes), selon le principe méthodique cartésien qui veut que les acquisitions procèdent «toujours du connu à l'inconnu». Il prévient *l'erreur* des professeurs qui s'engageraient dans une étude grammaticale, technique, conduite pour elle-même (comme un "art") : en effet, la Grammaire générale doit d'abord s'appliquer à l'étude de la grammaire française, et elle est une introduction aux cours de belles-lettres, d'histoire et de législation (comment ?). Il énonce la subordination du cours de grammaire générale à l'analyse des facultés intellectuelles ou "idéologie", et à l'écart de raisonner ou *Logique* (qui est la fin de toute l'instruction).

Si les enseignements de Grammaire générale sont finalement «le fil conducteur qui doit aider les jeunes gens à apprécier les hommes et les choses, les faits et les institutions [...] et à les guider pendant le reste de leur vie», il semble que ces enseignements s'identifient à *un art de juger* à

Pièces relatives à l'instruction publique

visée pratique, ou à la philosophie au sens pratique. Mais alors le contenu grammatical risque de n'y être qu'un prétexte...

- 6 Ce § rappelle discrètement les principes de l'instruction "à deux vitesses", inscrits dans le système de la Loi de brumaire an IV, et que Tracy a exposés et défendus tout à fait ouvertement dans *Observations sur le système actuel d'instruction publique* (an IX, 1801) : « Dans toute société civilisée, il y a nécessairement deux classes d'hommes ; l'une qui tire sa subsistance du travail de ses bras, l'autre qui vit du revenu de ses propriétés, ou du produit de certaines fonctions [...] Les hommes de la classe ouvrière ont bientôt besoin du travail de leurs enfants [...] Il faut qu'une éducation sommaire, mais complète en son genre, leur soit donnée en peu d'années, et que bientôt ils puissent entrer dans les ateliers ou se livrer aux travaux domestiques ou ruraux [...] Ceux de la classe savante, au contraire, peuvent donner plus de temps à leurs études ; [...] ils ont plus de choses à apprendre pour remplir leur destination [...] Voilà des choses qui ne dépendent d'aucune volonté humaine ; elles dérivent nécessairement de la nature même de l'homme et des sociétés : il n'est au pouvoir de personne de les changer » (éd. Originale, pp. 2-3). Notre texte comporte quelque chose de cette thèse centrale, adouci : à deux populations scolaires opposées "par nature" conviennent deux types d'instruction différents qui ne doivent pas être mêlés, mais utiles tous deux à la société : – des études professionnelles pour les enfants qui doivent acquérir « des habitudes physiques contractées dès l'enfance » ; – l'éducation "soignée" des Écoles centrales – sans buts professionnels immédiats – pour les seconds, qui vise à former des citoyens éclairés et actifs.

- 7 La circulaire de Tracy sur l'histoire présente ce caractère très contradictoire de minimiser globalement l'importance de l'étude de cette discipline dans l'ensemble du cursus des Écoles centrales (sinon son intérêt intellectuel, ou son intérêt politique, dont peu est dit) ; mais elle en traite de manière tellement détaillée, en règlemente si précisément la place et la durée, que cet enseignement "dangereux" (c'est nous qui le disons) paraît s'étendre à tous les savoirs, à toutes les nations – en dépit des réserves que le membre du Conseil de l'instruction publique multiplie à son endroit.

L'étude de l'histoire est limitée par *sa place* dans le cursus : ce cours « ne doit être suivi par les jeunes gens qu'à la fin de leur séjour aux Écoles centrales » (p. 279), après qu'ils aient reçu les enseignements de Grammaire générale (c'est-à-dire d'"idéologie", voir *supra*) et de Législation, qui les ont rendu capables de juger les actions et les institutions dont traite l'histoire. Par suite *l'horaire* de l'histoire ne doit pas excéder deux cent quarante leçons en deux ou une seule année (p. 278). L'étude de l'histoire se trouve limitée également dans son *contenu* : selon Tracy, « elle ne doit renfermer que ce qui est nécessaire à la généralité des citoyens qui ont le loisir de se donner une éducation soignée » (p. 276) : elle ne comprend pas certaines études connexes comme la géographie physique, ni même la géographie politique (en dépit

CORPUS, revue de philosophie

de leur liaison à l'histoire et de leur intérêt intrinsèque, ou pratique). L'histoire ne peut donc prétendre au statut de science (l'opposition à la compréhension encyclopédique de l'histoire chez Volney est frappante, même si celui-ci attaquait certains abus de la culture historique : voir Henry Deneys, "Le récit de l'histoire selon Volney", revue *Corpus*, "Volney", n° 11/12 (1989), pp. 44-45.

Le rédacteur justifie ces dispositions – qui reviennent à limiter l'étude de l'histoire – par "la nature des choses" (l'âge tardif auquel on est capable d'apprendre l'histoire, la subordination de celle-ci à l'art de bien penser, à la Législation). Cependant il est visible qu'il exprime aussi une défiance – fort répandue à l'époque – d'ordre éthique et épistémologique – à l'égard d'une histoire qui ne serait qu'un récit d'erreurs et de supers-titions (Dupuis), dont l'extension serait indéfinie et qui – à défaut d'une philosophie rigoureuse permettant d'en juger – manque de tout critère «fixe» de certitude (p. 277).

Si l'on fait abstraction de ces imperfections de l'étude historique, celle-ci peut légitimement viser : 1) à une connaissance structurale, nous semble-t-il, plutôt qu'évolutive des événements décisifs pour la civilisation «chez tous les peuples qui ont mérité des historiens» (ce qui exclut qu'il y ait une histoire des peuples sans écriture) (la référence à l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire est significative) ; 2) à une histoire récurrente et anticipative des progrès de l'esprit humain, des sciences et des Législations – de leurs causes etc. – par rapport au bonheur possible des hommes en société. Il nous semble qu'une histoire aussi idéologique risque de s'altérer en un discours édifiant, purement justificatif de l'état de choses présent. On notera cependant la visée causale maintenue pour l'histoire, et on ne se hâtera pas de conclure que Tracy fait de "la justesse des idées" la cause exclusive de tout progrès : il serait d'abord indispensable de comprendre tout ce que les "Idéologues" désignent comme "idées" : ainsi les besoins provoquant l'activité des hommes sont des idées, les mœurs, les Législations les réglementant également...

La circulaire de Tracy au sujet de l'enseignement de l'histoire mériterait d'être confrontée aux célèbres *Leçons d'histoire* de Volney (plus originales de ton, plus précises dans la formulation des difficultés épistémologiques et des périls de l'histoire : cf. au sujet de la place de la géographie, sur la critique de l'Histoire universelle et de l'histoire antique).

- 8 En octobre 1800, Vincent Campenon, Secrétaire du Conseil d'instruction publique, reçoit du nouveau Ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, ce mot très sec : il dit son intention, sans doute sur l'ordre du Premier Consul, de ramener le Conseil sous la tutelle du Ministère en question, sans aucune explication de ce rattachement ni remerciements pour les travaux utiles accomplis par le Conseil (*Pièces...*, orig. p. 286).

Le Secrétaire Campenon adresse simplement copie de la lettre de Lucien Bonaparte aux membres du Conseil, prend note en termes vagues de ce désaveu de l'activité de celui-ci et regrette la cessation de sa collaboration avec les membres de la commission. Emmet Kennedy, on ne voit pas pourquoi, estime "mystérieux" l'ordre de L. Bonaparte et "presque

Pièces relatives à l'instruction publique

aussi mystérieuse" l'explication de Campenon (*ouv. cité*, pp. 88-89). La "langue de bois" ou le code de bienséance du discours des administrations interdisait de nommer en clair une volonté de modification forcée du système scolaire existant. Personne n'ignorait que les Écoles centrales n'avaient cessé d'être attaquées dans les assemblées et dans la presse monarchiste : parce qu'elles représentaient le scandale d'une formation post-révolutionnaire irréligieuse ou anti-religieuse, plus ou moins politisée ; parce qu'ayant manqué de temps pour s'établir, elles se trouvaient en mauvais état, ou pour des motifs plus techniques (programmes trop lourds, défaut d'intérêt en faveur de l'enseignement primaire...).

Parmi ces documents officiels, le Nota final de Tracy est le seul qui signale implicitement le caractère méprisant du «petit billet» de Lucien Bonaparte. Il y discerne – mais c'est après coup – les prémisses de la fermeture définitive des Écoles centrales et la destruction de tout le système mis en place par la *Loi de brumaire an IV* (pp. 286-287). Cette destruction deviendra définitive avec la promulgation de la *Loi Fourcroy* en mai 1802. Celle-ci réorganisera l'instruction publique en un sens très anti-idéologue et concédera plus de latitude à l'Église catholique dans les Écoles (pour ne rien dire de l'élimination de l'opposition parlementaire au Tribunat en mars 1802 et de la célébration du Concordat à Notre-Dame en avril 1802).

Pas de "mystère" : le Premier Consul s'engage dans cette voie, non seulement parce que, le 24 décembre 1800 à l'Opéra, il a été menacé par un attentat (imputé sans preuves aux Jacobins), mais surtout parce que, visant à satisfaire le besoin d'ordre de l'opinion, il poursuit systématiquement une réconciliation avec la France monarchique et une pacification religieuse, qui, indubitablement, exigeaient le sacrifice des Écoles centrales.

- 9 Nous remercions vivement B. Mayeur, Conservateur de la Bibliothèque inter-universitaire de Toulouse-le-Mirail d'avoir eu l'obligeance de nous adresser photocopie du document original ci-dessus et de l'avoir déchiffré et transcrit pour nous : cette *note manuscrite* a été mise par Destutt de Tracy sur son propre exemplaire des *Éléments d'idéologie*, éd. en 5 volumes (1825-1827), 4, p. 324 – exemplaire déposé à la Biblio-thèque inter-universitaire de Toulouse-le-Mirail.

L'existence de cette note avait été révélée par Emmet Kennedy, qui en avait publié un court extrait in *A philosophe in the Age of Revolution. Destutt de Tracy*, dans le chapitre : "The battle for the Ecoles centrales" (pp. 88-89, note 40), ch. exceptionnellement riche et précis qui situe l'activité pédagogique de Tracy et rappelle les tendances opposées de l'opinion au sujet des Écoles centrales, à l'époque de la République consulaire (nov. 1799-Avril 1802) (pp. 84-97).

La note manuscrite de Tracy (s.d.) est tracée très lisiblement à la plume en vingt-trois lignes sur l'espace laissé libre de la p. 324 – probablement à la date de publication de cette édition, en 1827 – c'est-à-dire vingt-sept ans après le billet de Lucien Bonaparte ! Cette note, p. 324, se trouve au-

CORPUS, revue de philosophie

dessous de la signature "Pour copie conforme – signé Campenon", mais elle concerne les notes de Campenon et de L. Bonaparte des pp. 285-287 (que nous avons publiées *supra*). A cette p. 324, la note se trouve en face d'un large tableau-dépliant, «Tableau du plan d'études des Écoles centrales», "Bases du plan d'études", "Notes", "Note dernière", que nous publions ci-dessus. Tracy – lecteur, un quart de siècle après les faits, des *Pièces...* rédigées par le Conseil de l'instruction publique et par lui-même – ne consigne sur son exemplaire personnel qu'une remarque "technique" de mise en pages : l'Éditeur n'aurait pas placé à l'endroit convenable la note du Secrétaire Campenon et «l'impertinent billet» de Lucien Bonaparte – qui auraient dû être placés tout à la fin desdites *Pièces* : ce déplacement aurait permis de comprendre «pourquoi ce plan d'études est resté sans exécution». Le fait historique majeur est dans l'inexécution et la mise au rencart, en octobre 1800, du Plan d'études des Écoles centrales, très consciencieusement discuté et organisé par le Conseil d'instruction publique et par Tracy lui-même. Par quelle étrange inhibition, le vieux Tracy ne jette-t-il sur le papier (pro domo) aucune remarque politique rétrospective sur la place de cet épisode mineur du "billet" à l'intérieur de cette cruciale "bataille pour les Écoles centrales", où le destin du système d'enseignement révolutionnaire basculait (cf. la liberté de ton des marginalia d'Henri Beyle !).

Sur le *Tableau du Cours d'études*, voir F. Picavet, *ouv. cité*, pp. 328-333.

- * Au sujet des trois niveaux de l'ensemble du système d'instruction (Écoles centrales départementales – Écoles spéciales/Écoles primaires) on peut toujours consulter Picavet, qui résume avec exactitude – et, curieusement, sans commentaires – les conceptions ségrégatives exposées par Tracy dans *Observations sur le système actuel d'instruction publique* (an IX, 1801), qu'on peut considérer comme l'annexe pédagogique de la Constitution censitaire de l'an III. (Conceptions "ségrégatives" : c'est nous qui le pensons, elles ne sont pas conçues comme telles par Tracy, convaincu que la différenciation des formations et l'éducation "soignée" des enfants des propriétaires seront à l'avantage et contribueront au progrès économique et moral de tout le peuple. Il s'en faut de beaucoup que l'éducation nationale française d'aujourd'hui – organisée selon les dualités : enseignement professionnel / études longues, Universités / Grandes Écoles, ces dernières héritées de l'époque révolutionnaire – ait supprimé toute ségrégation...). Picavet résume : il faut pour les membres de «la classe savante des écoles nombreuses et un cours d'études complet en son genre [...], des Écoles centrales et spéciales pour la classe savante. L'éducation de celle-ci, dont il faut s'occuper d'abord, doit finir à vingt ans. Huit années sont consacrées à l'éducation domestique, quatre aux Écoles spéciales ; il en reste huit pour les Écoles centrales, où l'on doit puiser toutes les connaissances nécessaires à un homme bien élevé [...] Pour la classe ouvrière, les institutions sociales seront toujours la partie la plus importante de l'éducation, qui sera aux trois quarts faite, si celle de la classe savante est bien organisée [...]» «Nulle leçon n'est utile que là où on désire la recevoir, et la meilleure preuve qu'on désire sincèrement

Pièces relatives à l'instruction publique

la recevoir, c'est de consentir à en payer une partie.» «Beaucoup de communes manqueront d'Écoles primaires, et ces Écoles ne seront pas excellentes là où elles seront d'abord établies. Mais on y apprendra à lire, à écrire ; on y recevra quelques notions utiles ; il ne s'y enseignera rien de pernicieux...» F. Picavet, citant Tracy, *Les Idéologues...*, «De Tracy ... pédagogue», pp. 328-333. dans ce plan "idéologiste", "la classe ouvrière" paie très cher l'échec de "l'utopie pédagogique" égalitaire des Jacobins et Montagnards, qui n'avait trouvé ni le temps, ni les moyens, ni la volonté sociale pour s'établir (voir Bronislaw Baczko, *Une éducation pour la démocratie*, textes et projets de l'époque révolutionnaire, Garnier, 1982).

Quant aux *contenus* du cursus de huit années de l'enseignement secondaire (Écoles centrales départementales), E. Kennedy en présente un tableau résumé qui est le meilleur commentaire du *Plan d'études* publié ci-dessus : «L'État reconnaissait le droit des parents à éduquer leurs enfants dans les écoles privées ou écoles religieuses de leur choix. Mais la préférence officielle en faveur des écoles centrales – avec leur cursus lourdement influencé par l' "idéologie" et leur méthode analytique et socratique d'instruction – ne se dissimulait pas. Dans ces écoles centrales, les étudiants, entre douze et quatorze ans, s'instruisaient en dessin, histoire naturelle et langues anciennes ; en mathématiques et histoire naturelle, de quatorze à seize ans ; et de seize à dix-huit ans, en grammaire générale, belles-lettres et législation», *ouv. cité*, "The battle for the Ecoles centrales", pp. 84-85. Picavet ajoute une précision importante : «Les études diverses marchent de front et occupent à toutes les époques plus ou moins de temps, mais de manière à n'être jamais complètement perdues de vue. Elles doivent s'entraider» (*ouv. cité*, p. 329). La co-existence d'une organisation étatique, directive et de la méthode "analytique" d'instruction des enfants vaut également d'être notée. En fait c'était un programme encyclopédique ambitieux, se référant à la culture "scientifique" de la fin du siècle et de l'Encyclopédie, en fait élitaire – et pas "élitaire pour tous" – même si les Journaux antiphilosophiques ou monarchistes, comme le *Mercure de France*, n'y voyaient qu'un legs de la Révolution, et reprochaient au système de consommer la rupture avec la culture littéraire et religieuse des Collèges d'ancien régime, et d'être... trop peu élitaire, ou d'abandonner les enfants de la classe ouvrière sans soutien moral et religieux. – Voir par contre l'approbation des vues pédagogiques de Tracy par Cabanis : "Lettre sur un passage de *la Décade philosophique* et en général sur la perfectibilité de l'esprit humain", avril 1799, *Œuvres philosophiques*, tome II, p. 516.

On formulera un jugement plus positif au sujet des Écoles centrales si on a égard à la cohérence des programmes (et de la méthode "analytique" recommandée) *avec le projet politique* des "Idéologues" et *avec le savoir grammatical de l'époque* : J.-Cl. Chevalier : les Écoles centrales «définissent un projet pédagogique dont les objectifs sont explicites. Les Idéologues affichent le type de citoyen qu'ils désirent former, apte à faire

CORPUS, revue de philosophie

circuler le savoir et le pouvoir [...] La Grammaire générale est le pivot de l'enseignement puisqu'elle pose le problème de la méthode analytique.» Comme dit Condillac, leur inspirateur, «toute langue est une méthode analytique et toute méthode analytique est une langue» (*La langue des calculs*) (...) «Le but de cette pédagogie [...] est donc de situer très rigoureusement le jeune homme, futur responsable de la République, dans le monde qui l'entoure et dans les sciences qui en assurent le développement. Analyser pour diriger et développer [...] [Et notamment] lui apprendre à distinguer le monde tel qu'il est codé par les institutions sociales comme la langue ou l'histoire [...], de façon commune à toutes les sociétés» (...) "Grammaire philosophique et enseignement des écoles centrales", in *Les Idéologues, Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam-Philadelphia (1986), pp. 207-208.

**AUX REDACTEURS DE LA REVUE
ou Décade philosophique, (1805)**

MESSIEURS, vous êtes animés d'un amour si pur pour le progrès des lumières, que tout ce qui sert à leur propagation ne saurait manquer de vous intéresser. D'ailleurs vous avez déjà rendu plusieurs fois une justice honorable à la belle institution dont je veux vous entretenir : c'est cette célèbre *Ecole polytechnique* dont la réputation dans les pays étrangers est une partie de notre gloire nationale, et dont les succès dans l'intérieur sont une des causes de notre prospérité et de notre force. Elle a pris naissance, cette institution, dans ces moments terribles où tout avait parmi nous un caractère gigantesque ; où des hommes moitié fanatiques, moitié hypocrites tendaient avec une violence effrénée à tout bouleverser, tandis que des hommes respectables, d'un courage inébranlable et d'une détermination à toute épreuve, tendaient avec la même vigueur à donner à tout une direction parfaite, et à profiter de toutes les destructions, même de celles qu'ils auraient voulu empêcher, pour faire des créations excellentes.

Ce sont ces dignes citoyens pour lesquels nous sommes ingrats encore, et dont pourtant plusieurs ne sont déjà plus, qui ont préparé et défendu cette Ecole, le berceau de notre plus intéressante jeunesse. C'est sous leurs auspices qu'elle a commencé à prendre consistance. Il y a à peine dix ans de ces tems qui semblent si loin de nous, et déjà cette maison a 1500 élèves dans toutes les parties du monde connu. Les voyageurs en retrouvent à Cayenne, aux Indes, dans le nord de l'Amérique, dans celui de la Sibérie, et partout ils les retrouvent animés du pur amour des sciences et du bien. Elle en a dans toutes les branches des services publics¹, et ils y portent du zèle, une excellente conduite et des lumières nouvelles. Déjà plusieurs sont couverts de blessures honorables reçues dans les combats, un grand nombre même y ont laissé la vie à la fleur de leur âge. Déjà beaucoup d'autres font servir leurs lumières à l'instruction de leurs concitoyens. Ils se distinguent par les leçons qu'ils donnent dans les Ecoles, par les ouvrages qu'ils ont publiés, par les

CORPUS, revue de philosophie

travaux qu'ils ont entrepris. Ils ont obtenu un rang honorable dans beaucoup de Sociétés savantes, et même dans l'Institut national de France. D'autres, jaloux de produire un bien plus direct, sont entrés dans les différentes parties de l'administration, et remplissent des fonctions importantes ou sont à la tête de nos départemens. D'autres enfin, contents du modeste honneur d'être des citoyens obscurs et utiles, sont des pères de famille éclairés, instruisant leurs enfants, dirigeant leurs affaires avec intelligence et capacité, imprimant autour d'eux un mouvement utile, et répandant des idées saines, car tous aiment ce qui est bon et propagent ce qui est vrai. Cependant l'Ecole en silence continue ses travaux et de recherche et d'enseignement. Chaque année elle jette dans la société un nouvel essaim destiné à renouveler et à accroître une colonie si précieuse, et chaque jour elle produit quelque lumière nouvelle.

Tels sont, Messieurs, les biens qui résultent d'une seule grande idée. Mais ce n'est pas assez qu'ils existent ces biens, il faut encore même pour leur plus grande efficacité qu'ils soient connus : ces excellens jeunes gens sont éloignés les uns des autres . Ils ignorent leurs destinées respectives ; ils ne sont pas à portée de profiter des bons exemples qu'ils se donnent réciproquement. D'un autre côté, ces découvertes partielles dont l'accumulation graduelle fait le progrès des sciences, sont rarement de nature à être tout de suite le sujet d'un ouvrage répandu. Elles sont long-tems confinées dans quelques portefeuilles, dans quelques mémoires peu connus ; elles sont par conséquent long-tems sans pouvoir faire naître les vérités ultérieures dont elles sont le germe et qu'elles doivent produire.

Pour remédier à cet inconvénient, des savants illustres, dignes chefs de cet établissement, et zélés coopérateurs de tout ce qui s'y fait de bien, ont imaginé d'établir une correspondance entre tous ces hommes éclairés qui se tiennent par le lien commun d'être ou d'avoir été à l'Ecole polytechnique. Cette correspondance embrasse les hommes et les choses. Elle apprend à tous les élèves ce que chacun d'eux est devenu, ce qu'il a fait, ce qu'il a découvert, même ce qu'il étudie et ce qu'il cherche ; elle les met au courant de toutes les destinées, de tous les travaux, de toutes les vérités ; elle leur procure des plaisirs, des secours et des motifs d'émulation. Du reste cette correspondance n'est assujettie

Aux rédacteurs de la Revue

à aucun retour régulier ; il en paraît un numéro chaque fois que l'on a accumulé assez de matière pour remplir une feuille ou une feuille et demie d'impression. Nous possédons déjà quatre de ces numéros, formant ensemble 132 pages in-8°, avec trois planches, représentant des figures de mathématiques ou des machines de physique nécessaires à l'intelligence du texte. Ils sont pleins de choses curieuses et instructives², et qui acquièrent encore plus de prix par leur réunion.

Ce n'est pas auprès de vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de beaucoup insister pour prouver combien une telle correspondance est intéressante et utile. Je n'entreprendrai même pas de vous faire connaître son mérite plus en détail. Elle porte sur beaucoup de points qui sont hors de la sphère de mes connaissances, et elle en renferme un grand nombre qui sont à la portée de quiconque pense et sent un peu. Il me suffit de vous l'avoir indiquée, et je suis sûr que vous et vos lecteurs m'en saurez gré. C'est pourquoi j'ose vous demander une place pour cette note dans votre excellent Journal.

D.T.

P.S. Ne voulant rien exagérer, pas même le bien, je dois ajouter, Messieurs, que tout ce que je viens de dire de l'utilité de l'Ecole polytechnique comme centre d'enseignement et comme foyer de lumières nouvelles, et de l'intérêt de la correspondance dont elle est l'objet, est uniquement relatif aux sciences physiques et mathématiques, car ce sont les seules dont elle s'occupe. Quoiqu'on y ait ajouté depuis peu un cours de belles-lettres fait par un homme dont le mérite est bien connu, cependant ce n'est là qu'une partie très secondaire dans l'ensemble de ses travaux. Ses succès doivent faire bien désirer de voir naître des établissements pareils, qui soient spécialement consacrés à la littérature et aux sciences morales. Alors réellement toutes les branches des connaissances humaines acquerraient parmi nous leur entier développement.*

*

* *

1 Dans l'artillerie, 432 ; dans le génie, 234 ; dans les ponts et chaussées, 213. Voyez le tableau, p. 129, du quatrième numéro. [Note de l'auteur].

CORPUS, revue de philosophie

2 Ils se distribuent dans les bureaux de l'Administrateur de l'Ecole polytechnique, associé pour la rédaction à M. Hachette l'un des professeurs de cette Ecole. On peut se les procurer en remboursant les frais de l'impression. [Note de l'auteur].

* *Revue ou Décade philosophique, littéraire et politique*, vendémiaire an XIV (octobre 1805), B.N. Z 23230/41, pp. 123-126. – L'Ecole polytechnique, dépendante du Ministère des Armées, fondée en 1794 à l'initiative de Gaspar Monge, sous le nom d'Ecole centrale des travaux publics, pour former des ingénieurs, ne prit le nom sous lequel Tracy l'évoque – son nom actuel – qu'en 1795. Instituée sous la Convention thermidorienne, elle restait un centre de convictions républicaines et de culture scientifique et technique, réfractaire à la restauration monarchique et religieuse et volontiers frondeuse (le propre fils de Tracy, Victor, militaire et officier de l'Empire, futur député libéral en était issu ; Auguste Comte y sera répétiteur...).

Le rappel des origines révolutionnaires de l'Ecole polytechnique – un des fleurons de l'impressionnante constellation d'Ecoles "spéciales" instituées par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) (Daunou, Fourcroy) (avec l'Ecole normale, le Conservatoire des arts et métiers, le Muséum d'histoire naturelle, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale etc.) donne occasion à Tracy de louer «l'utilité de l'Ecole polytechnique comme centre d'enseignement et comme foyer de lumières nouvelles» (*Décade...* Aux rédacteurs de la Revue, p. 125). Il ne dit presque rien des missions proprement militaires de l'Ecole. Il est suggéré qu'origine post-révolutionnaires de l'Ecole et service de l'utilité scientifique et technique contemporaine vont de pair.

Tracy en profite pour exprimer publiquement dans la *Décade* – journal qui a fidèlement soutenu l'œuvre scolaire et politique de l'an IV, les *Ecoles centrales* et les travaux des "Idéologues", et qui va bientôt disparaître en 1807 – son opinion au sujet du "caractère gigantesque" et "terrible" de l'époque de la Révolution et au sujet des révolutionnaires "terroristes" de 1793. Faut-il en retenir surtout la déclaration d'hostilité anti-jacobine ? – mais, en dépit des complots républicains de l'époque de l'Empire, cette déclaration était peu utile à Tracy, anachronique, et les motifs n'en étaient pas originaux (on trouvait les mêmes chez Daunou et dans la presse thermidorienne du Directoire de l'Idéologie, pp. 39-40). Faut-il y voir aussi une discrète disculpation du philosophe qui, durant la Révolution, n'a pas suivi les révolutionnaires «qui tendaient à tout bouleverser» mais a œuvré au contraire comme Constituant et comme pédagogue aux côtés «des hommes respectables» ? Plus significatif nous apparaît son regret de l'ingratitude de ses contemporains de l'Empire envers les législateurs de l'époque révolutionnaire ; et caractéristique de l'attitude générale de Tracy à l'égard de la Révolution, son appel implicite à maintenir la partie précieuse de l'héritage de l'an IV que constitue l'Ecole polytechnique, dont l'enseignement «est uniquement relatif aux sciences physiques et mathématiques» (sous-entendu plutôt qu'aux sciences morales et politiques controversées !).

**CORRESPONDANCE DE DAUNOU : TROIS LETTRES INEDITES
de Destutt de Tracy à P.C.F. Daunou**

Lettre de Tracy à Daunou du 8 mai 1816

Ce 8 mai 1816,¹

Mon cher confrère & mon maître, voilà déjà plus de quinze jours que je suis dans ma solitude, & et je ne vous ai pas encore dit que je vous dois le principal agrément que j'y trouve.² C'est une chose singulière que l'espèce de gêne que l'on éprouve à dire en face des choses agréables, même lorsqu'elles sont les plus méritées. Cependant il faut bien que Mr Guiter m'aide à vous faire tous mes remerciements de m'avoir procuré sa connaissance. Je désire et j'espère qu'il en sera aussi satisfait que moi.³ Il n'entend parler ici que de labourage & d'idéologie, deux choses qui, comme vous savez, ne sont pas si éloignées l'une de l'autre qu'elles le paraissent, surtout quand la première commence à arriver à l'économie politique qui touche de bien près la seconde.⁴ C'est le point où nous en sommes. Car j'ai impitoyablement fait avaler à mon compagnon de travail (deux mots barrés) la lecture de mes trois premiers volumes, dans l'espérance de me remettre sur la voie d'aller plus loin.⁵ Je ne sais encore si cela réussira ; en attendant j'ai toujours eu la satisfaction de voir que ces préliminaires ne déplaisaient pas trop à Mr Guiter & même piquait (sic) sa curiosité. Ce qui me ferait bien plaisir serait d'apprendre que vous ayiez repris avec ardeur le cours de vos excellents travaux. Je voudrais bien vous tenir ici avec eux. Vous y gagneriez de n'être pas assourdi du fracas de la ville, & j'y gagnerais bien davantage, en étant éclairé & ranimé par vos bonnes conversations. Pourquoi cela ne serait-il pas possible ? Je vous assure que vous trouveriez quelquefois que nos déserts ne sont pas trop désagréables, & même sont favorables à la méditation & à l'observation. Quelque arriérés que soient encore les habitants de ce pays-ci, je trouve qu'il s'est opéré un changement notable dans leur industrie & leur activité, depuis que je ne les ai vus. Mon fils me paraît en profiter avec intelligence pour accroître encore ces progrès.⁶ C'est une chose fort douce que de faire ainsi le bien

CORPUS, revue de philosophie

général & particulier ; je le vois avec plaisir s'y livrer. Mon seul regret est de n'être pas arrivé à temps pour bien distinguer l'aspect du pays ; mais je vois les objets encore à peu près en m'approchant beaucoup, & en m'aidant de mes souvenirs. Je serais bien content si je pouvais encore appercevoir ainsi quelques vérités nouvelles. *Hoc opus, hic labor est.* Vous ne vous attendez pas, mon cher confrère, que je vous en apprenne, mais je vais vous en dire une déjà ancienne & bien sentie, c'est que je vous suis tendrement et inviolablement attaché.

TY

P.S. : Y a-t-il enfin quelque chose de décidé sur le montant de la retraite qui vous est dûe pour vos bons et longs services ?

P. 202 (verso) :

Monsieur
Monsieur Daunou membre de l'Institut
rue Ménéilmontant n° 22
A PARIS

*

* *

Lettre de Tracy à Daunou du 22 juillet 1816

Ce 2 juillet 1816⁷

C'est par pure discrétion, mon très cher & très honoré confrère, que je ne vous ai pas récrit plus tôt. Je crains toujours de dérober un moment à vos très utiles occupations, dont je voudrais que vous sentissiez mieux vous-mêmes tout le prix ; je voudrais bien encore que vous en eussiez d'avantageuses pour vous ; ou du moins la récompense dûe à vos travaux antérieurs. Mais je vois bien que le terme de la justice est aussi lent à venir que celui du bonheur.⁸ Je ne sais seulement pas pourquoi la providence nous donne une si mauvaise saison cette année après une invasion l'année dernière, ce qui porte la misère et la souffrance jusqu'à un excès terrible.

Lettres de Tracy à Daunou

M. Guiter me fait le plaisir de me donner de tems en tems de vos nouvelles. Nous faisons toujours très bon ménage, je m'en félicite de tout mon cœur, et j'espère qu'il ne s'en plaint pas, excepté dans les momens où je m'impatiente de ne pas voir et de mal entendre, comme si on pouvait me prêter des yeux et des oreilles, au lieu d'y suppléer. Avec ces petits déficits et celui de la mémoire, on ne travaille point.⁹ Mais nous lisons, et dans ce moment ce sont quelques articles du *Dictionnaire d'agriculture* imprimé en 1809 chez Déterville, en treize volume in 8°, qui attirent mon attention. Cela me paraît bon et sage et instructif, mais en général assez mal écrit, et avec peu de méthode et de philosophie. Vous me ferez plaisir de me dire si c'est là le dernier ouvrage dans ce genre, et s'il n'y en a point de meilleur. Par suite, je vous demanderai encore si le code rural décrété par l'Assemblée Constituante se trouve dans la librairie, et si celui tant annoncé qui devait le remplacer a jamais été fait. Je ne le crois pas, mais je pense que l'ancien doit avoir été annullé pièce par pièce par Bonaparte, au moins par les dispositions du code civil, qui, ce me semble, ne renvoie pas au code rural. Au reste, je ne sais s'il méritait cet égard, car je ne m'en souviens plus du tout.¹⁰

Puisque je suis en train d'avoir recours à vos lumières pour des niaiseries, je vous dirai que pour me remettre sous les yeux quelques unes des sottises et des grossièretés de nos pères tant vantés, je lis avec plaisir *La vie privée des français* par Le Grand d'Aussi.¹¹ Mais je vois avec regret que ses trois volumes ne parlent que de la nourriture. Je croyais qu'il avait traité aussi d'autres objets, tels que le vêtement, le logement, & veuillez encore, s'il vous plait, m'instruire sur ce point.

Voilà une bien ennuyeuse lettre, mais aussi que se dire si loin ? Mon dieu que je serais heureux de vous tenir dans mon hermitage, serait-il possible de s'en flatter ? Un peu de promenade, beaucoup de causeries, liberté entière et parfait repos, voilà ce que vous y trouveriez, & vous y apporteriez un charme inconnu et un vrai bonheur. Je voudrais bien que cela put vous tenter. En attendant, recevez, je vous prie, les assurances de mon tendre et inviolable attachement.

Ty

CORPUS, revue de philosophie

Monsieur

p 204 (Verso) : Monsieur Daunou
de l'Institut de France
rue de Ménéilmontant n° 22
à PARIS

p. 203-204 (recto, d'une autre écriture) :
*Histoire de la vie privée des français
depuis l'origine de la nation jusqu'à
nos jours*, par Le Grand d'Aussy,
nouvelle éd. avec notes, corrections et
additions, par Roquefort, P. Beaupré,
1815, in 8°, 3 vol.

*

* *

Lettre de Tracy à Daunou (sans lieu ni date)¹²

Me voici, Monsieur, depuis une quinzaine de jours établi dans ma solitude. Je l'aime, elle me rappelle des souvenirs qui me sont chers. Je m'y plais. J'y suis avec mon enfant. Je m'y trouve bien ; mais j'y regrette Paris, c'est à dire l'excellente conversation de quelques bons amis, à la tête desquels vous croyez bien que vous êtes placé. Si les hommes éclairés des grandes villes pouvaient n'être point si éloignés de la vue des utiles travaux de la culture et des arts, et des intérêts divers qu'elle fait naître, et d'un autre côté, si nos pauvres-habitants du plat pays, au lieu d'être pour ainsi dire attachés à la glèbe, pouvaient jouir de la facile et rapide communication des idées qui seule les multiplie, les étend et les rectifie, tout serait au mieux. Mais en vérité nous sommes bien loin de là. Dans nos campagnes, toute la masse pauvre ne songe qu'à sa subsistance et y pourvoit avec bien peu d'intelligence et les gens aisés ne sont guère moins ignorants, encore plus paresseux et pétris de préjugés et de petites passions qui les absorbant entièrement les entraînent encore plus loin de la route du bon sens.¹³ Ainsi trouve-t-on à grand peine un homme à qui parler raison et avec qui s'entretenir des intérêts généraux, même de ceux qui semblent les plus palpables et les plus urgents. Peu de gens savent lire et personne ne lit, si ce n'est quelques sottises prônées et distribuées. On ne sent pas même le besoin et la privation des bons livres et des bons journaux, et on ne s'aperçoit pas des entraves mises à leur confection et à leur circulation. Ils

Lettres de Tracy à Daunou

sont simplement comme non venus, et effectivement ils n'adviennent point. C'est déplorable.

Je reçois ici le *Journal du commerce*, *Le Moniteur* et le *Journal de la librairie* qui m'instruisent fort peu. Ce dernier ne m'a, ce me semble, encore appris la publication d'aucun bon ouvrage nouveau. *Le Moniteur* m'a fait plaisir en m'annonçant la destitution de Mr de Villeneuve et de Mr de Guer, mais j'en voudrais bien d'autres ; et mêmes je voudrais savoir si ces Messieurs ne sont pas récompensés en même temps que déplacés.¹⁴ Quelques articles du *Journal du commerce* m'ont fait plus de plaisir.¹⁵ Je les crois ministériels, et ils me paraissent assez prononcés contre les ultras. Une lettre particulière que j'ai reçue du département du Gard vient à l'appui. L'autorité et même les troupes ont été employées à désarmer une prétendue garde nationale, qui était réellement une association de factieux et d'opresseurs. C'est quelque chose, et il est même assez singulier que ce soit (sic) des suisses de l'inspection de Mr Donnadiou qui soient les libérateurs de ce pays.¹⁶ Mais ira-t-on bien loin et bien constamment dans ce sens ? C'est ce que j'ignore ainsi que l'usage que l'on fera de l'affaire Canuel et compagnie et des mémoires adressés aux puissances étrangères. Je vois bien qu'on les fait critiquer mais je ne vois pas qu'on en poursuive les auteurs.¹⁷

On m'avait dit que la 26^e livraison de *La Minerve* et le 3^e cahier du 3^e volume de *La Bibliothèque historique* avaient paru.¹⁸ Cependant je ne les reçois point, et je n'entends point dire qu'ils soient arrivés à Moulins ou il y a pourtant un libraire raisonnable, mais qui aussi fait fort peu d'affaires. Les connaissez-vous ? en êtes-vous content ?

J'attends toujours avec impatience le 9^e volume du *Censeur*. J'espère y voir la première partie de certain morceau fort précieux, mais je voudrais bien que cela n'empêchat pas d'y trouver la seconde partie du *Règne de Charles II* par Thierry. Je ne vois point du tout que l'un soit un obstacle à l'autre.¹⁹ J'en avais parlé avant mon départ à Dunoyer. Il voudrait bien qu'il eut décidé Comte, et surtout qu'ils publiassent enfin ce volume tant attendu, puisqu'ils sont dans l'heureux embarras de l'abondance des matières. Ils devraient bien se hâter de faire paraître plutôt deux volumes qu'un. Je ne comprends pas ce qui les retient. Je crains qu'ils ne soient peu habiles dans leurs affaires de librairie et peut-être

CORPUS, revue de philosophie

aussi livrés à quelques tracasseries. Suivant moi, ils feraient bien mal de dégoûter Thierry, que je regarde comme un jeune homme d'un très grand mérite.²⁰ Vous feriez une bien bonne action, Monsieur, de vous prévaloir du profond respect qu'ont pour vous ces braves jeunes gens pour leur donner quelques bons conseils.

A propos de bons conseils, quel usage notre ami américain fait-il de ceux que vous lui avez donnés ? l'avez-vous revu ? vous a-t-il fourni quelques nouvelles lumières sur son affaire ? C'est à mon avis un homme très sensé et très sage, mais je crains qu'il exagère la circonspection et, qu'indépendamment de la prudence, sa lenteur en toutes choses n'ait aussi pour cause la paresse, et peut-être les distractions qui naissent de l'amour des plaisirs faciles auxquels je ne le crois pas tout à fait étranger.

Vous voyez, Monsieur, de combien de questions je vous assomme, et quelles sont les bavarderies d'un solitaire. Ne tenez, je vous prie, aucun compte ni des unes ni des autres que quand vous n'aurez absolument rien de mieux à faire. Mais quand vous pourrez envoyer un mot pour moi rue d'Anjou Saint Honoré n° 38, il me fera un extrême plaisir. Agréez, je vous prie toujours, les assurances de ma haute estime et mon inviolable attachement.

P.S. Je finis par où j'aurais dû commencer en vous (partie de lettre déchirée) que j'ai vu dans les journaux le jugement de l'Académie. Il est tel que je l'avais prévu, mais non pas tel que je l'aurais voulu.²¹ Vous me ferez plaisir de me dire si l'auteur du n° 23 consentira à être nommé, et surtout s'il se fera imprimer. Ce serait le meilleur moyen de prouver au public que nos sages maîtres préfèrent les mots aux idées. Dieu fasse pareil à tous ceux qui leur ressemblent.

P. 212 (verso) :

A Monsieur
Monsieur Daunou
Membre de l'Institut de
France rue de Ménéilmontant
n° 22 à Paris

*

* *

Lettres de Tracy à Daunou

- 1 *Lettre à Daunou du 8 mai 1816* – B.N. *Correspondance de Daunou*, vol. 9, MS n.a.f. 21888, (Lettres inédites) p. 201.
Pierre Claude François Daunou (1761-1840), l'un des principaux rédacteurs de la Constitution de l'an III (et de la loi scolaire de l'an IV) et de la Constitution de l'an VIII, collègue de Tracy à l'époque du Directoire, fut sans doute l'un des principaux "Idéologues". Il est membre de l'Institut, en 1816 à l'époque où Tracy lui écrit. Nous avons trouvé ces Lettres de Tracy à Daunou à l'intérieur du fichier "Correspondance privées du XIXe siècle" de la B.N., *Correspondance de Daunou*, 9, M.S.n.a.f. 21888, p. 201 et suivantes. – Sur les Lettres que Tracy lui adresse, Daunou est successivement désigné par les titres de ses fonctions : Bibliothécaire du Panthéon en 1806, Archiviste de l'Empire, membre de l'Institut de France en 1816, professeur au Collège de France en 1826 : ils donnent une idée de ce que furent les grandes carrières post-révolutionnaires de ceux qui ne s'étaient pas trop compromis avec le jacobinisme et acceptèrent de servir l'état sous l'Empire, en dépit de leurs principes.
- 2 A partir d'avril 1816 Tracy fait un séjour dans son domaine de Paray-le-Frésil près Moulins (Allier), "*son immense propriété qui n'avait pas moins de sept lieues de tour*", possédée par sa famille depuis plus de trois siècles. Il a près de lui son fils Victor de Tracy (1781-1864), ancien colonel d'Empire, qui s'était héroïquement conduit durant la campagne d'Italie, à Austerlitz et lors de la conquête de l'Espagne en 1809-1810 ; grièvement blessé à la bataille d'Albuera... qui se consacre désormais à l'amélioration de la culture agricole sur les terres familiales, à la satisfaction de son philosophe de père (Voir la biographie de Victor de Tracy in *Biographie universelle Michaud*, 1843, tome 42, pp. 79-81).
Les trois Lettres de Tracy à Daunou que nous avons retenues dans la *Correspondance de Daunou*, celle du 8 mai 1816, du 22 juillet 1816, une troisième sans indication de lieu ni de date ont en commun d'avoir été écrites en 1816 ou après, d'être adressées à Daunou depuis Paray-le-Frésil, et d'évoquer la situation des campagnes françaises sous la Restauration, ainsi que les événements de cette époque de la seconde Restauration – ultra – dont Tracy s'est éloigné dans ses terres.
- 3 C'est vers la fin de 1814 que Tracy a commencé de perdre la vue (voir Kennedy, ouvrage cité, p. 224). Nous lisons "Mr Guiter" ?) : C'est le nom probable ou peu s'en faut, du compagnon de travail et secrétaire, recommandé par Daunou à Tracy, qui fait la lecture à celui-ci (ibidem p. 227).
- 4 Si la conversation des gentlemen farmers de Paray mêle discours philosophiques et plans de labours, ce propos plaisant illustre le caractère encyclopédique de l'"Idéologie" : elle inclut les arts et métiers et refuse toute culture philosophique *séparée*, dans la continuité de l'Encyclopédie de Diderot-D'Alembert. J.-P. Cotten dans son très stimulant ouvrage *Autour de Victor Cousin, Une politique de la philosophie* propose de reconsidérer l'interprétation de la relation entre les derniers Idéologues et les Eclectiques «en termes de pure discontinuité», tout en notant l'importance du refus par les Idéologues de toute philosophie

CORPUS, revue de philosophie

prétendument pure (voir p. ex . p. 140) Nous pensons au contraire que l'expulsion de la politique, de l'économie politique comme "arts" hors de la méditation ou du système philosophique, chez les Eclectiques et Spiritualistes, est *en rupture* explicite et volontaire avec l'encyclopédisme idéologiste et menace de condamner la philosophie à une relation trouble avec ces "arts" qu'elle exclut pour leur "impureté" sans être capable d'établir leur statut de connaissance particulière et de pratique.

En effet le système idéologiste tracyen avait trouvé sa dernière et impressionnante pièce dans *Traité de la volonté et de ses effets* (IVe et Ve Sections des *Eléments d'Idéologie*) – traitant donc d'"effets" de la volonté humaine (de la production, de l'échange et de la consommation des biens fabriqués, et pas seulement d'"idées" pures de l'intelligence) : l'ouvrage présentait donc en fait une théorie de l'économie politique et de la véritable morale (achevée, semble-t-il, vers 1811 mais publiée seulement en 1815).

Le plan du "système" complet, aperçu dès *Mémoire sur la faculté de penser* (voir notre édition, Corpus, 1992, p. 38-39), avait été dessiné à la fin de la *Logique* (p. 520-521). Le prélude du *Traité de la volonté...* en précisait comme suit la structure tri-partite : – une première section – espèce de "philosophie première – était une «histoire de nos moyens de connaître» (ce qui correspond à : *Idéologie proprement dite*, *Grammaire* et *Logique* publiées respectivement en 1801, 1803, 1805) ; – une seconde section (exposée dans *Traité de la volonté...*) traitait des «effets et conséquences de notre faculté de vouloir, et de la manière de les diriger» et se désignait «l'introduction des sciences morales et politiques» (économie politique et morale) ; – une troisième – qui ne sera pas rédigée – aurait dû traiter de l'application de notre *connaissance* «à l'étude des êtres qui ne sont pas nous» (*Traité de la volonté et de ses effets*, Avertissement, pp. 1-6).

- 5 A la suite de l'ambitieux et pénible effort de réflexion philosophique systématique qui aboutit, en 1815, à la publication du *Traité de la volonté*, Tracy lutte contre un certain découragement : frappé de cécité, il est en outre attristé les souffrances du pays, la misère, bien qu'il accueille avec soulagement la fin du despotisme impérial et, sinon l'entrée des troupes alliées en France, du moins le régime de la Charte. La lecture de ses ouvrages peuvent l'aider à se "remettre sur la voie d'aller plus loin".
- 6 Le philosophe voit son fils et héritier Victor comme un agronome et philanthrope éclairé qui contribue aux progrès généraux de la civilisation à la campagne en s'occupant de ses intérêts particuliers de propriétaire foncier. En 1822 Victor de Tracy se fera élire député libéral (de gauche) de l'Allier. Il publiera en 1861 des *Lettres sur l'agriculture*. – Il y aurait lieu de comparer les vues sociologiques de Tracy à propos de l'intérêt particulier et de l'intérêt général avec celles de Hegel au sujet de la société civile dans *Principes de la philosophie du droit*. Voir une remarque d'E. Kennedy qui estime la prédilection de Tracy en

Lettres de Tracy à Daunou

- faveur de l'agriculture paradoxale puisque le philosophe se démarque par rapport aux physiocrates : ouvr. cité, pp. 295-296, 297.
- 7 *Correspondance de Daunou*, 9, B.N. MS n.a.f. 21888, pp. 203-204.
 - 8 Angoisse existentielle et crainte de l'ingratitude, envers Daunou, envers lui-même et envers l'Idéologie, de la nouvelle génération et a fortiori du nouveau personnel politique de 1815, peu enclin à apprécier leurs "travaux antérieurs" au service de l'état sous la Révolution et l'Empire ! C'est pourtant cette époque de la Restauration qui sera le second moment de notoriété et de diffusion de l'Idéologie, en dépit des attaques dont elle est l'objet de la part des légitimistes ultras et catholiques : publication du *Traité de la volonté et de ses effets* en 1815 et 1818 ; du *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu* en 1817 (édition de Liège) et en 1819, 1822 (Paris) ; traduct. aux États-Unis (avec la collaboration de Thomas Jefferson) de ces deux ouvrages de sciences morales et politiques : le *Commentaire de Montesquieu* en 1811 (Philadelphie), *Traité de la volonté* (sous le titre de *Traité d'économie politique*) en 1817 (Georgetown) ; traduction italienne des *Eléments d'idéologie* par Giuseppe Compagnoni (en 1817-1819) en 10 volumes (Milan) ; nombreuses traductions espagnoles des ouvrages majeurs de Tracy etc. (voir E. Kennedy, ouvrage cité, "Translations of Tracy's works", pp. 352-353).
 - 9 Tracy se fera bientôt opérer de la cataracte à Paris. Mignet rapporte (sans indiquer de date), comme significatif du courage "froid" du philosophe, que celui-ci se fit opérer "sans prévenir personne" chez le célèbre oculiste Wenzel, "mit un bandeau sur ses yeux, ses cristallins enlevés dans sa poche, et retourna aussi tranquillement chez lui que s'il venait d'une promenade ou d'une visite", *Notice historique sur la vie et les travaux de Destutt de Tracy* (1842) p. 41. Après cette opération il voyait assez pour vaquer à ses affaires, pas assez pour pouvoir lire et écrire sans aide ; il avait besoin d'un secrétaire, comme on l'a vu supra ; cependant, vers 1825, il restait capable de rédiger tout seul une page entière (E. Kennedy, ouvr. cité, p. 233-234).
 - 10 L'aide de Daunou, ancien bibliothécaire du Panthéon, puis archiviste de l'Empire, en 1816 membre de l'Institut de France, permet à Tracy de se procurer des textes législatifs oubliés et des ouvrages rares ;
 - 11 Au bas de cette Lettre à Daunou du 22 juillet 1816, il y a au recto de la p. 203 de la *Correspondance de Daunou*, vol. 9 (d'une autre écriture que celle de Tracy) la référence détaillée à l'ouvrage de Le Grand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours* (1815) supra. On voit que Tracy ne se laisse nullement influencer par le regain d'intérêt de ses contemporains de la Restauration (et de l'auteur du *Génie du christianisme*, 1802) en faveur des institutions et mœurs médiévales.
 - 12 *Correspondance de Daunou*, 9, B.N. MS 21888, pp. 211-212 : *Lettre à Daunou s.l.n.d.* : bien qu'elle ne mentionne pas son lieu d'expédition, son contenu montre qu'elle est adressée à Daunou depuis Paray-le-Frésil,

CORPUS, revue de philosophie

comme les deux précédentes. D'autre part, la référence aux deux affaires de la Restauration : l'affaire Canuel à Lyon (juin 1817) et le Mémoire adressé aux occupants (fin juin 1818) semble établir que la Lettre est postérieure à cette dernière date.

Tracy n'avait cessé de craindre pour la vie de son fils durant la carrière militaire de celui-ci, notamment en Espagne, puis lors de sa captivité chez les Alliés : voir supra : *Lettre de Tracy à Daunou du 8 mai 1816*, note 2 ; et plus loin ci-dessous : Trois Lettres de Tracy à Thomas Jefferson (1811, 1818, 1822), *Lettre de Tracy à Jefferson du 21 octobre 1811*, note 4 (au sujet de la libération de Victor de Tracy).

- 13 Ce tableau de l'opposition campagne/ville, de «la masse pauvre qui ne songe qu'à sa subsistance» et des "*gens aisés*", ne doit pas induire en erreur : ce sont de simples observations de gentleman farmer adressées de la campagne au citoyen Daunou. Il n'est cependant pas interdit de les confronter aux théories économiques de *Traité de la volonté...* (publié l'année précédente). On y lit notamment que l'emploi et le développement des facultés des individus, «quoique profitant inégalement aux divers individus» – dans la concurrence universelle qui sévit en société – "doit réussir à les amener tous au plus grand bien-être possible tant que l'espace ne fait pas défaut" (ch. X, p. 288-289 : cf Malthus, dont *Essai sur la population* avait été traduit en français en 1809). Par suite, «la société est partagée en deux grandes classes, celle des hommes qui, sans aucune avance, travaillent moyennant un salaire, et celle des hommes qui les emploient» (*ibid.*, p. 290). Riches et pauvres, ou plutôt employeurs et salariés, sont des catégories révélées par l'observation empirique, de caractère socio-naturel, exprimant des différences inévitables et non des oppositions antagonistes et systématiques donnant lieu à lutte de classes (Tracy parle cependant couramment de «classes» différentes par nature sociale) : ainsi un métayer peut devenir propriétaire et employeur, la plupart des gens riches de la campagne sont ignorants...).

Enfin, c'est une augmentation raisonnable de la production des biens consommables par "l'industrie fabricante" (dont l'agriculture n'est qu'une espèce) – sous la direction des employeurs et propriétaires fonciers éclairés – et le développement de l'instruction qui peuvent procurer une aisance et un certain bonheur social aux consommateurs, au-delà de l'inégalité des fortunes et des différences de classe naturelles. Ce discours est présenté comme «science sociale» rationnelle et nullement comme idéologie au sens de Marx, nullement comme idéologie des capitalistes et propriétaires fonciers, dont Tracy critique l'ignorance (cf. Brian William Head, *Ideology and social science, Destutt de Tracy and French liberalism*, 1985, "Production and economic classes", pp. 129-148 ; "The problem of economic inequality", pp. 149-162).

- 14 On voit la fringale de lecture des journaux de Tracy, y compris des journaux spécialisés du commerce. Le *Moniteur* est le journal officiel du gouvernement.

Les révocations qu'évoque Tracy se rattachent probablement à l'épisode de la dissolution par le Roi, en septembre 1816, sous le Ministère du duc

Lettres de Tracy à Daunou

de Richelieu (1815-1818), à l'instigation de Decazes et des Alliés, de "la Chambre introuvable" (voir G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Paris (1955), pp. 138-142). – Hommes politiques, Préfets de la Restauration. La question de la liberté de la presse – en principe garantie par la Charte avec les autres droits – en fait règlementée et limitée, et souvent bafouée sous la pression des milieux royalistes et catholiques ultras ne cessera d'empoisonner la vie politique de la Restauration ; elle retiendra toute l'attention de Tracy : sa garantie était l'un des motifs de son approbation de la Charte, au sortir de la censure et de la surveillance policières de la presse et de la librairie sous l'Empire. En novembre 1817, Tracy se joindra aux dirigeants du parti libéral pour fonder la *Société des amis de la liberté de la presse* ; en janvier 1818, il s'opposera à la censure des écrits "contraires au respect dû à la religion" et des "mauvaises pensées" (E. Kennedy, *ouv. cité*, pp. 232-233).

- 15 Dans ce genre de journal spécialisé, Tracy recherche les signes de l'hostilité croissante des notables et des milieux d'affaires aux excès des ultras ; probablement aussi la confirmation du bien-fondé de ses propres positions initiales fort "ministérielles", en 1815, en faveur des «dispositions très constitutionnelles» des nouveaux dirigeants et surtout de Louis XVIII (*Billet s.d. à Daunou, ibid.*, B.N.MS 21888, p. 231). Par la suite Tracy sera toujours ferme dans son opposition aux ultras : ainsi par exemple en 1824, il s'opposera au vote, par le Ministère Villèle, d'une indemnité au profit des anciens émigrés (E. Kennedy, *ouv. cité*, p. 301). Rappelons seulement, qu'en dépit de la préférence de principe qu'il accordait dans *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu* (1819), aux «gouvernements nationaux» (où «tous les pouvoirs appartiennent au corps entier de la nation») sur les «gouvernements spéciaux ou de droit particulier» (par exemple la monarchie héréditaire) (Livre II, p. 12) ; en dépit de ses railleries à l'encontre de l'absurdité de l'hérédité des fonctions (*ibid.*, ch.XI, p. 194) et de sa conclusion politique radicale : «le roi n'est qu'un être parasite, un rouage superflu au mouvement de la machine dont il ne fait qu'augmenter les frottements et les frais» (*ibid.*, p. 186), Tracy s'est rallié malgré tout en 1815 à la monarchie constitutionnelle, au régime de la Charte et à Louis XVIII. Après l'écroulement de l'Empire napoléonien et l'abdication de Napoléon, après l'appel adressé aux Bourbons par le Sénat conservateur (dont il était membre), en avril 1815 Tracy avait siégé dans le Comité constitutionnel de cinq membres qui avait esquissé les grandes lignes de la Constitution qui avait été adoptée à l'unanimité par un Sénat qui avait intérêt à rechercher les voies de la réconciliation de la légalité post-révolutionnaire et de la Monarchie revenue (voir J. de Soto : "La Constitution sénatoriale du 6 avril 1815", *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, n.s.3 (1953), p. 279). Bien plus, Tracy prête serment de fidélité à la Charte octroyée, reprend la Croix de Saint-Louis qu'il avait abandonnée en 1793 et entre à la Chambre des pairs avec un salaire de 24 000f (*Le Moniteur*, 5 juin 1814, p. 620 ; G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration, ouv. cité*, p. 74).

CORPUS, revue de philosophie

Une note soigneusement ajoutée dans l'épaisseur du *Commentaire de Montesquieu*, à la fin du livre XI, ch.II (édition de 1819) pp. 210-211, est sensé accorder la théorie républicaine de principe de Tracy et les modifications ou adaptations qu'elle peut recevoir en fonction des circonstances et de l'état de l'opinion ; elle énonce pour le présent et l'avenir : «la monarchie constitutionnelle, ou le gouvernement représentatif avec un seul chef héréditaire, est et sera encore extrêmement longtemps, malgré ses imperfections, le meilleur de tous les gouvernements possible pour tous les peuples de l'Europe et surtout pour la France» (*ibid.*, p. 211. Voir le commentaire d'E. Kennedy, p. 235).

- 16 En juin 1818, toujours sous le ministère Richelieu-Decazes, est découverte la "conspiration du bord de l'eau" dont les chefs, les généraux Canuel et Donnadieu, visaient, avec la complicité du frère du Roi lui-même, à s'emparer de Louis XVIII et de ses Ministres. Une ordonnance du Roi ôta au comte d'Artois ses pouvoirs sur la garde nationale. Celle-ci devint une force purement locale, soumise aux préfets et aux maires, incités à l'épurer de ses éléments royalistes ultras (Bertier de Sauvigny, *ouv. cité*, p. 152).
- 17 L'été 1818, Decazes fit publier une version d'une note secrète adressée par Vitrolles, Ministre d'État, aux Alliés occupant encore le territoire national, «de façon qu'elle parut un appel aux Alliés à prolonger l'occupation de la France». Vitrolles fut privé de son Ministère d'État. L'exploitation de ces deux affaires permettra à Decazes et aux libéraux du «parti constitutionnel» de compromettre davantage les éléments royalistes ultras auprès de Louis XVIII (Bertier de Sauvigny, *ibid.*, pp. 151-152). La lettre de Tracy à Daunou paraît approuver la politique du "*parti constitutionnel*" et la repression à l'encontre des ultras : voir cependant in Bertier de Sauvigny ce qu'impliquait à l'époque la politique dudit "*parti constitutionnel*", beaucoup plus "à droite" que les positions personnelles du philosophe.
- 18 *La Minerve* avait pris en février 1818 la suite du *Mercure de France*. Sous la direction d'A. Jay, Etienne et Jouy, elle est l'organe de Benjamin Constant. Sa lecture plaisait particulièrement à Tracy. De 1818 à 1820, elle sera le grand organe de réflexion du parti libéral. – *La Bibliothèque historique* de Charles Dunoyer est une publication périodique.
- 19 *Le Censeur européen*, dirigé par Ch. Comte et Ch. Dunoyer, aura de 1814 à 1820 une carrière mouvementée, interrompue par des poursuites, l'arrestation de ses deux directeurs en 1817. Tracy protestera contre leur arrestation, offrira une caution pour leur libération. *Le Censeur* a publié des articles d'Augustin Thierry, J.B. Say, A. Comte, P.L. Courier, etc. *Le Censeur* comme *La Minerve* disparaîtra en mars 1820 lors du rétablissement de la censure. A l'époque de la présente Lettre de Tracy, il ne s'agit encore que de "tracasseries"... (sur la presse de la Restauration, voir *Histoire littéraire de la France*, IV, de 1789 à 1848, 1ère partie, P. Albert : "La presse de la monarchie constitutionnelle", pp. 453-456, et E. Harpaz : "Le Censeur", *Revue des sciences humaines*, n° 92, (1958) et

Lettres de Tracy à Daunou

n° 114 (1964).

Le «morceau fort précieux» dont Tracy attend avec impatience la parution dans *Le Censeur européen* est très probablement l'élogieux compte-rendu de soixante-dix pages que le jeune Augustin Thierry avait rédigé pour saluer la première publication du *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu* (*Le Censeur*, 7, 1818, pp. 191-260). Ce compte-rendu entrait en concurrence avec un autre, du même Thierry, désigné par Tracy sous le titre "Le règne de Charles II", qui devait paraître lui aussi dans *Le Censeur*. Ce dernier compte-rendu sera ultérieurement re-publié par A. Thierry, sous le titre "Sur la restauration de 1660, à propos d'un ouvrage intitulé : *Essai historique sur le règne de Charles II*, par Jules Berthevin", dans le recueil : A. Thierry, *Dix ans d'études historiques* (1835) qui reprend la plupart (mais pas tous) des comptes-rendus publiés par Thierry dans *Le Censeur* (pp. 88-97) (ainsi Thierry n'a-t-il pas republié la longue recension qu'il avait donnée en 1818 du *Commentaire sur l'Esprit des lois...*).

- 20 C'est Tracy qui avait recommandé Augustin Thierry à Daunou, avertissant ce dernier des opinions «fort tranchées» du jeune historien ambitieux (voir *Correspondance Daunou*, B.N.MS 21888, pp. 205-206 et 207-208 des 7 septembre et 15 octobre 1818). Dans la republication de son compte-rendu sur l'ouvrage au sujet du règne de Charles II (ci-dessus désigné), A. Thierry s'explique sur "restauration" et "révolution" et rend hommage à son aîné, l'historien Daunou – l'auteur de l'admirable et trop peu connu *Cours d'études historiques* (1842-1845) – tout en plaidant pour une pratique de l'histoire «surtout intérieure», retirée «du bruit du monde et des partis», dont il n'est pas certain qu'elle ait été celle de l'idéologue Daunou ! (*Dix ans d'études historiques*, pp. 223-224).
- 21 Tracy avait été élu en juin 1808 à l'Académie française au fauteuil de Cabanis, mort en mai de la même année. En raison de son mauvais état de santé, il n'avait pu prononcer son discours de réception, au demeurant assez terne, que le 21 décembre 1808 (*Discours prononcé dans la séance publique tenue par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut de France, pour la réception de M. de Tracy...*, le 21 décembre 1808, in 4°, 40 p., B.N. 5053 (177 bis). «Le jugement de l'Académie» peut désigner le discours original du comte de Ségur recevant Tracy ou un résumé dans une publication officielle de l'Académie. Dans la mythologie privée et politique de ses *Souvenirs d'égotisme*, Stendhal a exagéré la portée des réserves feutrées exprimées par le comte de Ségur : «Je l'avais vu (Tracy) recevoir à l'Académie par M. de Ségur, qui lui dit des sottises au nom du despotisme impérial ; c'était en 1811, je crois (Stendhal se trompe, c'était en 1808). Quoique attaché à la cour, je fus profondément dégoûté», *Œuvres intimes*, II, *Souvenirs d'égotisme*, ch.IV, édition V. del Litto, Pléiade (1982), pp. 447-448 et note 5, p. 1254.

**TROIS LETTRES DE DESTUTT DE TRACY
à Thomas Jefferson (1811, 1818, 1821)¹**

A Paris, ce 21 octobre 1811.²

Monsieur,

Je ne vous dissimulerai pas que j'attendais une réponse de vous à ma lettre du 12 juin 1809, avec une impatience extrême et une inquiétude proportionnée au prix infini que j'attache à l'honneur de votre suffrage. Vos bontés ont passé toutes mes espérances.

Mr. Warden, à son arrivée ici, a remis de votre part à M. le Général La Fayette un exemplaire de la traduction du commentaire sur Montesquieu qui venoit de paraître au moment de son départ. Il m'a dit à moi-même, sans savoir tout le plaisir qu'il me faisoit que vous estimez cet ouvrage et que vous avez mis beaucoup d'intérêt à sa publication ; et en même tems il m'a donné votre lettre du 26 janvier 1811, qui a mis le comble à ma satisfaction et à ma reconnaissance.³

Vous me parlez de gloire, Monsieur, j'ai toujours cru qu'elle étoit placée trop haut pour que je puisse jamais y atteindre et je m'en consolais facilement. C'est le sincère désir d'être utile tost ou tard et non la vaine espérance d'être célèbre qui m'a fait travailler. Mais j'obtiens aujourd'huy la gloire la plus solide et la seule que je désirasse réelement. C'est l'aprobation de l'homme d'état le plus vertueux et le plus véritablement éclairé qui ait jamais présidé aux destinées d'un grand peuple.

Je sens tout ce que je dois à votre indulgence et à votre aimable désir d'encourager quelqu'un à qui vous voyez de bonnes intentions. Mais enfin même en retranchant beaucoup des éloges que vous voulez bien me donner, il me reste la douce certitude que vous approuvez mes vues, et que par conséquent elles sont saines. Vous les avez préservées de l'oubli auquel elles sembloient condamnées. Vous les avez publiées et répandues dans un vaste pays qui est l'espérance et l'exemple de l'Univers. Je suis plus que content. Le destin des vérités est de faire le tour du monde, une fois qu'elles sont connues ; et je me console très bien que celles-cy ne reviennent en Europe qu'après ma mort, parce qu'elles y

CORPUS, revue de philosophie

troubleroient ma vie. Je vous remercie infiniment d'avoir protégé mon secret.⁴

Je ne vous dois pas moins de remerciements, Monsieur, pour le désir que vous me marquez que je reprenne le plan entier de Montesquieu, et que je refasse moi-même un *traité des loix*. Ce souhait de votre part est si flatteur qu'il me donne la confiance de vous avouer que j'avois osé tenter cette grande entreprise, et que je la regardois comme une conséquence et une suite de mon travail sur nos facultés intellectuelles. Pour vous expliquer mes idées à cet égard, permettez-moi de vous rappeler qu'en 1804, j'eus l'honneur de vous envoyer mes deux premiers volumes, l'un intitulé *idéologie*, l'autre *grammaire*. Ne sachant pas si ces recherches pouvoient inviter votre attention je n'ai jamais osé vous envoyer la troisième partie intitulée *logique*. Aujourd'hui vous me donnez plus d'assurance et je prends la liberté de vous envoyer cy-joint un exemplaire de ces trois volumes tels qu'ils sont maintenant. Ils traitent de la formation et de l'expression et de la combinaison de nos idées. Ils composent, suivant ma manière de voir, l'histoire de nos moyens de connoître, ou si vous voulez, un traité de l'entendement.

Si vous daignez jeter les yeux sur le tableau qui termine le neuvième chapitre du troisième volume vous verrez que je ne considère ce traité de *l'entendement* que comme la première section d'un plus grand ouvrage dont la seconde édition devrait être un traité de la volonté et de ses effets : et que ce traité de la *volonté* devrait aussi être composée de trois parties traitant de nos actions, de nos sentiments et de la manière de diriger les unes et les autres, et intitulée *économie morale* et gouvernement ou plutôt *législation*. C'est-à-dire que la première auroit été destinée à bien faire connoître nos véritables intérêts physiques et économiques, la seconde à développer nos intérêts et nos affections morales ; et c'est la troisième seule dont j'aurois tâché de faire un traité des loix civiles et politiques, et de l'esprit dans lequel elles doivent être faites. Mais je n'aurois jamais voulu aborder ce grand sujet qu'après tous ces préliminaires, parce qu'il me semble qu'eux seuls pouvoient assurer ma marche et m'empescher de tomber dans ces divagations et incohérences dont Montesquieu n'a pu se préserver malgré son génie ; en effet en procédant ainsi on pourroit arriver par une suite de conséquences rigoureuses et non

Tracy à Jefferson

interrompues, depuis l'examen de notre premier acte intellectuel jusqu'à la dernière de nos dispositions législatives ; et il n'y auroit aucun principe établi dont on ne trouvât la cause et la démonstration dans les observations antérieures, ou plutôt ils sortiroient d'eux mêmes des faits bien observés.⁵

Mes remarques sur Montesquieu n'avoient d'autre objet que d'éclaircir quelques-unes de mes idées et de me fournir des matériaux pour l'exécution de ce projet. Les encouragements que vous avez eu la bonté de me prodiguer me donnent un bien vif désir de m'y livrer ; mais malheureusement les chagrins et les souffrances m'amenant à une vieillesse prématurée, ont déjà bien diminué la capacité que j'avois.⁶ Cependant je feroi tous mes efforts puisque vous voulez bien vous y intéresser. Je vous confierai même que le discours préliminaire de ce traité de la volonté et toute la première partie qui traite de l'économie politique sont à peu près terminés. Si je puis y mettre la dernière main, j'auroi l'honneur de vous en envoyer une copie manuscrite, dans l'espérance de recevoir votre avis et vos critiques. L'idée seule que vous voulez bien vous en occuper me soutiendra et me donnera des nouvelles forces que je n'aurois pas trouvées en moi.

A l'égard des observations que vous voulez bien me faire sur la demande d'un président d'un conseil exécutif, je vous dirai, Monsieur, qu'elles m'ont beaucoup intéressé, beaucoup éclairé, mais je vous avouerai que loin de me rassurer elles m'inquiètent beaucoup ; et vous devinez aisément pourquoi. En effet vous m'apprenez des faits très curieux et qui en eux mêmes ou par l'issue qu'ils ont eu, sont tous très honorables pour votre nation, et vous me prouvez très bien que la voix prépondérante d'un président est très utile, vous ne me montrez même que trop qu'elle est presque nécessaire. Il est vrai que vous me prouvez très bien aussi qu'elle est sans danger. Mais vous convenez que votre plus grand motif de sécurité est dans l'excellence de votre constitution fédérative⁷, et vous me permettez d'ajouter qu'il ne peut y avoir de vrais dangers pour la liberté d'un pays dont les gouvernements, quand ils sont le plus divisés par l'esprit de faction (comme votre comité des états en 1784) prirent le parti de s'en aller chacun chez eux et d'attendre tranquillement que la volonté nationale se manifeste légalement, d'un pays dont les habitants laissent

CORPUS, revue de philosophie

écouler paisiblement cette espèce d'interrègne de près de dix mois, et surtout d'un pays dont le premier citoyen m'écrit cette phrase, cette phrase admirable que je n'ose traduire, tant elle me paroît étrangère à toute langue européenne : «nor have I ever been able to conceive how any rational being could propose happiness to himself from the exercise of power over others». ⁸

Vraiment, Monsieur, avec de telles garanties je n'en demanderois pas d'autres et je serois aussi tranquille que vous, mais vous savez mieux que moi que ce n'est que bien à la longue que les meilleures institutions parviennent à former de grands citoyens et d'un caractère national solide et sage. Le seul avantage de votre pays que l'on puisse se donner promptement, c'est donc une constitution fédérative. Or, cette ressource là même n'est pas à l'usage d'un peuple environné de gouvernements ennemis et puissants. Si notre France avoit été partagée en un certain nombre d'états bien séparés, bien indépendants les uns des autres, et réunis seulement par un foible lien fédératif, jamais nous n'aurions pu faire venir ceux du midi au secours de ceux du nord, ny ceux de l'ouest au secours de ceux de l'est. Jamais nous n'aurions pu soutenir la terrible lutte dont nous ne sommes sortis vainqueurs que par l'effet du pouvoir central le plus énergique qui ait jamais existé ; immanquablement notre pays eut été subjugué ou déchiré ; c'est ce que vous assureront tous ceux qui l'ont vu dans ces tems de crise et de calamité. Si donc une constitution fédérative est impossible quand on est entouré de voisins dangereux, si en même tems l'unité du pouvoir exécutif n'est sans danger que dans une constitution fédérative, et si pourtant cette unité est indispensable pour qu'un gouvernement libre puisse se soutenir, il faudroit en tirer cette triste conséquence que dans notre vieille Europe et surtout dans les pays méditerranés, tout gouvernement modéré et légal est impossible à la longue. Permettez-moi, Monsieur, d'espérer qu'il n'est que difficile, et que par d'habiles combinaisons on peut suppléer aux avantages de la fédération. Toutes fois (j'en conviens et je crois l'avoir dit), la fédération résoud le problème de la manière la plus facile et la plus sûre. J'en suis si persuadé que je crois encore que quand un peuple s'est donné un gouvernement représentatif fondé sur le principe de l'unité et de l'indivisibilité, il n'est bien sûr de le conserver que quand il s'est formé autour de lui des gouver-

Tracy à Jefferson

nements semblables avec lesquels il puisse former une confédération plus ou moins étroite. Car je suis convaincu qu'une réunion de cette espèce est nécessaire pour donner de la solidité à chacune des parties qui la composent, lesquelles demeurant isolées resteront toujours bien plus exposées à des révolutions fréquentes, ne fût-ce que par ce qu'elles seroient plus exposées à des guerres étrangères ; car la guerre est la source de la tyrannie, comme la paix est le plus ferme appui de la liberté. J'aime donc bien, Monsieur, le système fédératif, j'en sens vraiment tous les avantages ; ainsi j'espère m'éloigner bien peu de votre façon de penser, seulement vous me forcez à croire que la liberté est encore un peu plus difficile à conserver que je ne l'aurois imaginé. Si malgré tant de difficultés elle parvient comme je l'espère à s'établir un jour parmi les hommes, ce sera à votre pays qu'on en aura l'obligation, et par conséquent à vous plus qu'à personne au monde. Jugez, Monsieur, de ma vénération pour votre personne, et veuillez bien en agréer les assurances, ainsi que celles de ma reconnaissance et de mon respect.

DESTUTT-TRACY

*

* *

A Paris, le 11 avril 1818.⁹

Monsieur,

C'est le 13 novembre dernier que Mr. Lyman m'a remis la très aimable lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire le 15 mai précédent. J'y ai vu avec un bien grand plaisir que vous aviez reçu mes deux dernières lettres du 4 février et du 24 décembre 1816, ainsi que tous les petits envois de livres ou de manuscrits que je vous avais fait précédemment, et que vous conserviez toujours la même indulgence et la même bonté pour les différents essais que je vous ai soumis¹⁰, mais surtout j'ai été charmé d'apprendre que vous continuiez à jouir d'une parfaite santé et tous ceux qui sont assez heureux pour voir votre très jolie écriture me certifient qu'elle est toujours la même, et que votre main est aussi sûre que la tête qui la guide est excellente. Conservez

CORPUS, revue de philosophie

longtems, Monsieur, tous ces avantages pour le bonheur de vos amis, de votre patrie et du monde entier. Je m'en réjouis de tout mon cœur.

Pour moi, Monsieur, je ne suis plus digne même de vos encou-ragemens. Je suis plus aveugle que jamais, je ne suis plus capable de rien, et l'état de ma triste patrie achève de m'accabler. Avec la France, l'Esprit de Liberté a été opprimé et écrasé en Europe. Il vit bien dans les cœurs de quelques hommes sans puissance, mais dix nations stupides (à commencer par celle qui se croit la plus éclairée, l'Anglaise) triomphent insolemment d'en avoir vaincu une seule et en elle le génie de la liberté, et jouissent complaisamment et lâchement du plaisir d'avoir rivé leurs propres fers et ceux de tout l'ancien continent. Dans mon chagrin, je dis comme Didon *Exoriare nostris ex ossibus ultor* ; et ce vengeur je l'attends de l'Amérique. C'est chez vous, Monsieur, que se concentrent toutes les affections et mes espérances comme mon estime. C'est vous dire assez avec quelle impatience j'attends que vous secouriez efficacement nos frères de l'Amérique Espagnole et particulièrement ceux des États-Unis de l'Amérique du Sud résidents à Buenos Ayres, car leur conduite me paraît admirable et leurs principes excellents et ils ont ici un agent pour lequel j'ai la plus haute estime et la plus sincère amitié¹¹ : M. de La Fayette l'a introduit auprès de M. Gallatin.¹² Je souhaite que celui-ci en pense de même. Pour moi il me rappelle sinon les talens supérieurs du moins la raison et les vertus de votre immortel Franklin et surtout la pénible position dans laquelle il s'est trouvé si longtems chez nous. Celle de celui-ci est encore pire puisque la faveur publique est moins puissante pour le soutenir dans ce tems ci qu'elle n'était alors, quoiqu'elle soit certainement plus énergique encore.

Puisque j'ai une occasion sûre pour vous ouvrir ainsi mon cœur, permettez, Monsieur, que j'en profite aussi pour vous faire hommage d'un exemplaire des *Commentaires sur l'Esprit des Loix*.¹³ La liberté de la presse étant trop opprimée en France, je l'ai laissée imprimer à Liège, mais comme je n'ai voulu ni l'avouer ni m'en mêler on y a fait sans mon aveu des changemens et quelques légers retranchemens qui ne me plaisent pas, et j'aime toujours mieux le manuscrit que vous avez entre les mains et surtout la Traduction que vous avez eu la bonté d'en faire faire. Toutefois, tel

Tracy à Jefferson

qu'il est, je désire qu'il parvienne jusqu'à vous & vous soit une occasion de vous ressouvenir de l'homme qui vous prie d'agréer de sa part les assurances d'un éternel dévouement et du plus profond respect.

Tracy

P.S. : J'ai reçu M. Lyman comme un homme venant de votre part, c'est-à-dire de mon mieux. Je l'ai fort engagé à regarder ma maison comme la sienne ; mais il nous a fait jusqu'à présent peu jouir de sa société. Cependant il me paraît un très intéressant jeune homme, mais il aurait bien plus de charmes pour moi s'il avait pu me parler de vous comme ayant eu le bonheur de vous voir.

Je dois vous dire en finissant que quoique j'évite d'avouer formellement le Commentaire sur Montesquieu, mon secret est tellement éventé que personne n'ignore que j'en suis l'auteur et qu'en conséquence les uns m'en veulent un peu de bien et les autres beaucoup de mal. Au reste je m'en mets peu en peine et en attendant il se vend beaucoup ici parce qu'on a honte de poursuivre un livre qui passe pour étranger.

Je désire aussi me vanter à vous, Monsieur, que mes trois premiers volumes ont été très bien traduits en Italien à Milan & que le quatrième volume va les suivre. Ce quatrième a été de même traduit en Espagnol et publié à Madrid avec toute permission ainsi que mes *principes de logique* ; et le traducteur M. Guttières a été nommé à une chaire d'Économie Politique créée pour lui à Malaga. Il y en a déjà une à Madrid et une autre à Barcelone. Le roi de Wurtemberg vient d'en établir une à Stuttgart.¹⁴ Je crois qu'il y en aura dans tout le monde avant que nous puissions en voir une seule dans notre malheureuse France. Cependant, vous en conviendrez, ce ne sont pas les pauvres Français qui ont le moins contribué à l'avènement de cette science. Tel est notre sort dans tous les genres. Mais, Monsieur, quelle bonne action vous avez faite de faire réimprimer chez vous *Malthus*. On ne saurait trop méditer cet important et triste ouvrage ; il conduit à voir sous un jour tout nouveau les véritables intérêts de l'humanité et des sociétés, et à en sonder toutes les profondeurs.¹⁵ Je voudrais seulement qu'il fût refait de main de

CORPUS, revue de philosophie

maître avec plus de méthode. Cela serait digne de vous. C'est toujours vers vous que tous nos vœux se dirigent.

J'ai bien regretté votre estimable et loyal ami Dupont de Nemours ; il était pénétré pour vous de la plus tendre admiration.¹⁶

Actuellement je me flatte à tout moment de voir arriver ici un exemplaire de cette traduction de mon quatrième volume que vous avez eu la bonté de surveiller et qui est assurément tout ce qui peut lui faire le plus d'honneur. J'aurai un bien vif plaisir à le recevoir de votre main.¹⁷

*

* *

Paris, ce 22 février 1821.¹⁸

Monsieur,

Je m'empresse de vous dire le sensible plaisir que m'a fait éprouver l'arrivée de votre lettre du 26 décembre dernier que je viens de recevoir.¹⁹ Depuis deux ans entiers j'étais privé de cette satisfaction si chère à mon cœur, et bien affligé de penser que le mauvais état de votre santé pouvait en être en partie la cause. Je vous remercie sincèrement de m'apprendre qu'elle est meilleure ; jamais elle ne peut être aussi parfaite que je le souhaite. Je ne vous parlerai pas de la mienne ; elle n'en vaut pas la peine. Je suis assez aveugle pour ne pouvoir ni lire ni écrire, et quand je le pourrais l'affaiblissement de ma mémoire et de toutes mes autres facultés me condamnent pour jamais à une inutilité absolue. Mais vous, Monsieur, recevez, je vous prie, tous mes vœux et agréez comme la sincère expression de mon cœur le trop court hommage que j'ai pris la liberté de vous rendre à la tête de ce *Commentaire* que vous traitez avec tant d'indulgence, et qui est enfin véritablement le mien. J'espère que vous aurez remarqué à la fin du chapitre second du livre XI, page 211, une note qui est l'expression triste mais bien sincère de mon opinion sur l'état de l'Europe, malgré ce que j'ai dit en théorie, pages 196 et 197, et que je pense également. J'espère aussi que vous avez jetté un coup d'œil sur le petit écrit ajouté au *Commentaire* dans cette édition.²⁰ Je désire bien que vous y ayez trouvé un peu de raison.

Tracy à Jefferson

Je suis infiniment flatté du prompt succès qu'a eu chez vous mon *Économie politique* et je pense avec reconnaissance que je le dois en grande partie à l'approbation dont vous l'avez honorée. J'ai vu avec grand plaisir qu'à la tête de ce traité d'*Économie* qui est le IVe volume de mes *Elémens d'Idéologie* on avait pris la peine de placer le supplément à la *Logique* qui n'est proprement que la suite et le complément de mon 3e volume et par la même raison je désirerais bien que dans la nouvelle édition que vous me faites espérer on voulût faire le même honneur au Ier chapitre du 5e volume consacré à la morale.²¹ Si telle (sic) était aussi votre avis, je serais bien aise que l'on joignit à ces premiers chapitres le second qui traite de l'Amour. Je n'en ai imprimé dans l'édition française que les premières lignes, mais il est fait tout entier depuis longtems et si je ne l'ai pas publié, c'est par une sorte de timidité de faire confidence entière à tout ce qui m'entoure de mes sentimens les plus secrets sur certains objets. N'éprouvant pas le même embarras dans l'éloignement, *je l'ai laissé imprimer dans la traduction italienne* et j'avoue que j'y attache quelque importance d'abord parce qu'il est un échantillon de la manière dont je voulais parler de toutes nos passions l'une après l'autre et ensuite parce qu'il me paraît qu'on en peut tirer des conséquences importantes pour la législation. Je me figure d'ailleurs qu'il pourrait paraître moins étrange à votre sage nation qu'à toute autre. Dans cette confiance je prends la liberté de vous en envoyer ci-joint une copie manuscrite. Si vous l'approuvez, je vous la recommande. Si vous la condamnez, je vous prie de la jeter au feu. Je l'abandonne.²²

A propos du manuscrit je suis tout étonné que vous n'ayez encore qu'en manuscrit mon petit écrit intitulé "*Principes de Logique*". Il est imprimé depuis 1817 et j'ai pris la liberté de vous l'envoyer deux fois sous cette forme ; apparemment il s'est perdu. C'est pourquoi je vous prie de trouver bon que j'en joigne encore ici deux exemplaires.²³ Cet écrit est bien peu de chose et je serais fâché que l'on crût qu'il dispense de la peine de lire mes trois premiers volumes, mais je crois qu'il peut servir de texte à un cours de *Logique* et aider les élèves à se rappeler les développemens que leur auraient donnés leurs professeurs. Je serais bien fier si, sous ce point de vue, il pouvait être de quelque usage dans l'admirable établissement que vous voulez fonder dans votre pays.²⁴ Ah, Monsieur ! que ce projet est beau et digne de vous et

CORPUS, revue de philosophie

que tous nos Gouvernemens Européens sont loin de cette noble et généreuse intention de répandre la lumière. Nous n'avons ici des universités, des Collèges et des institutions publiques de toutes espèce que pour opprimer la raison et arrêter l'essor de l'esprit humain, et on ne permet pas même que par des établissemens particuliers on échappe à ces perfides enseignemens.

Dans ces circonstances, Monsieur, je ne me permettrai pas de vous reparler de l'Amérique Méridionale. Je crois comprendre bien tout ce que vous m'en avez dit et je vois que votre politique est encore de la saine morale comme elle devrait être partout et comme elle n'est nulle part que chez vous.²⁵ D'ailleurs les circonstances sont bien changées et vous savez dans quelle crise nous sommes de ce côté de l'Océan. Dieu veuille que la force et la sagesse ne manquent pas au soutien de la bonne cause. C'est par ce vœu que je termine. Il est intimement uni à tous ceux que je fais pour votre conservation et votre bonheur.

Tracy

*P.S. : J'espère, Monsieur, que vous avez reçu la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 24 novembre dernier et qui n'étant partie que dans le mois de Décembre doit s'être croisée avec celle de vous à laquelle je répons aujourd'huy.*²⁶

*

* *

1 De la Correspondance de Destutt de Tracy et de Thomas Jefferson, qui s'est étendue sur plus de vingt ans (1804-1824), nous extrayons trois Lettres datées respectivement de 1811, 1818, 1821. Nous les reproduisons d'après l'ouvrage de Gilbert Chinard, *Jefferson et les Idéologues, d'après sa Correspondance inédite avec Destutt de Tracy, Cabanis et Auguste Comte*, 291 p., John Hopkins press, Baltimore (1923). Cet ouvrage fort peu systématique – composé d'après les manuscrits des Lettres conservées à la *Library of Congress* (L.C.), Washington, ou à la *Massachusetts historical Society*, ou publiées dans diverses éditions de *The Writings of Thomas Jefferson* (Chinard, Introduction, pp. 7-8) – contient une foule d'informations et de documents rares, commentés, qui n'éclairent pas seulement la relation du philosophe français et de l'illustre Président américain ; ils permettent également de connaître les conditions de publication et de réédition des œuvres de Tracy sous l'Empire ; leur traduction et diffusion à l'étranger, et en particulier aux États-Unis, où elles bénéficièrent de l'appui direct mais décisif de

Tracy à Jefferson

Jefferson ; on y lit également les réflexions des deux personnages au sujet des évolutions politiques divergentes des États-unis et de l'Europe, etc.

Pour plus de précisions au sujet des faits historiques et des personnages cités dans ces Lettres, on se reportera aux notes et commentaires de G. Chinard. Nous indiquons constamment la pagination des Lettres dans l'édition Chinard citée. Dans nos propres notes nous citons, dans certains cas, des extraits des Lettres de Jefferson (que nous ne publions pas) auxquelles Tracy répond ou qui répondent à celles de Tracy.

Durant ces années 1811, 1818, 1821 où Tracy écrit à Thomas Jefferson, celui-ci (qui a été Président des États-Unis durant deux mandats : 1801-1803, puis 1804-1807, et qui en a refusé un troisième en 1808) est revenu à ses affaires personnelles et à ses travaux littéraires sur son domaine de Monticello (Virginie) : en sa qualité de Père fondateur de la jeune République américaine et d'autorité morale respectée, il observe à l'égard de ses correspondants étrangers une certaine "obligation de réserve" au sujet de la vie politique américaine.

- 2 *Lettre de Destutt de Tracy à Thomas Jefferson du 21 octobre 1811* (Library of Congress, L.C.) in Chinard, *Jefferson et les Idéologues...*, *ouv. cité*, pp. 87-91. – Cette Lettre traite notamment de la structure d'ensemble projetée des *Éléments d'idéologie*, du système fédéral et présidentiel américain...

- 3 Warden, Consul général des États-Unis à Paris, remet à Tracy de la part de Jefferson, la traduction américaine du *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu* de Tracy (ouvrage non encore publié et inconnu en Europe et en France) : *A Commentary and review of Montesquieu's Spirit of Laws*. Prepared for press from the original manuscrit..., traduction William Duane (Philadelphia, 1811).

C'est un euphémisme que de dire que Jefferson a porté "beaucoup d'intérêt" à la publication de cette traduction : il a revu et même refait toute la traduction, soutenu de son autorité et suivi sa publication, qui risquait d'être empêchée et qui a été retardée par certains contre-temps, des défaillances d'imprimeurs, etc.

- 4 Précision d'importance historique sur «le secret» des motifs pour lesquels Tracy n'a pas tenté de publier en France *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu* (déjà largement rédigé, semble-t-il) sous l'Empire : supposé qu'il ait voulu l'y publier, il est certain qu'il ne l'aurait pas pu après l'élimination de toute opposition depuis 1807-1810, avec la surveillance imposée aux imprimeurs et à l'Édition, la réduction du nombre des Journaux...

Tracy confie à Jefferson qu'il accepte que ses propres écrits «ne reviennent en Europe qu'après (sa)mort, parce qu'(ils)troubleraient (sa)vie» (p. 87) : il veut probablement dire que la publication d'un ouvrage de philosophie politique idéologiste était incompatible, en France, à cette date, avec sa situation et ses intérêts de Sénateur d'Empire (richement rétribué) ; que cette publication l'aurait rejeté dans l'opposition ouverte (alors que Napoléon avait fait fermer purement et simplement le Tribunat

CORPUS, revue de philosophie

en 1807), a fortiori à un moment où le Préfet de police Dubois découvrait en 1808 le nom de plusieurs Sénateurs – dont celui de Tracy – dans les procès-verbaux de la première conspiration républicaine du général Malet (voir *Conspiration Malet*) ; de plus Tracy s'inquiétait du sort de son fils Victor, officier de l'armée impériale en Espagne, dont l'avancement traînait, qui sera blessé en Espagne (et ultérieurement fait prisonnier en Russie et libéré, notamment à la suite d'une intervention personnelle de Tracy, se recommandant de Jefferson, auprès de John Quincy Adams, ambassadeur des États-Unis à Saint-Petersbourg (voir Kennedy, p. 225 et note 73 – *Jefferson et les Idéologues... Lettre de Tracy à Jefferson du 14 juillet 1814*, G. Chinard, p. 126).

Tracy explique ainsi à son correspondant la non-publication en France du *Traité de la volonté et de ses effets* : «Je crois qu'on n'en permettrait pas la publication, et quand on la permettrait, je ne le voudrais pas parce que je craindrais qu'on ne m'en eût mauvais gré, mais encore parce que je pense qu'un bon citoyen ne doit dire que ce qu'il croit la vérité, mais doit être très réservé à la dire quand elle peut passer pour la critique d'un gouvernement sur lequel il n'a point de moyen légal d'agir» (Chinard, p. 100).

- 5 Faisant à nouveau parvenir à Jefferson les volumes de *L'Idéologie proprement dite* et de la *Grammaire* et sa récente *Logique* (1805), Tracy lui indique l'extension projetée de son système, qui va «depuis l'examen de notre premier acte intellectuel jusqu'à la dernière de nos dispositions législatives» (p. 89). Plus particulièrement, il présente par anticipation la structure de la seconde grande section de ce système – et la plus susceptible d'intéresser le législateur Jefferson, qui en assurera bientôt la diffusion aux États-Unis – le futur *Traité de la volonté et de ses effets* (rédigé par conséquent en 1811) et comportant trois parties : 1) «Nos intérêts physiques et économiques» (Économie politique) ; 2) «Nos intérêts et affection morales» (économie morale) ; 3) l'esprit dans lequel il tâchera «de faire un traité des lois civiles et politiques» (Gouvernement "ou plutôt législation") (pp. 88-89). Cette dernière partie n'a pas été écrite et n'existe que sous la forme du dernier chapitre de l'actuel *Traité de la volonté et de ses effets* (1815, 1818). La remarque incidente : «ou plutôt Législation» indique fugitivement mais clairement que les thèses de ce «traité des lois civiles» auraient été dans le prolongement de son écrit de l'an VI (1798) *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple* : ce sont les institutions dans leur ensemble, c'est-à-dire la Législation, qui sont éducatives, plutôt que les mesures particulières du gouvernement. Le ch.XII et dernier du *Traité de la volonté et de ses effets* tient lieu de cette politique : "Des revenus et des dépenses du Gouvernement, et de ses dettes" : «Dans toute société, le gouvernement est le plus grand des consommateurs [...] Il n'est pas douteux qu'un gouvernement quelconque ne soit très-nécessaire à toute société politique [...] Par le moyen des impôts, le gouvernement enlève aux particuliers des richesses qui étaient à leur disposition, pour les dépenser lui-même ; ainsi ce sont toujours des sacrifices qu'il leur impose...» (éd. de 1818, pp. 370-371, 376, 369-

Tracy à Jefferson

439). Sur le rôle restreint du gouvernement dans la Politique de Tracy, voir Brian William Head, *Ideology and social science. Destutt de Tracy and French liberalism* (1985) pp. 132, 137, 147, 152, 156, 166, 181, 185, 206, et l'une des conclusions de l'étude : «Tracy's theory of social science seemed to imply that public authorities should be involved in attempts to maximise the satisfactions of their citizens. However, Tracy contented himself with the view that government should provide only a rational framework of legislation and public instruction, beyond which it was the province of individuals to pursue their own satisfactions in accordance with their various talents and resources», Conclusion, p. 206.

- 6 Tracy a supporté stoïquement durant sa longue vie certains chagrins et souffrances, dont il se plaint rarement (il mourra en 1836 à quatre-vingt-deux ans) : sans compter ses déceptions politiques (qui n'ont pas cessé depuis l'élimination, par le Premier Consul, de l'opposition au Tribunat en mars 1802, la suppression de la Classe des sciences morales et politiques en janvier 1803 etc.) on peut mentionner : le décès de son cher ami et confrère Cabanis (en mai 1808), l'implication policière de Tracy et d'autres Sénateurs "idéologues" dans la première conspiration républicaine Malet (juin 1808), ses craintes incessantes pour la vie de son fils, officier de l'Armée impériale, qui sert en Espagne, Allemagne (voir note 4 ci-dessus). Tracy a des idées noires et évoque contre Rousseau la légitimité du suicide.
- 7 Thomas Jefferson, dans sa *Lettre à Tracy du 26 janvier 1811* (à laquelle répond Tracy) (Chinard, pp. 74-85), avait averti celui-ci qu'une des doctrines du *Commentaire* «à savoir la préférence accordée à l'exercice du pouvoir exécutif par plusieurs personnes au lieu d'une seule, ne sera pas approuvée ici». A l'appui de sa préférence en faveur d'un Président exécutif «aidé par un Cabinet», Jefferson opposait «l'échec du Directoire français» (condamné, selon lui, par sa pluralité) et «le cours tranquille et régulier de notre pouvoir exécutif unique pendant les vingt-deux années les plus troublées que l'histoire du monde ait jamais présentées» (Chinard, pp. 88-91).
L'exposé de cette préférence jeffersonnienne (devenue institution américaine pérenne = un Exécutif présidentiel fort, limité par un système fédératif) donne occasion à Tracy de confier à son illustre ami ses propres inquiétudes au sujet de l'évolution présidentiale de la République américaine (p. 89) et de lui rappeler les différences entre la France et les États-Unis pour ce qui concerne le fédéralisme : ce système est impossible, affirme Tracy (fidèle en cela à la pratique révolutionnaire), dans un pays comme la France «environné de gouvernements ennemis et puissants». C'est au contraire «le pouvoir central le plus énergique qui ait jamais existé» qui lui a permis de subsister (Chinard, p. 90), (cf. *Traité de la volonté et de ses effets*, ch. XI, 358-363). Et de conclure sur un mode désabusé : c'est que «tout gouvernement modéré et légal est impossible dans notre vieille Europe» et que «la liberté est encore un peu plus difficile à conserver que je ne l'aurais imaginé» (p. 91).

CORPUS, revue de philosophie

- 8 «Je n'ai jamais pu comprendre comment un être doué de raison pouvait se proposer d'arriver au bonheur en exerçant son pouvoir sur les autres» (*Lettre de Jefferson à Tracy du 26 janvier 1811*, traduction Chinard, p. 83).
- 9 *Library of Congress*, Chinard, *ouv. cité*, pp. 178-181. – Dans cette Lettre du 11 avril 1818, Tracy adresse à Thomas Jefferson, une demande d'aide en faveur des *insurgents* sud-américains.
- 10 A savoir : les trois premiers volumes des *Éléments d'idéologie* (Idéologie proprement dite, Grammaire, Logique – voir *Tracy à Jefferson, 21 octobre 1811* ci-dessus), le manuscrit du *Traité de la volonté et de ses effets*. Il a suggéré à Jefferson de faire traduire et publier le *Traité* aux États-Unis, mais désormais sous le nom de son véritable auteur (*Tracy à Jefferson, 15 novembre 1811*, Chinard, pp. 99-101).
- 11 Tracy vieilli et aveugle – désabusé du cours des affaires politiques en Europe – encourage cependant comme il peut les luttes d'indépendance sud-américaines dirigées contre le joug de la monarchie coloniale espagnole : voir la *Correspondance Tracy-Rivadavia* in Ricardo Piccirilli, *Rivadavia y su tiempo*, Buenos Aires, 1960, II, pp. 444-455 et III, pp. 386-389 – Bernardino Rivadavia, diplomate et homme politique sud-américain pour lequel il dit avoir «la plus haute estime et la plus sincère amitié».
- La similitude des luttes d'indépendance sud-américaines dans les années 1818-1820 contre la monarchie espagnole et de celles, dans les années 1776-1787, des colonies anglaises contre la monarchie anglaise – la similitude de la mission de Rivadavia à Paris avec celle de Franklin avant la Révolution – ne pouvaient que toucher Jefferson. Toutefois il répond très prudemment : «nous partageons absolument vos sentiments amicaux à l'égard de l'indépendance de l'Amérique du Sud. Mais pour ce qui est de la reconnaître immédiatement, nous devons tenir compte d'autres considérations. Nous considérons qu'un feu mal éteint couve en ce moment en Europe, qu'il peut brusquement se rallumer et produire un incendie général. Notre devoir est de persister dans notre éloignement. La reconnaissance formelle de l'indépendance des colonies espagnoles ne manquerait pas de nous engager dans des difficultés avec l'Espagne et peut-être aussi avec l'Angleterre [...] Une guerre de ce genre nous causerait plus de tort qu'elle ne ferait de bien à nos frères du sud» (*Lettre de Jefferson à Tracy du 26 décembre 1820*, Chinard, pp. 205-206). Bien que déçu, Tracy ne se permit plus de reparler de soutien direct à l'Amérique du sud à son illustre ami, qui lui avait au fond rappelé que la solidarité "idéologique" avait des limites et devait être tempérée par un principe de réalité et d'utilité qui imposait plutôt la non-intervention : voir *Lettre de Tracy à Jefferson du 22 février 1821*, Chinard, p. 210.
- 12 Gallatin est le chargé d'affaires des États-Unis en France.
- 13 Il s'agit de l'édition de *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu* parue à Liège en 1817, avec l'autorisation de Tracy (avec «quelques légers retranchements, dit-il, qui ne me plaisent pas») à une époque où

Tracy à Jefferson

l'oppression de la liberté de la presse en France ne permettait pas encore de les faire imprimer – *alors que la traduction anglaise de l'ouvrage était déjà parue aux États-Unis en 1811*, grâce à Jefferson.

Commentaire sur l'Esprit des lois... paraîtra à Paris sous sa forme définitive en 1819, comportant une Note où le républicanisme de principe de Tracy fait des concessions à la Monarchie constitutionnelle, en faveur du régime de la Charte (*Commentaire sur l'Esprit des lois...*, éd. de 1819, Livre X, ch.II, pp. 210-211).

- 14 Emmet Kennedy a utilement recensé dans la Bibliographie de son ouvrage fondamental : *A philosopher in the Age of Revolution. Destutt de Tracy...* les traductions des œuvres de Tracy à l'étranger, qui attestent de l'étendue de la diffusion et de la réception internationale de l' "Idéologie" de Tracy (*ouv. cité*, pp. 352-353).
- 15 Tracy a inséré sa lecture méthodique de Malthus dans sa propre économie politique : *Traité de la volonté et de ses effets*, ch.IX : "De la multiplication des individus ou de la population", pp. 283-286 : l'*Essay on the principle of population* avait été publié aux États-Unis en 1807 (Washington, D.C.). Voir Pierre Lantz : "Malthus -Sismondi-Darwin. Populations et concurrence vitale", in *Les Études philosophiques*, n° 3, (1984), pp. 385-398. Et Brian William Head, *Ideology and social science*, *ouv. cité*, ch.8 : "The problem of economic inequality", p. 160.
- 16 Le physiocrate Pierre Samuel Du Pont de Nemours (1739-1817) avait émigré et s'était fixé aux États-Unis où il avait conseillé Jefferson en matière économique et en vue de la conception de l'Université de Virginie. Il avait eu connaissance aux États-Unis de la traduction américaine anonyme du *Traité de la volonté et de ses effets* : il avait d'emblée aperçu l'importance et la qualité de l'ouvrage, qui, selon lui, ne pouvait provenir que «d'un grand homme d'état» ; il crut y voir un ouvrage de Jefferson et adressa même à celui-ci d'intéressantes objections d'inspiration physiocratique, avant que Jefferson ne lui révèle l'identité du véritable auteur : voir G. Chinard, *The Correspondance of Jefferson and Du Pont de Nemours*, avec une Introduction de G. Chinard, Baltimore-Paris-Londres (1931) pp. 179-193, 206-209 et 210-212.
- 17 Il s'agit de *A Treatise on political Economy, to which is prefixed a supplement to a preceding work on the Understanding, or Elements of Ideology, with an analytical table and an Introduction on the faculty of the will* (en fait traduit par Thomas Jefferson), Georgetown, D.C. 1817. Une première édition française du *Traité de la volonté et de ses effets* – où IVe et Ve Parties des *Éléments d'Idéologie* avait paru à Paris en 1815 chez la veuve Courcier (plus ou moins à l'insu de Tracy) ; une seconde édition identique à la précédente mais revue par l'auteur paraîtra en 1818.
- 18 *Library of Congress*, G. Chinard : *Jefferson et les Idéologues...*, pp. 208-211. Cette *Lettre de Tracy à Jefferson du 22 février 1821* traite, entre autres, du chapitre *De l'amour* complet, dont Tracy adresse le manuscrit à Jefferson (et dont il ne subsiste que quelques pages à l'intérieur de la *Morale* du *Traité de la volonté et de ses effets* (pp. 518-521).

CORPUS, revue de philosophie

- 19 Voir *Lettre de Jefferson à Tracy du 26 décembre 1820* (Chinard, *Jefferson et les Idéologues...*, pp. 202-206) : Jefferson annonçait au vieux philosophe français aveugle que son *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu* et son "économie politique" (cest-à-dire *Traité de la volonté et de ses effets*) «deviendront chez nous le Manuel de l'homme d'État et seront certainement les textes employés dans les classes élémentaires du département des Sciences politiques de notre nouvelle Université» ; – «cette toquade de (sa)vieillesse» (*ibid.*, p. 205). – Il l'assurait également des sentiments amicaux des américains à l'égard de l'Amérique du sud, mais surtout de leur crainte d'une "guerre générale" avec l'Espagne, l'Angleterre et toute l'Europe : «From this it is pour duty to keep aloof» : «Notre devoir est de persister dans notre éloignement» (*ibid.*, p. 203. – Voir aussi *Tracy à Jefferson, 11 avril 1818*, publiée ci-dessus et notre note 11 pour cette dernière Lettre).
- 20 On l'a déjà traduit en espagnol et imprimé à Madrid (note de D. de Tracy). Voir *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu*, éd. définitive de 1819, chapitre XI : «La monarchie constitutionnelle, ou le gouvernement représentatif avec un seul chef héréditaire, est et sera encore extrêmement longtemps, malgré ses imperfections, le meilleur de tous les gouvernements possibles pour tous les peuples de l'Europe, et surtout pour la France» (p. 211) – ce qu'il dit à Jefferson être «l'expression triste mais bien sincère de (son)opinion sur l'état de l'Europe». Ce sentiment n'annule toutefois pas, selon nous, sa thèse – affirmée dans le même *Commentaire* – d'une contradiction formelle entre monarchie et liberté (Livre XI, ch.II, pp. 196-197).
- 21 Il s'agit du Ve tome des *Éléments d'idéologie*, ou *Seconde partie du Traité de la volonté et de ses effets* : «De nos sentiments et de nos passions ou MORALE» (pp. 475-521). La présente lettre de Tracy à Jefferson confirme que le second chapitre de cette Morale, qui traite de l'amour (dont ne figurent dans le *Traité de la volonté...* actuel que trois pages tronquées, pp. 518-521) avait bien été rédigé entièrement par son auteur. Tracy confie aussi à Jefferson qu'une «sorte de timidité» l'avait dissuadé de publier l'ensemble de ce chapitre dans l'édition française ; qu'il attachait «quelque importance» à ce chapitre, ce pourquoi il en avait autorisé la traduction en Italie : et qu'il en envoyait la copie manuscrite à Jefferson, en laissant celui-ci libre de décider de l'opportunité de faire connaître ce texte ou de la «jeter au feu» (Chinard, *Jefferson et les Idéologues...*, pp. 209-210). La traduction italienne en question figure dans : Giuseppe Compagnoni : *Elementi d'ideologia* (de Destutt de Tracy), 10 volumes, Milan, 1819, 10, pp. 63-163.
Sur le contenu philosophico-politique de la théorie tracyenne de l'amour, voir Rose Goetz : "Eros idéologue : l'Amour dans la philosophie de Destutt de Tracy", *Revue philosophique*, janviers-mars 1989, pp. 3-13.
- 22 Sur l'ensemble du dossier des circonstances de la "disparition" du *De l'amour* de Tracy, on se reportera au texte : Destutt de Tracy, : *De l'amour*, "publié pour la première fois en français avec une Introduction sur Stendhal et Destutt de Tracy", éd. G. Chinard, Paris, 1926. Il présente – à

Tracy à Jefferson

défaut de l'original – la re-traduction en français dudit chapitre, à partir de sa traduction italienne dans l'éd. Des *Elementi d'ideologia* par Giuseppe Compagnoni (volume 10, pp. 63-163), *De l'amour*, Chinard, p. IV ; en voir aussi la réédition à la suite du *Traité de la volonté et de ses effets*, au *Corpus-Fayard*.

Quant à l'original de Tracy, on en connaît deux copies : celle que Tracy adressa à Jefferson en 1821, dont ce dernier n'accusa jamais réception : on n'en a pas trouvé trace dans les *Jefferson papers* conservés à la *Tracy W.McGregor Library de l'Université de Virginie* : – une copie qui a disparu très malencontreusement dans l'incendu du Château familial de Paray-le-Frésil en novembre 1968 (voir Emmet Kennedy, *ouv. cité*, VII, "Stendhal, Love and the Salon de Tracy", pp. 251-287, spécialement p. 260 note 57).

- 23 Il s'agit de *Principes logiques, ou Recueil de faits relatifs à l'intelligence humaine* (Paris, 1817), qui constitue un abrégé élégant de la *Logique* de Tracy (Paris, an XIII, 1805).
- 24 Jefferson s'activait à fonder l'Université de Virginie, «dont la construction», avait-il dit à Tracy, «nous occupe depuis cinq ans et qui, dans un an, nous l'espérons, pourvu que l'État nous continue son appui, pourra commencer à fonctionner. Le malheur sera que l'identité de la langue nous force à choisir les professeurs dans les seuls pays où la notre soit parlée. Mais, même par cet intermédiaire, ce sera encore votre science que nous aurons» (*Lettre de Jefferson à Tracy du 5 novembre 1823*, Chinard, p. 217). Voir surtout *The Correspondance of Jefferson and Du Pont de Nemours*, avec une Introduction de G. Chinard, *ouv. cité supra* : au sujet de l'Université de Virginie, pp. 11-20.
- 25 Voir supra la *Lettre de Tracy à Jefferson du 11 avril 1818* et notre note 11 pour cette Lettre : Tracy renonce à soumettre à Jefferson une nouvelle demande de soutien à l'indépendance sud-américaine, demande qui aurait été importune.
- 26 Tracy n'écrivit plus à Jefferson que deux Lettres : – celle du 15 mars 1823 (Chinard, *Jefferson et les Idéologues...*, pp. 211-213) ; – celle du 8 janvier 1824 (*ibid.*, pp. 219-222) qui fut sa dernière au Président américain. – Quant à Jefferson, dans sa propre dernière *Lettre à Tracy en date du 5 novembre 1823*, il dit en termes magnifiques et terribles – prophétiques – sa cruelle déception de la regression de la politique française, à l'époque des ultras de la Restauration : «Ô France ! que de larmes nous verserons sur ton histoire, depuis le jour où Bonaparte est entré avec ses satellites dans la salle du Corps législatif, jusqu'au jour où le Ciel aura déversé l'urne de sa colère sur la tête de vos Bourbons ! Grande nation, la plus grande des nations, de quels massacres, de quelles désolations, de quels renversements des états et des gouvernements, de tout ordre et de toutes lois divines ou humaines, as-tu consenti à devenir le cruel instrument ! Toi qui avais dans ton sein assez d'hommes pour sauver Sodome et Gomorrhe et dont la science était presque surhumaine [...] tu continues à pécher comme s'il n'y avait point de dieux dans le Ciel. Arrête...» (voir

CORPUS, revue de philosophie

l'original anglais et le texte complet de cette Lettre extraordinaire, Chinard, *ibid.*, pp. 215-216, traduction p. 218).

*Notice abrégée sur Tracy, **Edna Hindie Lemay** :*

Dictionnaire des Constituants (1789-1791),

avec la collaboration de Christine Favre-Lejeune, la participation de Y. Fauchois, J. Félix, M.L. Netter et J.L. Ormières, et l'assistance d'Alison Patrick, préface de F. Furet, *Voltaire Foundation, Oxford-Universitas*, Paris, 1991, 2 vols.
in vol. II, pp. 897-900.

TRACY, Antoine-Louis-Claude DESTUTT, comte de
né le 20 juillet 1754 à Paris, mort le 9 mars 1836 à Paris.

Famille d'origine écossaise...

Gpère...Gmère

Père... cf. Notice

Mère...

Cousin par alliance du duc d'Orléans, député constituant.

Epouse...

Etudes

cf. Notice

Carrière avant 1789

1769-1780 : poursuite d'une carrière militaire.

1773, admis aux honneurs de la Cour ; 1774, nommé conseiller auprès de l'ambassadeur en Savoie, Louis-César de Choiseul ; 1776, hérite de son grand-père les terres de Tracy et Paray-le-Frésil, aux revenus annuels de 29.000 livres. 1776-1777, franc-maçon à la loge "La Candeur" à Paris ; Tracy s'intéresse à toutes les nouvelles idées et en particulier aux écrits économiques de Quesnay, Dupont de Nemours et Turgot ; il rencontre Franklin et Jefferson.

1787-1789 : activité politique pré-révolutionnaire.

CORPUS, revue de philosophie

Fin 1787, il prononce un discours à Moulins demandant des Etats provinciaux pour le Bourbonnais, avec double représentation pour le tiers état et délibération en commun.

1788, en Bretagne, il refuse d'employer son régiment dans la répression ordonnée par le parlement. A Paris, il s'associe avec Duport et la Société des Trente, faisant la connaissance d'autres futurs Constituants : La Fayette, le vicomte de Noailles et le duc de La Rochefoucauld. Il signe la pétition réclamant l'élection des députés par les électeurs parisiens et non par les officiers municipaux. A la fin de l'année, il assiste à l'assemblée des trois ordres, à l'hôtel de ville de Moulin, pour rédiger la pétition adressée au roi demandant la création d'Etats sur le modèle des Etats de Dauphiné.

Le 18 mars 1789, il est un des huit commissaires/rédacteurs du cahier de la noblesse bourbonnaise, qui le 24 mars refuse le vote par tête aux Etats généraux et donc le projet d'un cahier unique pour les trois ordres. Trois jours plus tard, il est élu député aux Etats généraux (2e sur 3 députés). A Versailles, lui et ses co-députés doivent demander l'accord de leurs commettants pour rejoindre le tiers état après la consigne royale du 25 juin 1789.

Carrière parlementaire, 1789-1791

Contrairement à d'autres nobles libéraux, Tracy n'occupe aucun poste au bureau de l'Assemblée et semble, par principe, n'avoir pas voulu travailler activement dans les comités, sauf une brève participation aux comités des Rapports en 1789 et des Colonies en août 1791.

Il fait partie des grands orateurs de la Constituante, comme d'autres futurs Idéologues (Garat cadet, Volney et Roederer) et du petit groupe de nobles libéraux (anciens membres du club des Trente). La qualité de ses interventions, plus que la quantité, révèle l'homme pratique qui réfléchit pour régler les problèmes qu'il rencontre, mettant ainsi en valeur les deux aspects de sa carrière précédente : le militaire qui aime Voltaire.

Tracy est un militaire aux idées "modernes". Il est en faveur d'une discipline moins sévère qu'auparavant et contre le recrutement des étrangers, pratique dangereuse pour la "liberté natio-

Notice abrégée sur Tracy, *Edna Hindie Lemay*

nale". Lors des troubles de Nancy (août 1790), il souligne que seule l'observation des lois peut sauver la patrie et que la confiance doit remplacer la répression. Il approuve le projet de Le Chapelier permettant aux militaires d'assister, dans leur temps libre, à des réunions civiles comme tout le monde (avril 1791). Toutefois, il ne rejette pas tout de l'ancien régime, mais voudrait conserver ce qui est raisonnable, comme le respect dû à l'ancienneté du service et l'entraînement des nouveaux commandants des écoles par les anciens.

Dans les questions administratives il demande la clarté de l'expression, la réduction des dépenses et le rejet des anciennes méthodes qui entravent le développement du pays. Il ne s'oppose pas à l'abolition de la noblesse, mais demande que ceux qui, depuis cent ans, ont usurpé les titres des anciennes familles soient tenus de reprendre leurs noms primitifs (juin 1790). Il est un de ceux qui s'opposent à Robespierre sur la question de la non-admission des Constituants aux fonctions exécutives pendant quatre ans (avril 1791).

Dans le domaine économique, il réclame "l'entière liberté de commerce" et un plan détaillé pour remédier au système des impôts. Quant aux colonies, il s'oppose à Malouet et Barnave qui favorisent les intérêts des colons blancs : "Tout est perdu, si les gens de couleur libres ont d'autres protecteurs que la loi" (11 mai 1791). Cette lutte continue pendant l'été 1791, quand il entre dans le comité des Colonies (22-29 août) ; il démissionne quand il voit qu'il ne peut rien faire contre "l'esclavage", système qu'il condamne.

En 1790, il publie une lettre ouverte à Burke qui, selon lui, ne comprend rien à l'histoire de France.

En juin 1791, après la fuite du roi, il prête le serment des militaires. Auparavant, il avait voté contre les assignats et contre le rattachement d'Avignon, mais il est censé avoir voté pour le sacrifice des colonies. Son nom figure sur la liste de gauche. Comme plusieurs collègues du club des Trente, il entre au club "*de 1789*" fondé le 12 avril 1790.

CORPUS, revue de philosophie

Carrière après 1791

Tracy rentre chez lui à Paray où il s'enrôle dans la garde nationale et est élu président du directoire départemental (Allier). De février à juillet 1792, il poursuit sa carrière militaire à la défense nationale, puis démissionne, rentre à Paris et s'installe à Auteuil avec sa famille. Pendant la Terreur, il est en prison à l'Abbaye (Paris).

En 1796, il est membre correspondant de l'Institut et secrétaire du comité d'Instruction publique. Fin 1799, il est membre du Sénat conservateur ; fin 1808, il succède à son ami Cabanis dans la classe de langue et de littérature françaises à l'Académie française (discours de réception le 21 décembre 1808).

1803-1804, il est chevalier puis commandant de la Légion d'honneur ; 1808, comte d'Empire et en 1814, pair de France.

En 1811, il publie en anglais à Philadelphie, sous les auspices de Jefferson (qui en a assuré la traduction), son *Commentaire sur l'Esprit des Lois de Montesquieu* (Liège, 1717 et Paris, 1819). Dans cette critique de Montesquieu, il ne met pas fondamentalement en cause la notoriété du grand maître, mais met en doute le jugement de ceux qui prétendent s'appuyer sur lui, au début du XIXe siècle, pour défendre un régime monarchique et aristocratique. L'expérience de la Révolution française a introduit un principe nouveau, celui du gouvernement représentatif.

En 1815, il publie *Traité de la volonté et de ses effets*, qui deviendra en 1823, *Traité d'économie politique*, la 4e partie de ses *Eléments d'Idéologie* (Paris, 1801-1815). Associés au *Commentaire de Montesquieu*, ces *Eléments*, quoique inachevés, constituent un véritable système philosophique dans lequel Tracy s'est efforcé de "déduire" de l'idéologie proprement dite (la science des idées), selon un ordre irréversible (dans lequel chaque discipline dérive de celle qui la précède et qui la fonde), les différentes composantes de la "science de l'homme".

En 1830, il se rallie à la monarchie de Juillet. En 1832, il entre à l'Académie des Sciences morales et politiques.

Notice abrégée sur Tracy, *Edna Hindie Lemay*

Sources :

Cf. Le *Dictionnaire des Constituants, 1789-1791*, Oxford-Paris, 1991, dans lequel j'exprime mes remerciements à M. J.-P. Frick et Mme R. Goetz (spécialistes de Destutt de Tracy), qui avaient tous les deux lu et corrigé mon texte*.

Edna LEMAY

* Nous remercions vivement Edna Hindie Lemay, maître d'œuvre du *Dictionnaire des Constituants* (1789-1791, deux volumes, 1991), dont l'intérêt pour les spécialistes de la Révolution comme pour le grand public a été remarqué – et son Editeur, M. Andrew Brown, *Voltaire Foundation, Oxford-Universitas* de nous avoir généreusement autorisé à reproduire la présente *Notice abrégée sur Destutt de Tracy* – Il peut y avoir certaines différences entre les données biographiques et historiques auxquelles nous nous référons nous-mêmes et les informations données par E.H. Lemay et ses collaborateurs : ce sont autant d'occasions de poursuivre plus avant la recherche concernant Tracy.

**ÉLÉMENTS POUR UNE BIBLIOGRAPHIE
DES ÉTUDES CONSACRÉES A DESTUTT DE TRACY
DE 1830 A NOS JOURS**

Nota bene : On trouvera des indications précises sur (I) les manuscrits, les lettres inédites et les documents de divers ordres dont Destutt est l'auteur ou qui le concernent directement, (II) les sources imprimées (A : œuvres de Tracy ; B : traductions d'œuvres de Tracy ; C : correspondance actuellement publiée de Tracy ; D : sources primaires ; E : sources secondaires) dans la monographie d'Emmet Kennedy, *A Philosopher in the Age of Revolution. Destutt de Tracy and the origins of "ideology"*. Philadelphia, The American Philosophical Society, 1978, pp. 347-360.

La présente bibliographie reprend, par ordre chronologique, les sources secondaires les plus importantes, en en ajoutant, parfois, certaines, et, au premier chef, en prolongeant le travail jusqu'à la période récente.

Les auteurs sont classés en prenant compte la date de leur première publication.

*

* *

SAINTE-BEUVE, Charles, Augustin,

- *Critiques et portraits littéraires*, Paris, E. Renduel, 1836-39, 5 vol.
- *Causeries du Lundi*, Paris, Garnier frères, 1850-1862, 15 vol.
- *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire* (cours professé à Liège en 1848-49), Paris, Garnier frères, 1861, 2 vol.

CATARA-LETTIERI, Antonio,

- "Riflessioni critiche sul sistema psicologico del Conte Destutt-Tracy", *Opuscoli editi ed inediti di Antonio Catara-Lettieri*, Messina, D'Amico, 1838, pp. 10-31.

REMUSAT, Charles, François, Marie,

- *Essais de philosophie*, Paris, Ladrangé, 1842, 2 vol.

CORPUS, revue de philosophie

- MIGNET, François, Auguste, Alexis,
– "Notice historique sur la vie et les travaux de Monsieur le Comte Destutt de Tracy", *Notices et mémoires historiques*, Paris, Paulin, 1843.
- ROBERTSON, Théodore,
– *Dictionnaire idéologique, recueil des mots, des phrases, des idiotismes et de proverbes de la langue française classés selon l'ordre de idées*, Paris, A. Derache, 1850.
- ROEDERER, Pierre, Louis,
– *Œuvres*, Paris, impr. de Firmin-Didot frères, 1853-59, 8 vol.
- BAUDRILLART, Henri,
– "Tracy, Destutt de", *Dictionnaire de l'économie politique*, Bruxelles, 1854, 4 vol., t.2, pp. 823-830.
- CUVILLIER-FLEURY, Alfred, Auguste,
– *Études historiques et littéraires*, Paris, Michel Lévy frères, 1854, 2 vol.
- GONCOURT, Edmond et Jules,
– *Histoire de la société française pendant la Révolution*, Paris, E. Dentu, 1854.
– *Histoire de la société française pendant le Directoire*, Paris, E. Dentu, 1855.
- STENDHAL, Henri Beyle [dit],
– *Correspondance inédite*, précédée d'une introduction par Prosper Mérimée, Paris, Michel Lévy frères, 1855, 2 vol.
- TAINE, Hyppolite,
– *Les philosophes français du XIXe siècle*, Paris, L. Hachette, 1857 (1^o éd.).
- GUIZOT, François, Pierre, Guillaume,
– *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, 1858-1867, 8 vol.
- PASSY, Antoine, François,
– "Notice biographique sur Monsieur de Stutt de Tracy, lue dans la séance publique du 19 février 1865", *Mémoires de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, Paris, impr. Vve Bouchard-Huzard, 1865.
- AMPERE, André-Marie et Jean-Jacques,
– *La philosophie des deux Ampère*, éd. par Jules Barthélémy-Saint-Hilaire, Paris, Didier, 1866.
– *Journal et correspondance (de 1793 à 1805)*, recueillis par Madame H.-C.(heuveul), Paris, impr. de Claye, 1869.
– *Correspondance et souvenirs (de 1805 à 1864)*, recueillis par Madame H.-C.(heuveul), Paris, J. Hetzel, 1875, 2 vol.
- MARX, Karl,
– *Das Kapital*, Bd.1. Hamburg, O. Meissner, 1867.

Études consacrées à Tracy

- DUNOYER, Charles,
– *Œuvres*, pub. par Anatole Dunoyer, avec une notice sur la vie et les travaux de l'auteur par Mignet, Paris, Guillaumin, 1870-1886, -I-II- De la liberté du travail ; -III- Notices d'économie sociale.
- BERTHIER, Ferdinand,
– *L'abbé Sicard*, Paris, C. Douniol, 1873.
- CHABOT, Charles,
– "Destutt de Tracy", *Revue bourbonnaise*, 1884, pp. 125-141, 197-207.
- LA GUERE, Marie, Arthur, Anstrégégésile Pantin, (Marquis de)
– *Généalogie de la maison de Stutt, marquis de Solminiac, comtes d'Assay, marquis de Tracy*, Bourges, impr. de Pigelet et Tardy, 1885.
- SIMON, Jules,
– *Une académie sous le Directoire*, Paris, C. Lévy, 1885.
- CORNILLON, Jean,
– *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, Vichy, impr. de C. Bougarel, 1888-1895, 5 vol.
- ROBERT, Adolphe, et COUGNY, Gaston,
– *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton, 1889-1891, 5 vol.
- PICAVET, François,
– *Les idéologues*, essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques, religieuses, etc. en France depuis 1789, Paris, F. Alcan, 1891.
- STRYIENSKI, Casimir,
– "Un protecteur d'autrefois, le Comte Destutt de Tracy, d'après des documents inédits", *Revue des Alpes*, 1892, pp. 71-2, 94-5, 157-8, 168-9.
- DESTUTT de TRACY, Victor,
– "Fragments des mémoires de Victor Destutt de Tracy", *Nouvelle revue*, 1894, pp. 479-85.
- GUILLOIS, Antoine,
– *Le salon de Madame Helvétius, Cabanis et les Idéologues*, Paris, C. Lévy, 1894.
La marquise de Condorcet, sa famille, son salon, ses amis 1764-1822, Paris, P. Ollendorf, 1897.
- DUPUY, Paul,
– "L'école normale de l'an III", *Le livre du centenaire de l'École Normale*, Paris, Hachette, 1895.
- VACHERON, Louis,
– *Louis Vacheron. Souvenirs historiques et littéraires*, Paris, A. Lemerre, 1900-1901, 2 vol.

CORPUS, revue de philosophie

- COUTURAT, Louis, et LEAU, L.,
– *Histoire de la langue universelle*, Paris, Hachette, 1903.
- MAYNIAL, Edouard,
– "Les grammairiens philosophes du XVIIIe s.", *La revue bleue*, fév. 1903.
- CAHEN, Léon,
– *Condorcet et la Révolution Française*, Paris, Alcan, 1904.
- MARX, Karl,
– *Theorien über den Mehrwert*: hrsg. v.K.Kautsky, Stuttgart, J.W.H. Dietz, 1905, 3 vol. (Ppalt, le vol. 1).
- STEPANOWA, Vera,
– *Destutt de Tracy, eine historisch-psychologische Untersuchung*, Zürich, Druck von Zürcher und Furrer, 1908.
- CRUET, Jean,
– *La philosophie morale et sociale de Destutt de Tracy*, Tours, impr. de S. Allard, 1909.
- BIERNAWSKI, Louis,
– *Un département sous la Révolution française (l'Allier de 1789 à l'an III)*, Moulins, Grégoire, 1909.
- ALLIX, Edgard,
– "Destutt de Tracy économiste", *Revue d'économie politique*, 26, 1912, pp. 424-51.
- BRUNSCHVICG, Léon,
– *Les étapes de la philosophie mathématique*, Paris, Alcan, 1912.
- MATHIEZ, Albert,
– "La mobilisation des savants de l'an II", *Revue de Paris*, déc. 1917.
- LENOIR, Raymond,
– "Psychologie et logique chez Destutt de Tracy", *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, juil.-déc. 1917, pp. 527-556.
- JOURDA, Pierre,
– "Stendhal inspiré par Destutt de Tracy", *Annales de l'Université de Grenoble*, Section Lettres-Droit, 1924, pp. 203-209.
- JESPERSEN, Otto,
– *The philosophy of Grammar*, London, George Allen & Unwin, 1924.
- BOAS, George,
– *French philosophies of the Romantic Period*, Baltimore, Johns Opkins Press, 1925.
- CHINARD, Gilbert,
– *Jefferson et les Idéologues*: d'après sa correspondance inédite avec Destutt de Tracy, Cabanis, J.B. Say et A. Comte, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1925.

Études consacrées à Tracy

- "Introduction sur Stendhal et Destutt de Tracy", *De l'amour* (Destutt de Tracy), Paris, Les Belles Lettres, 1926.
- HARNOIS, Guy,
 - "Les théories du langage en France de 1660 à 1821", *Études françaises*, 17, 1929.
- MANNHEIM, Karl,
 - *Ideologie und utopie*, Bonn, Cohen, 1929 (1° éd.).
- KOHLER, Oscar,
 - *Die Logik des Destutt de Tracy* (Freiburg i.B., dissertation du 16 juin 1931), Borna / Leipzig, Noske, 1931.
- GOUHIER, Henri,
 - *La jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, Paris, Vrin, 1933-1941, 3 vol.
 - *Les conversions de Maine de Biran*, Paris, Vrin, 1948.
 - Introd. et appendices à la reproduction des *Éléments d'Idéologie* (éd. de 1804, réimpr. de 1817), I, Paris, Vrin, 1970.
- VAN DUZER, Charles, Hunter,
 - *Contribution of the ideologues to French revolutionary thought*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1935.
- MADINIER, Gabriel,
 - *Conscience et mouvement : Essai sur les rapports de la conscience et de l'effort moteur dans la philosophie française de Condillac à Bergson*, Paris, Alcan, 1938.
- COIRAULT, Gaston,
 - *Les Écoles centrales dans le centre-ouest*, Tours, impr. de Arrault, 1940.
- FRANCOVITCH, Guillermo,
 - "La filosofía de Destutt de Tracy en Bolivia", *Kollasuyo* (La Paz), janv. 1941, pp. 3-8.
- PADOVER, Saul,
 - *Jefferson*, New York, Harcourt, 1942.
- CAILLIET, Émile,
 - *La tradition littéraire des Idéologues*, Philadelphia, American philosophical Society, 1943.
- ROUCEK, Joseph,
 - "A history of the concept of ideology", *Journal of History of ideas*, 1944, pp. 479-488.
- ALCIATORE, Jules,
 - "La vie de Napoléon et le Commentaire sur l'Esprit des Lois", *Modern Philology*, 1949, pp. 98-107.
 - "Stendhal et Destutt de Tracy, les désirs contradictoires : source de malheur", *Le Bayou*, 1950, pp. 151-156.

CORPUS, revue de philosophie

- "Stendhal et Destutt de Tracy sur la cause première de toute erreur", *Symposium*, 1950, pp. 358-365.
- "Stendhal, Destutt de Tracy et le précepte 'Nosce te ipsum' ", *Modern Language Quarterly*, 1953, pp. 112-119.

DERATHE, Robert,

- *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Presses Univ. de France, 1950.

GAULMIER, Jean,

- *L'idéologue Volney 1757-1820: Contribution à l'histoire de l'orientalisme en France*, Beyrouth, impr. catholique, 1951 (éd. originale).

GRANGER, Gilles-Gaston,

- "Langue universelle et formalisation des sciences", *Revue d'histoire des sciences*, 1954, t.VII, n° 4.
- *Concept, structure et loi en science économique: Essai d'épistémologie comparée*, Paris, Presses Univ. de France, 1955.

HEROLD, Jean, Christopher,

- *The Mind of Napoleon*, New York, Columbia U. Press, 1955.

SMITH, Colin,

- "Aspects of Destutt de Tracy's linguistic analysis as adopted by Stendhal", *Modern Language Review*, 1956, pp. 512-521.
- "Destutt de Tracy's analysis of the proposition", *Revue internationale de philosophie*, 1967, pp. 475-85.
- "Destutt de Tracy and the bankruptcy of sensationalism", *Balzac and the nineteenth Century*, studies in French literature presented to Herbert J. Hunt by pupils, colleagues and friends. D.G. Charlton ed. New York, 1972, pp. 195-207.

HARPAZ, Ephraïm,

- "Le censeur européen", *Revue d'histoire économique et sociale*, 1959, pp. 185-218, 328-357.

PARC, Yves (du),

- "Destutt de Tracy, Stendhal et De l'amour", *Stendhal club*, 1960, n° 8, pp. 335-340.

ACTON, Harold B.,

- "La philosophie du langage sous la Révolution française", *Archives de philosophie*, juil.-déc. 1961, pp. 426-449.

KAPLAN, Lawrence S.,

- "Jefferson's Foreign Policy and Napoleon Ideologues", *William and Mary Quarterly*, 1962, 3rd serv., pp. 344-359.
- *Jefferson and France: An Essay on politics and Political ideas*, London / New Haven, Yale U. Press, 1967.

FOUCAULT, Michel,

- *La naissance de la clinique*, Paris, Presses Univ. de France, 1963.

Études consacrées à Tracy

- *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966 (1° éd.).
- *L'archéologie du discours*, Paris, Gallimard, 1969.

BAKER, Keith,

- "The early history of the term 'social science' ", *Annals of science*, 1964, pp. 211-226.
- "Politics and social science in Eighteenth Century France: The *Société de 1789*", *French Government and society 1500-1850: Essays in memory of Alfred Cobban*, J.F. Bosher ed. New York, the Athlone Press of the Univ. of London, 1973.

MORAVIA, Sergio,

- "Logica e psicologia nel pensiero di D. de Tracy", *Rivista critica di storia della filosofia*, 1964, pp. 169-213.
- "Aspetti della 'science de l'homme' nella filosofia degli ideologues", *Rivista critica di storia della filosofia*, 1966, pp. 398-425.
- *Il tramonto dell'Illuminismo: filosofia e politica nella società francese (1770-1810)*, Bari, G. Laterza, 1968.
- *La scienza della società alla fine del secolo XVIII*, Firenze, S. Olschki, 1968.
- *Il Pensiero degli Ideologues: Scienza e filosofia in Francia (1780-1815)*, Firenze, La Nuova Italia, 1974 (1° éd.).

KITCHIN, Johanna,

- *Un journal "philosophique" : la "Décade" (1794-1807)*, Paris, Lettres Modernes, 1965.

DAVID, Madeleine-M.,

- *Le débat sur les écritures et l'hiéroglyphe au XVIIe et au XVIIIe siècles et l'application de la notion de déchiffrement aux écritures mortes*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1965.

GROSRICHARD, Alain,

- "Une expérience psychologique au XVIIIe siècle", *Cahiers pour l'analyse*, mars 1966.

ROUGERON, Georges,

- *Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy, président du département de l'Allier*, Montluçon, Typocentre, 1966.

RUWET, Nicolas,

- *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon, 1967.

DERRIDA, Jacques,

- *De la grammatologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1967.
- "L'archéologie du frivole", introd. à une rééd. de *l'Essai sur l'origine des connaissances humaines* de Condillac, Auvers-sur-Oise, Galilée, 1973.
- Introd. à la trad. De *l'Essai sur les Hiéroglyphes des Égyptiens* de Warbuton, Paris, Aubier, 1977.

CORPUS, revue de philosophie

- CHEVALIER, Jean-Claude,
– *Histoire de la syntaxe : Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz, 1968.
- DESIRAT, C., HORDE, T.,
– "Les idéologues : le sujet de l'histoire et l'étude des langues", *Dialectiques*, 1976, n° 12, pp. 15-31.
- VILFOSSE, Louis (de), et BOUISOUSSE, Janine,
– *L'opposition à Napoléon*, Paris, Flammarion, 1969.
- PERKINS, Jean, Ashmed,
– *The concept of self in the French Enlightenment*, Genève, Droz, 1969.
- CABANIS, André,
– "Le courant contre-révolutionnaire sous le Consulat et l'Empire (dans le 'Journal des débats' et le 'Mercure de France')", *Revue des sciences politiques*, 1971, pp. 9-85.
– *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Société des études robespierristes, 1975.
- BAUM, Richard,
– "Destutt de Tracy en España", *Iberomania*, 1971, n°9.
– "Die 'Ideologen' des 18. Jahrhunderts und die Sprachwissenschaft", *Historiographia linguistica*, 1975.
– "La grammaire idéologique et sa place dans l'histoire de la grammaire philosophique", *Histoire Épistémologie Langage*, 1982, fasc.1, pp. 23-33.
- GRIMSLEY, Ronald,
– *Sur l'origine du langage : étude suivie de trois textes (Maupertuis, Turgot, Maine de Biran)*, Paris/Genève, Droz, 1971.
- RASTIER, François,
– *Idéologie et théorie des signes : analyse structurale des Éléments d'Idéologie*, Paris, Mouton, 1972.
- AUROUX, Sylvain,
– *L'encyclopédie. "Grammaire" et "langue" au XVIIIe siècle*, Paris, Mame, 1973.
– *La sémiotique des encyclopédistes. Essai d'épistémologie historique des sciences du langage*, Paris, Payot, 1979.
– Introd. à la rééd. de la *Langue des calculs* de Condillac, Lille, Presses Univ. de Lille, 1981.
- DESIRAT, Cl., et HORDE, T.,
– *Les idéologues et les sciences du langage*, Paris, Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage, 1982.
– "Du nom au verbe : la grammaire générale de Port-Royal à Destutt de Tracy", in *L'opposition verbo-nominale dans diverses langues du monde, Modèles linguistiques*, 1984, vol.6, n° 1, pp. 11-21.

Études consacrées à Tracy

- IMBERT, Pierre, Henri,
– *Destutt de Tracy, critique de Montesquieu*, Paris, Nizet, 1974.
- LEGEE, G.,
– "M.J.P. Flourens (1794-1867) et Destutt de Tracy (1754-1836)", *Histoire et nature*, 2, 1974, n° 4, pp. 95-8.
- REGALDO, Marc,
– "Lumières, élites, démocratie : la difficile position des idéologues", *Dix-huitième siècle*, 1974, n° 6, pp. 193-207.
– *Un milieu intellectuel : la Décade philosophique (1794-1807)*, Lille, service de reproduction des thèses, 1976, 5 vol.
- BARTLETT, Barrie E.,
– *Beauzée's grammaire générale : theory and methodology*, The Hague / Paris, Mouton, 1975.
- AARSLEFF, H.,
– "The eighteenth century including Leibniz", *Current Trends in linguistics*, 13, T.A. Sebeok ed. Paris, Mouton, 1975, pp. 383-479.
– "Guillaume de Humboldt et la pensée linguistique des Idéologues", *La grammaire générale. Des Modistes aux Idéologues*, Lille, pub. de l'U. de Lille III, 1977.
- JOLY, André,
– "La linguistique cartésienne : une erreur mémorable", *La grammaire générale...*, Lille, 1977.
- KENNEDY, Emmet,
– "Destutt de Tracy and the Unity of the Sciences", *Studies in Voltaire and the eighteenth century*, CLXXI, 1977.
* – *Destutt de Tracy and the origins of "ideology"* (réf. au début de la présente bibliographie).
- COPANS, Jean, et JAMIN, Jean,
– *Aux origines de l'anthropologie française. Les mémoires de la société des observateurs de l'homme en l'an VIII*, Paris, Le Sycomore, 1978.
- DROIXHE, Daniel,
– *La linguistique et l'appel de l'histoire 1600-1800 : rationalisme et révolutions positivistes*, Genève, Droz, 1978.
- GUSDORF, Georges,
– *La conscience révolutionnaire, les idéologues*, Paris, Payot, 1978.
- RICKEN, Ulrich,
– *Grammaire et philosophie au siècle des Lumières*, Lille, Presses Univ. de Lille, 1978.
- BRANCA, Sonia,
– "Destutt lecteur de Beauzée", *Les idéologues et les sciences du langage, Histoire Épistémologie Langage*, 1982, vol.4, n° 1, pp. 47-51.

CORPUS, revue de philosophie

SCHWARTZ, Élisabeth,

- *Les idéologues et la fin des grammaires générales raisonnées*, Lille, service de reproduction des thèses, 1984.

HEAD, Brian, William,

- *Ideology and social science. Destutt de Tracy and French Liberalism*, Dordrecht, Nijhoff, 1985.

MALHERBE, Michel,

- "De l'idée au jugement chez Reid et Destutt de Tracy", *Victor Cousin, les Idéologues et les Écossais*, Paris, Pens, 1985, pp. 29-35.

GOETZ, Rose,

- "Idéologie et fonction analytique des signes", *Actes du XVIIIe Congrès des Sociétés de Philosophie de langue française*, Strasbourg, juillet 1980, A.P.U.S., Paris, Vrin, 1982.
- "Sur une opposition de Destutt de Tracy à Condillac", *Condillac et les problèmes du langage* (Actes du colloque de Grenoble, 9-11 octobre 1980), J. Sgard éd. Genève/Paris, Slatkine, 1982, pp. 141-143.
- "La 'science de l'homme' des Idéologues", *Histoire et histoires des sciences sociales*, t. I, Nancy, P.U.N., 1985.
- *Destutt de Tracy, philosophe du langage et science de l'homme*, Lille, service de reproduction des thèses, 1988.
- "La critique de l'imaginaire religieux et du despotisme théologique, par Destutt de Tracy", *Volney et les idéologues* (Actes du colloque d'Angers, 14-17 mai 1987), Angers, Presses de l'Univ., 1988, pp. 175-182.
- "Eros Idéologue : l'amour dans la philosophie de Destutt de Tracy", *Revue philosophique de la France et de l'Étranger*, Paris, P.U.F., janvier-mars 1989.
- "L'introduction du fonctionnalisme dans la grammaire générale : la linguistique idéologique", *Verbum*, Revue de linguistique publiée avec le concours du C.N.R.S., par l'Université de Nancy II, t.XII, fascicule 4, 1989.
- "Destutt de Tracy acteur et philosophe de la Révolution", *Gli "Idéologues" e la Rivoluzione* (Actes du colloque de Grosseto, 1989), Pisa, Pacini editore, 1991, pp. 47 sq.

LABARRIERE, Jean-Louis,

- "Le signe écrit, l'éducation et la démocratie. Quelques remarques à partir du chapitre V de la Grammaire de Destutt de Tracy", *Les Idéologues : sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française* (Proceedings of the Conference held at Berlin, October 1983), W. Busse et J. Trabant éd. Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1986, pp. 167-176.

GARNHAM, B.G.,

- "Raison et Superstition : Les idées religieuses de Jean-Baptiste Say et Destutt de Tracy", *Volney...*, pp. 167-173.

Études consacrées à Tracy

MAINDRON, André,

- "Cabanis et Tracy 'gynécologues' ", *Volney...*, pp. 193-204.

PECUNIA-BAUCHE, N.,

- "Le statut des mots invariables dans les 'Éléments d'Idéologie' de Destutt de Tracy", *Archives et documents de la société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, 1989, n° 1, pp. 93-106.

FRICK, Jean-Paul,

- "Destutt de Tracy et la démocratie de la raison éclairée", *Gli "Ideologues"...*, Pisa, 1991, pp. 15 sq.

GOETZ, Rose,

- "Linguistique idéologique et science sociale : la 'grammaire législatrice' de Destutt de Tracy", *Europäische Sprachwissenschaft um 1800. Methodologische und historiographische Beiträge zum Umkreis der "idéologie"*, Band 3, Nodus Publikationen Münster, 1992.
- "Égalité et distinctions : la notion de classes sociales chez les Idéologues", *L'Invention du Peuple*, Nancy, P.U.N., 1993.
- "Destutt de Tracy et la théorie de la représentation politique" (en collaboration avec J.-P. Frick), *ibid.*
- *Destutt de Tracy, Philosophie du langage et science de l'homme*, Genève, Droz, 1993...

GOETZ, Rose et TROGNON, Alain (sous la direction de),

- *L'Invention du Peuple*, Nancy, P.U.N., 1993.

Jean-Pierre COTTEN,

*Centre de Documentation et de Bibliographie
philosophique de l'Université de Besançon*

(avec la participation de M^{lle} Marie-Thérèse Peyreton).

SOMMAIRES DES NUMEROS PARUS

Corpus n° 1

- Jean-Robert ARMOGATHE – L'algèbre nouvelle de M. Viète
Elisabeth BADINTER – Ne portons pas trop loin la différence des sexes
Daniel ARMOGATHE – De l'égalité des deux sexes, la "belle question"
Geneviève FRAISSE – Poulain de la Barre, ou le procès des préjugés
Christine FAURE – Poulain de la Barre, sociologue et libre penseur
Jean-Robert ARMOGATHE et Dominique BOUREL – Frédéric II, prince philosophe
Claudine COHEN – Les métamorphoses de Telliamed
Francine MARKOVITS – La violence de la société civile : Linguet contre les physiocrates
Georges NAVET – Les lumières de François Guizot
Patrice VERMEREN – Edgar Quinet et Victor Cousin

Corpus n° 2

- Emmanuel FAYE – Le corps de philosophie de Scipion Dupleix et l'arbre cartésien des sciences
André WARUSFEL – Les nombres de Mersenne
MERSENNE : Traité des mouvements
Simone GOYARD-FABRE – L'abbé de Saint-Pierre et son programme de paix européenne
LEIBNIZ : Observations sur le projet de l'Abbé de Saint Pierre, Lettre à l'abbé de Saint Pierre, Lettre à la duchesse d'Orléans
Controverse entre l'ABBE DE L'EPEE et SAMUEL HEINICKE (traduction)
Christine FAURE – Condorcet et la citoyenne
Olivier de BERNON – Condorcet : vers le prononcé méthodique d'un jugement "vrai"
CONDORCET : Sur l'admission des femmes au droit de cité
REMY DE GOURMONT : le génie de Lamarck

CORPUS, revue de philosophie

Jean-Paul THOMAS – L'œuvre dialogique de Cantagrel

Corpus n° 3 (épuisé)

Christiane FREMONT – Les six livres de la République de Jean Bodin

Barbara de NEGRONI – Le statut de la sagesse chez Montaigne et Charron

Jean-Marc DROUIN – Lamarck ou le naturaliste philosophe

SAINTE BEUVE aux cours de Lamarck

Jean-Pierre MARCOS – Le *Traité des sensations* d'Etienne Bonnot, abbé de Condillac

Sur Condillac : *textes de Abbé Raynal, Grimm, Vicq d'Azyr et revues du XVIII° siècle*

Christiane MAUVE et Patrice VERMEREN – Félix Ravaisson et Victor Cousin

PAUL JANET : La crise du spiritualisme

Corpus n° 4

Philippe DESAN – Jean Bodin et l'idée de méthode au XVIe siècle

Philippe DESAN – La justice mathématique de Jean Bodin

Paul MATHIAS – Bodin ou la croisée des desseins

Article BODIN du Dictionnaire historique et critique de BAYLE

Christiane FREMONT – Arnauld et Malebranche, la querelle des idées

Catherine KINTZLER – D'Alembert, une pensée en éclats

Bernadette BENSAUDE-VINCENT – Auguste Comte : la science populaire d'un philosophe

Corpus n° 5/6, La Mettrie

mis en œuvre par Francine Markovits

Jacques MOUTAUX – Matérialisme et Lumières

Ann THOMPSON – La Mettrie ou la machine infernale

John FALVEY – La politique textuelle du Discours préliminaire

Sommaires des numéros parus

Aram VARTANIAN – La Mettrie et la science

Marian SKRZYPEK – La Mettrie, la religion du médecin

Francine MARKOVITS – La Mettrie, l'anonyme et le sceptique

FREDERIC II : Eloge de La Mettrie

TANDEAU DE SAINT NICOLAS : Lettre sur l'Histoire naturelle de l'âme

Arrêts de la Cour du Parlement

JACQUES MARX – *Elie Luzac, in Dictionnaire des journalistes*

LA METTRIE : Lettre critique à Mme la marquise du Châtelet,

Réponse à l'auteur de la Machine terrassée, Réflexions philosophiques sur l'origine des animaux, Le petit homme à longue queue

Corpus n° 7

Michel LE GUERN – Thomisme et augustinisme dans Senault

Gérard FERREYROLLES – De l'usage de Senault

Jacques MOUTAUX – Helvetius et l'idée d'humanité

Jean SEIDENGART – L'hypothèse cosmogonique de Laplace

Jean-François BRAUNSTEIN – Au delà du principe de Broussais

Pierre PENISSON – Quinet, philosophe de la protestation

Jean-Marc DROUIN – Botanique et sciences sociales chez Candolle

EDGAR QUINET : Philosophie de l'Histoire de France

AUGUSTE COMTE : Examen du Traité de Broussais sur l'irritation

Corpus n° 8/9, Hélène Metzger *mis en œuvre par Gad Freudenthal*

Charles B. SCHMITT – Lessons from Hélène Metzger

Robert HALLEUX – Visages de Van Helmont

Jan GOLINSKI – Hélène Metzger et l'interprétation de la chimie du XVIIe siècle

John R.R. CHRISTIE – Hélène Metzger et l'historiographie de la chimie du XVIIIe siècle

CORPUS, revue de philosophie

Bernadette BENSAUDE-VINCENT – "La chimie" dans l'"Histoire du monde"

Henk H. KUBBINGA – Hélène Metzger et la théorie corpusculaire des stahliens

Michel BLAY – Léon Bloch et Hélène Metzger : La quête de la pensée newtonienne

Evan M. MELHADO – Metzger, Kuhn, and eighteenth-century disciplinary history

Martin CARRIER – Some aspects of Hélène Metzger's philosophy of science

Michael HEIDELBERGER – Criticism of positivism: Emile Meyerson and Hélène Metzger

Gad FREUDENTHAL – Hélène Metzger, éléments de biographie

Gad FREUDENTHAL – Epistémologie et herméneutique selon Hélène Metzger

Judith SCHLANGER – L'histoire de la pensée scientifique

Christine BLONDEL – Hélène Metzger et la cristallographie

Ilana LÖWY – Hélène Metzger and Ludwik Fleck

Giuliana GEMELLI – Le Centre international de synthèse dans les années trente

Hélène METZGER : Lettres

Corpus n° 10

Philippe DESAN – La philosophie de l'histoire de Loys Le Roy

Frédérique ILDEFONSE – L'expression du scepticisme chez La Mothe Le Vayer

Pierre DUPONT – Du Marsais, logicien du langage

DU MARSAIS : Des sophismes, article 13 de la Logique, 1750

Barbara de NEGRONI – Mably et le Prince de Parme

Jean-Paul THOMAS – De l'éducation dans la Révolution et dans l'Eglise

Pierre ANSART – De la justice révolutionnaire

Bernard VOYENNE – Genèse de "La justice"

Hubert GRENIER – Uchronie et Utopie chez Renouvier

Sommaires des numéros parus

Corpus n° 11/12, Volney

mis en œuvre par Henry Deneys et Anne Deneys

Jean GAULMIER – Le Comité de Salut public et la première grammaire arabe en France

Sergio MORAVIA – La méthode de Volney

Roger BARNY – La satire politique chez Volney

Henry DENEYS – Le récit de l'histoire selon Volney

Anne DENEYS – Géographie, Histoire et Langue dans le *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis*

Documents

Biographie des députés de l'Anjou : *M. de Volney*

Baron de Grimm : Réponse à la *Lettre de Volney à Catherine II*

Le Moniteur, annonce de *La Loi Naturelle*

Albert Mathiez : *Volney, commissaire-observateur en mai 1793*

Thomas Jefferson, traduction anglaise de l'Invocation des *Ruines*

Sainte Beuve : Volney, *Causeries du lundi*, tome VII, 1853

Textes de Volney

Lettre du 25 juillet 1785

Confession d'un pauvre roturier angevin, 1789

Lettre à Barère, 10 Pluviose AnII

Lettre à Grégoire, 3 Brumaire An III

Lettre à Bonaparte, 26 Frimaire A VIII (?)

Le Moniteur : textes sur Bonaparte

Lettre à Louis de Noailles, 23 Thermidor An VII

Lettres à Jefferson, An IX, XI et XII

Simplification des langues orientales, an III, Discours préliminaire

Rapport fait à l'Académie Celtique...

Corpus n°13, Fontenelle

mis en œuvre par Alain Niderst

CORPUS, revue de philosophie

Alain NIDERST – Fontenelle, "le commerce réciproque des hommes"

Marie-Françoise MORTUREUX – La question rhétorique dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*

Barbara de NEGRONI – L'allée des roses, ou les plaisirs de la philosophie

Claudine POULAIN – Fontenelle et la vérité des fables

Françoise BLECHET – Fontenelle et l'abbé Bignon

Roger MARCHAL – Quelques aspects du style de Fontenelle vulgarisateur

Michael FREYNE – L'éloge de Newton dans la correspondance de Fontenelle

Michel BLAY – La correspondance entre Fontenelle et Jean I Bernoulli

André BLANC – Les "comédies grecques" de Fontenelle

Geneviève ARTIGAS-MENANT – Une continuation des *Entretiens* : Benoît de Maillet, disciple de Fontenelle

Corpus n° 14/15

Christiane FREMONT – L'usage de la philosophie selon Bossuet

Carole TALON-HUGON – L'anthropologie religieuse et la question des passions selon Senault

Frédérique ILDEFONSE – Du Marsais, le grammairien philosophe

Jean-Fabien SPITZ – Droit et vertu chez Mably

Gianni PANIZZA – L'étrange matérialisme de La Mettrie

John O'NEAL – La sensibilité physique selon Helvétius

Robert AMADOU – Saint-Martin, le philosophe inconnu

Jean-Robert ARMOGATHE – L'Ecole Normale de l'an III et le cours de Garat

Marie-Noëlle POLINO – L'œuvre d'art selon Quatremère de Quincy

Catalogue abrégé des ouvrages de Quatremère de Quincy

Jean-François BRAUNSTEIN – De Gerando, le social et la fin de l'idéologie

Pierre SAINT-GERMAIN – De Gerando, philosophe et philanthrope

Corpus n°16/17, Sur l'âme des bêtes

mis en oeuvre par Francine Markovits

Sommaires des numéros parus

Jean-Robert ARMOGATHE – Autour de l'article Rorarius

Thierry GONTIER – Les animaux-machines chez Descartes

Odile LE GUERN – Cureau de la Chambre et les sciences du langage à l'âge classique

Sylvia MURR – L'âme des bêtes chez Gassendi

Barbara de NEGRONI – La Fontaine, lecteur de Cureau de La Chambre

Marie-Claude PAYEUR – L'animal au service de la représentation. (Cureau de La Chambre)

Francine MARKOVITS – Remarques sur le problème de l'âme des bêtes

Documents

Article RORARIUS du Dictionnaire historique et critique de BAYLE avec les remarques de LEIBNIZ

LEIBNIZ, Commentatio de anima brutorum, 1710, trad. Christiane FREMONT

Antoine DILLY, De l'âme des bêtes, 1672, extraits

Alphonse COSTADEAU, Traité des signes, 1717, extraits

Père BOUGEANT, Amusement philosophique sur le langage des bêtes, 1739, extraits

Corpus n° 18/19, Victor Cousin *mis en œuvre par Patrice Vermeren*

Patrice VERMEREN – Présentation : Victor Cousin, l'Etat et la révolution

Ulrich J. SCHNEIDER – L'éclectisme avant Cousin, la tradition allemande

Pierre MACHEREY – Les débuts philosophiques de Victor Cousin

Jean-Pierre COTTEN – La "réception" d'Adam Smith chez Cousin et les éclectiques

Patrice VERMEREN – Le baiser Lamourette de la philosophie. Les partis philosophiques contre l'éclectisme de Victor Cousin

Roger-Pol DROIT – "Cette déplorable idée de l'anéantissement". Cousin, l'Inde, et le tournant bouddhique

Renzo RAGGHIANI – Victor Cousin : fragments d'une *Nouvelle Théodicée*

Miguel ABENSOUR – L'affaire Schelling. Une controverse entre Pierre Leroux et les jeunes hégéliens

CORPUS, revue de philosophie

Christiane MAUVE – Eclectisme et esthétique. Autour de Victor Cousin

Georges NAVET – Victor Cousin, une carrière romanesque

Charles ALUNNI – Victor Cousin en Italie

Carlos RUIZ et Cecilia SANCHEZ – L'éclectisme cousinien dans les travaux de Ventura Marin et d'Andrès Bello

Antoinette PY – La bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne

Documents

Correspondance SCHELLING-COUSIN, 1818-1845 éditée par Christiane MAUVE et Patrice VERMEREN

Corpus n° 20/21, Bernier et les gassendistes *mis en œuvre par Sylvia Murr*

Sylvia MURR – Introduction

Fred MICHAEL – La place de Gassendi dans l'histoire de la logique

Carole TALON- HUGON – La question des passions, occasion de l'évaluation de l'humanisme de Gassendi

Monette MARTINET – Chronique des relations orageuses de Gassendi et de ses satellites avec Jean-Baptiste Morin

Jean-Charles DARMON – Cyrano et les "Figures" de l'épicurisme : les "clinamen" de la fiction

Mireille LOBLIGEOIS – A propos de Bernier : Les "Mogoleries" de La Fontaine

Jean MESNARD – La modernité de Bernier

Sylvia MURR – Bernier et le gassendisme

Gianni PAGANINI – L'Abrégé de Bernier et l' "Ethica" de Pierre Gassendi

Roger ARIEW – Bernier et les doctrines gassendistes et cartésiennes de l'espace : réponse au problème de l'explication de l'eucharistie

Sylvain MATTON – Raison et foi chez Guillaume Lamy

Alain NIDERST – Gassendisme et néoscolastique à la fin du XVIIe siècle

Documents

(édités par Sylvia MURR)

Sommaires des numéros parus

Jugement de Gassendi par Charles Perrault
L'image de François Bernier
Dénonciation de J. B. MORIN contre Bernier et Gassendi
Bernier, défenseur de la propriété privée
La Requête des Maîtres ès Arts et l'Arrêt burlesque, Bernier porte-plume des meilleurs esprits de son temps
Editions de l'Abrégé antérieures à celle de 1684
Compte-rendu de l'Abrégé et des Doutes de Bernier dans le Journal des Sçavants
Le Traité du Libre et du Volontaire de Bernier (1685) ; compte-rendu de Bayle
les "Etrenees à Madame de La Sablière" de Bernier : la conversation savante du joli philosophe gassendiste
L'utilisation de Gassendi pour la réfutation de Spinoza

Varia

Roger ARIEW – Scipion Dupleix et l'anti-thomisme au XVIIe siècle
Philippe DESAN – La fonction du "narré" chez La Popelinière

Corpus n° 22/23, D'Holbach *mis en œuvre par Josiane Boulad-Ayoub*

Josiane BOULAD-AYOUB – Introduction : d'Holbach, "maître d'hôtel" de la philosophie

Paulette CHARBONNEL – Le réquisitoire de Séguier

Josiane BOULAD-AYOUB – Voltaire et Frédéric II, critiques du *Système de la Nature*, suivi en annexe de la *Réponse* de Voltaire

Françoise WEIL – D'Holbach et les manuscrits clandestins : l'exemple de Raby

Josiane BOULAD-AYOUB – Les fonds des universités canadiennes et les éditions anciennes des ouvrages de d'Holbach

Françoise WEIL – Les œuvres philosophiques de d'Holbach dans quelques bibliothèques françaises et à Neuchâtel

Jacques DOMENECH – D'Holbach et l'obsession de la morale

Tanguy L'AMINOT – D'Holbach et Rousseau, ou la relation déplaisante

CORPUS, revue de philosophie

Marcel HENAFF – La société homéostatique. Equilibre politique et composition des forces dans le *Contrat Social*

François DUCHESNEAU – Transformations de la recherche scientifique au XVIIIe siècle

Jean-Claude BOURDIN – Helvétius, science de l'homme et pensée politique

Paul DUMOUCHEL – Du traitement moral : Pinel disciple de Condillac

Madeleine FERLAND – Entre la vertu et le bonheur. Sur le principe d'utilité sociale chez Helvétius

Jacques AUMETRE – Métaphysicité de la critique rousseauiste de la représentation

Jean-Claude BOURDIN – La "platitude" matérialiste chez d'Holbach

Georges LEROUX – Systèmes métaphysiques et *Système de la Nature*. De Condillac à d'Holbach

Corpus n° 24/25, Lachelier *mis en œuvre par Jacques Moutaux*

Jacques MOUTAUX – Présentation

Zénon d'Elée, le stade et la flèche

J. LACHELIER – Note sur les deux derniers arguments de Zénon d'Elée contre l'existence du mouvement

Jules VUILLEMIN – La réponse de Lachelier à Zénon : l'idéalisme de la grandeur

Etudes

Bernard BOURGEOIS – Jules Lachelier face à la pensée allemande

Didier GIL – Lachelier ou l'âge civilisé de la philosophie

Jean LEFRANC – La volonté, de la psychologie à la métaphysique

Jean-Michel LE LANNOU – Activité et substantialité, l'idéalisme selon Lachelier

Jacques MOUTAUX – Philosophie réflexive et matérialisme

Louis PINTO – Conscience et société. Le Dieu de Lachelier et la sociologie durkheimienne

Documents

Sommaires des numéros parus

Jules Lachelier, l'homme et ses convictions :

Lachelier à l'Ecole Normale Supérieure
Lettre de Lachelier à Xavier Léon (1er juin 1913, extrait)
Témoignages de Léon Brunschvicg
Lettre de Lachelier à Emile Boutroux du 2 avril 1871 (extraits)
Lettre de Lachelier à Félix Ravaisson du 4 mai 1871 (extraits)
Lettre à Louis Liard du 1er décembre 1873 (extraits)
Lettre à Paul Dujardin du 6 février 1892 (extraits)
Lettre à Dany Cochin du 10 octobre 1913 (extraits)
Lettre à Gabriel Séailles du 6 novembre 1913 (extraits)
Témoignage de Léon Brunschvicg

Le fonctionnaire : le professeur et l'inspecteur

Lettre de Lachelier à Ravaisson du 12 avril 1858 (extrait)
Lettre de Lachelier à Ravaisson du 6 février 1861(extrait)
Lettre de Lachelier à Ravaisson du 1er avril 1870 (extrait)
Lettre de Lachelier à Boutroux du 15 février 1873 (extrait)
Lettre de Lachelier à Paul Janet du 15 mai 1885 (extrait)
Rapport sur l'enseignement de la philosophie
Jean Jaurès, intervention à la Chambre des députés le 21 juin 1894 (extrait)
Lettre de Lachelier à Gabriel Séailles du 15 octobre 1913 (extrait)
Lettre de Lachelier à Louise Lantoin du 8 mai 1915 (extrait)
Lettre de Lachelier à Louise Lantoin du 11 septembre 1915 (extrait)
Lettre de Lachelier à Louise Lantoin du 15 août 1917 (extrait)
ANDRE CANIVEZ. Le jury d'agrégation ; le cas de Charles Andler

Le philosophe

Lettre de Lachelier à Victor Espinas du 1er février 1872 (extrait)
Lettre de Lachelier à Emile Boutroux du 1er juillet 1875 (extrait)
Lettre de Lachelier à Emile Boutroux du 21 janvier 1876 (extrait)
Lettre de Lachelier à Caro du 11 février 1876 (extrait)
Lettre de Lachelier à Gabriel Séailles du 23 août 1882 (extrait)
Henri Bergson, Extrait du Cours sur l'induction professé à l'université de Clermont Ferrand en 1884-1885

CORPUS, revue de philosophie

Jean Jaurès, De la réalité du monde sensible. Thèse, 1892 (extraits)

Lettre de Lachelier à Jean Jaurès du 26 avril 1892 (extrait)

Lettre de Lachelier à Frédéric Rauh du 2 décembre 1892 (extrait)

Lettre de Lachelier à Frédéric Rauh du 19 mars 1892 (extrait)

Lettre de Lachelier à André Lalande du 30 septembre 1907 (extrait)

Quelques dates

Corpus n° 26/27, Destutt de Tracy et l'Idéologie
mis en œuvre par Henry Deneys et Anne Deneys-Tunney

Etudes

Emmet KENNEDY – Aux origines de l' "Idéologie"

Elisabeth SCHWARTZ – "Idéologie" et grammaire générale

Rose GOETZ – Destutt de Tracy et le problème de la liberté

Michèle CRAMPE-CASNABET – Du système à la méthode : Tracy, "observateur" lointain de Kant

Anne DENEYS-TUNNEY – Destutt de Tracy et *Corinne* de Mme de Staël

Henry DENEYS – Le crépuscule de l'Idéologie : sur le destin de la philosophie "idéologiste" de Destutt de Tracy

Bibliographie des rééditions d'œuvres de Tracy

Documents et textes édités et annotés
par Henry Deneys et Anne Deneys-Tunney

□ *Réception et interprétation de l'Idéologie de Tracy*

Lettre de Maine de Biran à l'abbé de Feletz (s.d.)

L'acception napoléonienne péjorative

Le compte-rendu par Augustin Thierry du Commentaire sur l'esprit des lois de Montesquieu, de Tracy, Le Censeur, 1818

La "cristallisation" et le "fiasco" stendhaliens à propos de Tracy et l'idéologie

Marx, critique de l'économie politique de Tracy

La grammaire générale selon Michel Foucault, (1966)

J.-P. Sartre, l'idéologie analytique des Flaubert (1971)

Sommaires des numéros parus

☐ *Textes de Destutt de Tracy*

M. de Tracy à M. Burke (1794)

Deux lettres à Joseph Droz (sur les Écoles centrales, 1801)

Pièces relatives à l'instruction publique (1800)

Aux rédacteurs de la revue *La Décade*, 1805

Trois lettres inédites à Daunou (1816-1818)

Trois lettres à Th. Jefferson (1811, 1818, 1822)

Notice abrégée sur Tracy, par Edna Hindie Lemay

Jean-Pierre COTTEN, Centre de documentation et de bibliographie philosophique de l'université de Besançon (avec la participation de Marie-Thérèse PEYRETON : *Éléments de bibliographie des études consacrées à Destutt de Tracy*, de 1830 à nos jours.

**COLLECTION DU CORPUS DES ŒUVRES DE PHILOSOPHIE
EN LANGUE FRANÇAISE**

Ouvrages parus (septembre 1994)

- D'ALEMBERT**, *Essais sur les éléments de philosophie*, 1759
ARNAULD, *Des vraies et des fausses idées*, 1683
BALLANCHE, *Essai sur les institutions sociales*, 1818
BERNIER, *Abrégé de philosophie de Gassendi*, 1684
BODIN, *Les six livres de la république*, 1576
BONNET, *Considérations sur les corps organisés*, 1762
BOSSUET, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, 1722
BOULLIER, *Essai philosophique sur l'âme des bêtes*, 1728
DE BROSSES, *Du culte des dieux fétiches*, 1760
BROUSSAIS, *De l'irritation et de la folie*, 1828
CANDOLLE, *Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles*, 1873
CANTAGREL, *Le fou du palais Royal*, 1841
CHALLEMEL-LACOUR, *Etudes et reflexion d'un pessimiste*, 1862
CHARRON, *De la sagesse*, 1604
COMTE, *Traité philosophique d'astronomie populaire*, 1844
CONDILLAC, *Traité des systèmes*, 1749
CONDILLAC, *Traité des sensations, Traité des animaux*, 1754
CONDORCET, *Sur les élections et autres textes*, 1794
COUSIN, *Cours de philosophie*, 1828
CROUSAZ, *Traité du beau*, 1715
CUREAU DE LA CHAMBRE, *Traité de la connaissance des animaux*, 1648
DELBCEUF, *Le sommeil et les rêves et autres textes*, 1885
DESCARTES, *Discours de la méthode, avec les essais de cette méthode*, 1637
DESTUTT DE TRACY, *Mémoire sur la faculté de penser ? De la métaphysique de Kant*, 1798-1802
DESTUTT DE TRACY, *Traité de la volonté et de ses effets*, 1818, *De l'amour*
DUHEM, *Le mixte et la combinaison chimique*, 1902

CORPUS, revue de philosophie

- DUMARSAIS**, *Les véritables principes de la grammaire*, 1729-1756
- DUPLEIX**, *La logique*, 1603
- DUPLEIX**, *La physique*, 1603
- DUPLEIX**, *La métaphysique*, 1610
- DUPLEIX**, *L'Ethique ou philosophie morale*, 1610
- ABBE DE L'EPEE**, *La véritable manière d'instruire les sourds et muets*, 1784
- FONTENELLE**, *Œuvres*, t.I, II, III, IV, V, VI, 1657-1757
- FREDERIC II**, *Œuvres philosophiques*, 1740-1780
- GALIANI**, *Dialogues sur le commerce des blés*, 1770
- DE GERANDO**, *De la génération des connaissances humaines*, 1802
- GUIZOT**, *Des conspirations et de la justice politique et De la peine de mort en matière politique*, 1822
- GUYAU**, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, 1885
- HELVETIUS**, *De l'esprit*, 1758
- HELVETIUS**, *De l'homme*, t. I et II, 1773
- D'HOLBACH**, *Système de la nature*, t. I et II, 1770
- HOTMAN**, *La Gaule française*, 1574
- LACHELIER**, *Du fondement de l'induction*, 1902
- LAMARCK**, *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, 1802
- LA METTRIE**, *Œuvres philosophiques...* (2 vol.), 1737-1752
- LA MOTHE LE VAYER**, *Les neuf dialogues faits à l'imitation des anciens*, 1630-1631
- LAPLACE**, *Exposition du système du monde*, 1796
- LA POPELINIERE**, *L'histoire des histoires*, 1599
- LEROUX**, *De l'humanité*, 1840
- LE ROY**, *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers*, 1575
- LINGUET**, *Théorie des lois civiles*, 1767
- MABLY**, *De l'étude de l'histoire*, 1775-1783
- MAILLET**, *Telliamed*, 1755
- MARIOTTE**, *Essai de logique*, 1678
- MERSENNE**, *Questions inouyes*, 1634
- METZGER**, *La méthode philosophique en histoire des sciences*, 1914-1939
- POULAIN DE LA BARRE**, *De l'égalité des deux sexes*, 1673

Collection du Corpus des œuvres de philosophie

PROUDHON, *De la justice dans la révolution et dans l'église*. t. I, II, III et IV, 1860

QUATREMERE DE QUINCY, *Considérations morales sur la destination des ouvrages de l'art*, 1815

QUETELET, *Sur l'homme*, 1835

QUINET, *Le christianisme et la révolution française*, 1845

RAVAISSON, *De l'habitude*, et *La philosophie en France au XIXe siècle*, 1838

RECLUS, *L'homme et la terre*, t. I et II, 1905

RENOUVIER, *Uchronie*, 1876

Abbé de SAINT PIERRE, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, 1713

SAINT MARTIN, *Controverse avec Garat précédée d'autres textes philosophiques*, 1782-1802

SENAULT, *De l'usage des passions*, 1641

SILHON, *Les deux vérités*, 1626

TAINÉ, *Philosophie de l'art*, 1865

VAULEZARD, *La nouvelle algèbre de M. Viète*, 1630

VOLNEY, *Œuvres*, 2 vol. t. I : 1788-1795 et t. II : 1796-1820

La revue *Corpus* est une revue de philosophie. Elle publie, à l'occasion des ouvrages de la collection *Corpus*, des articles historiques et critiques écrits par des spécialistes, des dossiers, des débats, des traductions, des documents. Fondée en 1985, elle compte à ce jour 27 numéros, dont 8 numéros spéciaux sur des auteurs et des thèmes. Elle est éditée, à la différence de la collection, par l'association pour la revue du *Corpus*, 99 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris, adresse à laquelle tout courrier doit être envoyé.

La revue *Corpus* accompagne la publication des ouvrages de la Collection du Corpus des Œuvres de Philosophie en langue française éditée chez Fayard sous la direction de Michel Serres. Elle contient des articles critiques, historiques et des documents. Elle est ouverte à tous.

Elle est publiée par l'Association pour la revue *Corpus*, dont le Président est André Pessel. La revue est rattachée au Centre de Recherche d'Histoire de la Philosophie de Paris-X Nanterre.

Abonnements, commande de numéros séparés, courrier au siège et à l'ordre de l'Association pour la revue *Corpus*, 99 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris, ☎ et Fax : 43.55.40.71.

BULLETIN DE COMMANDE

Abonnement 94 : 220 FF

n° 28 *L'histoire à la Renaissance* (sous la direction de Ph. Desan, U. of Chicago)

n° 29 *Varia avec dossier Nicolas Fréret* (sous la direction de C. Volpilhac-Augier, U. de Grenoble) – à paraître 95.

Je souhaite recevoir les numéros

n° 1 ou 2 : 25 F

n° 3 : **épuisé**

n° 4 ou 7 : 30 F

n° 5/6 ou 8/9 : 70 F

n° 10 : 35 F

n° 11/12 : 80 F

n° 13 : 45 F

n° 14/15 : 90 F

n° 16/17 : 100 F

n° 18/19 : 100 F

n° 20/21 : 100 F

n° 22/23 : 100 F

n° 24/25 : 100 F

n° 26/27 : 100 F

Frais de port : 15 F au numéro et selon poids pour une série.

Chèque bancaire : Ordre : Association pour CORPUS

C.C.P. ou Virement : 36 756 80 V

NOM

Prénom

Fonction.....

Adresse

.....

Téléphone.....

Directrice de la revue : Francine Markovits. Comité de rédaction : les membres de l'Association pour le Corpus des œuvres de philosophie en langue française. Les deux Associations ont respectivement pour objet les travaux de la Collection et de la revue. La revue *Corpus* est publiée avec le concours de l'Université Paris-X Nanterre, du C.N.L., des ministères de la Recherche et de la Culture.

PUBLIEE AVEC LE CONCOURS DU CNL, DES MINISTÈRES DE LA CULTURE ET DE LA RECHERCHE
ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS X NANTERRE

IMPRIMERIE INTEGEE DE L'UNIVERSITE PARIS-X

Achévé d'imprimer en septembre 1994
Dépôt légal : septembre 1994

N° ISSN : 0296-8916

Corpus n° 26/27
Destutt de Tracy
Sommaire

Études

Emmet KENNEDY :	
<i>Aux origines de l' "Idéologie"</i>	11
Élisabeth SCHWARTZ :	
<i>"Idéologie" et Grammaire générale</i>	33
Rose GOETZ :	
<i>DESTUTT DE TRACY et le problème de la liberté</i>	57
Michèle CRAMPE-CASNABET :	
<i>TRACY, observateur lointain de KANT</i>	75
Anne DENEYS-TUNNEY :	
<i>DESTUTT DE TRACY et Corinne de Mme de STAËL</i>	91
Henry DENEYS :	
<i>Sur le destin de la philosophie "idéologiste"</i>	99
Bibliographie des rééditions d'oeuvres de TRACY.....	133

Documents et Textes

édités et annotés par H. Deneys et A. Deneys-Tunney

□ <i>Réception et interprétation de l'Idéologie</i>	
MAINE DE BIRAN à l'abbé de FELETZ (s.d.)	139
<i>L'acception péjorative : NAPOLEON</i>	143
A. THIERRY, lecteur du Commentaire de Montesquieu (1818)	149
<i>La cristallisation idéologique chez STENDHAL (1823, 1829)</i>	157
MARX, <i>Critique de l'économie politique de TRACY</i>	167
<i>La "Grammaire générale" selon Michel FOUCAULT</i>	173
<i>L'idéologie analytique des FLAUBERT (J.-P. SARTRE)</i>	183
□ <i>Textes de Destutt de Tracy</i>	
M. de TRACY à M. BURKE (1794)	189
<i>Deux Lettres à J. DROZ sur les Écoles centrales (1801)</i>	201
<i>Circulaires de TRACY sur l'instruction publique (1800)</i>	209
<i>Aux rédacteurs de La Décade (1805)</i>	231
<i>Trois Lettres inédites à P.C.F. DAUNOU</i>	235
<i>Trois Lettres à Th. JEFFERSON</i>	249
Notice abrégée sur Tracy , Edna Hindie LEMAY.....	267
Bibliographie des études consacrées à TRACY (J.-P. COTTEN).....	273